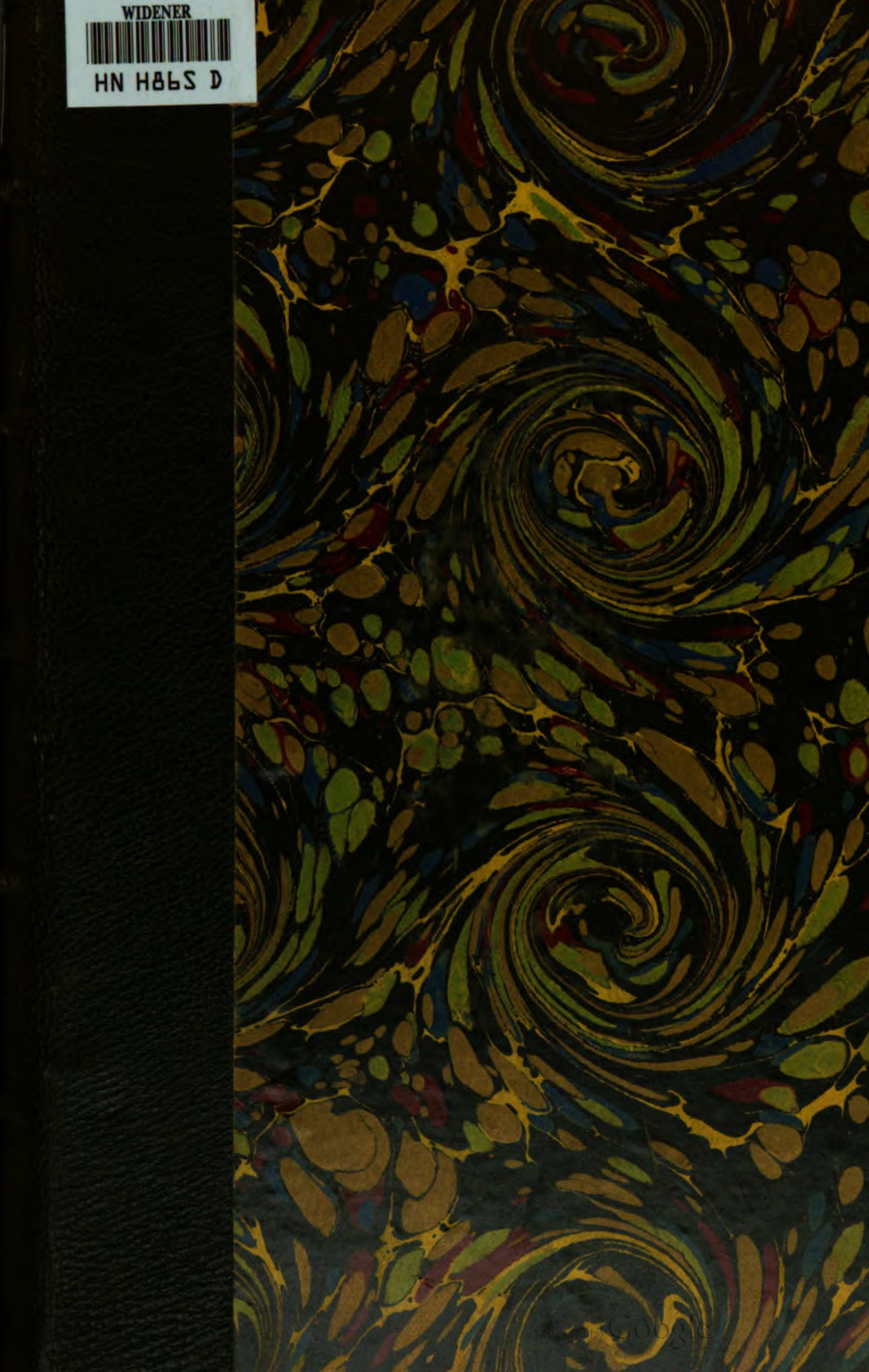
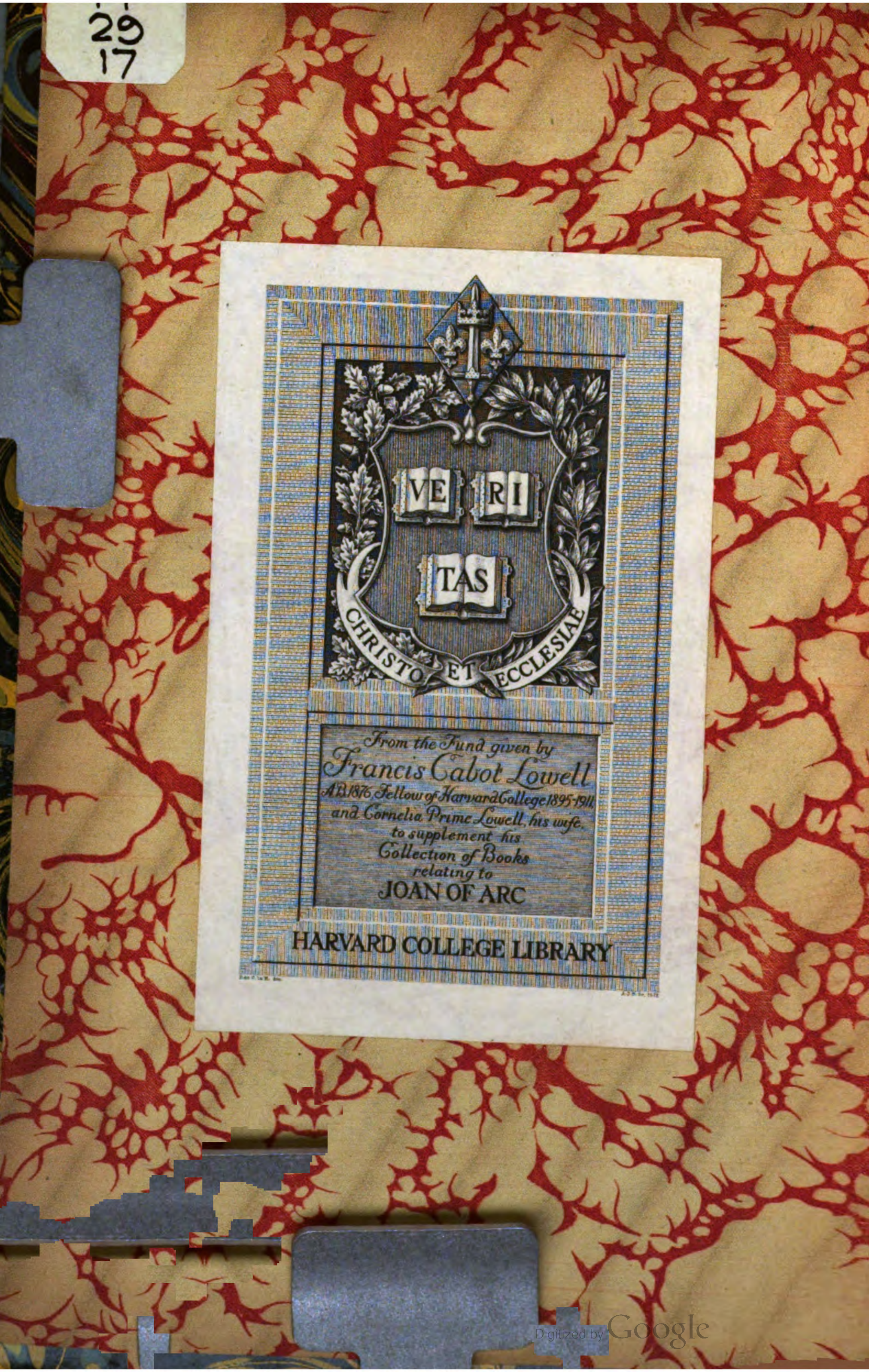
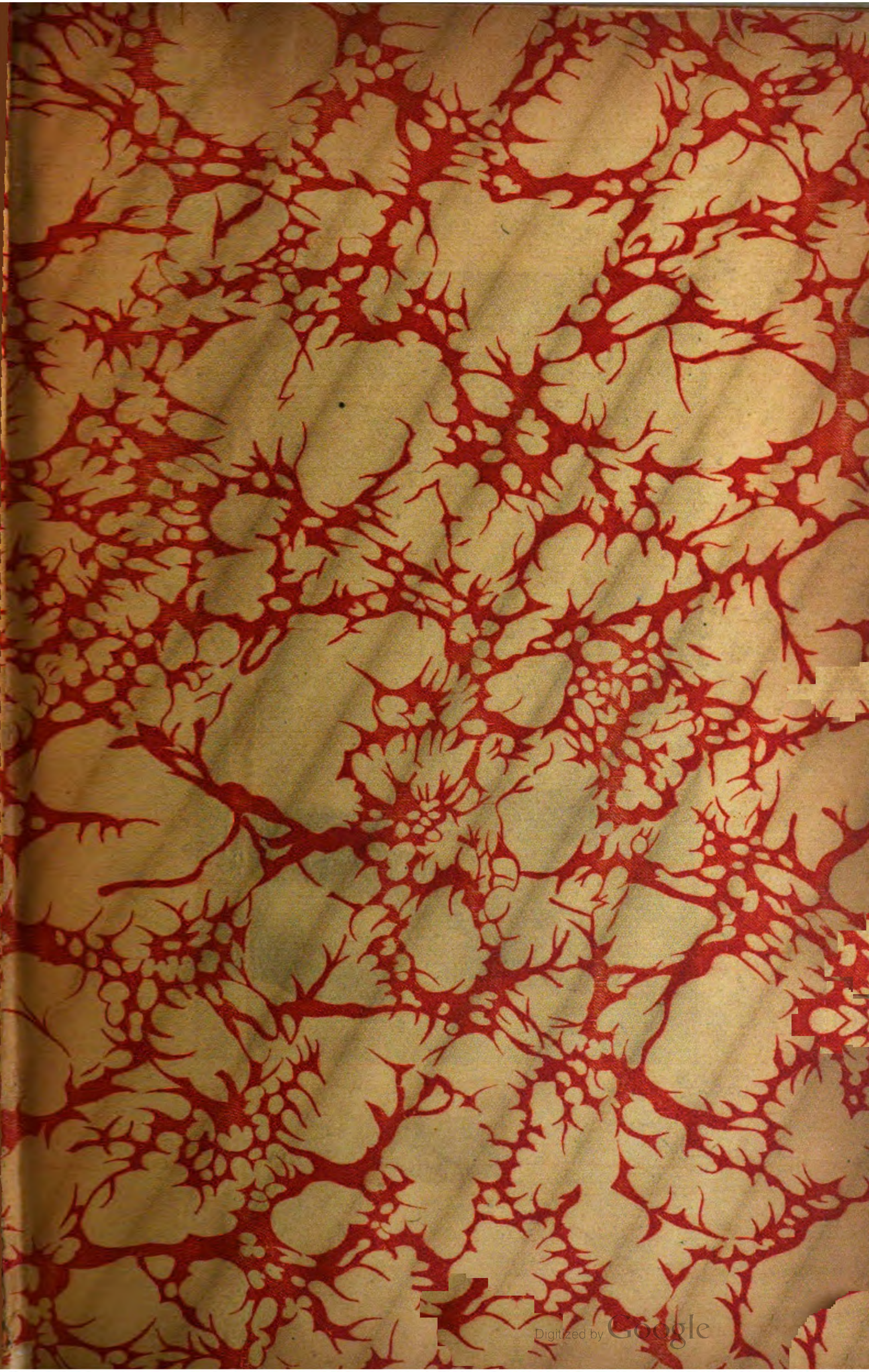



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
IMPRIMERIE ÉMILE LE MAOUT

1904-1905

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG A ÉTÉ FONDÉE PAR LOUIS XV EN 1755.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

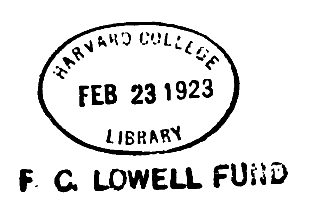
CHERBOURG

Religion et Honneur.



CHERBOURG
Imprimerie Émile LE MAOUT

1904-1905


HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY
F. C. LOWELL FUND

NÉCROLOGIE

Depuis la publication du dernier volume de ses *Mémoires*, la *Société Académique de Cherbourg* a eu à enregistrer la mort de huit de ses Membres titulaires.

28 juin 1899. — M. Le Boullenger (François-Elie), agent comptable de la Marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre titulaire depuis le 5 décembre 1871; — M. Le Boullenger avait fait du patois de la Hague l'objet de ses constantes études et le précédent volume de nos *Mémoires* contient de lui sur ce patois un *Essai en forme de Glossaire étymologique*, résumant ses observations de 1872 à 1889.

21 août 1899. — M. Hainneville (Léon-Victor), négociant, ancien président du Tribunal de commerce et de la *Société d'Agriculture de Cherbourg*, chevalier du Mérite agricole, était membre titulaire depuis le 3 février 1892. — C'était à la fois un lettré et un juriste. Certains articles publiés dans les journaux locaux étaient empreints d'une verve humoristique de bon aloi et du meilleur goût. Comme magistrat, ses décisions révélaient en lui un jugement à la fois sûr et éclairé et une connaissance approfondie de la loi et de la pratique du commerce.

19 septembre 1899. — M. Frigoult (Charles-Fran-

çois), professeur de littérature au collège, premier adjoint au maire de Cherbourg, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre titulaire de la Société du 10 avril 1853, remplissait les fonctions de secrétaire depuis plus de 30 ans.

M. Frigoult, sauf des cas exceptionnellement rares et de force majeure, ne manquait jamais aux séances, dont aucune ne se terminait sans quelque lecture de lui, une poésie, ordinairement des sonnets, genre dans lequel il excellait. Plusieurs de ses œuvres, couronnées dans divers concours, ont été insérées dans nos *Mémoires*, un grand nombre sont inédites.

Les excellentes relations que, grâce à une nature aimable, à un caractère des plus conciliants, il savait entretenir, l'ont fait profondément regretter de ses collègues.

24 janvier 1900. — M. Courtois (Louis-Pierre-Charles-Auguste), membre de la *Société Académique* depuis le 4 février 1891, appartenait à l'une des plus anciennes familles du canton des Pieux. Après de brillantes études au collège de Cherbourg et à la Faculté de Droit de Caen, lauréat du Concours général des Facultés, il se fit recevoir docteur en droit. Inscrit au barreau de Cherbourg, il se distingua dans plusieurs affaires importantes, unissant à une éloquence persuasive une connaissance approfondie du droit. Il a publié divers opuscules : un *Commentaire de la loi Cincia;* une *Notice sur l'économiste Le Play, sa vie et ses œuvres;* une étude sur *La Transcription des Donations;* une étude sur *Le Douaire de la Femme sous l'empire de la Loi du 9 mars 1891;* enfin, un ouvrage intitulé *L'Es-*

prit nouveau dans les lois pénitentiaires, dans lequel il étudiait les progrès de l'humanité qui se sont fait jour dans la législation pénale à la fin du XIXe siècle et qui sont caractérisés notamment par la loi de sursis et par la libération conditionnelle.

La mort prématurée de M. Courtois fut un deuil pour ses nombreux amis.

5 mars 1900. — M. LIAIS (Emmanuel-Bernardin), ancien sous-directeur de l'Observatoire de Paris, ancien directeur de l'Observatoire de Rio-de-Janeiro, maire de Cherbourg, conseiller général de la Manche, chevalier de la Légion d'honneur, grand officier de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, membre de la Société depuis 1849, a publié plusieurs ouvrages scientifiques, parmi lesquels *L'Espace céleste* et *La Nature tropicale.* Pendant son séjour au Brésil, des contrées jusqu'alors inconnues ont été par lui explorées. Patriote ardent, il publia, à la suite des désastres de 1870, un ouvrage intitulé : *Suprématie intellectuelle de la France.* Dans ses serres, à Cherbourg, il avait rassemblé les plus beaux spécimens des végétaux exotiques et ses jardins légués à la Ville en sont devenus une des attractions les plus recherchées.

9 mars 1900. — M. HOUIVET (Edouard-Alphonse-Polidor), receveur municipal de Cherbourg, faisait partie de la *Société Académique* depuis le 7 juin 1893. Chercheur infatigable, il aimait à fouiller les archives de notre cité pour en reconstituer l'histoire. Il a laissé des études remarquables, dont plusieurs encore inédites. On lira avec intérêt, dans le présent volume,

son travail sur l'*Occupation de Cherbourg par les Anglais en 1758.*

23 octobre 1900. — M. Gutelle (Louis-Eugène), architecte de la ville de Cherbourg, officier d'Académie, membre de la Société depuis le 4 février 1891.

11 novembre 1901. — M. Ingouf (Jules-Alexandre), contre-amiral, officier de la Légion d'honneur, directeur de l'École supérieure de la Marine, officier de l'Instruction publique, titulaire de nombreux ordres étrangers, était entré dans la Société le 10 avril 1877. — Si son éloignement de Cherbourg et ses importantes occupations ne lui permettaient pas d'assister aux séances au gré de ses désirs, il n'en suivait pas moins nos travaux avec le plus vif intérêt par un échange d'utiles correspondances. — Sa mort a privé la Société des savantes communications qu'il se proposait de lui faire.

BIBLIOGRAPHIE

DES

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. H. JOUAN

Capitaine de Vaisseau en retraite,
Directeur de la Société,

(1857 — 1904)

par M. Auguste VOISIN,

Membre libre de la Société.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 1er JUIN 1904 :

Il est donné communication d'un travail bibliographique de M. AUGUSTE VOISIN, *Membre libre, présentant la liste complète des œuvres archéologiques, historiques et scientifiques de* M. le COMMANDANT JOUAN.

Dans une lettre jointe à sa communication, M. Voisin propose l'insertion de cette bibliographie dans le volume des Mémoires en cours d'impression, — il demande aussi qu'il en soit tiré à part un exemplaire spécial, destiné à être offert à titre d'hommage au vénéré Directeur de la Société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1857. — 1. L'Archipel des Marquises. *Annales hydrog.*, 1857.

1858. — 2. Notes sur la navigation des Marquises. *Annales hydrog.*, 1858. (Dépôt des cartes et plans de la Marine, n° 257), 1858. — Une 2e édition en 1862.

1858. — 3. Les Européens aux îles Marquises. *Le Musée des sciences*, 2e année, 1858, n° 46, p. 367.

1858. — 4. Mémoire sur les Baleines et les Cachalots. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re série, t. VI, 1858, p. 1.

1858. — 5. Notes sur quelques Oiseaux habitant les îles du Grand-Océan. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re série, t. VI, 1858, p. 49.

1859. — 6. Poissons de mer observés à Cherbourg, en 1858 et 1859. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re série, t. VII, 1859, p. 116.

1859. — 7. Note sur les Iles basses et les Récifs de corail du Grand-Océan. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re série, t. VII, 1859, p. 148.

1859. — 8. Les Fourmis sur mer. *Science pour tous*, n° du 24 février 1859.

1859. — 9. Formation des îles madréporiques du Pacifique et de l'Océanie. *Science pour tous*, nos des 14 et 28 avril 1859.

1859. — 10. Les Oiseaux de haute mer. *Science pour tous*, nos des 23 juin et 7 juillet 1859.

1859. — 11. Les Makis. *Science pour tous,* n° du 7 juillet 1859.

1859. — 12. Les Poissons de haute mer. *Science pour tous,* n^{os} des 4 et 18 août 1859.

1859. — 13. Les trois Règnes de la Nature dans l'Océanie. *Science pour tous,* n^{os} des 20 et 27 octobre 1859.

1859. — 14. La Population de l'Océanie. *Science pour tous,* n^{os} des 8 et 22 décembre 1859.

1860. — 15. Les Poissons volants. *Science pour tous,* n° du 19 juillet 1860.

1861. — 16. Animaux observés pendant une traversée de Cherbourg à la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, t. VIII, 1861, p. 168.

1861. — 17. Notes sur quelques espèces de Poissons de la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, t. VIII, 1861, p. 241.

1861. — 18. Observation d'une Aurore polaire australe. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, t. VIII, 1861, p. 378.

1861. — 19. Les Iles Loyalti. *Science pour tous,* n° du 28 février 1861. *Revue marit. et colon.*, t. I, 1861, p. 363. Traduit en anglais, sans nom d'auteur, dans le *Nautical Magazine,* août 1861.

1861. — 20. Végétaux de la zone équatoriale. *Science pour tous,* n^{os} des 14 et 28 mars 1861.

1861. — 21. Les Poissons vénéneux. *Science pour tous,* n° du 25 avril 1861.

1861. — 22. Coup-d'œil sur la Faune de la Nouvelle-Calédonie. *Science pour tous,* n^{os} des 13 et 20 juin 1861.

1862. — 23. La Chenille végétale. *Science pour tous,* n° du 8 mai 1862.

1862. — 24. Sur quelques Oiseaux de la Nouvelle-Calédonie. *Science pour tous,* n° du 29 mai 1862.

1862. — 25. L'Arbre à pain. *Science pour tous,* n° du 19 juin 1862.

1862. — 26. La Baleine humpback. *Science pour tous,* n° du 14 août 1862.

1863. — 27. Note sur quelques animaux observés à la Nouvelle-Calédonie, pendant les années 1861 et 1862. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, t. IX, 1863, p. 89.

1863. — 28. Supplément à la description des poissons de la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re sér., t. IX, 1863, p. 177.

1863. — 29. Notes sur quelques animaux observés en pleine mer dans l'océan Pacifique, et pendant une traversée d'Australie en Europe. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, t. IX, 1863, p. 188.

1863. — 30. Note sur la Faune ornithologique de la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc.*

des Sc. nat. de Cherbourg, 1re série, t. IX, 1863, p. 197.

1863. — 31. Note sur le Casoar de la Nouvelle-Bretagne. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re série, tome IX, 1863, p. 322.

1863. — 32. Note sur un squelette de gorille, donné au Cabinet d'histoire naturelle de Cherbourg. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re sér., t. IX, 1863, p. 328.

1863. — 33. Les Forêts de la Nouvelle-Zélande. *Science pour tous,* nos des 4 décembre 1862 et 8 janvier 1863.

1863. — 34. Les Serpents de l'Australie. *Science pour tous,* n° du 26 mars 1863.

1863. — 35. Les Squales. *Science pour tous,* nos des 25 février et 5 mars 1863.

1863. — 36. Esquisse sur la Faune de la Nouvelle-Zélande. *Science pour tous,* nos des 7 et 14 mai 1863.

1863. — 37. Le Mourenk ou Casoar de la Nouvelle-Bretagne. *Science pour tous,* n° du 6 août 1863.

1864. — 38. Remarques météorologiques et nautiques faites pendant un voyage de France à la Nouvlle-Calédonie et dans la partie sud-ouest de l'océan Pacifique. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 1re sér., t. X, 1864, p. 225. Reproduit par les *Annales hydrogra-*

phiques. Reproduit par fragments, presque en entier dans *L'Indicateur du Routier maritime de l'Océan Pacifique*, par F. Labrosse, Paris, 1874.

1864. — 39. Additions à la Faune de la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re sér., tome X, 1864, p. 301.

1864. — 40. L'archipel Havaïen. *Science pour tous*, nos des 28 avril, 19 et 26 mai 1864.

1864. — 41. Le Massacre de l'équipage du *Superior*. — Les îles Salomon. *Science pour tous*, no du 12 mai 1864.

1864. — 42. La Baleine de Cannes. *Science pour tous*, no du 9 juin 1864.

1864. — 43. Les îles Chinchas et le guano. *Science pour tous*, no du 16 juin 1864.

1864. — 44. Une Journée au milieu des cannibales. *Science pour tous*, no du 11 août 1864.

1864. — 45. Le Moa. *Science pour tous*, no du 13 octobre 1864.

1864. — 46. Les îles Comores. *Science pour tous*, nos des 15 et 22 décembre 1864.

1864. — 47. Exposition de la Faune de la Nouvelle-Calédonie faite à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 31 mars 1864. *Revue des Soc. savantes*, no du 15 juillet 1864.

1864-65. — 48. Notes sur les bois de la Nouvelle-Zélande. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 1re série, t. X, 1864,

p. 273. *Revue marit. et colon.*, t. XIV, 1865, p. 19.

1865. — 49. Recherches sur l'origine et la provenance de certains végétaux phanérogames observés dans les îles du Grand-Océan. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XI, 1865, p. 81.

1865. — 50. Notes sur quelques espèces de poissons de la Basse-Cochinchine. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XI, 1865, p. 257.

1865. — 51. Aperçu sur la Faune ichthyologique de la Basse-Cochinchine. *Science pour tous,* n° du 22 juin 1865.

1865. — 52. Aperçu sur la Géographie botanique de l'Océanie. *Science pour tous,* nos des 19, 26 octobre et 2 novembre 1865.

1865. — 53. Le Pilote de la Nouvelle-Zélande. Traduit de l'anglais. *Dépôt des cartes et plans de la Marine,* 1865.

1865-66. — 54. Coup d'œil sur la Flore de la Basse-Cochinchine. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XII, 1866, p. 342. *Science pour tous,* nos des 7 et 28 septembre 1865.

1866. — 55. Description de quelques poissons de l'île de Poulo-Condor. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XII, 1866, p. 113.

1866. — 56. Description de quelques poissons et de quelques oiseaux du nord de la Chine.

Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg, 2e série, t. XII, 1866, p. 263.

1866. — 57. Sur la constitution du sol de la Basse-Cochinchine. *Science pour tous,* n° du 17 mai 1866.

1866. — 58. Coup d'œil sur la Faune de la Cochinchine. *Science pour tous,* nos des 14 juin et 5 juillet 1866.

1867. — 59. Notes sur quelques poissons de mer observés à Hong-Kong. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIII, 1867, p. 241.

1867. — 60. Instructions nautiques sur les îles Loyalti. *Dépôt des cartes et plans de la Marine,* n° 427, 1867.

1867. — 61. Aperçu sur l'Histoire naturelle de la Corée. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XIII, 1867, p. 69.

1867. — 62. Hong-Kong, Macao, Canton. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIII, 1867, p. 107.

1867. — 63. Quelques observations sur les typhons ressentis dans les mers de Chine pendant les mois d'août, septembre et octobre 1867. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIII, 1867, p. 113.

1867. — 64. Note sur quelques reptiles et quelques crustacés de l'île de Poulo-Condor et de la Basse-Cochinchine. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XIII, 1867, p. 283.

1867. — 65. Note sur quelques poissons nuisibles du Japon. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIII, 1867, p. 142.

1868. — 66. Histoire naturelle de la Basse-Cochinchine et de l'île de Poulo-Condor. *Revue scient.*, n° du 13 juin 1868. (Communication faite à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, au mois d'avril de la même année).

1868. — 67. Coup d'œil sur l'Histoire naturelle du Japon. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XIV, 1868, p. 49. Reproduit intégralement dans la *Revue des Soc. savantes* (Sciences math., phys. et natur., 2e série, t. 3, 1873).

1868. — 68. Note sur le Jabiru de la Nouvelle-Hollande. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIV, 1868, p. 124. Article paru antérieurement dans la *Science pour tous*, n° du 29 janvier 1863.

1868. — 69. Essai sur la Faune de la Nouvelle-Zélande. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XIV, 1868, p. 215.

1868. — 70. Rapport sur le Concours ouvert par la *Société des Sciences naturelles de Cherbourg* sur la question suivante : Des Varechs au double point de vue de l'agriculture et de l'industrie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XIV, 1868, p. 328.

1869. — 71. La Faune de la Nouvelle-Zélande. *Revue scient.*, n° du 2 octobre 1869.

1870. — 72. Notes sur les archipels des Comores et des Séchelles. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, tome XV, 1870, p. 45.

1870. — 73. Notes de voyage sur Aden, Pointe-de-Galles, Singapore, Tché-Fou. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e sér., t. XV, 1870, p. 257.

1871. — 74. L'Expédition de Corée en 1866, épisode d'une station navale dans les mers de Chine. *Mém. de la Soc. Académ. de Cherbourg,* 1871, p. 145.

1872. — 75. Notes sur les oiseaux de la Basse-Cochinchine. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XVI, 1872, p. 257.

1873. — 76. Notes sur l'archipel Hawaïen (îles Sandwich), *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2e série, t. XVII, 1873, p. 5.

1873. — 77. Un tour en Portugal il y a trente ans. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1873, p. 118.

1873-74. — 78. Sur quelques espèces rares de poissons de mer de Cherbourg. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1873-1874, p. 412. Lu à la séance publique de la *Société Linnéenne de Normandie,* à Cherbourg, le 21 juin 1874.

1874. — 79. Notes sur quelques animaux et quel-

ques végétaux rencontrés dans les mers australes et dans les mers du Grand-Océan, considérés au point de vue de leur classification et de leurs rapports avec l'industrie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2ᵉ sér., t. XVIII, 1874, p. 129.

1874. — 80. Addition aux poissons de mer observés à Cherbourg. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 2ᵉ sér., t. XVIII, 1874, p. 353.

1874. — 81. Le Livre de la Science, de la Mer et des Astres. Exposé des connaissances nautiques des marins arabes de l'Océan Indien. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1874, p. 474.

1874. — 82. Importance stratégique des ports militaires anglais. *Revue marit. et colon.,* t. XLIII, 1874, p. 270.

1874. — 83. L'Armement des navires de guerre. *Revue marit. et colon.,* t. XLIII, 1874, p. 321.

1874. — 84. Boîtes-caisses pour le paiement de la solde sur les navires de la marine anglaise. *Revue marit. et colon.,* t. XLIII, 1874, p. 627.

1874. — 85. Sondages dans la partie sud du Pacifique. *Revue marit. et colon.,* t. XLIII, 1874, p. 774.

1874. — 86. De la Presse des matelots en Angleterre. *Revue. marit. et colon.,* t. XLIII, 1874, p. 1052.

1874-75. — 87. La Corée. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1874-75, p. 353. Même étude publiée dans la *Science pour tous*, 1867, nos des 17, 31 janvier et 7 février.

1875. — 88. Les plantes alimentaires de l'Océanie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 2e sér., t. XIX, 1875, p. 33.

1875. — 89. Mélanges zoologiques. *Mém de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 2e sér., t. XIX, 1875, p. 233.

1875. — 90. Normandie et Provence. Trois semaines de vacances dans le canton des Pieux. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1875, p. 136.

1875. — 91. Les Sépultures franques de la lande Saint-Gabriel. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1875, p. 302.

1876. — 92. Les Plantes industrielles de l'Océanie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, 2e sér., t. XX, 1876, p. 145.

1876-77. — 93. La Polynésie, ses productions, sa formation, ses habitants. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1876-77, p. 178.

1877. — 94. Les Monuments polynésiens. Lettre au directeur de la *Revue Scientifique* au sujet d'une communication sur la *Civilisation primitive* de M. A. R. Wallace, insérée dans le n° du 2 décembre 1876. *Revue marit.*, n° du 13 janvier 1877.

1878. — 95. Notes sur la distribution géographique

des oiseaux dans quelques archipels de l'Océanie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXI, 1878, p. 293.

1878. — 96. Quelques mots sur la Faune ichthyologique de la côte nord-est d'Australie et du détroit de Torres comparée à celle de la Nouvelle-Calédonie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXI, 1878, p. 328.

1878. — 97. Les Monuments mégalithiques de Bricquebec. Plaq. in-8 autographiée. Communication faite à la *Soc. Acad. de Cherbourg,* le 5 avril 1878.

1878. — 98. Les Satellites de Madagascar (Comores, Séchelles). Communication faite à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, avril 1878, reproduit par *La Revue scient.,* n° du 11 mai 1878.

1878. — 99. L'Antropophagie en Océanie. (Séance publique de la *Société Linnéenne de Normandie,* à Alençon, le 16 juin 1878) Autographié. Reproduit par l'*Année médicale de Caen.*

1878-79. — 100. Une Ascension au Pic de Ténérife. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.,* 1878-79, p. 380.

1879. — 101. Notes sur quelques grands Cétacés échoués sur les côtes d'Europe pendant les dix dernières années. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e série, t. XXII, 1879, p. 228.

1879. — 102. Zigzags aux environs de Cherbourg. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1879, p. 321.

1879. — 103. Distribution géographique des oiseaux en Océanie. *Science pour tous,* n° du 31 mai 1879.

1879-80. — 104. Terre-Neuve. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.,* 1879-80, p. 412.

1880. — 105. Notes sur les restes de Cétacés au Musée de Cherbourg. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXIII, 1880, p. 359.

1880. — 106. Quelques mots sur la Flore d'Aden, à propos d'un article de M. Georges Richard, inséré dans la *Revue scientifique* du 11 décembre 1880. *Revue scient.,* n° du 18 décembre 1880.

1881. — 107. Les Monuments mégalithiques des environs de Cherbourg. *Paris, Reiwald,* 1881. Br. in-8 de 19 pages. Ext. de la Revue : *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme,* XVIIe année, Toulouse, 1881.

1881. — 108. Les Iles du Pacifique, *Paris, Germer-Baillière et Cie,* 1881, 1 vol. in-16.

1881-82 — 109. Quelques mots sur le peuplement végétal de l'Océanie. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.,* 1881-82, p. 175.

1882. — 110. A propos du peuplement de la Polynésie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXV, 1882, p. 119.

1882. — 111. Nouvelles espèces de poissons de mer observés à Cherbourg. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg.* 3e sér., t. XXV, 1882, p. 313.

1882. — 112. La Chasse et la Pêche des animaux marins. *Paris, Baillière,* 1882, 1 vol. in-16.

1882-83. — 113. Madagascar. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1882-83, p. 206.

1882-83. — 114. Nos Établissements coloniaux à Madagascar. *Bull. de la Soc. de Géog. de Rochefort,* t. IV, 1882-83, p. 170.

1883. — 115. Quelques observations sur la Flore de la Manche de M. L. Besnou. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1883, p. 233.

1883-84. — 116. La Nouvelle-Zélande et le peuplement de la Polynésie. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1883-84, p. 480.

1884-85. — 117. La Guinée. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1884-85, p. 154.

1885. — 118. Les Légendes des îles Hawaï (îles Sandwich) et le peuplement de la Polynésie. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXVIII, 1885. p. 281.

1885. — 119. Note sur quelques Cétacés capturés ou échoués sur les côtes de l'Europe, de 1879 à 1885. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* 3e sér., t. XXII, 1885, p. 305.

1885. — 120. Une visite à Monterey (Californie). *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1885, p. 329.

1885-86. — 121. La Frégate *La Médée* (1838-39). *Bull. de la Soc. Acad. de Brest* 2e sér., t. XI, 1885-86, p. 3.

1886. — 122. Conférence sur Jean Nicollet (de Cherbourg). *Nouvelliste de Cherbourg*, n° du 12 août 1886.

1886. — 123. Deux hyperoodons à Saint-Vaast. *Nouvelliste de Cherbourg*, n° du 29 août 1886.

1886-87. — 124. Jean-Nicolas-Césaire Geoffroy et ses manuscrits. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1886-87, p. 304. Tirage à part avec le titre suivant: Jean-Nicolas-Césaire Geoffroy, naturaliste, né à Valognes, 1753-1821. Caen, Delesques, 1888. In-8 de 14 p.

1886-87. — 125. La Frégate *La Belle-Poule*, 1839-1840). *Bull. de la Soc. Acad. de Brest*, 3e sér., t. XII, 1886-87, p. 1. Tirage à part, s. d., in-8 de 192 p.

1887. — 126. Cabinet d'Antiquités et d'Histoire naturelle de Cherbourg. *Revue de l'Amateur Manchois*, Bricquebec, Mahaut, 1887.

1887. — 127. Quelques figures du Vieux Cherbourg. *Revue de l'Amateur Manchois*, 1887. — *Nouvelliste de Cherbourg*, nos du 11 au 28 octobre 1888.

1887-88. — 128. Les Erreurs des voyageurs. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1887-88, p. 445.

1888. — 129. La Société Académique de Cherbourg.

Nouvelliste de Cherbourg, n° du 12 avril 1888.

1888. — 130. Les Commencements de la Société Académique de Cherbourg. *Nouvelliste de Cherbourg*, n^{os} du 29 avril et du 10 mai 1888.

1889. — 131. A propos du Peuplement de Madagascar. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherb.*, 1889, p. 153.

1889. — 132. Réponse à cette question: Les Indigènes des îles Hawaii se servent-ils d'arcs et de flèches. *Archives du musée d'Ethnographie de Leyde* (Pays-Bas), t. II, 1889.

1889. — 133. Le Musée d'Histoire naturelle de Cherbourg. *Archives du Musée d'Ethnog. de Leyde.* (Pays-Bas), t. II, 1889.

1890-91. — 134. A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Caillières. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1890-1891, p. 1.

1890-91. — 135. Quelques mots encore au sujet des de Caillières. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1890-1891, p. 19.

1890-91. — 136. Le Puits romain de Grenneville. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1890-1891, p. 71.

1890-91. — 137. Littérature orale des Polynésiens (Océanie). *Mém. de la Soc. Acad. de Cherb.*, 1890-91, p. 167.

1891. — 138. La Dépopulation aux îles Marquises

(Océanie). *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, t. XXVII, 1891, p. 189.

1891. — 139. La Dispersion des espèces végétales par les courants marins. *Mém. de la Soc. des Sc. de Cherbourg*, 1891, p. 231.

1891. — 140. Les Hyperoodons de Goury. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherb.*, 1891, p. 281.

1891. — 141. Apparition des Cétacés sur les côtes de France. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 4e sér., 5e vol., 1891, p. 137.

1891-92. — 142. Le Brig-Aviso l'*Agile* (1844-1845). *Bull. de la Soc. Acad. de Brest*, 2e sér., t. XVII, 1891-92, p. 259.

1892. — 143. A propos des Baleines de l'Atlantique nord. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 1892, p. 124.

1893. — 144. La Baleine de Morsalines (Balœnoptera borealis Fischer ?) *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg*, t. XXVIII, 1893, page 37. Tirage à part : Cherbourg, Le Maout, 1893, in-8 de 16 pages.

1893. — 145. Communication à propos de la baleine de Morsalines. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 4e sér., t. VII, 1893, p. 62.

1893. — 146. De l'Industrie chez les hommes primitifs. Causerie faite à la *Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, le 2 juin 1893 (Compte-rendu). *Bull.*, 1893, p. 34.

1893. — 147. La Sépulture de Querqueville. *Nouvelliste de Cherbourg*, n° du 6 avril 1893.

1894. — 148. Quelques Arbres remarquables des environs de Cherbourg. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 4e sér., t. VIII, 1894, p. 94.

1894. — 149. Les Indigènes de Madagascar et leur Industrie. *Bull. de la Soc. Artistique et Industr. de Cherbourg*, 1894, p. 1.

1894-95. — 150. Te Vanana, Te taï toko, chants des naturels des îles Marquises (Océanie) sur la Création et le Déluge. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1894-95, p. 33.

1894-95. — 151. Quelques mots encore sur les de Callières; un point douteux d'histoire locale éclairci. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1894-95, p. 130.

1895. — 152. Un Poisson rare à Cherbourg, le *Cernier. Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 4e sér., t. IX, 1895, p. 46.

1896. — 153. A propos de la Flore de la Polynésie française de M. Drake del Castillo. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 4e sér., t. X, 1896, p. 61.

1897. — 154. La Paroisse de Jobourg pendant la Révolution. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1897-98, p. 209.

1897. — 155. Les Légendes polynésiennes et l'Histoire naturelle. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.*, 5e sér., t. I, 1897, p. 113.

1897-98. — 156. Ko nga Tama a Rangi (Les Enfants du Ciel), légende des naturels de la Nouvelle-Zélande. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1897-98, p. 1.

1897-98. — 157. Les de Callières (Jacques et Louis-Hector); un nouveau point d'histoire locale éclairci. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1897-98, p. 52.

1897-98. — 158. Coriallum. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1897-98, p. 270.

1897-98. — 159. Vieux Souvenirs de l'Ouest-Africain (1843). *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1897-98, p. 284; Wydah, p. 285; Le Gabon, p. 303.

1897-1900. — 160. Trois Poissons rares à Cherbourg. *Mém. de la Soc. des Sc. nat. de Cherbourg,* t. XXXI, 1897-1900, p. 219.

1899. — 161. La Baleine de Querqueville. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.,* 5e sér., t. III, 1899, p. 44.

1901. — 162. Le Voyage de Dom Pernetty aux îles Malouines 1763-1764. *Bull. de la Soc. Linn. de Norm.,* 5e sér., t. V, 1901, p. 26.

1904. — 163. Un Voyageur français au commencement du dix-septième siècle, Jean Mocquet, 1601-1615. *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg,* 1904, p. 1.

UN VOYAGEUR FRANÇAIS

AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

JEAN MOCQUET

1601 — 1615

par M. Henri JOUAN.

La Bibliothèque municipale de Cherbourg possède un vieux livre, imprimé à Rouen en 1645 sous le titre de *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales faits par* Jean Mocquet, *Garde du Cabinet des singularités du Roi aux Tuileries.* Cet ouvrage avait déjà eu une édition à Paris en 1617, une autre parut encore à Rouen en 1665 ; une traduction en hollandais, d'ailleurs très inexacte, en avait été faite à Dordrecht en 1656. Vers la fin de 1830, le gouvernement français, « pour procurer de l'ouvrage aux typographes », fit réimprimer un grand nombre de vieux livres, parmi lesquels celui de Mocquet, et une nouvelle édition parut alors, copiée exactement sur celles de 1645, mais il manque ce qui fait le charme de celle-ci aux yeux des bibliophiles : les dessins naïfs des objets vus par l'auteur.

Je me propose de donner une analyse des voyages de Mocquet dont les historiographes français — à ma

connaissance du moins — ne se sont pour ainsi dire pas occupés: c'est une injustice. Dans l'*Histoire générale des Voyages* de l'Abbé Prévost son nom n'est pas cité, pas davantage dans des histoires plus récentes; le Dictionnaire de Larousse lui consacre bien quelques lignes : Mocquet méritait mieux [1]. Ses récits ont le cachet de la sincérité et, si on y trouve quelques faits étranges, justifiant le dicton : « A beau mentir qui vient de loin », il ne les rapporte pas comme témoin oculaire, mais seulement par ouï-dire et sous toutes réserves. L'avant-propos de son ouvrage, « pour l'intelligence des Cercles, Zônes, Parallèles, Degrés de Longitude et de Latitude, Climats et autres choses nécessaires en la Description de la Terre universelle », prouve qu'il possédait toutes les connaissances cosmographiques de son temps. Les quelques remarques d'Histoire naturelle, éparses dans le cours de sa narration, font regretter qu'il n'ait pas tenu sa promesse : « Avec le temps et la grâce de Dieu, de faire » voir un autre livre traitant des plantes, arbres et

[1] Quelques jours après que ceci avait été écrit, feuilletant par hasard l'ouvrage du Dr E. T. Hamy, membre de l'Institut, ayant pour titre *Les Origines du musée d'ethnographie*, que je n'avais pas ouvert depuis sa publication en 1890, j'y ai trouvé dès les premières pages (chap. I, pp. 9-11), les voyages de Mocquet mentionnés. Le savant conservateur du Musée du Trocadéro rend pleine justice au voyageur. « botaniste et em- » baumeur, apothicaire et médecin suivant les circonstances », courant mille dangers, rapportant de ses pérégrinations des « raretés, » des « singularités », plantes utiles ou curieuses, animaux vivants, objets d'histoire naturelle et d'ethnographie, etc., soigneusement rangés par lui dans le local mis à sa disposition aux Tuileries et dont il avait la garde, mais ses collections ne lui avaient guère survécu ; moins de quarante ans après sa création, le *Cabinet des singularités du Roi* avait disparu sans laisser la moindre trace.

» animaux et autres choses rares avec leurs formes, » vertus et portraits, le plus au naturel possible ».

Aujourd'hui, on dit, avec raison, qu'il n'y a plus de distances; la vapeur nous transporte aux antipodes rapidement et confortablement, à jour et même à heure fixe; mais n'y a-t-il pas quelque charme à reporter sa pensée sur les vieux voyageurs, sur ces pionniers qui ont frayé les routes où, malgré tous nos progrès, on trouve encore bien des ornières? L'impression que me laissent leurs naïfs récits, je serais heureux de la faire partager. Ces navigateurs, à peine plus savants que les marins d'Homère, qui se lançaient sur les océans avec des instruments aussi rudimentaires que le Bâton de Jacob et l'Astrolabe, sans cartes correctes, le plus souvent sur de vagues indications, étaient véritablement les hommes d'Horace, au cœur triplement cuirassé de chêne et d'airain; les dangers de la mer, toujours à craindre sur de méchants navires, la famine, les maladies, le naufrage, la mort, et, ce qui était peut-être encore pire, la captivité chez des peuples barbares, telles étaient les chances ordinaires à prévoir: pas de secours à attendre dans la détresse, car au lieu de se réjouir à la rencontre d'un navire, on avait fréquemment à craindre un ennemi.

Les contrées visitées par Mocquet ont été explorées et décrites bien des fois depuis lui, aussi ne m'arrêterai-je pas à ses descriptions; je n'en discuterai pas la valeur, malgré l'intérêt historique que présenterait cette discussion; ce que je cherche dans son récit, c'est surtout ce qu'était le voyageur, ce qu'était la vie de mer il y a 300 ans; ce que je tâcherai de faire ressortir, c'est la trempe nécessaire aux hommes de cette époque que le désir de voir et l'amour de la science poussaient aux aventures.

JEAN MOCQUET était né dans les environs de Vienne, en Dauphiné, en 1575. Il nous apprend que, de bonne heure, il avait commencé à éprouver les « misères de ce monde », — à vrai dire, il ne devait pas trop s'en apercevoir. — Lorsqu'il était encore à la mamelle, son père ayant été mis en prison pour « une réponse qu'il lui convint payer », pendant le temps qu'on lui avait accordé pour régler cette affaire, sa femme avait été emprisonnée avec son enfant. La famille de Jean avait beaucoup souffert pour la cause de Henri IV, et c'est sans doute à cela, et sans doute aussi à son bagage scientifique qu'il avait dû, quoique bien jeune encore, sa nomination d'apothicaire de la Cour; mais son désir de voir le monde fit qu'il demanda la permission de parcourir les pays étrangers, ce à quoi le roi l'encouragea ainsi qu'il le dit dans sa dédicace à Louis XIII, « en lui faisant l'honneur de lui commander une par- » tie de ces voyages et en prenant plaisir aux discours » qu'il lui en faisoit au retour ». D'octobre 1601 à juillet 1612, Mocquet fit cinq voyages : le premier à la côte orientale d'Afrique, le deuxième à la Guyane, le troisième au Maroc, le quatrième aux Indes orientales et le cinquième en Palestine. C'est au retour de ce dernier que Louis XIII, qui lui témoignait la même bienveillance que son père, lui fit donner, aux Tuileries, un local spécial « pour y dresser un Cabinet de toutes sortes de raretés et choses curieuses» qu'il avait recueillies dans ses voyages, avec des appointements de 500 livres; mais Mocquet, trouvant probablement qu'il n'y avait pas encore assez de « raretés » dans le Musée et, jugeant que, pour en augmenter le nombre, il lui fallait faire quelques « voyages d'outre-mer » s'était tracé l'itinéraire suivant: Aller d'abord aux Indes orientales, puis au Mexique, traverser l'Amérique du

Nord, s'embarquer du côté de l'Océan pacifique pour les Iles Philippines, descendre le long des côtes de la Chine, du Cambodge et du Royaume de Siam, explorer les deux presqu'îles Gangétiques, visiter Goa, Ormuz, puis, traversant la Perse, venir en Syrie et s'embarquer pour la France. Ce beau projet, à son grand regret, ne put être accompli, « entreprise à la » vérité si grande, dit-il, que seulement de l'avoir osé » mettre en mon esprit, je pense y avoir eu assez de » gloire ».

I.

Le 9 octobre 1601, Jean Mocquet partait de Saint-Malo — il ne dit pas à quel titre — sur la *Syrène* qui allait « en Lybie », chargée de sel, « assez bien équipée de vivres et de munitions, avec vingt-cinq hommes dedans « en tout ». A cette époque, bon nombre de navires se rendaient dans les parages du Banc d'Arguin pour y faire la pêche et saler le poisson qui, au retour, vers le temps du Carême, était vendu dans les pays catholiques.

Jusqu'aux Iles Canaries tout alla bien, mais, là, commencèrent les aventures ; un navire et une « patache » d'apparence suspecte furent signalés. Pendant deux jours, ces bâtiments tournèrent autour de la *Syrène* qui se mit en état de défense, « ayant rompu » le bateau pour faire des plates-formes afin de pou- » voir charger les canons d'un bord à l'autre, tendu » le *pont de rets* (des filets d'abordage ?), appareillé » les mousquets avec les pierriers et canons », sans oublier une provision de vin sur le tillac pour donner aux matelots « meilleur courage », tous d'ailleurs, résolus à mourir plutôt que de se laisser capturer par

ces pirates. Au bout de deux jours, un de ces navires arriva tout près de la *Syrène*, lui « commandant d'amener, » mais voyant qu'elle était prête à lâcher sa bordée, son capitaine cria « de ne pas tirer, et que si » nous étions navire françois, il ne nous vouloit aucun » mal et que nous missions notre bateau hors. Nous » lui fîmes réponse que notre bateau étoit rompu et » qu'il mit le sien hors, s'il le vouloit, sur quoi, il fut » longtemps à contester : mais enfin, nous voyant si » résolus et si bien couverts de notre pont de rets, il » mit son bateau hors et vint à bord de nous et ne » voyant que du sel en notre vaisseau, il s'en retour- » na sans nous faire déplaisir pour si peu de chose... » et voyant qu'il n'y avoit que des coups à gagner il » nous quitta ».

Quelques jours après, le 6 novembre, on ne s'en tira pas à si bon marché. Dans le voisinage du Cap Blanc, un autre écumeur de mer tomba inopinément sur la *Syrène* et lui commanda d'amener, mais, pour toute réponse, le capitaine, Clément Hamon, ordonna à ses canonniers de « faire leur devoir ». Le combat dura jusqu'à la nuit sans résultat décisif, « ce que voyant, » l'ennemi fit un autre bord, arrivant sous le vent de » nous, pensant que tous nos canons eûssent été chan- » gés de l'autre côté, mais il fut trompé, car nous y » avions trois canons avec des lanternes pleines de » clous après les balles. Venant donc bord à bord l'un » de l'autre, nous lui laissâmes aller ces trois canons » et les pierriers droit sur son chateau de devant où » ils étoient près de quatre-vingt tout prêts à sauter » en notre navire ; eux, se voyant tout couverts de feu » et beaucoup de leurs gens abattus sur le tillac, ils » se prirent à crier Got de lorre (God Lord), Mon Dieu, » en Anglois, puis débordant, ils nous envoyèrent un

» coup de canon qui perça notre navire tout outre, et » brisant la jambe d'un marinier qui s'avançoit pour » courir à la pompe parce qu'on crioit que nous » allions à fond et que nous avions près de deux bras- » ses d'eau dans notre vaisseau... » Cette voie d'eau avait été occasionnée par un coup de canon au début du combat; heureusement, le charpentier réussit à la boucher.

Le lendemain la *Syrène* toute pantelante, avec ses mâts « s'en allant en balance par les grands coups de » canon qu'ils avoient reçus », ses cordages hachés, ses voiles trouées, arriva au Cap Blanc où elle trouva sept navires de Brouage qui s'opposèrent à ce qu'elle gagnât le mouillage jusqu'à ce qu'il fût bien prouvé que c'était un navire français et non un espagnol.

Pendant qu'elle était là, il s'en fallut de peu que la carrière aventureuse de Mocquet ne fût arrêtée à son début. Comme il parcourait les alentours, cherchant des œufs d'autruche, il faillit être enlevé par des naturels du pays auxquels il n'échappa qu'en se jetant à la nage, et put ainsi gagner un canot qui, heureusement, se trouvait dans le voisinage. Il est bien probable que s'il avait été pris, il aurait été vendu et emmené en esclavage dans l'intérieur comme il n'est arrivé que trop souvent à des malheureux naufragés sur cette côte inhospitalière.

Sept ou huit jours après, cinq navires espagnols se présentèrent dans la baie avec les apparences les plus amicales, mais, une fois à l'ancre autour de la *Syrène*, ils lui enjoignirent de partir, alléguant qu'il était défendu aux Français de pêcher dans cet endroit : il fallut bien céder. La *Syrène* s'en alla alors aux environs du Château d'Arguin où la pêche était très productive, elle y était depuis quelque temps lorsqu'un Espagnol

vint d'Arguin pour demander à nos compatriotes des clous et du bois dont avaient besoin des navires de sa nation qui étaient au cap ; cet Espagnol était un espion et un traître, comme ils l'apprirent bientôt à leurs dépens. Quelques jours après, trois embarcations s'emparèrent de la *Syrène* pendant que l'équipage était à la pêche, et qu'il ne restait à bord que le capitaine, le charpentier et Mocquet; elle fut conduite au mouillage où étaient les cinq navires espagnols sur lesquels son personnel fut reparti. Deux de ces bâtiments et la *Syrène,* sous le commandement d'un Espagnol, partirent pour l'Espagne, chacun faisant route de son côté. Un coup de vent l'obligea à relâcher à Madère où l'on ne permit à personne de descendre à terre sous le prétexte qu'elle apportait la peste ; à peine nos compatriotes pouvaient-ils acheter quelques vivres. Cette consigne sévère fut levée à l'arrivée des deux autres navires ; le commandant de cette petite escadrille obtint, pour lui et les siens, l'autorisation d'aller en ville, toutefois en s'habillant comme les gens du pays. Déjà au temps de notre voyageur, Madère méritait la réputation dont elle jouit encore ; Mocquet en fait un tableau enchanteur. Il y avait alors un consul français, Jean de Caux, originaire de Chartres, qui, ayant épousé la fille du vice-roi portugais, était très riche ; Mocquet se loue beaucoup de son obligeance envers lui et ses compagnons, mais il ne paraît pas que ce consul intervint en quoi que ce fût au sujet de la capture d'un navire français.

Après une seconde relâche à Madère, motivée par une nouvelle tempête, la *Syrène* arriva à San-Lucas-de-Borromeda où, après un procès, elle fut relâchée, mais le poisson, qui composait son chargement, étant gâté, ne trouva pas d'acheteurs ; à Lisbonne, où elle

se rendit ensuite, on ne put en vendre qu'une petite partie, et le reste fut jeté à l'eau par ordre des autorités sanitaires, en sorte que le bénéfice du voyage fut perdu. A Lisbonne, Clément Hamon trouva à affréter son navire pour aller porter des vivres à la garnison portugaise de Mazagan qui était réduite aux dernières extrémités, plusieurs bâtiments envoyés pour la ravitailler ayant été pris par des pirates ; bloquée par les Maures qui détruisaient les plantations des environs et empoisonnaient les puits, elle ne pouvait guère compter que sur l'eau d'une citerne qui se trouvait dans la forteresse et que sur les vivres apportés par mer. Mocquet se loue beaucoup de quelques habitants de Mazagan qu'il put faire profiter de ses connaissances médicales. Il y avait en ville un chirurgien, « assez » savant, dit-il, sur la langue latine, mais il manquait » de la connoissance des médicaments et d'expérien- » ce ». Il faillit bien rester à Mazagan, le capitaine ayant mis à la voile sans le prévenir, — il aurait accepté cette contrariété sans trop de chagrin s'il avait eu autre chose que ce qu'il avait sur le dos — de sorte que, pour rejoindre la *Syrène*, il fut contraint de se jeter dans un bateau qu'il ne put se procurer qu'avec beaucoup de difficulté ; et qui ne l'atteignit qu'après avoir couru de grands risques. Le capitaine lui donna des raisons plus ou moins valables pour justifier son départ précipité, mais la véritable c'est qu'il devait à Mocquet quelque argent que celui-ci ne put recouvrer que plus d'un an après, et encore sur un arrêt du Parlement de Bretagne.

La *Syrène* se rendit à Séville d'où elle partit pour France, en compagnie d'un petit navire flamand, le 1er juillet 1602, ayant à bord de la cochenille et 30 ou 40 mille écus d'argent. Le 15, les deux conserves

firent la rencontre de deux navires accompagnés de leurs « pataches », avec lesquels il fallut en venir aux coups ; le combat dura toute la journée sans résultat. Plusieurs des gens de la *Syrène* avaient été blessés, brûlés par le feu qui avait pris à quelques charges de canon, et par l'explosion d'une pièce d'artillerie dont la culasse avait défoncé le pont, et aurait, sans doute, causé des avaries plus graves sans la résistance du sel qui était dans la cale; sur le navire flamand la situation était encore pire. A la première volée qu'il tira, il brûla toute sa poudre, « dont beaucoup de ses gens » furent gâtés et perdus. Ils avoient mis leur poudre » dans une grande pièce de voile où ils s'en alloient » prendre la mèche à la main qui fut cause de l'incon- » vénient ». Le combat allait recommencer le lendemain ; le capitaine de la *Syrène* ne voulait pas se rendre, mais, après avoir pris l'avis des Flamands, il fut décidé qu'on enverrait le bateau à bord des ennemis, avec un homme parlant leur langue, l'anglais, « ce qui » fut fait, mais ils ne voulaient s'appaiser en aucune » manière, disant qu'ils avoient souffert beaucoup de » pertes, et que ce n'étoit point leurs intentions de » faire du mal aux François, cela leur ayant été défen- » du par la Reine d'Angleterre, leur maîtresse, mais » que le capitaine leur avoit dit des injures et qu'il » falloit qu'il vînt à bord pour s'excuser, comme il nous » fallut faire, et aussi vinrent à notre bord avec les » bateaux des deux navires, cherchant partout, mais » ils ne trouvèrent que du sel, s'ils eussent rencontré » notre argent, nous étions mal en point ; car ils nous » eûssent joué quelque tour de leur métier. Enfin, » comme on leur eut fait présent de quelques victuail- » les, ils se retirèrent à leur bord... » Un de ces for-

bans était celui qui avait déjà attaqué la *Syrène* près du Cap Blanc.

Elle arriva à Saint-Malo le 1er août, non sans avoir encore eu d'autres aventures. Près du Cap Finistère, on fut obligé d'acheter du biscuit à un navire de Lubeck et, dans cette circonstance, Mocquet faillit perdre la vie ; le canot, avec lequel il était allé à bord de ce navire coulait bas d'eau, il manqua, par suite de la grosse mer, d'être écrasé le long de ce bâtiment, heureux d'en être quitte pour une jambe contusionnée.

Si je me suis étendu longuement sur les mésaventures de toute sorte de ce premier voyage, ç'a été pour donner une idée des combats de mer à cette époque, et du peu de sécurité dont jouissait le commerce maritime. Il y avait de quoi être dégoûté de l'envie de voyager par mer, mais Mocquet n'était pas homme à se laisser arrêter par de pareilles considérations ; sachant qu'un sr de la Ravardière était prêt à partir pour les Indes occidentales, il alla, le 12 janvier 1604, s'embarquer à Cancale sur son navire qui se rendait à Chausey pour y attendre un vent favorable.

II.

On leva l'ancre le 26 janvier 1604. Le navire était tout neuf, mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il portait très mal la voile, néanmoins on passa outre à ce grave inconvénient. Aux environs du Cap Finistère, à la rencontre d'un navire, on se prépara à la défense, et, au besoin, à l'attaque, mais on reconnut que c'était un français. — Le 10 février, le navire était en vue de Lanzarote, une des Iles Canaries, et, quelques jours après, mouillait à Rio-de-Ouro où il resta près de deux mois bien mis à profit par Mocquet pour ses recher-

ches. Après une relâche aux Iles du Cap Vert, on arriva, le jour de Pâques fleuries, à l'embouchure du fleuve des Amazones dont il décrit les marées tumultueuses. Nos navigateurs n'étaient pas bien sûrs de leur estime, et, pendant qu'ils cherchaient un endroit favorable pour aborder, ils firent la rencontre d'une pirogue portant dix-sept Indiens qui conduisirent le bâtiment à l'entrée de l'Oyapok, que Mocquet appelle Yapoko, où il ne resta que cinq jours, bien remplis pour ses recherches. Ce qu'il rapporte des Amazones, auxquelles toute l'Europe croyait alors, ce n'est que pour l'avoir entendu dire, n'ayant pu aller dans leur pays comme il le désirait.

De l'Oyapok[1], le navire se rendit à Cayenne où il n'y avait pas encore d'établissement européen. Les forêts de la Guyane ne pouvaient manquer d'attraits

[1] La Ravardière avait emmené de l'Oyapok — et de son plein gré — un jeune sauvage, neveu du roi du pays, qui, à bord fut appelé *Yapoko*. Ce garçon vint en France lorsque le navire y retourna, mais, au lieu de le traiter comme un *prince* on le mit à tourner la broche, ce qui ne répondait guère à l'hospitalité française qu'on lui avait vantée.

En 1613, grand fut l'étonnement de Mocquet de rencontrer, à Paris, au milieu de quelques indigènes du Brésil qui y avaient été amenés par le S[r] de Razilly, Yapoko qui le reconnut sur le champ. Yapoko était retourné de France au Brésil, à l'Ile de Maragnan, mais n'ayant pu de là regagner son pays, il était reparti sur un navire français qui fut pris par des pirates près de l'Angleterre. Il put gagner le pays, venir en France et aller dans le Poitou chez Madame de la Ravardière à laquelle il donna des nouvelles de son mari resté au Brésil. Froissé de ce que cette dame lui avait ordonné un jour, à lui, *fils d'un prince*, d'aider à retirer un porc des fossés de son château, il s'enfuit jusqu'à La Rochelle où il rencontra des Havrais qui l'amenèrent au Havre, puis à Paris ; c'est alors que Mocquet le rencontra, le recueillit chez lui et le présenta à Louis XIII qui lui donna quelque argent. De Paris, il retourna au Havre où des gens de M. de la Ravardière vinrent le chercher, et depuis Mocquet n'entendit plus parler de lui.

pour un chercheur aussi ardent que Mocquet; aussi, nombreuses sont les descriptions de plantes et d'animaux dans cette partie de son récit.

De Cayenne, le navire, chargé de bois de construction et surtout de « bois d'aloës » en telle quantité qu'à son retour en France, le prix de cette « drogue » baissa considérablement, partit pour Sainte-Lucie, une des Antilles, mais, après qu'il eut pris connaissance de la Trinitad et de Tabago, les courants le rejetèrent à plus de soixante-dix lieues dans l'Ouest. On ne savait plus trop où l'on était, lorsqu'on reconnut une terre, où l'on finit par trouver un ancrage, après avoir failli naufrager sur un écueil à fleur d'eau : c'était la petite île Blanca. Le lendemain une troupe de seize hommes, dont faisait partie Mocquet, descendit à terre pour chasser et chercher de l'eau, mais après avoir battu l'île dans tous les sens, sous un soleil torride, ils revinrent à bord sans en avoir trouvé une goutte, harassés et mourant de soif. Le 2 juin, après avoir échappé à deux navires suspects, on mouilla à la côte Est de l'île de la Marguerite. Le pays était habité, mais, à la vue des étrangers, les habitants s'étaient enfuis de sorte qu'il fut impossible de savoir où se faisait la pêche des perles. Pendant la nuit, un coup de vent faillit jeter le bâtiment à la côte. Ne trouvant pas d'eau, dont on était à court, on résolut d'aller à Cumana où l'on put aborder malgré les démonstrations d'abord hostiles de deux navires, l'un flamand, l'autre anglais, mais l'accord se fit avec les équipages de ces bâtiments et les gens du pays ; les relations devinrent cordiales et après « s'être bien festoyés les uns les autres » et fait une ample provision d'eau, on remit à la voile, le 5 juin pour retourner en France.

La traversée se prolongeait, on n'était encore arrivé

qu'à la hauteur des Bermudes, les vivres diminuaient, il fallut en venir aux « partages ». Mocquet eut, pour son lot, huit ou dix livres de biscuit « tant bon que » gâté », mais, ajoute-t-il, « ayant force perroquets à » nourrir, je ne savois que faire pour estre cet animal » fort gourmand. Enfin je me résolus de tuer le plus » goulu et le fis rôtir et le mangeai avant que le bis- » cuit vînt à me manquer davantage ». Le vent était toujours contraire et il était question de tirer au sort pour savoir qui serait mangé; il y avait à bord trois ou quatre Indiens qui auraient été les premières victimes; heureusement un bon vent se leva à temps pour empêcher nos navigateurs d'en venir à cette horrible extrémité. On put atteindre Flores, une des Açores, s'y ravitailler et arriver sans encombre à Cancale, le 15 août 1604.

III.

Huit mois de repos, c'était plus qu'il fallait à Mocquet pour oublier les misères endurées pendant ses premiers voyages. Le 12 avril 1605, il quittait Paris et s'embarquait à Saint-Nazaire pour Lisbonne où il espérait pouvoir profiter du départ de la flotte qui allait tous les ans dans l'Inde, mais la guerre avec la Hollande l'empêcha de partir cette année-là. Ne sachant pas quand il retrouverait une occasion favorable, et ne voulant pas perdre son temps, il prit passage sur un navire de La Rochelle, à destination du Maroc, qui le déposa à Saffi dans le courant du mois d'août.

Il resta au Maroc à peu près un an et demi, explorant l'intérieur du pays, visitant la capitale de l'empire Chérifien, voyageant tantôt avec des caravanes, tantôt seul, quelquefois hébergé par de grands personnages,

le plus souvent vivant misérablement, volé par ses guides ou ses interprètes, mais se tirant toujours d'affaire grâce à son talent comme médecin. Dans la capitale, il rencontra un confrère français, le s^{r} de l'Isle, qui y était depuis longtemps en qualité d'agent du roi de France. Le 17 mars 1609, il était de retour au Havre, d'où il se rendait à Fontainebleau pour faire voir à Henri IV les curiosités qu'il rapportait, entre autres du miel blanc d'Afrique, « très clair et très ex- » cellent, dont Sa Majesté fit épreuve sur le champ, et » le fit serrer soigneusement[1] ».

L'idée d'un voyage aux Indes orientales le hantait toujours. A la fin de 1607, il s'embarqua sur un navire qui allait à Séville, mais qu'un coup de vent fit relâcher à Lisbonne, à sa grande joie, car, une fois à Séville, il lui aurait fallu venir à Lisbonne, et peut-être aurait-il manqué le départ de la flotte. Après de nombreuses démarches et grâce à la protection du comte de la Fère, qui était envoyé dans l'Inde comme vice-roi, il réussit à s'embarquer sur le navire amiral, la *Notre-Dame du Mont-Carmel,* que montait ce grand seigneur. Ce n'avait pas été chose facile ; outre qu'il y avait déjà près de 900 passagers, on ne voulait pas admettre d'étrangers, surtout des Français ou des Hollandais.

La flotte, composée de cinq carraques et de neuf autres bâtiments plus petits, fit voile le 29 mars 1608 ; jusqu'alors Mocquet n'avait navigué que sur des navires de commerce, équipés par des particuliers, et il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que tout ne s'y fit pas toujours très régulièrement, cette fois, il partait

[1] Les observations de Mocquet sur le Maroc ont été traduites en anglais par Dapper.

avec une flotte armée et équipée par le gouvernement qui avait la marine la plus redoutable de l'époque, sur un navire de la taille de nos anciens vaisseaux de ligne; laissons parler notre voyageur pour avoir une idée de la manière dont les choses s'y passaient:

« Entre nous, dit-il, c'étoit le plus grand désordre » et confusion qu'on saurait s'imaginer à cause de la » grande quantité de peuple qu'il y avoit, vomissant » qui ça, qui là, et faisant leurs ordures les uns sur » les autres, On n'entendait parmi cela que cris et gé- » missements de ceux qui étoient pressés de soif et de » faim et de maladies et autres incommodités, et mau- » dissant l'heure de s'être embarqués et leurs pères » et mères qui en étoient cause, de sorte qu'il sem- » blait qu'ils fûssent tous hors de sens et comme dé- » sespérés, parmi les chaleurs excessives dessous la » Ligne et des Abrolles (Abrohlos), les bonasses et les » calmes qui duroient depuis longtemps et les pluies » de la Côte de Guinée dont nous étions accablés à tout » heure et qui se convertissaient en vers si on ne sé- » choit vivement ce qui étoit mouillé et grouillant » tout de ces vers qui sautoient d'une étrange manière... » N'ayant plus de chemises et d'habits secs à changer, » j'étais contraint de sécher sur moi ce que je portois » avec mon matelas en me couchant dessus. Mais je » fus bien payé de cela, car la fièvre, avec une grande » douleur de reins, me prit de telle sorte que le mal » m'en dura quasi tout le voyage. Mais ce ne fut pas » tout, car j'eus encore cette fâcheuse maladie de » *Lovende* que les Portugais appellent autrement *ber-* » *bère* et les Hollandais scorbut, qui me pourrit pres- » que toutes les gencives qui rendoient un sang noir » et putride. Mes genoux étoient tellement rétrécis » que je ne pouvais étendre les jarrets, mes cuisses et

» jambes noires comme membres estioménés et gan-
» grénés, et étois contraint de m'inciser et découper
» tous les jours pour faire sortir ce mauvais sang noir
» et pourri.... Force de nos gens mouroient tous les
» jours et ne voyait-on autre chose que de jeter corps
» en mer, trois ou quatre à la fois et la plupart étoient
» morts sans secours derrière quelque coffre, les yeux
» et la plante des pieds mangés des rats. Ce n'étoit que
» cris de grande soif et altération, car, bien souvent
» après avoir reçu leur règle qui pouvoit être chopine
» ou environ d'eau, la mettant près d'eux pour boire
» ayant soif, leurs compagnons d'autour d'eux, et
» d'autres encore de plus loin venoient dérober ce
» peu d'eau à ces pauvres malades endormis et tour-
» nés de l'autre côté. Eux-mêmes étant sous le tillac,
» en lieu obscur, ils se frappoient et battoient les uns
» les autres sans se voir lorsqu'ils en surprenoient
» quelques uns sur le larcin, et ainsi le plus souvent
» privés d'eau et faute d'une petite goutte, ils mou-
» roient misérablement sans qu'aucun les en voulût
» secourir d'un peu, non pas le père au fils ni le frère
» au frère, tant le désir de vivre en buvant pressoit
» chacun en son particulier. Je me trouvois bien sou-
» vent ainsi déçu et frustré de ma règle mais je me
» consolais avec tant d'autres de même moi ; cela étoit
» cause aussi de n'oser dormir trop fort et mettois
» mon eau en lieu qu'on ne pouvoit la prendre aisé-
» ment sans me toucher ».

Quand on eut passé la Ligne, le comte de la Fère mourut après six jours de maladie, grand malheur pour Mocquet qui perdait en lui un puissant protecteur. Il embauma le corps « avec grand peine, dit-il,
» à cause de la chaleur qui nous faisoit fondre comme
» beurre au soleil... Il était fort gras ». Le capitaine

» Môr (ou Maior) qui remplaçait le vice-roi dans le » commandement, ne se contentait pas d'être un ty- » ran, mais encore il retranchait autant qu'il pouvait » des rations de viande, de vin et d'huile afin de les » vendre, pour son compte, à Mozambique.

On était arrivé à 8 ou 10 degrés au delà de l'Equateur. Le vent était toujours contraire, les pilotes étaient d'avis de retourner en Portugal, la saison favorable pour doubler le Cap de Bonne-Espérance étant presque passée, mais cela ne faisait pas l'affaire du capitaine Môr qui comptait faire de bons profits pendant le voyage ; aussi, malgré l'avis des pilotes, on continua à se diriger vers le Sud, mais, pendant la nuit, ce fut une débandade générale dans la flotte. La plupart des bâtiments reprirent la route de l'Europe (on sut plus tard que presque tous se perdirent) ; il n'en resta que quatre ensemble, et, même, au bout de quelque temps, la carrague amirale se trouva seule. Après avoir beaucoup souffert au passage du Cap, elle arriva à Mozambique le 29 septembre, juste six mois après le départ de Lisbonne ; les trois autres bâtiments y arrivèrent à peu près à la même date. La ville venait de soutenir un siège contre les Hollandais qui avaient brûlé le galion le *Bon-Jésus*, lequel s'était séparé de la flotte peu de temps après qu'elle avait quitté le Portugal et était arrivé à Mozambique pendant le siège, mais les Hollandais, craignant la venue des autres bâtiments, l'avaient levé. La ville était à demi ruinée, n'offrant guère de ressources. Les malades, mis à terre, et logés dans de mauvaises paillottes, mouraient à raison de dix à quinze par jour ; à leur départ, les navires laissaient à Mozambique plus de 735 cadavres.

Il fallut attendre le retour de la mousson favorable pour gagner Goa, pendant cinq mois au cours desquels

Mocquet eut un avant-goût de la manière d'être des Portugais dans leurs possessions de la Mer des Indes. Encore très souffrant du scorbut, pouvant à peine se traîner, au moment où il commençait à prendre un peu de repos chez un soldat qui l'avait recueilli dans son pauvre logis, il fut arrêté par ordre du capitaine Môr, mis aux fers pendant vingt-deux jours, presque sans avoir à manger et traduit devant une sorte de tribunal comme prévenu de s'être embarqué clandestinement. Ses accusateurs et ses juges savaient pourtant qu'il avait une licence en règle, et qu'il s'était embarqué au service du comte de la Fère ; plusieurs d'entre eux, malades pendant la traversée, avaient eu recours à ses soins, ce dont ils s'étaient alors montrés très reconnaissants. Quand ils eurent bien enquêté, ils lui demandèrent où étaient son coffre et ses hardes et que, dit-il, « je leur en baillasse la clef ; c'était pour me » prendre et voler si peu d'argent que j'avois et autre » besogne ».

Après l'avoir, en effet, bien dépouillé, on le relâcha ; mais il ne fut pas beaucoup plus à son aise au milieu des soldats avec lesquels on l'avait logé, et qu'il appelle « canaille débordée à toutes sortes de vices et de méchancetés ». Grâce à deux gentilshommes, plus humains, qui lui offrirent un emplacement pour y construire une paillotte, il eut un peu plus de bien-être, en ayant toutefois, à se défendre contre toutes sortes de bêtes, des lézards, des serpents qui venaient jusque dans son lit, et, surtout contre d'innombrables fourmis. Toutes ces misères, mourant le plus souvent de faim, ne l'empêchaient pas de faire aux environs des courses intéressantes.

Enfin, le 30 mars 1609, les quatre navires restant des quatorze qui avaient quitté Lisbonne ensemble

plus d'un an auparavant, mirent à la voile et arrivèrent le 26 mai à Goa où Mocquet ne fut guère mieux traité. Le tableau qu'il fait de la capitale de l'Inde portugaise et de ses habitants est repoussant ; la débauche la plus effrénée, le vol, le meurtre, les cruautés de toute sorte constituaient la vie courante de « ces gar- » deurs de pourceaux dans leur pays », comme il les nomme, qui, ajoutant trois lettres à leur nom se faisaient « Don ». Sauf de très rares exceptions, le clergé était aussi dépravé que le reste ; les quelques ecclésiastiques honnêtes désiraient grandement avoir avec eux des prêtres français, écossais ou flamands. Mocquet fit la connaissance d'un Jésuite, originaire de l'Artois, qu'on avait retiré d'une petite île voisine de Goa, dont il était curé, et, cela au grand déplaisir de ses paroissiens, il eut encore à se louer beaucoup d'un autre Jésuite, natif de Rouen, le P. Etienne de la Croix. Il rencontra à Goa trois autres Français qui y étaient venus après avoir naufragé aux Iles Maldives [1]. Les étrangers, et principalement les Français, étaient l'objet d'une méfiance dont il n'éprouva que trop les effets ; néanmoins, son talent comme médecin lui valut la protection du vice-roi Don André Furtado qui, retournant en Portugal, lui proposa de l'accompagner, Moc-

[1] Un de ces Français était *Pyrard* (de Laval) qui, après son retour en France, publia le récit de ses aventures sous le titre de *Discours du Voyage des Français aux Indes Orientales, suivi du traité des Animaux, Arbres et Fruits des Indes*, Paris, 1613. Une Compagnie, fondée à Saint-Malo, à Laval et à Vitré avait équipé deux navires, le *Croissant* et le *Corbin* ; c'était la première expédition française à destination de l'Inde. Pyrard était sur le *Corbin* qui naufragea aux îles Maldives ; il y resta cinq ans, et revint en France après une absence de dix ans. A Goa, il avait été encore plus maltraité par les Portugais que Mocquet. Né à Laval vers 1570, mort à Paris en 1621

quet accepta avec reconnaissance, heureux de quitter ce pays où il se trouvait sans argent, sans espoir d'en gagner; mais malgré toutes ces tribulations, les dix mois qu'il passa à Goa ne furent pas perdus pour la science.

Le 2 janvier 1610, le bâtiment qui ramenait le vice-roi en Europe, fit voile, tellement encombré que plusieurs passagers ne voulurent pas partir sur un navire qui avait de la canelle presque jusqu'au « mitant du mât ». Un coup de vent le mit en danger de périr sur la côte d'Afrique; seule l'énergie de Don André le sauva, mais la plus grande partie de la provision d'eau fut gâtée par l'eau de mer et par le poivre faisant partie de la cargaison. Le vice-roi, déjà très malaise au départ de Goa, mourut aux environs de Sainte-Hélène; grande perte pour tous, surtout pour Mocquet par les soins duquel il fut embaumé, « car, dit-il, dans les » vaisseaux n'y a jamais manqué de camphre, benjoin » et autres choses aromatiques pour ce faire. Il y avoit » là un barbier portugais qui ne savoit autre chose » que saigner et faire le poil, et voulant faire l'entendu, il pensoit faire du baume en faisant fondre le » benjoin et en remplir le corps; mais voyant comme » il se trompoit grandement, je le relevai de cette » peine et erreur, opérant d'une autre sorte qu'il n'entendoit ce que je fis en sa présence afin qu'il reconnût » sa faute, en sorte qu'ayant embaumé son corps et mis » dans un coffre bien bouché, nous l'emportâmes ainsi » sans senteur ni incommodité jusqu'à Lisbonne ».

A l'arrivée dans ce port, non sans qu'on eût eu à bord, une sorte d'émeute provoquée par une partie de l'équipage qui voulait relâcher aux Açores, Mocquet eut la douleur d'apprendre la fin tragique du grand roi, son protecteur. Lui-même, malade par suite de ces « eaux

salées et épicées » qu'il avait bues, heureux toutefois d'être arrivé à bon port, fut volé par les employés de la douane qui gardèrent les malles pendant plus d'un mois, et les lui rendirent, à la vérité, parfaitement fermées, mais parfaitement vides; mais, ainsi qu'il le dit, cette perte ne lui fut pas très sensible, n'ayant rapporté que peu de choses de ce voyage sur lequel il avait pourtant fondé tant d'espérances, et où il n'avait guère eu que de la misère. Le 3 septembre, un navire de La Rochelle l'amenait dans ce port, ayant eu l'occasion de contribuer au sauvetage d'un navire qui coulait bas.

IV.

Le 19 juillet 1611, Mocquet partait de Paris pour Marseille espérant y trouver le moyen d'aller en Terre Sainte, pour y accomplir les vœux qu'il avait faits « à » Dieu pour les innombrables périls et hasards dont il » avait plu à sa divine Bonté de le garantir en tant » d'occasions ». Il visite tour à tour Tripoli de Syrie, Baalbeck, Damas, le Jourdain, le Thabor, Naplouse, Béthulie, Jérusalem et les villes du littoral ; le voyage dura près d'une année pendant laquelle il fit d'abondantes récoltes de plantes : c'est à son retour qu'il fut nommé « Garde du Cabinet des singularités du Roi ».

J'ai exposé au commencement de cette étude le dessein qu'il avait formé de faire le tour du monde et l'itinéraire qu'il s'était tracé, mais ce beau projet ne put, à son grand regret, s'accomplir et se borna à un voyage en Andalousie. En 1614, Il s'était rendu à Séville, pour y étudier la « médecine et l'apothicairerie dont la pra» tique est là aucunement différente de la nôtre », fai-

sant, tout en s'adonnant à ces études chez le premier pharmacien de la ville, des herborisations très fructueuses dans les environs; mais il lui fut impossible d'obtenir l'autorisation d'aller aux Indes occidentales, cette permission étant rigoureusement refusée aux étrangers surtout aux Français. Découragé, à peu près sans argent, après un voyage inutile à Cadix pour tâcher de s'embarquer pour la France dans ce port, il revint à Séville où, pour vivre, il se plaça chez un apothicaire faisant profession de christianisme, « mais, dit-» il, on le tenait pour juif, comme il me montra bien, » car il me fit le plus mauvais traitement du mon-» de. Quelques services que je lui eusse rendus auprès » de ses *alquitarres* ou alambics ; j'endurai beaucoup » avec lui et y devins malade extrêmement tel que je » pensais mourir ». A la fin, voyant l'impossibilité absolue de donner suite à son grand projet, Mocquet s'embarqua à San-Lucar sur un navire hollandais, non sans avoir eu une nouvelle aventure : herborisant dans le voisinage, il fut volé. A San-Lucar, il reconnut bien ses voleurs, mais sans oser rien dire de crainte de pis, « ainsi que là comme ailleurs, la justice » est bien difficile à trouver sans argent ». Le navire mit à la voile en compagnie de neuf autres, faisant route très loin au large par crainte des corsaires barbaresques échelonnés le long des côtes de l'Espagne et du Portugal. Un jour qu'il faisait calme, le capitaine du navire qui portait Mocquet invita les autres capitaines à venir à son bord pour vider quelques bouteilles ; l'exemple gagna l'équipage et le soir tout le monde était ivre. Le vent se leva très fort et il fallut que notre voyageur prit le commandement du navire pour éviter une perte certaine, ce qui, bien entendu, ne lui fit pas un ami du capitaine titulaire ; enfin il arriva au

Havre le 15 août 1615, un peu plus d'un an après son départ de Paris.

Ce fut le terme des pérégrinations de Mocquet; il revint prendre sa charge aux Tuileries; je n'ai rien trouvé indiquant s'il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort et si sa vie fut longue. Au retour de son dernier voyage, il n'avait que quarante ans. D'après la fin de son récit, il semblerait qu'il n'eut pas toujours à se louer de ses contemporains. Après avoir rappelé les misères de son enfance et de son adolescence, celles qu'il eut à subir au cours de ses voyages, « depuis mon » retour en ma propre patrie, dit-il, je n'ai pas laissé » de souffrir quasi les mêmes infortunes et calamités » ès quelles j'ai eu bien peu de support des hommes, » assisté seulement de la grâce de mon Dieu qui ne » m'a jamais délaissé, ainsi a fait que les afflictions » qu'il lui a plu m'envoyer ont été sujet à plusieurs » gens de bien et d'honneur d'exercer envers moi » leurs bonnes et louables charités ». — Le livre de Mocquet se termine par cette pieuse pensée, empreinte d'une reconnaissance touchante; je termine ici l'analyse que j'ai essayé de donner de ces récits; heureux si je puis faire pénétrer, dans l'esprit du lecteur, les impressions que j'ai ressenties en les lisant.

LA VIE

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie Clémence-Isaure : 1er prix, médaille de vermeil. — Toulouse, juillet 1899.)

ODE

O vie ! étrange état de l'être sur la terre,
Toi que l'on trouve aux cieux, dans l'air et dans les eaux,
Partout, dis-nous, qu'es-tu ? — Dévoile ce mystère :
L'homme est-il immortel ou né pour les tombeaux ?

Qui donc t'a demandée, ô vie ? — Un jour, une heure,
Un seul instant d'ivresse a fait l'être inconnu,
Et l'instant a passé... mais l'être naît, demeure :
Un acte inconscient l'a créé faible et nu.

Vie, es-tu cette force organique et latente,
Inhérente à la chair ? es-tu l'instinct banal
Du fauve qui bondit sur l'objet qui le tente
Pour assouvir sur lui son appétit brutal ?

Ou plutôt n'es-tu pas cette céleste flamme,
Mystérieux rayon de la Divinité
Qu'à l'aube de nos jours Dieu mit en nous, cette âme
Grande par la raison, l'amour, la volonté ?

Oh ! oui, l'âme est la vie... Indivisible essence,
Alors que notre corps est composé, fini,

Elle veut, aussitôt sonde l'espace immense :
Le passé, l'avenir, et conçoit l'Infini ;

Et tandis que le corps change et se renouvelle,
Fleurit, se fane et tombe au gré des coups du sort,
L'âme reste toujours active, jeune et belle ;
Elle était au berceau ce qu'elle est à la mort.

Rien n'échappe à l'essor puissant de la pensée :
L'astre errant dans le ciel lui découvre ses lois ;
Elle fouille le sol, et la cendre entassée
Lui révèle les mœurs et les temps d'autrefois.

Elle se rit des mers aux lames écumantes ;
Sur l'abîme entr'ouvert des vastes océans
Son audace a lancé des flottes menaçantes,
Mur d'acier qu'elle oppose à l'homme, aux ouragans.

La pensée ! elle va d'un bout du monde à l'autre,
Court sur un léger fil suspendu dans les airs ;
Du nouveau continent on parle avec le nôtre ;
La voix en un clin d'œil a franchi l'univers.

L'âme crée, agrandit, ennoblit la science :
Tout est pour elle objet d'étude et d'examen ;
Plus âpre est le labeur, plus elle a confiance :
Le progrès est son but, qu'importe le chemin ;

Mais si l'âme est la vie, à quoi bon la matière
Qui l'enserre et l'entoure ainsi qu'un lourd manteau,
Ce corps jadis formé du limon de la terre
Quand le sixième jour, Dieu fit l'être nouveau ?

Ce composé d'un corps et d'une âme, c'est l'homme :
Ce chef-d'œuvre de Dieu dans la création,

Cette unique merveille en qui réside en somme
Des esprits et des corps la sublime union.

Et dans le plan divin l'homme était nécessaire,
Cet anneau reliait à l'immatériel
L'animal et l'insecte, et la plante et la pierre ;
L'homme unit en lui seul la Terre avec le Ciel.

Ame, dis-nous du corps qu'anime ta présence
Le mode d'action, les formes, la grandeur ;
Comment ta volonté règle son impuissance ;
Quelles lois entre vous posa le Créateur ?

Par lui-même l'esprit à travers la matière
Ne voit que vaguement les objets du dehors,.
S'il veut en acquérir la connaissance entière
Il concentre vers eux les organes du corps :

S'agit-il d'un objet sonore ? c'est l'oreille ;
Odorant ? c'est le nez ; solide ? c'est la main ;
Passionnant ? le cœur que l'œil sert à merveille ;
Et le pied lui permet de sonder le chemin.

Il se produit alors un phénomène étrange :
Chaque organe reçoit comme fait un miroir
L'image des objets et sans que rien ne change
La transmet à l'esprit qui les veut percevoir.

Et c'est par ce concours, cette aide mutuelle
Que l'esprit et le corps, chercheurs audacieux,
Chaque jour entraînés par une ardeur nouvelle
Découvrent aux mortels les mystères des Cieux.

En l'homme cet accord, cette intime harmonie
D'attributs opposés, de principes divers

De toute éternité par Dieu fut établie,
Son Verbe l'imposa quand il fit l'Univers.

Mais en chacun de nous elle se réalise
Quand aux saintes douleurs et tout près d'un berceau
Répond cet autre cri : « l'enfant » ! — L'âme promise
Au corps descend du Ciel ; — c'est un homme nouveau.

C'est à cette heure aussi qu'en l'âme nouveau-née
Germe cette raison qui tient de l'Infini ;
De vrai, de beau, de bien cette semence innée
Que grandit la vertu, que le vice ternit.

O Corps, puisque telle est ta noble destinée,
Je ne m'étonne plus que la Divinité
T'unissant pour toujours l'âme prédestinée,
Ait réservé pour vous son immortalité.

Je ne m'étonne plus de la délicatesse
De tes membres divins, de l'ardeur de ton sang ;
Les traits de ton visage annoncent ta noblesse ;
Ta démarche hardie et ferme dit ton rang.

Je ne m'étonne plus de ta haute stature
Et de ton fier regard qui pénètre les Cieux ;
Qui plane sur le monde, obligeant la nature
A courber devant toi son front majestueux...

Géant !.. qu'un vent l'effleure, il chancelle, il succombe,
Et ce triste débris, on le dit immortel !
Naître est le premier pas de l'homme vers la tombe ;
Né cendre de la terre, il y retourne tel.

Rentrer dans le néant !... Mystérieux problème !
Voir après quelques ans ce sinistre horizon !

Oh non ! cela n'est pas, et j'entends en moi-même
Ma foi pour l'affirmer s'unir à ma raison.

Je crois au Dieu par qui Lazare à Béthanie
Déjà depuis trois jours mort, fut ressuscité ;
Oui, je crois que nos corps renaîtront à la vie,
Qu'au temps succèdera pour nous l'éternité.

Que serait autrement la soif insatiable
De vérité, d'amour que je sens en mon cœur,
Continuel désir d'un bonheur véritable
Qui nous fuit ici-bas comme un songe trompeur ?

O Vérité, splendeur de la bonté suprême,
Sans cesse t'entrevoir, jamais ne t'obtenir !
Se consumer pour toi dans un labeur extrême
Sans autre résultat que vieillir et mourir !

Amour, ô le plus pur sentiment de notre âme
Qui jamais ici-bas t'a connu sans souffrir !
Ce n'est donc pas l'amour vrai cette ardente flamme
Qui s'éteint dans nos cœurs lorsqu'on croit en jouir.

Bonheur ! illusion par l'âme caressée
Que l'on poursuit sans trêve au dedans, au dehors,
Que l'on demande au cœur, aux sens, à la pensée,
Qu'es-tu ?... rien... des regrets souvent ou des remords.

Et sans un au-delà que serait la justice !
L'or a tout asservi sous son joug séduisant ;
La vertu ? l'on en rit ; — l'honneur est pour le vice ;
Le faible est ici-bas le jouet du puissant.

Tendre vers l'Infini... fatale destinée !
Et d'incessants efforts sentir l'inanité !

« Je ne veux pas mourir! »... cette tendance innée
Prouve que l'homme est fait pour l'immortalité.

Le corps change à la mort sans perdre sa substance,
A plus forte raison l'âme ne doit périr ;
Simple, immatérielle en son intime essence,
Un acte de Dieu seul pourrait l'anéantir.

Et détruire est contraire au Maître de la vie,
Au Dieu que l'Univers proclame son Auteur,
L'homme est donc immortel, mais loin de sa patrie
Il marche dans le temps vers un monde meilleur.

HYMNE A LA SAINTE VIERGE

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée aux Concours poétiques du Midi de la France : Prix, médaille de bronze. — Agen, janvier 1900).

O quam glorificâ luce coruscas,
Stirpis Davidicæ regia Proles !

Ave, — salut, Reine des anges !
Que montent vers vous nos louanges,
De nos cœurs le plus pur encens ;
Et que votre bonté, puissante et maternelle,
Jusqu'en la cité sainte où sa gloire étincelle
Porte à Dieu nos humbles accents.

Qu'elle était belle la nature
Dans sa primitive splendeur !
Combien noble la créature
Sortant des mains du créateur !
Mais qui ternit soudain cette magnificence
Et sur ce ciel d'azur pourquoi ce voile affreux ?
Eve, ta désobéissance
Nous a-t-elle fermé les Cieux !

Oui, la mort a vaincu. — Mais qu'entends-je ? — « Espérance ! »
Ce cri d'amour nous vient du Ciel.
« De toute éternité, proclame l'Eternel,
J'ai voulu votre délivrance. »

« Avant les Cieux, avant la Terre,
Dit l'Immuable Vérité,
« J'ai créé pour le monde une nouvelle mère,
» Une Vierge doit enfanter ».
Et la race d'Adam cesse d'être rebelle ;
Elle adore, elle croit ; de ses vœux elle appelle
Celle de qui naîtra son Sauveur glorieux,
Le Rédempteur promis, le Dieu mystérieux.

Et l'Univers tressaille, il attend, il s'apprête
A recevoir le fruit de ce corps virginal :
Celui qui brisera la tête
Du serpent infernal.

Prophètes inspirés, d'une voix triomphante
Allez de Jérusalem au Carmel
Proclamer qu'une Vierge enfante
Un fils, le Fils de l'Eternel.
Célébrez cet enfant qui sauvera le monde
Et faites de son nom retentir les cités ;
Célébrez la Vierge féconde :
Prophètes du Très-Haut, chantez.

Chantez cette arche d'alliance
D'où sortent des peuples nouveaux ;
Chantez le Sauveur qui s'élance
A leur tête hors des tombeaux ;

Et l'Aurore silencieuse,
Doux avant-coureur d'un beau jour,
Et la Rose mystérieuse
Qui concevra le Dieu d'amour.

Chantez la bienfaisante Etoile,
La Sauvegarde sur les flots

De l'esquif, de la blanche voile,
Des intrépides matelots.

Chantez le lis de la vallée
A la blancheur immaculée,
Aux parfums enivrants, suaves, précieux ;
Le cèdre dont le pied plonge au fond de la terre,
Le cèdre dont la tête altière
Pénètre en les hauteurs des cieux.

Puis qu'aux chants inspirés succède le silence...
La figure fait place à la réalité :
La vierge naît, grandit et dès sa tendre enfance
Consacre à Dieu son cœur et sa virginité.

Sa vie est tout à la prière
Quand devant Elle, éclatant de lumière,
Apparaît l'Ange Gabriel.
Les temps sont accomplis, c'est l'heure du mystère :
Les cieux s'inclinent vers la terre,
L'Archange devant un mortel.

« Je vous salue, ô Vierge entre toutes bénie,
» La grâce du Très-Haut, le Seigneur est en vous. »
L'humble vierge se sacrifie
Et le Verbe fait chair habite parmi nous.

Bientôt dans une nuit les célestes phalanges
Sur un pauvre berceau chanteront : « Gloria »...
S'unissant aux pasteurs pour dire les louanges
De Marie et du Dieu-Jésus... Alleluia ! —

Marie ! oh ! devant vous dans quelle ombre lointaine,
Devant vous, Reine souveraine,
Disparaissent Sara
Jahel et Débora,

Rachel, Abigaïl, cette femme prudente
Qui sauva sa maison d'une perte imminente,
Et Judith, le salut du peuple d'Israël,
Esther qui déchira d'Aman l'édit cruel !...

Sans doute leur grandeur domine la nature,
Mais de votre splendeur, ce n'est que la figure :
Elles sont l'instrument d'un Maitre triomphant,
Du Dieu qui naît par Vous et se fait votre Enfant.

Aux cieux vous fléchissez du Très-Haut la colère
Et sous votre regard les maitres de la Terre
Se traînent impuissants.
Parlez, et le Sauveur, le Dieu fait homme, ordonne
Et le monde obéit, et l'Enfer abandonne
Ses complots menaçants.

D'où vient sur l'univers, Vierge, votre puissance
Qui même dans les Cieux impose à l'Eternel ?...
Elle était bien avant le Ciel ;
En Dieu résidait son essence.

Vous êtes le Buisson ardent, mystérieux.
Pour Jésus votre amour immense
D'ici-bas vers les cieux s'élance
Entraînant après lui votre corps glorieux ;
Mais au sein éclatant de l'immortelle gloire
Vous implorez encor pour le peuple chrétien :
Vous êtes son rempart, sa force, son soutien
Et sa triomphale victoire.

Le Christ est mort et dans les catacombes
Se cachent les martyrs : ce ne sont que des tombes,
Et ces tombeaux scellés qui donc les ouvrira ?...
Néron prête l'oreille à cette voix plaintive

Qui du fond des cachots jusqu'à ton trône arrive;
« *Libera nos, o Maria!* »

Et les tyrans romains roulent dans la poussière;
Les temples de leurs dieux croulent pierre sur pierre
Et comme au lendemain du solennel sabbat
Le Christ ressuscité sort vainqueur du combat.

En vain pour l'entraver Maxence
S'arme, une croix dans l'air l'arrête en son chemin:
Constantin triomphant soumet à la puissance
De l'Homme-Dieu l'empire et le peuple Romain. —

Un siècle et demi passe...
Semblables à l'éclair qui sillonne l'espace
Des régions de l'Est fondent les Alamans;
Clovis vole contre eux à la tête des Francs.
Partout hangs, boucliers, francisques et framées...
Tolbiac voit se heurter ces farouches armées:
Le carnage et la mort redoublent leurs fureurs
Et l'air est ébranlé de sinistres clameurs. —
Clotilde en ces instants lutte par la prière,
Elle en appelle à Dieu par son auguste Mère
Que sans être exaucé jamais l'on ne pria:
« *Serva Francos, o Maria!* »

Le fer pleure du sang dont la terre ruisselle
Et le franc écrasé sous le nombre chancelle,
Quand tout à coup Clovis d'une stridente voix:
« O Christ, fais moi vainqueur, je t'adore et je crois. »

La victoire aussitôt couronne sa vaillance;
Lui, fidèle au serment qu'il fit au Roi des rois
Donne pour Fille aînée à l'Eglise, la France
Et soumet ses guerriers au culte de la Croix.

Mais tandis que les Cieux chantent cette merveille,
L'enfer est agité jusqu'en ses fondements;
De l'antique Serpent la fierté se réveille
Et sa rage s'exhale en sombres grondements :

« Ne suis-je plus Satan pour qu'aujourd'hui la Terre
» Echappe à mon pouvoir, l'hérésie a vécu :
» Nestorius n'est plus, il gît dans la poussière ;
» C'en est fait d'Arius, la Vierge m'a vaincu.

» Un roi qui jusqu'ici m'avait été fidèle
» Adore maintenant ce qu'il avait brûlé ;
» Il incline son front superbe devant Elle ;
» Enfer, devant Marie, aurais-tu reculé ?

» Je vois les nations céder à sa puissance,
» Les rois porter son étendard ;
» Archanges infernaux, debout ! et sans retard
» Arrachons-lui la France. »

La France ! — Elle est vaillante et contre elle l'Enfer
S'épuise en vain mille ans, puis enfante Luther.
A sa parole ardente une secte se forme,
Les peuples allemands embrassent la Réforme
Et Calvin parmi nous propage ces erreurs.
« Christ, protège tes Francs contre les novateurs ! » —
La guerre éclate alors impie et sacrilège ;
Paris est investi, le Béarnais l'assiège
Mais enfin il abjure, on le proclame roi
Et le pays des Francs garde intacte la Foi.

En ces jours désolés, o divine Marie,
Votre bras protecteur terrassait l'hérésie
Ce fléau grandissant
Comme aussi peu de temps avant, sous vos bannières

Les Chrétiens repoussaient l'Islam et ses galères,
La Croix du Golgotha triomphait du Croissant.

Vierge, prenez notre défense ;
Souvenez-vous du vœu d'un prince très chrétien,
A Vous il consacra le royaume de France ;
Soyez-en toujours le soutien.

Vous pouvez tout, Reine immortelle
Dont l'empire est l'immensité,
Temple où de Dieu la majesté
Voila pour nous sauver sa puissance éternelle.

Aussi daignez jeter les yeux
Sur nous, l'Eglise militante,
Mais, o Mère compatissante
Pitié pour l'Eglise souffrante,
Ensemble sauvez-nous pour vous chanter aux Cieux,

Pour chanter : Hosanna, gloire à Dieu, votre Père !
Hosanna, gloire à Dieu, votre Fils, notre Frère !
Gloire à Dieu, votre Époux, l'Esprit de Vérité !
Unissez vos accents aux concerts angéliques
Pour offrir au Très-Haut l'encens de nos cantiques
Pendant toute l'éternité.

MA MAISON ?

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie Paris-Province 2ᵉ prix, médaille de vermeil. — Paris, mai 1900.)

Je la voudrais commode et belle
Cette maison,
Avec une svelte tourelle,
Petit donjon.

Haute seulement d'un étage
Pour à loisir
Sans peine quel que fût mon âge
La parcourir.

Point de perron, — un vestibule
Et tout autour
Quelques pièces où l'on circule
Sans un détour :

Un bureau de multiple usage
Pour recevoir
Passants, fournisseurs, voisinage
Venant me voir.

Puis un salon, — auprès, ma salle
Où couvert mis,
(Sur ma table toujours frugale),
Pour mes amis.

Près d'elle (châteaux en Espagne)
Jardin d'hiver
Où j'aurais comme à la campagne
Maint arbre vert.

Non loin, cave, cuisine, office
Tout disposé
Pour que leur odeur ne me puisse
Indisposer.

Aux domestiques, ma tourelle ;...
Mon escalier
De bas en haut serpente en elle
Jusqu'au grenier.

Et nous arrivons à l'étage ;
Ce n'est pas jeu
Qu'édifier ainsi sa cage
Songeons un peu :

Pour moi d'abord une chambrette
Que je ferais
Pas trop grande, mais bien coquette
A peu de frais.

J'encadrerais chaque fenêtre
De roses-thé
Que sans cesse j'y verrais naître
Comme en été.

Je bâtirais près du feuillage
Nid et berceaux,
Heureux encor d'y voir sur l'âge
Ceux des oiseaux.

Ma chambre serait rose et claire,
Gaie et toujours
Comme il convient au sanctuaire
De nos amours.

Ce penser doucement m'amène
A méditer
Comment bien asseoir mon domaine,
L'orienter.

Pour être inondé de lumière
Dès mon réveil,
Au levant la façade entière
Vers le soleil.

Près ma chambre, mais moins profonde
Salle de bain
Où je m'irais plonger dans l'onde
Chaque matin.

Tout ce que l'art et l'hygiène
Ont inventé
Y trouverait place certaine
Pour ma santé.

Deux autres pièces à l'étage,
(L'autre moitié)
Chacune d'elles à l'usage
De l'amitié.

A chaque appartement deux portes,
C'est à propos
Pour obvier à toutes sortes
De quiproquos.

J'aurais la lumière électrique,
Progrès vanté,
Et l'eau pure antimicrobique
A volonté.

Point de mansarde à la toiture ;
Trop lourd, bourgeois,
Mon toit aurait haute structure
Comme autrefois.

Petite cour et simple grille
Sur le devant ;
Jardin où fruits, fleurs et charmille
Vers le couchant.

Aux champs cette maison riante
S'élèverait ?
Non... Dans une ville bruyante ?
Non... Ce serait

Sur le penchant d'une colline
A mi-coteau,
Près d'un port et partant voisine
Du bord de l'eau.

Et j'ornerais d'un belvédère
Ma ruche à miel,
Pour avoir porte sur la terre
Et vue au ciel.

SOUVENIRS

DE

VOYAGE EN NORMANDIE

(MORTAIN - DOMFRONT)

LA LÉGENDE DU CHATEAU DU DIABLE, A SAINT-BOMER-LES-FORGES

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de *La Pomme :*
1[re] mention. — Domfront, août 1900.)

C'était au mois de juin, époque où la nature
Rend à nos cœurs l'amour, aux coteaux leur parure,
Où l'homme, par instinct mobile et curieux,
Pour quelque temps devient touriste aventureux ;
Je résolus aussi de partir en voyage
Pour visiter encor certain coin du Bocage
Normand où je vécus autrefois d'heureux jours ;
On aime le berceau des premières amours.
Ma semaine à Mortain [1] devait être passée,
Telle fut dès l'abord ma première pensée
Mais le désir de voir s'impose en voyageant,
Comme à table nous vient l'appétit en mangeant.
Je revis donc Mortain, ses sites, ses bruyères,

[1] Mortain, ch.-l. d'arrond. (Manche). Cette ville et ses environs sont surnommés : « La petite Suisse normande ».

Sa rivière dorée, aux ondes douces, claires,
Si douces que son cours est insensible aux yeux...
Puis devient tout à coup torrent impétueux,
De rochers en rochers cascades mugissantes
Lançant aux quatre vents leurs voix retentissantes,
Et ce Mont Saint-Michel [1] reflet de l'autre Mont,
D'où l'Archange, vengeur d'un sacrilège affront,
Prit son vol et luttant à travers les espaces
Terrassa près Mortain, Satan, — j'en vis les traces :
Les griffes du maudit, tels des ongles de fer,
Ont laissé dans le sol comme un cachet d'Enfer.
Je suivis du vieux temps dans ces sentiers l'histoire,
Récits mystérieux grossis par la mémoire.
Quand j'eus tout exploré, l'idée un bon matin
Me prit de plus avant poursuivre mon chemin
Et négligeant vers l'Ouest la route et la prairie
D'aller par la forêt de la « Lande Pourrie » [2].
Je longeai des rochers la chaîne, abrupte front
Qui s'étend de Mortain même jusqu'à Domfront,
Déambuler à pied quoi de plus agréable !
Et j'arrive à Domfront... Un son désagréable
M'arrête... midi sonne, oh ! funeste hasard,
Que ne suis-je à Domfront ou plus tôt ou plus tard !
Mais à midi sonnant, n'est-ce pas la potence
Sans même avoir le temps de rompre l'abstinence [3].

[1] Éminence au sud de la ville ; une petite chapelle dédiée à Saint-Michel s'élève au sommet et de ce point l'on aperçoit en droite ligne à 40 kilomètres environ le « Mont Saint-Michel » appelé la « Merveille de l'Occident ».

[2] Autrefois la distance qui sépare Mortain et Domfront, ch.-l. d'arrond. (Orne) était occupée par l'immense forêt de « Lande Pourrie ».

[3] Allusion à la tragique aventure du fameux pendu « Barbotte », auteur du dicton : « Domfront, ville de malheur ! arrivé à midi, pendu à une heure, seulement pas le temps de dîner ».

Heureusement pour moi la coutume a changé,
Aux étrangers meilleur accueil est ménagé.
Je ne dépeindrai pas cette cité champêtre,
Dans quelqu'autre récit je le ferai peut-être;
Je dirai seulement qu'elle a de toutes parts,
Gardé (vieux souvenir), ses glorieux remparts,
Fière sur le sommet d'une roche escarpée
Dans toute sa hauteur profondément coupée.
Je signale en passant un fort beau monument,
Notre-Dame-sur-l'Eau, dans le style roman. —
« Pourquoi donc en passant »? — « J'entends votre demande:
» Je me borne au récit d'une vieille légende. »
Sur la route de Caen dès l'aube cheminant
Je vis un pan de mur au milieu d'un étang,
(Je m'explique, l'étang formait une ceinture
Autour d'un vert îlot et de cette verdure
Surgissait la ruine offerte à mes regards,
Repaire de hiboux, d'insectes, de lézards).
Je m'arrête et d'un œil distrait je le regarde.
Soudain tout près de moi j'entends: « Que Dieu vous garde
De demeurer longtemps en cet endroit maudit. »
— « Endroit maudit, repris-je et pourquoi ? » — « L'on m'a dit,
Répond le villageois, et ce sont mes ancêtres,
Que c'est un lieu hanté, que vers le soir des êtres
Hideux et mal tournés, fantômes effrayants
S'y rassemblent, poussant d'affreux gémissements ».
— « Avez-vous entendu ces bruits? » — « Oh! oui, moi-même,
Reprit le paysan, dont le visage blême
Et l'agitation reflétaient la terreur,
Aux éclats du tonnerre ils mêlent leur clameur
Et, quand sont déchaînés les vents et la tourmente
Rugissent ces damnés que le diable tourmente,
Et même par instants il semble que ces corps

Apparaissent blafards comme les os des morts.
Ces apparitions ! Ah ! j'en ai vu plus d'une
Et l'on en voit souvent le soir au clair de lune, » —
Conclut-il s'approchant et me serrant le bras ;
Puis après un silence, il ajouta tout bas :
— « Je veux bien vous parler de l'antique demeure,
Mais pas ici, Monsieur, partons, partons sur l'heure ».
— Je vous laisse à penser si ce fut accueilli. —
» Vers mil cinq cent, dit-il, un sieur de Jumilly
Bâtit en cet endroit certaine forteresse
Dont il reste ce mur. — Sa bonté, sa richesse,
(Il donnait sans compter) attiraient à sa cour
Les plus nobles seigneurs des châteaux d'alentour.
Les fêtes s'y suivaient de semaine en semaine,
L'amour y retenait de belles châtelaines ;
Quand sur l'une plusieurs avaient fixé leur choix
Sa main était le prix de splendides tournois.
Rien ne venait troubler le charme de ces fêtes :
La France jouissait en paix de ses conquêtes,
L'Anglais était bouté dehors et sans danger
On pouvait s'esbaudir sans craindre l'étranger.
Jumilly dans les camps grandi par son courage
Avait sauvé Domfront des horreurs du pillage [1]
Par suite aimé de tous, chéri de ses vassaux,
Demandait-il au jeu l'oubli de ses travaux.
Pas d'ennemi pour lui, pas le moindre adversaire,
Chacun rendait hommage à son beau caractère ;
Son château par les ris, les grâces habité
Semblait le temple heureux de la félicité.
Cependant il advint qu'au jour anniversaire
D'un souvenir intime ou d'un haut fait de guerre

[1] Au temps de la Guerre du « Bien Public ».

François Barré, c'était le nom de Jumilly,
En luxe d'égaler le roi s'enorgueillit.
Il ne s'en cacha pas, et princes et princesses
D'accourir, admirant leur hôte et ses largesses...
De cassolettes d'or des parfums précieux
S'exhalaient et des fleurs partout charmaient les yeux;
Les suaves accents de rares harmonies
Enivraient tous les sens de douceurs infinies ;
Des femmes étaient là superbes, — leur beauté
Excitait dans les cœurs charmés la volupté,
Et lorsqu'aux chants joyeux eut succédé la danse,
A la danse, un festin dans une salle immense,
Qui d'entre eux eût pensé que cette heure d'amour,
Que cet instant d'ivresse était son dernier jour. —
Les conversations s'échangeaient sans contrainte
Et chacun exprimait son sentiment sans crainte
Quand (on n'a jamais su la cause, à quel propos),
Un vicomte et son hôte en vinrent aux gros mots,
On tente de calmer l'un et l'autre adversaire ;
Cette intervention redouble leur colère.
A Jumilly le comte adresse un démenti, —
Et Jumilly répond : « Vous en avez menti ». —
— « Cette injure, Barré, me semble par trop forte ! » —
— « Ah ! tu le prends ainsi ; *que le diable m'emporte*
« *Si* ... ! » réplique aussitôt Barré. — Fatal serment !...
D'elle-même soudain la porte en ce moment
S'ouvre et de tous côtés aussi chaque fenêtre ;
Le sol tremble, un bruit sourd gronde et l'on voit paraître
Sur un tertre voisin une sombre vapeur.
Les convives debout semblent glacés de peur.
Partout dans le château règne un morne silence
Qu'augmente encor l'effroi de la nuit qui commence.
La vapeur s'épaissit comme un nuage noir

Et répand une odeur de soufre... ; l'on croit voir
Le sol se soulever comme un volcan se forme
Et d'un cratère en feu bientôt il prend la forme,
Puis tout s'évanouit et du gouffre béant
Quatre chevaux traînant un char étincelant
S'élancent, — leur blancheur était éblouissante
Et le char scintillait. — Sa lumière éclatante
Projetait tout autour une étrange lueur. —
Le pont-levis s'abaisse et dans la cour d'honneur
Du char mystérieux descend un gentilhomme.
Son port majestueux annonçait plus qu'un homme :
Pourpoint et hauf-de-chausse étaient de pourpre et d'or
Mais son écu portait une tête de mort;
Sur son front une toque élégamment posée
D'une aigrette en brillants se trouvait rehaussée.
Il mande le seigneur du lieu ; nul à sa voix
Ne répond ; il appelle une seconde fois. —
A cet ordre vibrant Jumilly se présente
Mais dans ce même instant, et sans la moindre attente
L'un et l'autre déjà sont debout sur le char
Qu'entraînent les coursiers vers son point de départ.
Le volcan devant eux entr'ouvre son cratère :
Les chevaux, l'inconnu, Jumilly sous la terre
Disparaissent ; le sol se referme sur eux
Et Jumilly jamais ne revint en ces lieux...
Un craquement suivit, sinistre, épouvantable ;
Le château s'agita mouvant comme le sable... »
— « Et qu'advint-il des grands demeurés éperdus ? » —
— « Avec lui Jumilly les avait tous perdus
Car nul à leurs foyers ne les vit reparaître ;
En enlevant Barré, Satan devint leur maître.
Dans ces siècles passés jamais impunément
L'homme ne proférait un pareil jurement,

Et lorsqu'un imprudent s'oubliait de la sorte
L'Enfer ouvrait pour lui sa redoutable porte.
Le château dès l'instant devint inhabité ;
On n'osait approcher de cet endroit hanté
Et depuis, chaque jour, quelque fait effroyable
Prouve que ce domaine est en la main du diable. » —
En voyage voilà ce que l'on m'a conté.
Tel que je l'entendis, tel je l'ai rapporté,
Et si quelque plaisant : « Beau récit que tu forges ! » —
Je lui réponds : « Allez à *Saint-Bomer-les-Forges.* »[1] —

---

[1] Village à peu de distance de Domfront, sur la route de Caen, chef-lieu du département du Calvados.

LA VIE AUX CHAMPS

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie de Tarn-et-Garonne : Prix, médaille de bronze. — Montauban, novembre 1900).

Que renaisse en nos jours sur la terre de France
L'Amour sacré du sol et des travaux des champs.
Aux vaillants laboureurs notre reconnaissance :
O Muse en leur honneur daigne inspirer mes chants.
Ne leur devons-nous pas la vie et l'abondance ;
Notre pays, des fils sans reproche et sans peur,
Fier et puissant rempart de son indépendance.
Heureux l'homme des champs qui comprend sa grandeur !

Quels spectacles plus beaux que ceux de la nature :
Que l'aube diaprée en ses miroitements,
Qu'un lever de soleil lorsque sur la verdure
S'étale la rosée, onde de diamants !
Et quand l'ombre du soir succède à la lumière,
Quand l'étoile scintille au firmament des cieux,
Quel silence imposant, quel suave mystère !...
Admire, homme des champs ; — que ton sort est heureux !

Aux champs point de labeur qui n'ait sa récompense :
Plus le sol est fouillé, plus ample est la moisson ;
Plus les soins assidus, stricte la vigilance,
Plus de fruits et de fleurs, de croîts en leur saison ;

Aussi le paysan ignore la misère,
Si minime qu'il soit il a son petit coin :
Il a vigne ou verger, moutons, vache laitière,
Modeste toit de chaume ou son riant moulin.

Et quoi de plus joyeux qu'une fête champêtre
Jeunes et vieux époux, fillettes et garçons
S'y rencontrent ; partout belle humeur et bien-être,
Sans morgue l'on s'amuse et l'on danse aux chansons :
Et tels sont les pardons dans l'antique Bretagne,
Les blés en Normandie et les festins des rois,
La vendange au Midi, dans l'Est et la Champagne,
Ces vestiges charmants de nos mœurs d'autrefois.

Oh ! pourquoi préférer à cette vie heureuse,
A l'honneur, au travail, aux plaisirs mérités,
L'existence incertaine, agitée, orageuse,
La promiscuité dans les vastes cités.
Aux champs c'est le grand air ; là des miasmes morbides ;
Ici le doux repos, fruit de rudes labeurs ;
Là des nuits sans sommeil dans des bouges fétides
Où l'ouvrier se fait l'esclave de meneurs.

Reproduisons en nous les mœurs de nos ancêtres :
Le sol fut défriché par leurs bras vigoureux ;
Comme eux aimons les champs et les travaux champêtres,
Ils ont frayé la voie, imitons nos aïeux.
Prêtons aussi l'oreille aux paroles du sage,
Nous en recueillerons le fécond résultat ;
Sully n'a-t-il pas dit : « Labour et pâturage
Sont en France les deux mamelles de l'Etat. »

« Mamelles de l'Etat ! » — Oui : beauté pour nos filles,
Vigueur pour nos garçons, forte postérité,

Dignité pour nous tous, espoir de nos familles,
Pour la France la paix et la prospérité. —
Les champs abandonnés ! mais c'est la décadence,
L'esquif à la merci des flots et des hasards ;
C'est l'Espagne aveuglée au sein de l'opulence,
Rome courbant le front sous le pied des Césars.

Retrempons-nous aux champs : corps, âmes, caractères,
Et nous n'entendrons plus sourdement l'ennemi
Venir nous insulter jusque sur nos frontières :
Le paysan-soldat l'attend comme à Valmy,
Et la France par lui redeviendra prospère ;
Toujours soutien du faible et du deshérité,
Elle ira par le monde, ayant sur sa bannière :
« Par les travaux des champs, honneur et liberté ».

ODE A LA MORT

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée aux Concours poétiques du Midi de la France : Mention très honorable. — Agen, février 1901).

Où trouver sous le ciel empire plus immense !...
La Mort tient l'univers captif en sa puissance ;
Vainement on la fuit.
En cent lieux à la fois fauche sa faux tranchante
Et tout va s'engouffrant sous sa main triomphante
Dans l'éternelle nuit.

C'est la foudre qui tombe et tue, ou le naufrage,
Les ouragans, la faim, la peste, le carnage,
Le crime, le bourreau.
Elle erre d'autres fois sur des feuilles de rose,
Dans la couche où l'amour voluptueux repose
Et nous plonge au tombeau.

Et l'enfant au berceau comme l'octogénaire,
Riche, pauvre, artisan, bourgeois, homme de guerre
Sont foulés sous ses pas ;
Ni les grands, ni les rois que la force environne,
Ni les pontifes ceints de la triple couronne
N'échappent au trépas.

Tous s'entassent bientôt pêle-mêle en la terre
Et confondent leurs os dans la même poussière
Sans titre, sans renom,
Et de cette beauté qu'on aime et qu'on louange
Que reste-t-il ?.... Horreur ! — un fétide mélange,
Une chose sans nom.

Après quatre mille ans de ruines pressées
Satan contre Dieu même excita ses pensées,
Et la Mort accepta.
Et vouant au Très-Haut une haine profonde,
Cloua dans son orgueil sur un gibet immonde
Le Christ au Golgotha.

Et la terre reçut sa dépouille sanglante,
Mais le troisième jour dès l'aube blanchissante
Il renaît glorieux,
Et vainqueur de la Mort, il dit, et ressuscite
Les peuples disparus, les entraîne à sa suite
Vers son Père des Cieux.

L'homme osa dès l'instant regarder face à face
La Mort, sombre néant devant qui tout s'efface
Et semble vanité.
Il l'attendit sans peur, et ne vit plus en elle
Qu'un terme nécessaire, une fin naturelle
De notre humanité.

De lui-même il s'offrit joyeux en sacrifice,
S'immola volontiers pour le bien, la justice
Et pour la vérité,
Aspirant dans son cœur à cette ère nouvelle
Qui commence à la tombe et rend l'âme immortelle
A la Divinité.

. . . .

Sois moins cruelle, ô Mort ! Exauce ma prière :
N'arrache plus l'enfant aux baisers de sa mère,
L'épouse à son époux ;
Ne cueille plus la fleur au matin de sa vie,
Attends que la moisson s'incline et soit mûrie.
O Mort ! épargne nous !

LES SAISONS

SONNETS

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

**(Poésie couronnée aux Concours poétiques du Midi de la France
Prix, médaille de bronze. — Agen, février 1901).**

LE PRINTEMPS

Au printemps toute la nature
Revêt sa riante couleur,
Le ruisseau doucement murmure,
Les prés sont verts, fraîche la fleur.

L'oiseau dans la claire parure
Des bois voltige avec ardeur
Et dès l'aube sur la verdure
Redit ses chants au Créateur.

Projets, chimères, folle ivresse,
Illusions de la jeunesse
Alors se donnent libre cours.

Que sont les jours, les ans, l'espace !
On se rit de l'heure qui passe,
Ne doit-on pas vivre toujours !

L'ÉTÉ

Eté, joyeux temps des moissons,
N'es-tu pas aussi la journée

Où l'âme s'ouvre à l'hyménée !
La vie humaine a ses saisons.

En vacances, heureux pinsons !
Pour vous l'étude est terminée ;
Oh ! les meilleurs mois de l'année,
Plus de devoirs, plus de leçons !

Mais aux jeux, aux choses futiles,
Succèdent des pensers utiles :
Rêves d'avenir et d'honneurs.

De la famille qui commence,
Il faut assurer l'existence,
Doux soucis qui charment les cœurs.

L'AUTOMNE

L'automne aux rêveuses vesprées
Entend les chants du vendangeur ;
Dans son verger le laboureur
Cueille les pommes diaprées ;

Puis, les semences préparées,
Les guérets s'ouvrent au semeur
Et les halliers voient du chasseur
Les meutes, de sang altérées.

Des arbres s'envole la feuille,
Le foyer s'attriste et s'effeuille,
Les enfants quittent la maison.

La nature semble plaintive ;
La vie apparait fugitive
Plus qu'en aucune autre saison.

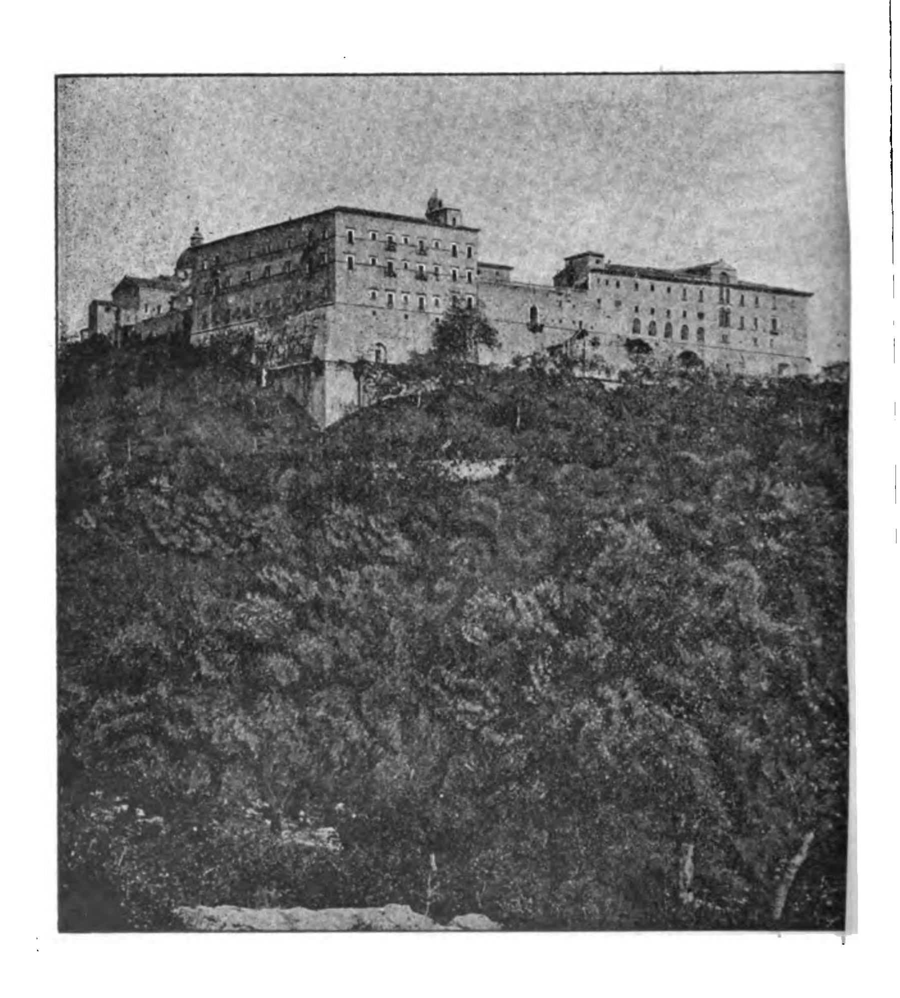
L'HIVER

L'hiver c'est la pluie et le givre,
Les tempêtes, le froid, la faim,
Les longues nuits où l'on s'enivre
Quand l'ouvrier manque de pain ;

Plus ardue est sa route à suivre,
Moins assuré son lendemain...
Seul l'espoir en Dieu le fait vivre ;
Le Ciel au pauvre tend la main.

Partout la mort !... vaine apparence !
Ce sommeil cache l'abondance,
Prélude au printemps, à l'été.

Comme la graine mise en terre,
Homme, meurs, et de ta poussière
Renais... pour l'immortalité.



MONASTÈRE DU MONT CASSIN

LE MONT CASSIN

par M. l'Abbé Fl. LEFÈVRE,

Aumônier du Lycée de Cherbourg.

I.

Le monastère du Mont Cassin, un aperçu de son histoire, un coup d'œil sur son état présent, tel est en deux mots l'objet de cette étude. Nous eûmes l'heureuse fortune, en 1888, lors des fêtes jubilaires de S. S. Léon XIII, de visiter cette antique abbaye, la plus illustre du monde. Il nous est resté de notre visite un souvenir pénétrant dont il nous sourit aujourd'hui de revivre en agréable compagnie les pieuses émotions.

Attirant pèlerinage que celui-là ! Cette montagne sacrée que domine le monastère fondé par saint Benoît n'est-elle pas en quelque sorte le Sinaï de l'Occident ? C'est là, sur cette hauteur, dans de mystérieuses retraites, que l'Esprit de Dieu inspira au grand Législateur des moines cette règle merveilleuse qui devait servir de base à toutes les institutions monastiques de notre Europe. Là encore de pieux et savants religieux sauvèrent de l'oubli les écrits des premiers Pères de l'Eglise et les chefs-d'œuvre des littératures antiques. Là enfin, pendant ses jeunes années, le prince de la théologie, saint Thomas d'Aquin, parcourut, sous la conduite des Bénédictins, le cercle des études sacrées

et profanes. Que faudrait-il de plus pour commander l'intérêt ?

∴

C'est ordinairement au cours d'un voyage de Rome à Naples qu'on visite le Mont Cassin. Au sortir de la capitale du monde chrétien, la voie ferrée s'engage dans cette mélancolique campagne romaine qu'attristent encore les ruines solennelles des vieux aqueducs impériaux. Par un de ces contrastes si fréquents en Italie, la route rapide qu'inventait naguère la civilisation moderne se déroule presque parallèlement à cette antique voie Appienne que le censeur Appius Claudius ouvrait de Rome à Capoue en 312 avant J.-C., et qui subsiste encore de nos jours, quoique souvent recouverte de la poussière des siècles.

A mesure que le voyageur se rapproche du sud de la Péninsule, ses yeux se reposent à droite sur des plaines immenses d'une étonnante fertilité, tandis qu'à gauche sa main pourrait presque toucher la base des montagnes dont les hautes cimes se perdent dans les nues. Ces montagnes, ce sont les Apennins ; la plaine, c'est la magnifique Terre de Labour, la Campanie des Anciens. De temps à autre une modeste bourgade, sorte de *castellum*, avec sa ceinture de murailles datant du moyen-âge, vous apparaît coquettement assise sur les derniers contreforts de la chaîne et semble vous regarder passer avec une indifférence que vous êtes bien tenté de lui rendre.

Tout à coup vous êtes tiré de votre rêverie par un aimable compagnon de voyage, un Italien fier des gloires de son pays : « Monsieur, voyez-vous dans la mon-

tagne, cette charmante petite cité ? C'est Aquino, la patrie de saint Thomas ! Cette vieille maison toute noire qui se distingue si facilement des autres, c'est la demeure même du grand théologien ». Qu'il nous eût été agréable de mettre pied à terre et de visiter le château des Comtes d'Aquino, la Rocca secca, qui fut le témoin des premiers ébats de notre illustre docteur, mais pendant que nous remercions notre gracieux interlocuteur, le train nous emporte à toute vitesse : le Mont Cassin nous appelle. Déjà on peut, dans le lointain, deviner son imposante silhouette, car il n'est qu'à trois lieues d'Aquino, à soixante-quinze kilomètres de Naples.

De très vieille date et jusqu'en ces derniers temps, la petite ville qui paraît, en sommeillant, monter la garde au pied du Mont Cassin s'appelait San-Germano. La nouvelle administration italienne, plus soucieuse de raviver les antiques souvenirs du paganisme que de faire appel à la protection des saints, a cru devoir débaptiser la ville. On lui a imposé le nom de Cassino, parce qu'elle occupe à peu près l'emplacement de l'ancien Casinum, colonie romaine établie en l'an 312 avant J.-C., au temps même où se créait la voie Appienne.

La première impression du pèlerin transporté tout à coup à l'entrée de cette ville est un sentiment d'admiration pour le panorama tout à la fois sévère et gracieux qui se déroule devant ses regards. A ses pieds, la ville, avec les ruines intéressantes d'un amphithéâtre antique et l'emplacement encore reconnaissable de la maison de Varron, possédée depuis par Marc Antoine. Plus haut, une première assise de collines, sur l'une desquelles se profilent les ruines imposantes d'un vieux château, propriété de famille de saint Thomas. Plus

haut encore se dresse la célèbre montagne, couronnée par l'immense monastère. Sur ses flancs vos yeux cherchent anxieusement, sans les distinguer, les sinuosités de la route — disons plutôt du sentier — qui doit nous conduire à l'abbaye. Et combien de temps faudra-t-il pour atteindre cette hauteur? Une heure et demie, presque deux heures! Et cependant toujours plus haut et toujours du même côté, mais au second plan, surgissent encore d'autres montagnes, desquelles on se demande si de leur masse formidable elles vont protéger ou écraser le monastère.

Mais hâtons-nous : le jour baisse ; il est temps de commencer l'ascension. A cheval sur un modeste baudet, dans une attitude qui n'a rien d'un triomphateur, nous traversons la ville suivi d'un guide qui nous accompagnera facilement à pied, tout en harcelant, tantôt de la parole, tantôt d'un bâton pointu, notre récalcitrante monture. Nous voila engagés

Dans un chemin montant, *tout pierreux*, malaisé !

Hélas ! nous n'avons pas le coche du fabuliste ; mais il nous en faut subir la mouche, jusqu'à ce que, fatigués des cris obsédants de ce pauvre guide, nous l'invitions à laisser en paix son âne et nous. Ne faut-il pas jouir du spectacle ? Il en vaut vraiment la peine. A mesure que l'on s'élève en suivant les contours de la montagne vénérée, le regard s'abaisse à l'occident sur une plaine dont les lointains horizons semblent fuir à chaque pas pour développer devant les yeux les plus belles perspectives du monde. Laissons ici parler Taine, dont l'imagination s'échauffe à cette vue.

« Là, dit-il, se déploie l'armée des montagnes. Rien que des montagnes : ce sont les seuls habitants ! Elles

occupent seules le paysage. derrière elles d'autres encore et ainsi plusieurs files. Une d'elles, la tête déchirée, s'avance comme un promontoire, et son long squelette semble un saurien monstrueux accroupi à l'entrée de la vallée. Un tel spectacle laisse bien loin derrière soi les Colisée, les Saint-Pierre et tous les monuments humains. Chacune a sa physionomie, ainsi qu'un visage animé, mais physionomie inexprimable, parce qu'aucune forme vivante ne correspond à cette forme minérale; chacune a sa couleur : l'une grise et calcinée comme une cathédrale écroulée dans les flammes; d'autres brunes et rayées par les eaux de longs sillons blancs; les plus lointaines bleues et sereines, les dernières blanchâtres, dans la plus glorieuse robe de lumière vaporeuse, toutes tachetées magnifiquement par leurs voisines et par les noirceurs mouvantes des nuages; toutes, si diverses qu'elles soient, audacieuses ou rechignées, grandioses ou lugubres, ennoblies par la grande coupole céleste dont leur énormité les fait dignes. Nulle cariatide ne vaut ces colosses ».

Le site du Mont Cassin n'est pas sans analogie avec celui d'Assise, et c'est peut-être ici le lieu de remarquer que presque toujours les moines ont su choisir pour leurs monastères des cadres superbes, parmi les merveilles de la nature, comme si leur prière eût dû monter plus directement vers Dieu en face des beautés de sa création.

Au Mont Cassin, comme au pays du séraphique patriarche, même vallée immense presque entourée des mêmes montagnes bleues; même aspect et même orientation du monastère, moins élevé toutefois à Assise; même cours d'eau promenant ses capricieux méandres à travers les champs de blé parsemés d'oli-

viers et de vignes. Ici, dans la vallée de San-Germano, la rivière qui serpente paresseusement au soleil, c'est le Carigliano, le Liris de la poésie antique, sur les bords duquel campèrent bien des armées, depuis les légions d'Annibal jusqu'aux soldats de la République française. Entre ce fleuve et la mer se livra la grande bataille gagnée par Gonzalve de Cordoue sur les troupes de Louis XII. Là-bas, à l'horizon, on distingue un point mobile et brillant qui scintille. Ce sont les flots de la Méditerranée qui jouent avec les flots de la lumière sous les murs de Gaëte, la cité hospitalière au malheur.

Cependant, nous avons atteint le pied de la vénérable abbaye: nous voilà maintenant à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Avec ses murailles cyclopéennes, le monastère offre à l'extérieur l'aspect d'une citadelle, dont il a d'ailleurs bien souvent joué le rôle dans les temps si troublés du moyen-âge. Nous nous rencontrons à la porte avec trois Allemands — il y a tant d'Allemands en Italie! — et, fortune plus agréable, avec trois ecclésiastiques, professeurs au diocèse de Rouen, des compatriotes, des Normands! Un instant nous nous demandons si, devant cette nouvelle invasion des hommes du Nord, on ne va pas trop se souvenir au monastère que nos terribles ancêtres le saccagèrent à plusieurs reprises; mais notre inquiétude est de courte durée. Fidèle à une consigne vieille comme les temps apostoliques, et rassuré d'ailleurs par nos physionomies placides, le frère portier ne distingue ni juif, ni grec, ni barbare. Prussiens et Normands entrent ensemble Mais bientôt — ô délicate attention dont nous bénissons la Providence — le Père qui devient notre guide se fait connaître à nous comme un diocésain de Bayeux.

En face des Allemands qui nous coudoient et nous regardent *torvis oculis,* nous le saluons comme une apparition de la patrie française. N'est-elle pas en ce moment des plus opportunes et des plus attendrissantes ?

II.

Après avoir pris congé de notre pacifique monture et du turbulent gamin qui l'accompagne, nous franchissons le seuil de l'abbaye, et nous foulons enfin cette terre vouée à Dieu par un culte quatorze fois séculaire.

Sospes ingredere ! Soyez heureux dans nos murs ! Ce souhait de bienvenue, autrefois le pèlerin pouvait le lire sur la paroi, taillée dans le roc, de la voûte qui servit pendant de longs siècles d'entrée au monastère. D'après la tradition, cette entrée correspondait au séjour primitif du saint patriarche Benoît. En raison de ce pieux souvenir, elle fut fermée en 1880 et transformée en oratoire. Désormais le souhait de bienvenue, ne se lit plus que sur les visages accueillants et sympathiques des bons Pères.

A peine sommes-nous entrés que notre cher compatriote bayeusain conduit ses quatre confrères normands dans des chambres non pas luxueuses, certes, mais confortables, où ils pourront goûter un repos bien mérité par les fatigues du voyage et les petites émotions de leur rude ascension.

Abandonnés à nous-mêmes par notre gracieux cicerone, qui disparaît avec ses trois Prussiens au fond d'un des vastes corridors du monastère, hâtons-nous de profiter d'un instant de tranquillité pour feuilleter

l'histoire de cette abbaye dont nous sommes aujourd'hui les hôtes.

∴

Que d'événements, que de révolutions, sur ce petit coin de terre, qui semble perdu comme l'aire de l'aigle sur la crête d'une montagne !

Et qu'il est loin ce temps où, sur l'emplacement même du monastère actuel, s'élevait un temple d'Apollon ! Quand, au commencement du VIe siècle, en 529, l'illustre patriarche des moines d'Occident quitta les solitudes de Subiaco pour venir habiter le domaine qu'il tenait de la munificence du patricien romain Tertullus, il put constater qu'en dépit des décrets impériaux, le paganisme était encore la religion populaire de l'Italie méridionale. Animé d'un zèle irrésistible, il convertit d'abord la population de Casinum, puis gravissant les pentes abruptes de la montagne, il détruisit un bois sacré dont les ombrages cachaient les mystères de Vénus ; et enfin parvenu à la cime où de nombreux fidèles du dieu cher aux Muses se livraient aux pratiques de leur culte, il renversa le temple d'Apollon [1] et fit bâtir sur ses ruines et avec ses débris deux chapelles, l'une consacrée au grand solitaire et précurseur du Christ, Jean-Baptiste, l'autre à l'apôtre des Gaules, saint Martin. Ainsi l'enceinte d'un bois sacré, l'emplacement d'un temple païen furent le berceau des ordres religieux.

L'ardeur tout apostolique de Benoît dans l'évangé-

[1] On voit encore aujourd'hui, au monastère du Mont Cassin, une superbe colonne de marbre blanc de Paros qui servait de piédestal à la statue du dieu.

lisation des pays voisins de l'asile qu'il avait choisi pour lui et pour ses compagnons ne tarda pas à porter ses fruits, et les populations, converties en masse, prirent instinctivement l'habitude de demander aux moines le pain de la vie chrétienne. Aussi, bientôt, les Souverains Pontifes, dans leur reconnaissance, jugèrent-ils opportun d'arrêter la succession des évêques de Casinum pour reprendre le territoire de leur diocèse, se l'assujettir directement, et en déléguer l'administration aux abbés du Mont Cassin. Telle fut l'origine de la puissance territoriale de l'abbaye.

Les charges d'un apostolat de jour en jour plus étendu ne détournaient cependant ni le saint abbé ni ses frères de la régularité de leur vie monacale, et du souci pressant d'élever le monastère. Dès ces premières origines, la journée d'un bénédictin se partageait entre la prière, l'étude et le travail manuel. La prière affectait tantôt la forme d'une méditation privée, tantôt le genre plus solennel de la psalmodie en commun, que les moines appelaient l'œuvre de Dieu par excellence, *opus Dei*. L'étude n'était pas bornée, comme on serait tenté de le croire, aux sciences sacrées ; car à peine installés sur les hauteurs de Casinum, les religieux ouvrirent une école, où ils enseignèrent les lettres humaines aux fils du patriciat romain, comme aux jeunes novices qui montaient vers eux de toutes les classes de la société italienne. Ce fut grâce à cet enseignement spécial que les œuvres des écrivains profanes, copiées par les moines, furent sauvées de l'oubli et parvinrent jusqu'aux temps modernes.

Quant au travail manuel, il ne pouvait leur manquer. N'avaient-ils pas, pour solliciter leurs courages, d'immenses domaines qu'il fallait défricher et en même

temps un monastère qu'il fallait mettre, en l'édifiant solidement, à l'abri des ouragans et des coups de main des Barbares ?

C'était en effet l'époque où les hommes du Nord se ruaient sur l'Italie comme les avalanches des Alpes sur les plaines du Piémont. Ils ne manquèrent pas de faire visite à l'abbaye. Le premier en date de ces visiteurs fut Totila, roi des Goths, dont l'entrevue avec Benoît, en 542, a tant de fois inspiré la plume des historiens et la palette des peintres. « Vous avez fait beaucoup de mal, lui dit le saint avec une virile énergie, vous en faites encore beaucoup et tous les jours ; il est temps de mettre un terme à tant d iniquités ». Profondément impressionné, le roi barbare se recommanda aux prières de Benoît et se retira. A partir de ce moment, dit l'histoire, Totila sut se dominer, au milieu même de ses conquêtes, jusqu'à montrer parfois une admirable clémence.

Si la visite de Totila au saint patriarche des moines avait finalement revêtu tous les caractères d'un hommage profondément respectueux, il en fut tout autrement de celle que les Lombards firent au monastère, en 581, quelques années après la mort de Benoît ; car ils renouvelèrent dans cette sainte maison toutes les scènes de pillage dont ils s'étaient déjà rendus coupables dans les diverses parties de l'Italie. Heureusement, tous les moines échappèrent au désastre et, après avoir trouvé un refuge à Rome pendant près d'un siècle, l'Ordre revint en des jours meilleurs relever le monastère de ses ruines.

Étranges vicissitudes des choses humaines ! Il n'y avait pas longtemps que la vieille abbaye était restaurée quand un chef de ce peuple qui l'avait pillée, le

roi lombard Ratchis renonça au trône, reçut l'habit monastique des mains d'un pape et vint finir ses jours dans l'asile solitaire que lui offrait la sainte montagne. La mémoire de saint Ratchis est restée en vénération dans la grande famille bénédictine.

Quelque temps après, dans l'un de ses voyages en Italie, le glorieux empereur Charlemagne gravissait à son tour les pentes du Mont Cassin et visitait le tombeau de saint Benoît. Que n'était-il encore là en 884, quand les Sarrazins brûlèrent l'abbaye, ou bien quand les Normands y montèrent à diverses reprises pour la saccager !

Lorqu'on en eut fini des épreuves suscitées par les barbares et les conquérants, les tremblements de terre à leur tour dévastèrent l'abbaye. Deux fois, en 1349 et en 1649, il la détruisirent de fond en comble.

Au milieu de ces vicissitudes le monastère n'en demeura pas moins, en Italie, la vraie forteresse du droit et le refuge assuré des persécutés. A diverses reprises, les Pontifes romains, poursuivis par leurs ennemis, y trouvèrent un asile : c'est à ce titre que Grégoire VII y mourut, laissant à Didier, alors abbé du Mont Cassin, le trône pontifical.

« Je ne sais, dit dom Tosti[1], l'historien moderne du vieux monastère, s'il se trouve un fait plus honorable, plus glorieux pour notre abbaye que le souvenir d'avoir été le refuge du chef de l'Église, alors que, par suite de la tyrannie des princes étrangers, de la

[1] Dom Tosti, *Storia della badia del Monte Cassino.*
Notons ici un fait assez piquant : ce superbe ouvrage de Dom Tosti a été imprimé aux frais d'un membre de la famille Rothschild, en souvenir de l'hospitalité reçue par lui au Mont Cassin.

faiblesse des prélats et de la honteuse révolte de ses propres sujets, les affaires de l'Église semblaient être arrivées à un état désespéré ».

Malgré les nombreuses calamités qui vinrent fondre sur elle aux diverses époques de son histoire, l'abbaye du Mont Cassin suivit, pendant des siècles, une marche ascendante. « Au moyen-âge, temps de sa splendeur, dit Montalembert[1], l'abbé était premier baron du royaume de Naples et administrateur d'un diocèse spécial composé de 37 paroisses. On comptait parmi ses dépendances 4 évêchés, 2 principautés, 20 comtés, 250 châteaux, 440 villes ou villages, 336 *curtes* ou manoirs, 23 ports maritimes, 33 îles, 200 moulins, 300 territoires, 1.662 églises. A la fin du XVI[e] siècle, on évaluait ses revenus à la somme énorme de cinq cent mille ducats.

Aucun ordre religieux ne donna à l'Église ni au monde savant plus de personnages célèbres. Suivant le calcul de Fessler, il a fourni 24 papes, 200 cardinaux, 1.600 archevêques, 4.000 évêques, 1.500 saints canonisés et 5.000 bienheureux, 43 empereurs, 44 rois, 15.700 écrivains.

Mais toute cette splendeur disparut graduellement, d'abord par l'effet de la commende, dont l'abbaye devint la proie au XV[e] siècle, puis des guerres et des révolutions de l'Italie. Dépouillée et rançonnée une dernière fois par les Français sous Championnet, transformée en simple bibliothèque par le roi Joseph Bonaparte, en 1805, elle avait retrouvé depuis la restauration des Bourbons, et avant les récentes perturbations de l'Italie, un reste de vie et de fortune qui

[1] Montalembert : *Moines d'Occident*, II, ch. I, p. 22, en note.

tendait à se développer sous le souffle fécond de la renaissance monastique dont le XIX[e] siècle peut se glorifier d'avoir donné le signal ».

* * *

Après cette histoire succincte de la vénérable abbaye et avant de passer, suivant notre programme, à la description de son état actuel, n'est-ce pas le moment de nous rappeler quels furent, du vivant même du saint patriarche, les premiers rejetons du grand arbre bénédictin ? Si c'est là un hors-d'œuvre, qui voudrait nous en faire un grief ?

Saint Benoît mourut en 543. Or, l'année précédente, à la requête d'Innocent, évêque du Mans, il avait consenti à se séparer de son disciple de prédilection, le jeune Maur, diacre comme lui, pour l'envoyer dans les Gaules fonder un premier monastère de l'Ordre nouveau. Ce saint religieux « s'était dignement préparé à ces labeurs lointains en renchérissant sur les austérités de la règle et il semblait désigné à toute la communauté comme le successeur naturel du fondateur [1] ». Muni d'un exemplaire de la règle, du poids du pain [2] et de la mesure du vin que chaque religieux pouvait consommer en un jour, Maur pénétra dans la Gaule et parvint jusqu'à la Loire. Repoussé par le successeur de l'évêque qui l'avait appelé, il s'arrêta en Anjou, où il fonda, sur les bords du fleuve, le monas-

[1] Montalembert : *Moines d'Occident*, II, chap. II.

[2] Ce poids, en métal, représentait la quantité de pain allouée par jour à chaque religieux. On conserve encore aujourd'hui au Mont Cassin le poids, en bronze tourné, pesant onze cent cinquante grammes, que saint Benoît lui-même avait fait exécuter pour l'usage de sa maison.

tère de Glanfeuil, qui de son nom s'appela plus tard Saint-Maur-sur-Loire. « Ce site, perdu aujourd'hui dans les vignobles de l'Anjou, mérite le regard reconnaissant de tout voyageur dont la pensée ne reste pas insensible aux bienfaits qui, de cette première colonie bénédictine, ont découlé sur la France entière[1] ». — « Quand le fils chéri de saint Benoît mourut, pouvons-nous ajouter avec l'illustre historien des moines d'Occident, il avait déposé dans le sol de la Gaule un germe qui ne devait ni s'épuiser ni périr, et qui, après mille ans encore, devait produire, sous le nom même du modeste fondateur de Glanfeuil, une nouvelle efflorescence du génie monastique, destinée à devenir le synonyme de l'érudition laborieuse, et l'une des gloires les plus incontestées de la France ». Effectivement ce fut en l'année 1618 que prit naissance la célèbre Congrégation de Saint-Maur, branche réformée de l'ordre bénédictin. Le pape l'approuva en 1621.

Un autre disciple de saint Benoît, non moins chéri du patriarche que le diacre Maur, Placide, était déjà allé antérieurement porter en Sicile le nom et la règle de son maître. Ce fut vers l'an 443 que, se fixant définitivement à Messine, il y fonda le premier monastère bénédictin qui fut créé hors de l'Italie. Il ne tarda pas du reste à être martyrisé, inaugurant ainsi la longue série des luttes et des victoires des enfants de saint Benoît.

Quelles furent ces luttes et ces victoires ? Il n'entre pas dans notre plan de le raconter : il nous a suffi de voir s'envoler de la ruche mère les premiers essaims. Hâtons-nous maintenant de fermer le livre du passé

[1] Montalembert, *loc. cit.*

et de nous donner tout entiers à l'intéressante visite de l'abbaye moderne.

III.

L'Abbaye Moderne : pour constater ses immenses proportions et sa ressemblance déjà signalée avec une citadelle, il suffit d'un coup d'œil. Mais ce qu'il est difficile de se représenter et de peindre, ce sont les émotions du voyageur en présence de la réalité, quand il se trouve au pied de la masse imposante de ces constructions colossales, à l'heure où les cloches de l'Abbaye envoient aux échos des montagnes les sons vibrants de l'Angelus du soir. Ecrasé, anéanti comme s'il eût pris part lui-même à ce travail de géants, l'étranger se sent en même temps attiré avec une infinie douceur dans cette retraite, où il devine un asile de paix et de recueillement caché sous des apparences guerrières.

Le premier aspect du monastère, à l'intérieur, confirme ce pressentiment. Rien de plus calme, dans la sereine beauté de leur perspective, que ces trois cours en forme de cloîtres, qui se rattachent l'une à l'autre par d'élégantes arcades, dans le style de la Renaissance. A l'extrémité de la cour centrale, un escalier en marbre conduit à une esplanade supérieure, qui précède l'*atrium* ou entrée principale de l'église.

Couronnant tout un amphithéâtre de cloîtres, de colonnades et de statues, la basilique complète majestueusement ce merveilleux ensemble. Au centre de sa façade, de style grec comme tout l'édifice et comme la plupart des monuments italiens, la porte principale appelle tout d'abord l'attention. Les battants ont une célébrité. Ils sont recouverts de lames de bronze qui

contiennent la nomenclature de toutes les possessions du Mont Cassin, dans le onzième siècle. Didier, l'un des plus illustres abbés du monastère — depuis pape sous le nom de Victor III — fit faire en 1066, à Constantinople, celui de gauche, composé de ving-deux plaques dont toutes les lettres sont incrustées d'argent. Le battant de droite, également fait à Constantinople, se perdit dans un naufrage et fut remplacé par un autre moins riche, où les lettres sont simplement gravées dans le bronze.

Dès qu'on a franchi le portail, on est émerveillé à la vue de ces trois nefs, entourées de huit chapelles, de ce sanctuaire surmonté d'une riche coupole, de ce chœur placé au delà du sanctuaire selon l'usage italien et se prolongeant dans un lointain que terminent des orgues majestueuses. Quant à la décoration intérieure, elle est d'une splendeur, d'une profusion de marbres, de dorures et de peintures que nous autres Français, accoutumés à l'austère nudité de nos cathédrales gothiques, ne pouvons même pas soupçonner. Avez-vous admiré, dans nos palais nationaux, à Versailles et au Louvre, par exemple, certaines tables recouvertes d'une marqueterie de marbres, aussi étonnante par la variété des tons que par la richesse de la matière et la patiente ingéniosité de l'artiste? Revêtez d'un semblable travail, non plus un meuble seulement, mais tout l'intérieur du Panthéon et vous aurez une idée approximative des décorations de l'église de saint Benoît. Nous dirions même assez volontiers avec le malicieux critique :

« Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales »

si l'originalité de ce décor ne lui faisait trouver grâce à nos yeux.

A la richesse de l'édifice répondent les merveilles de l'ameublement, si nombreuses du reste qu'il serait fastidieux de les énumérer. Et pourtant, comment ne pas parler du tabernacle du maître-autel, exécuté en bronze doré, sur les dessins de Bernin et tout constellé de pierres précieuses : lapis-lazuli, agates veinées, améthystes ?... Comment ne pas signaler la *Porte du Crucifix,* qui conduit dans la salle du Chapitre et au cloître couvert : elle est encadrée de deux magnifiques colonnes torses, incrustées de brèche de Sicile et d'un feston de marbre blanc ? Et comment oublier, quand on les a une fois admirées, ces quatre-vingt-deux stalles du chœur, où se joue tout un monde de statues, de portraits, de figures d'animaux, de fruits et de fleurs ? Chaque stalle diffère de ses voisines dont elle est séparée par des colonnettes d'un goût exquis, tandis qu'au-dessus s'élancent de petits chérubins qui semblent vouloir s'associer au chant des moines.

Mais aux yeux des bons religieux, parmi toutes les richesses de leur église, les plus inestimables trésors ce sont les reliques de leur saint fondateur Benoît et de sa sœur Scolastique. Elles reposent, disent-ils, sous le maître-autel, où l'un et l'autre furent couchés après leur mort par les soins pieux de leurs disciples. Une controverse assez vive s'est engagée, il est vrai, entre les bénédictins français et leurs frères d'Italie à ce sujet, les premiers soutenant que les précieux restes furent transportés en France en 590. Toutefois les raisons apportées par les religieux italiens sont plus probantes que celles de leurs adversaires, et le pape Benoît XIV — un bon juge en cette matière — se range à leur opinion. Ce qui paraît du reste le plus probable, c'est qu'il s'est fait un partage des saintes reliques et que la France, comme l'Italie, en a eu sa part.

*
* *

Après l'église, dans un monastère bénédictin, l'attention va d'instinct à la bibliothèque et aux archives. Au Mont Cassin, bibliothèque et archives sont d'une rare opulence, moins cependant à cause du nombre des ouvrages et des documents que pour leur valeur intrinsèque et tout à fait hors de pair. La bibliothèque renferme seulement vingt mille volumes, tous imprimés ; quelques-uns d'entre eux remontent à l'époque de la découverte de l'imprimerie.

Mais quelque précieuse que puisse être encore, malgré ses pertes, la bibliothèque de l'abbaye, il faut reconnaître que ses archives, riches de huit cents diplômes originaux, contenant des chartes et des privilèges accordés par les empereurs, les rois, les princes et les souverains pontifes forment une collection bien autrement importante. Notons que la plus ancienne de ces chartes est de l'an 884. Plusieurs sont écrites en grec, langue qui se conserva dans l'Italie méridionale jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Quant aux manuscrits, l'un d'eux remonte au VIe siècle ; deux autres sont du VIIe et du VIIIe et contiennent divers traités de saint Ambroise et de saint Augustin. Enfin, aux amis des vieilles littératures classiques — il en est encore quelques-uns — signalons un Virgile manuscrit du XIVe siècle, copié sur un autre manuscrit en caractères lombards, du Xe siècle.

A la vue de documents si rares, on souhaite d'éterniser son séjour dans ce sanctuaire de la science ; il semble qu'en secouant de ces vieux parchemins la poussière des siècles, on va ressusciter quelque secret échappé jusqu'à ce jour aux investigations des chercheurs ; on se pénètre surtout de ce rêve bien doux en

tout temps et spécialement au nôtre, qu'on va cesser de vivre la vie présente avec ses douleurs et ses soucis, ses misères et ses luttes, pour partager, avec les générations disparues, une vie plus calme et plus sereine. Rêve, en effet! illusion doublement chimérique: la paix fut aussi inconnue des vieux âges que du nôtre, et, de plus, c'est surtout aux luttes présentes que le devoir, sinon l'attrait, nous appelle.

. · .

En attendant de rentrer dans ces luttes, quittons les vénérables monuments du passé pour une indispensable visite au réfectoire des hôtes. Fidèles à leurs antiques traditions d'hospitalité, les moines nous y offrent gratuitement un repas modeste sans doute, mais que nous trouvons trop luxueux encore, en songeant aux privations que s'impose, à deux pas de nous, dans le réfectoire du couvent, l'austérité bénédictine. Ces privations, hélas ! ce n'est plus seulement la règle qui les prescrit, c'est encore la dure nécessité ! Au Mont Cassin, comme ailleurs, la Révolution a passé, et quoique, en récompense des services rendus par eux à la civilisation et à la science, le gouvernement italien n'ait pas chassé, comme il l'a fait ailleurs, les doctes religieux de leur saint asile, il s'est déclaré l'unique propriétaire des biens dont ils jouissaient depuis quatorze siècles, et il ne leur a laissé pour vivre que des ressources dérisoires. Heureusement pour eux que de temps en temps, quelque riche israëlite, comme un Rothschild, ou un puissant empereur comme Guillaume II, dépose dans le tronc des hôtes quelques billets de mille francs pour améliorer l'ordinaire.

D'un autre côté, les religieux dont les premiers an-

cêtres instruisirent les jeunes membres du patriciat romain n'ont pas cru déroger à leurs vieilles traditions en ouvrant sur la montagne vénérée un collège bien connu de l'aristocratie napolitaine; peut-être trouvent-ils dans ce labeur quelques moyens d'existence.

. .
.

Quoiqu'il en soit, c'est absolument sous le charme d'un accueil inoubliable et d'une hospitalité toute fraternelle qu'après quelques heures de repos dans la sainte maison nous nous séparons, les larmes aux yeux, de notre cher guide et compatriote Combien de fois, en descendant les pentes abruptes de la montagne, ne nous sommes-nous pas retournés pour graver plus fidèlement dans nos mémoires reconnaissantes le souvenir du monastère.

Et maintenant que le train nous emporte à toute vitesse vers Naples et son grand lac bleu, en dépit des merveilles qui se déroulent à chaque instant sous nos regards ravis, nous nous surprenons à chercher encore par delà les hauts sommets, le Sinaï de l'Occident, le lieu sacré d'où s'élança sur l'Europe barbare, pour une sainte et pacifique conquête, l'immense armée des fils de saint Benoît.

UN PRÊTRE INSERMENTÉ
DANS LE PAYS DE COUTANCES
PENDANT LA RÉVOLUTION

par M. Henri LE ROUX,

Proviseur Honoraire.

A l'époque où la Convention imposa aux prêtres le serment public de fidélité à la Constitution civile du clergé, trois ecclésiastiques desservaient la paroisse de Notre-Dame de Ver, district de Coutances : M. Nicole, curé depuis 1764, et âgé de 61 ans ; M. Capelle, 1er vicaire, né à Ver en 1719, et M. Gaunel, 2e vicaire, natif de Roncey, plus jeune que ses deux derniers confrères, âgé seulement de 34 ans.

Les décrets de la Convention nationale relatifs au clergé ne furent généralement mis en vigueur dans nos campagnes qu'au commencement de l'année 1793.

Dans ces jours troublés, bien des volontés et bien des consciences chancelèrent. Un trop grand nombre d'ecclésiastiques, les uns pour conserver leur bénéfice, les autres parce qu'ils étaient insuffisamment éclairés, prêtèrent serment à la Constitution et devinrent ainsi « prêtres jureurs ». De ce nombre furent le curé Nicole et son premier vicaire, le septuagénaire abbé Capelle.

Mais le jeune vicaire, Jean-François Gaunel, se séparant de son curé et de son confrère, resta profondé-

ment attaché aux enseignements du Saint-Père, à la véritable Église. On le vit, au prix de mille dangers, et jusque pendant les jours sanglants de la Terreur, continuer son ministère paroissial, parcourir les villages, réunir les habitants fidèles dans les granges des fermes, dans des maisons isolées : c'est là qu'il célébrait les saints mystères et administrait les sacrements aux populations invariablement attachées à leur foi.

Quant au curé Nicole, pendant cette sombre période de la Révolution, il remplissait à la fois les fonctions de curé assermenté et d'officier public de la commune. C'est ce que prouvent les actes de l'état-civil inscrits à cette époque au registre communal.

En voici quelques extraits :

« Du 20 Janvier 1793..., X et Y se sont présentés
» devant nous, François-Henri Nicole, curé de cette
» paroisse et officier public, et nous ont demandé acte
» comme ils s'étaient donné réciproquement la foi du
» mariage devant le cytoyen Gaunel, vicaire de cette
» paroisse, qu'ils avaient reçu la bénediction nuptiale
» avec les cérémonies prescrites par l'Église catho-
» lique, apostolique et romaine...

» Signé : NICOLE, officier public ».

Dans un autre acte de la même année, Nicole, en qualité d'officier public, célèbre lui-même à la maison commune un mariage civil, par ces paroles : «... et nous avons prononcé que X et Y étaient unis en mariage ».

Peu après le curé Nicole transmit ses fonctions communales à son neveu, P.-J. Nicole, ex-officier de navire. Celui-ci, à l'exemple de son oncle, constate volontiers par écrit, au registre civil, que le mariage

religieux devant le « citoyen Gaunel » a précédé le contrat auquel il préside.

Les mariés d'ailleurs réclamaient souvent cette constatation. Ainsi, en l'an II, Nicole procédant au mariage de J.-B. A., ex-officier de l'état-civil, avec M.-A. G., écrit au registre ce qui suit, avant les signatures.

« J.-B. A. et M.-A. G. m'ont demandé acte de ce » qu'ils viennent de recevoir le sacrement de mariage » en face de la sainte Église catholique, apostolique et » romaine, par Jean-François Gaunel, vicaire de la pa» roisse, ce que je leur ai accordé les dits jours et an » que dessus ».

Ces écrits officiels, authentiques, nous présentent un contraste bien rare : un curé presque septuagénaire, assermenté, remplissant une mission condamnée par l'Église, et ajoutant pendant deux ans à son titre de curé celui d'officier public de la commune ; puis, à côté de lui, dans la même paroisse, son ancien vicaire, jeune encore, resté fidèle aux enseignements du Pape, exerçant publiquement d'abord, ensuite avec d'infinies précautions, et parfois clandestinement, les fonctions sacrées du ministère ecclésiastique. Cette situation étrange se prolongea jusqu'à la mort du curé Nicole, décédé le 6 pluviôse an VI, à l'âge d'environ 70 ans.

Dès l'an IV, sous l'effort de l'opinion publique, une certaine accalmie se manifestait. La Convention avait décrété que « l'exercice d'aucun culte ne pourrait être troublé ». Mais les anciens arrêtés n'avaient pas été rapportés, et le régime de fructidor, an V, usa parfois largement de ces « Lois existantes ». On n'en vit pas moins commencer et s'accentuer, de 1795 à 1797, une véritable renaissance catholique.

Pendant cette période et surtout après la mort du curé Nicole, l'abbé Gaunel rétablit peu à peu les exercices du culte catholique. Aussi avait-il pris, dès le commencement de l'année 1800, possession de la cure et de l'église de Ver. Nous lisons en effet dans un acte de mariage écrit de sa main, au mois d'août 1800 :

« Nous soussigné, prêtre catholique, nommé par » l'Église pour desservir celle de Ver..., avons validé » et élevé à la dignité de sacrement le contrat civil que » le dit X et la dite Y ont fait ensemble le... 1794 de- » vant l'officier public de la loi.

Dans une autre circonstance, en janvier 1801, M. Gaunel écrit :

« En vertu des pouvoirs extraordinaires dont l'Égli- » se, pendant la persécution qui pèse sur elle, investit » ses ministres fidèles, Nous, prêtre catholique, avons » fait répéter devant nous les paroles du mutuel con- » sentement de mariage que, dans des temps malheu- » reux, et ne pouvant guère faire autrement, avaient » contracté ensemble, aux yeux des lois nouvelles seu- » lement, les dits X et Y, devant l'officier public, le .. » 1794, dans le bureau de la mairie. Avons réhabilité » ce mutuel consentement, et fait reconnaître légiti- » mement trois enfants nés depuis le mariage civil ».

Dans les mois suivants, le vénérable ecclésiastique régularisa nombre d'unions « contractées à la maison » commune pendant ces temps malheureux où l'Égli- » se du Seigneur était en désolation et l'héritage de » Dieu pillé ».

A la fin de la même année 1801, il légitima une union contractée en 1798 devant l'ex-vicaire Capelle « alors prêtre assermenté et faisant en cette qualité » *des fonctions* dans l'église de Ver, mais rentré depuis

» dans le sein de la catholicité ». Il légitime aussi la naissance de deux enfants issus de cette union.

En 1802, dans l'acte de régularisation d'un mariage, il indique la cause de la non-publication des bans à Trelly : « attendu que l'église y est occupée par M. H.,
» prêtre assermenté, de la communion duquel je ne
» veux ni ne dois être ».

A cette époque le schisme prit fin en France, grâce au Concordat. Bientôt l'évêque de Coutances, Monseigneur Rousseau, régularisa la situation de l'abbé Gaunel, qui reçut, à la grande satisfaction des habitants, le titre de « curé succursaire de Notre-Dame de Ver ».

Le nouveau curé s'employa avec un grand zèle à la restauration matérielle de son église, dont le mobilier avait été dispersé ou vendu par les « patriotes » ; il apporta surtout un soin pieux et ardent à réparer dans certaines âmes les ruines morales qu'y avaient amoncelées les théories révolutionnaires.

En 1840, le vénérable curé, chargé d'années et de mérites, atteint de cécité, pria son évêque de le relever de ses fonctions. Pauvre, il se retira à quelques pas de son église, dans la maison hospitalière de Mademoiselle de Marceul, sœur d'un de ses confrères voisins. C'est là qu'il mourut, au mois d'avril 1845, à l'âge de 89 ans, toujours aimé, respecté, vénéré de cette population de Ver que, pendant près de 60 ans, il avait édifiée, évangélisée, et en partie ramenée à Dieu.

(Extrait d'une Notice lue dans la séance du 4 mars 1903 de la *Société Académique*).

DIPTYQUE

« SPES NOSTRA SALVE » !

Que de fois j'ai senti, comme le voyageur
Égaré dans la nuit, s'abattre mon courage
Quand de tous les côtés sur moi grondait l'orage
Mais un souffle divin a réchauffé mon cœur.

Et quand m'abandonnant sur l'océan trompeur
De mille illusions, faux plaisirs du jeune âge,
Qui donc m'a ramené de si loin au rivage,
Sauvegardant ma foi, ma vertu, mon honneur ?

Au milieu des écueils, ineffable mystère,
Quel pilote a guidé mon navire incertain ?
Quel astre au firmament m'a montré le chemin ?

Cieux, dites-moi son nom et qu'à jamais la terre
M'entende célébrer Celle qui chaque jour
A veillé sur mes pas avec autant d'amour.

Un soir, le cœur brisé par une peine amère,
J'entrai dans le lieu saint; — entre les noirs arceaux
Voltigeait par instants une pâle lumière
Comme des feux follets fuyant sur les tombeaux.

Une lampe brûlait auprès du sanctuaire,
Éclairant faiblement de superbes tableaux :
Le supplice, la mort du Christ sur le calvaire,
Saint Jean l'apôtre aimé, Marie et les bourreaux.

Je fléchis les genoux et me mis en prière ;
Soudain ces lettres d'or brillèrent à mes yeux :
« Femme, voilà ton fils ; — enfant, voici ta Mère ».

Le Ciel me révélait le nom mystérieux
De Celle qui sur moi veilla dès mon enfance...
Vierge, garde ma vie et sois ma Providence !

LOUIS SALLÉ.

AVRANCHES

par M. Albert LE GRIN,

Président du Tribunal de 1re Instance d'Avranches.

Il y a quelque temps, un de mes amis admirait avec moi le splendide panorama de la baie du Mont Saint-Michel et il me disait : « J'ai été à peu près dans » tous les pays du monde, eh bien, je ne connais » guère de sites qui valent celui-là. Si Avranches était » en Suisse, son nom frapperait la vue du public » dans toutes les gares ; les guides lui consacreraient » plusieurs pages, et dans la belle saison ses rues re- » gorgeraient d'étrangers. Malheureusement, en Fran- » ce, il est entendu qu'on ne voit rien d'intéressant » que lorsqu'on a passé la frontière. Cependant nous » n'avons pas à craindre la comparaison ».

Ces paroles me frappèrent d'autant plus vivement que je partage complètement la manière de voir de mon interlocuteur. Il est regrettable de ne pas connaître les beautés de son pays. Elles ne manquent pas en Basse-Normandie. Voyons-en un petit coin.

L'Avranchin possède une merveille « le Mont Saint-Michel ». Du Mont Saint-Michel on voit Avranches ; mais combien peu de touristes pensent à s'y rendre. Il n'y a rien à voir, consultez les guides, à peine quelques lignes y sont consacrées. Pourquoi donc se détourner de sa route ou s'y arrêter quand on y passe !

La gare est si loin de la ville. Allons plus loin et ne perdons pas notre temps. Eh bien, venez à Avranches et vous verrez si vous aurez perdu votre temps. Je suis certain que vous direz comme tant d'autres, quand vous aurez visité cette petite ville si coquette, combien nous aurions eu tort de ne pas y être venus.

Si vous le voulez je vais être votre guide, je pourrais faire de l'érudition, vous tracer l'historique d'Avranches qui a eu autrefois son importance : mais à quoi bon : d'autres l'ont fait, bien mieux que je ne pourrais le faire ; prenons-la telle qu'elle est au vingtième siècle.

Descendus du train, nous pouvons à notre choix suivre à pied un petit raidillon appelé le Tertre ou prendre une voiture qui nous fera faire le tour par la route de Granville.

Quelque soit le moyen que nous employons, arrêtons-nous au haut du Tertre, et sur notre gauche prenons un boulevard, le boulevard du Nord : déjà nous apercevons la vallée de la Sée, à notre droite les anciens remparts. Suivons-les jusqu'au bout où s'élève une antique tour. La contournant nous trouvons la rue de Lille, autrefois rue aux Prêtres ainsi appelée parce qu'elle était habitée par le clergé de la Cathédrale. Nous y remarquons à gauche une vieille maison délabrée qui a conservé un certain cachet. Plus loin se dresse un bâtiment, sombre, à l'aspect lugubre: de petites fenêtres creusées dans la muraille font songer aux in-pace du moyen-âge, c'est l'ancien doyenné; c'est là qu'habitait le plus haut dignitaire du Chapitre.

Arrivés sur une petite place : nous nous arrêtons devant une petite colonne tronquée. Une inscription

nous apprend que c'est sur la pierre entourée de chaînes qu'Henri II, roi d'Angleterre, reçut l'absolution des légats du Pape, après le meurtre de l'archevêque de Cantorbery, Thomas Becket.

Plus loin, nous saluons le monument élevé par le *Comité du Souvenir Français* à la mémoire des soldats et marins du canton d'Avranches morts pour la Patrie depuis cinquante ans. Ce monument est édifié sur l'emplacement de la vieille cathédrale romane gothique commencée vers 1090 et consacrée en 1122 par l'évêque Turgis. Il n'en reste hélas que quelques pierres éparses et de la cathédrale d'Avranches on peut dire que ses ruines elles-mêmes ont péri! Le souvenir en reste seul. L'évêché de Coutances et Avranches rappelle l'ancien évêché du Sud du département de la Manche. C'est tout.

Approchons de la balustrade qui ferme la place, et contemplons. Franchement, est-il site plus merveilleux?

A gauche, les côtes de Bretagne où se dresse le Mont-Dol; le Mont Saint-Michel et Tombelaine, autrefois place forte, la plaine grise de tangue dans laquelle coulent en capricieux méandres la Sée et la Sélune. Devant nous une végétation grandiose dont la verdure contraste avec la teinte triste de la grève. Ce vieux clocher sur le rivage c'est Saint-Léonard, hameau de rudes pêcheurs qui vont explorer la baie, tandis que leurs femmes, non moins courageuses, vont arracher les coques, à la mer qui parfois les surprend et les engloutit dans les sables mouvants.

Cette flèche, c'est Vains; cette route qui déroule son long ruban blanc, c'est la route de Granville. A l'horizon, l'élégant clocher de Sartilly attire nos regards.

Ce village couché sur le coteau, c'est Lolif, au cidre renommé. Dans le bas, sur la rive de la Sée : Saint-Jean de la Haize; et plus loin la lourde tour de Ponts sous Avranches : enfin tout à fait sur la droite les collines du Mortainais.

Faisant le tour de cette place, appelée la Plate-forme et dont le nom officiel est Daniel-Huet, en souvenir du savant évêque d'Avranches, nous passons devant la Sous-Préfecture, bâtiment moderne, et, longeant sa grille, nous arrivons devant un porche. Nous le franchissons et nous nous trouvons sur la place Jean-de Saint-Avit. Jean de Saint-Avit était évêque d'Avranches : seul il prit la défense de Jehanne d'Arc et sa courageuse intervention lui valut d'être emprisonné par les Anglais.

Là se trouve le Palais de Justice, qui occupe l'emplacement de l'ancien palais épiscopal. Incendié le 17 décembre 1899, il vient d'être reconstruit. Les architectes ont restauré ce qui avait échappé au sinistre, notamment l'élégante chapelle épiscopale. Il contient aussi un musée lapidaire et des caves assez curieuses. On peut visiter en s'adressant au concierge. Les autres bâtiments, dépendances de l'Évêché, servent actuellement de caserne à la brigade de gendarmerie à cheval et de prison.

Sortant par la grille se trouvant au haut d'un perron, nous nous trouvons dans une avenue de tilleuls entrelacés, où règne une douce fraîcheur. Au bout de cette avenue, nous prenons sur notre droite et longeant une grille nous arrivons à l'entrée du jardin de l'Évêché. Voici la statue du général Valhubert, né à Avranches, tué à la bataille d'Austerlitz. Quels beaux arbres, quelle magnifique allée de tilleuls ! ne dirait-

on point la nef d'une immense cathédrale ? Nous passons devant l'autre façade du Palais de Justice, appuyée sur de solides contreforts et faisant le tour du jardin nous nous trouvons sur la place Littré, autrefois place Baudange, du nom d'une des portes de la Ville. A ce propos, nous nous permettrons une petite observation : il est fâcheux que l'on débaptise des rues et des places, dont le nom rappelle des souvenirs locaux, pour y substituer des noms de personnages célèbres, il est vrai, mais qui n'ont qu'un rapport éloigné avec la Ville. Il serait facile de trouver des rues portant un nom insignifiant que l'on pourrait changer sans aucun dommage pour l'histoire locale.

Sur la place Littré s'élève l'Hôtel de Ville, sa bibliothèque est riche en manuscrits, dont la plupart proviennent du Mont Saint-Michel.

Derrière l'Hôtel de Ville se trouve une tourelle des anciennes fortifications.

Traversant la place nous entrons dans la rue de la Constitution. Montons-là jusqu'à une petite place où se trouve une fontaine surmontée d'un petit obélisque, puis tournant à droite, nous prenons la rue Belle-Étoile sans nous y arrêter, nous arrivons à l'abside de l'église Notre-Dame des Champs ; mais avant de la visiter descendons la rue droite se trouvant derrière l'abside et à quelques pas nous apercevons l'église Saint-Saturnin. Auprès de sa voisine elle ne fait pas grande figure, mais elle vaut la peine qu'on s'y arrête. Son clocher renferme une des plus vieilles cloches de la région et peut-être de France ; cette cloche servait de timbre à la cathédrale, elle doit remonter au XIII[e] siècle. A l'intérieur de l'église, des bas-reliefs assez curieux, malheureusement placés dans une petite tribune.

Revenant sur nos pas, nous entrons à Notre-Dame des Champs. Nouvellement construite, à la place d'une ancienne, cette église renferme de très belles verrières, dont plusieurs sont malencontreusement cachées par les sacristies.

Nous sortons sur une grande place : la place Sadi-Carnot, autrefois place du Grand-Palet ; la traversant, nous pénétrons dans le Jardin public, admirablement tenu, et là nous attend encore une vue splendide de la baie du Mont Saint-Michel. A remarquer le portail d'une ancienne chapelle située autrefois sur la grève. Cette chapelle, dédiée à saint Georges, a, comme tant d'autres, disparu, et la *Société d'Archéologie d'Avranches* en a sauvé le souvenir en faisant transporter sa porte principale là où elle se trouve actuellement.

Le magnifique cèdre qui ombrage le Couvent des Dames Ursulines vaut la peine qu'on s'arrête un peu devant lui.

Traversons à nouveau la place et longeons Notre-Dame des Champs, nous voyons le Collège, établissement de plein exercice. Son cabinet de physique contient une curieuse collection d'anciens instruments.

Nous passons par le boulevard du Sud et le suivons jusqu'à l'extrémité. Après avoir traversé la rue de la Constitution nous arrivons sur le boulevard de l'Est, d'où l'on aperçoit de charmantes échappées de vue sur la campagne. C'est sur ce boulevard que se trouve le tramway d'Avranches à Saint-James. A son extrémité nous rencontrons la rue de Bremesnil. En passant, jetons un coup d'œil sur l'établissement des Sœurs de Notre-Dame du Mont-Carmel et nous arrivons à la basilique de saint Gervais et de saint Protais. Un magnifique reliquaire contient le crâne de saint Aubert, évê-

que d'Avranches, fondateur du monastère du Mont Saint-Michel. Ce reliquaire, remarquable par sa richesse et la beauté du travail, n'est exposé qu'à certaines fêtes. Le clocher renferme une magnifique sonnerie et un carillon. Les heures sont annoncées par le premier verset de l'*Inviolata* sauf à 7 heures du soir, où il est remplacé par le *Salve Regina*. A midi, selon le temps de l'année, le carillon sonne divers chants religieux. Il possède aussi un clavier sur lequel on peut jouer toutes sortes d'airs.

Auprès du portail est une maison de commerce où est né Challemel-Lacour.

Sortant de la basilique, nous prenons la rue Quatre-Œufs, et, la suivant, nous voyons une belle maison portant la date de 1624, où il y a de superbes gargouilles en granit : on croirait voir une batterie de canons. Tournant à gauche, nous nous trouvons sur la place d'Estouteville. D'Estouteville était un des plus vaillants défenseurs du Mont Saint-Michel. Nous voyons sur cette place la suite des remparts.

De là nous retournons à la gare soit par le boulevard du Nord, soit en regagnant la place Littré et traversant à nouveau le jardin de l'Évêché nous nous retrouvons au haut du Tertre à notre point de départ. Voilà notre visite terminée. Si vous craignez la fatigue prenez une voiture, il y en a de très confortables et moyennant un prix raisonnable, vous suivrez notre itinéraire et vous vous ferez reconduire au chemin de fer. Prochainement, un chemin de fer à crémaillière reliera la gare à la ville et rejoindra le tramway de Saint-James. Le téléphone vient d'être établi.

Si vous disposez d'un peu de temps n'hésitez pas à rester quelques jours. Faites-vous conduire au Gué

de l'Épine, à 4 kilom. ; à Saint-Léonard, 6 kilom. ; à Genets, 11 kilom.; à l'abbaye de la Lucerne, 16 kilom.

Au gué de l'Épine, à l'embouchure de la Sélune, vous êtes au fond de la baie du Mont Saint-Michel: encore un splendide point de vue. A Saint-Léonard vous vous trouvez en pleine grève. A Genets, vous verrez un bourg et une église très intéressants : allez jusqu'au Bec d'Andaine vers la pleine mer : et si vous vous trouvez au moment des grandes marées, allez à un de ces endroits voir monter la mer. C'est un spectacle inoubliable qu'on ne peut qualifier que de merveilleux. L'abbaye de la Lucerne, ou plutôt ses ruines, est dans une campagne d'une rare beauté : vous ne regretterez pas votre voyage.

Avranches offre de grandes ressources. Ses hôtels sont confortables : leurs prix des plus raisonnables. Il y a des magasins de toutes sortes où l'on reçoit le meilleur accueil, et dans lesquels vous trouverez tout ce que vous voudrez à d'excellentes conditions. Si vous éprouvez quelque accident dans vos automobiles ou vos bicyclettes, ne craignez rien, d'habiles mécaniciens y remédieront.

Que les touristes ne passent plus dédaigneusement devant notre petite ville ; qu'ils viennent donc la visiter et nous sommes convaincus qu'ils remporteront de leur séjour le meilleur souvenir et qu'ils ne regretteront qu'une chose, c'est de ne pas y être venus plus tôt.

FLEURS D'AURORE

POÉSIES

par M. Arthur MARSEILLE.

LE PAPILLON.

Sous ses premiers rayons, l'aube l'avait vu naitre,
Pendant que le grillon semblait dormir encor,
La brise soutenait et guidait son essor,
La rose à son réveil le voyait apparaitre.

Ce frêle insecte ailé s'élançait dans l'air pur,
Prodiguant ses baisers aux fleurs les plus nouvelles,
L'abeille jalousait ses ravissantes ailes,
Lorsque fiévreusement il montait vers l'azur.

Il folâtrait parfois auprès des marguerites,
Et puis il s'empressait de s'enfuir tout joyeux
Dans les petits bosquets charmants et gracieux,
Pour rechercher enfin l'ombre des clématites.

Il passait en donnant ses caresses aux fleurs,
Il glissait frissonnant entre les églantines
Aux fragiles pistils, aux coroles divines,
Buvant le miel de l'une, et de l'autre les pleurs.

Mais, lassé de voler dans un éther limpide,
Lui qui croyait du sort faire un rêve d'amour,
Vit tomber ses espoirs avec la fin du jour,
Car les fleurs se fermaient sur le gazon humide....

Il voyait les oiseaux se cacher dans les bois,
Il entendait les sons d'une cloche lointaine,
Les blonds épis tremblaient au milieu de la plaine,
L'écho lui répétait l'accent de sombres voix.

Dès que le soir couvrit le monde de son voile,
Que Vénus se mira dans le beau lac dormant,
Le papillon mourut sur l'onde, lentement,
Et son baiser d'adieu fut pour la pâle étoile....

VOLONTÉ.

Qu'ai-je fait de mon cœur? Qu'ai-je fait de ma lyre
Comme sur les rochers la mer roule ses flots,
Je suis tout agité par un triste délire,
Mon cœur saigne et ma lyre en pousse des sanglots.

Tel qu'un chêne géant affronte la tempête,
Malgré les coups du sort qui s'acharne sur moi,
Je dois marcher sans peur et relever la tête,
Il me faut sans faiblir me soumettre à sa loi.

Je dois cacher mes pleurs dans ma nuit ténébreuse,
Je vois mon idéal qui tombe en gémissant,
Et malgré tout cela mon âme douloureuse
Ne peut quitter encor le monde bruissant.

Peut-être que demain renaîtra l'espérance,
Et mon cœur aurait tort de toujours s'alarmer:
Pour vaincre il faut lutter, et braver la souffrance,
Il faut aimer pour vivre et vivre pour aimer..

LANDEMER.

A l'aurore, aussitôt qu'apparait le soleil,
Ses rayons bienfaisants glissent sur la rosée,
Et pendent aux rameaux des gouttes de vermeil,
Pendant que la mer roule une vague apaisée.

Tout est calme et austère en ce site imposant ;
C'est la lande partout, — les rochers gigantesques
Abritent la bruyère et le chardon luisant,
En profilant au loin d'énormes arabesques.

Les sentiers tortueux sont à peine tracés,
Tout le long des ravins sur le bord de la côte ;
Vers le milieu du jour quelques pêcheurs pressés
Savent seuls les trouver dans la broussaille haute.

Landemer ne connait ni dômes ni clochers :
Ses toits sont enfouis et cachés sous la brousse,
Les seuils de ses maisons sont des pans de rochers
Que le temps a couvert de gazon et de mousse.

Et quand la houle monte avant l'heure du soir,
Les feux vifs du couchant jettent leurs étincelles
Sur l'écume et le flot, posant sur le roc noir
Des bijoux de corail en un lit de dentelles.

Et tout en admirant la royale beauté
De l'astre qui se perd en embrasant les cimes,
On s'incline ébloui devant l'immensité,
Cet écran où Dieu peint des spectacles sublimes.

LA MALADE.

La malade s'en va cueillir la marjolaine,
Dans le petit jardin d'aspect silencieux ;
L'ennui sur son beau front met un pli soucieux,
De soupirs étouffés son âme est toute pleine.

De la brise d'été passe la chaude haleine,
En semant un parfum des plus délicieux ;
De ses rayons ardents Phébus remplit les cieux,
Pourtant son faible sang se glace en chaque veine.

Le rêve de sa vie, hélas ! s'est envolé,
Depuis ce triste jour son regard est voilé ;
Elle garde en son cœur un secret qui la mine,

Et le temps seul pourra terminer ses douleurs ;
Peut-être que l'hiver en meurtrissant les fleurs
Voudra l'ensevelir dans son manteau d'hermine.

QUAND MÊME !

A UN PETIT GARÇON.

Dans ton berceau léger aussi moelleux qu'un nid
Où tu trouves le calme et le début d'un rêve ;
Enfant, repose en paix, lorsque le jour finit,
Et que l'astre nocturne à l'horizon se lève ;

Près de ton petit lit d'autres vont sommeiller,
Toi qui ne connais rien encor, dors, puisqu'on t'aime,
Peut-être bien qu'un jour il te faudra veiller,
Quand même !

Bientôt on guidera tes pas vers certains lieux ;
Tu suivras sans regret le chemin de l'école,
Où tu te montreras courageux et studieux,
Pour mieux te préparer à connaître ton rôle ;
Mais ne t'arrête pas, marche sans t'émouvoir,
Nous devons travailler ; — c'est la lutte suprême ;
Fais-le donc de bon cœur puisqu'il te faut savoir,
Quand même !

Et puis l'heure viendra de servir ton Pays,
Tu seras appelé pour apprendre les armes ;
Alors, s'il arrivait que, par les ennemis.
Le Peuple fût troublé, réponds à ses alarmes ;
Tel qu'un brave soldat rempli de dévouement,
Si l'on te poursuivait à la limite extrême,
Reste dans la mêlée et montre-toi vaillant
Quand même !

Plus tard, comme chacun au pénible labeur,
Tes bras et ton esprit auront à se soumettre,
Tu devras dignement déployer ton ardeur
Afin de contenter la famille et le maitre.
Là, les soucis pourront parfois t'aiguillonner,
Mais garde une âme pure ainsi qu'un diadème ;
Et si l'on te fait mal, sache-le pardonner
Quand même !

Après avoir passé sur de sombres chemins,
Un lourd sommeil clora, pour toujours, tes paupières ;

Tu n'espéreras plus voir d'autres lendemains,
Et ce sera la fin de tes longues misères.
Devant les Lois du sort incline-toi sans mot,
La Mort est pour nous tous un Éternel problème,
Pense qu'il faut partir en un dernier sanglot,
Quand même ! ! !

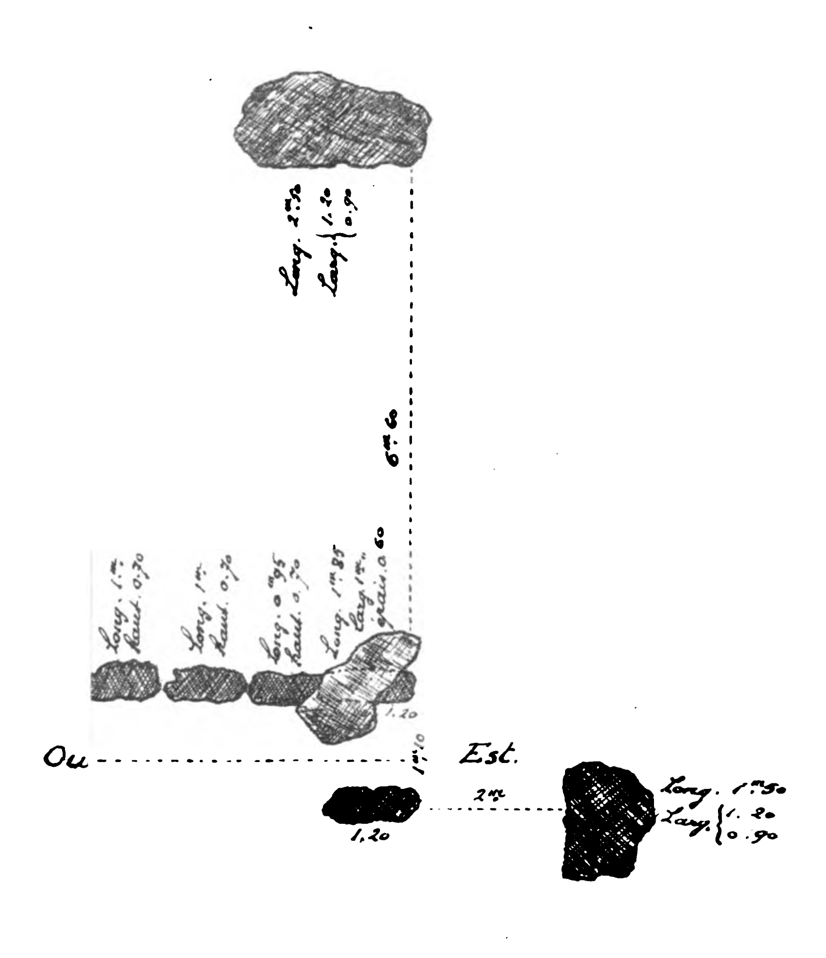
EN AUTOMNE.

Tout est morne, le jour je vois
Qu'au jardin les roses pâlissent ;
Et que plus loin, dans les grands bois,
Les feuilles des chênes jaunissent.

Je n'entends plus de gais oiseaux,
Sur les bords des sombres allées ;
Et là-bas les frêles roseaux
Se meurent sur les eaux troublées.

J'écoute le glas des beaux jours
Qu'une cloche lointaine sonne ;
Le spleen amer revient toujours
Dans mon pauvre cœur qui frissonne.

Et le soir près du chemin creux,
La bise effeuille les grands charmes,
Pendant que les cieux tout brumeux
Hélas ! tombent en grosses larmes.



ɔlées *de Tourlaville*

ɪ00e

LES « PIERRES ENCOUPLÉES »

DE TOURLAVILLE

par M. Georges ROUXEL.

Des travaux exécutés, pour la défense de Cherbourg du côté de terre, ont été, en mars 1899, la cause de la destruction de l'un des plus intéressants monuments mégalithiques de notre région : *Les Pierres encouplées de Tourlaville.*

Le Génie militaire se préparait à construire une batterie, au delà de l'église de Tourlaville, sur une élévation de terrain appelée la lande Saint-Gabriel et, jugeant, sans doute, que le mégalithe dont il s'agit se trouvait dans le tracé du nouveau fort, il s'empressa de renverser et de briser les vieilles pierres. Depuis, nous avons constaté avec peine qu'il n'y avait pas lieu de commettre un tel dommage, car le monument sacrifié s'élevait en dehors du périmètre de la fortification. Nous avons même reconnu, assez loin du bord du fossé, trois petites pierres verticales encore en place et une portion de la dalle qui couronnait l'extrémité est.

Au point de vue de l'archéologie préhistorique, nous avons fait une grande perte. *Les Pierres encouplées de Tourlaville* présentaient un caractère particulier sur lequel les opinions se divisaient ; en effet, certains antiquaires y reconnaissaient les ruines d'une galerie ou allée couverte, d'autres voyaient là les restes d'une

enceinte ou cromlech. En ce qui nous concerne, nous ne saurions croire à une galerie couverte parce que dans les monuments de l'espèce : les rangées de jambages ayant supporté ou supportant encore les dalles du toit sont parallèles ; les jambages sont d'égale hauteur, n'ayant pas moins de 1 mètre au sortir de terre et juxtaposés les uns aux autres sans intervalles appréciables ; de plus ne rencontre-t-on pas ordinairement des traces laissées par le tumulus qui enveloppait toujours d'une couche épaisse de terre et de cailloux la crypte sépulcrale.

Le mégalithe de la Lande Saint-Gabriel n'offrait rien de semblable à l'examen. Il apparaissait, sans le plus petit amas de terre rapportée, avec ses pierres inégales — quelques-unes mesuraient à peine 0m70 — plantées en deux rangées : l'une droite, l'autre fortement arquée ; la distance entre deux pierres atteignait jusqu'à 0m50. Nous ajouterons le manque de dalles ayant servi à former la couverture.

M. P. de Chantereyne, mort en 1789, avait vu ce singulier monument presque intact et il nous en a laissé la description dans un manuscrit que possède la Bibliothèque communale de Cherbourg [1].

Les notes de M. de Chantereyne contiennent des renseignements qui nous donnent la certitude que les *Pierres encouplées* n'étaient pas un dolmen mais bien un monument à ciel ouvert, une enceinte. Aussi nous semble-t-il indispensable de transcrire ici un extrait du travail de notre distingué compatriote.

. . . .

[1] *Histoire de Cherbourg*, par M. Gilles-Pierre Avoyne de Chantereyne.

« Ce monument, dit M. de Chantereyne, dont le plan, » dressé en 1773, fut présenté à la *Société Académi-* » *que de Cherbourg,* forme un parallélogramme de » 52 pieds de longueur sur 12 de largeur. Il est com- » posé de deux rangs de pierres, chacun de 50 pieds » de long. Il y avait autrefois douze pierres à chaque » rang, il en existe encore dix au côté situé vers le » nord, où l'on voit même les fosses et les morceaux » des deux autres pierres qui ont été anciennement » cassées sur la place. L'autre côté n'est plus composé » que de huit pierres dont sept sont entières et la » huitième un peu cassée. Sur ce nombre, il y en a » trois qui ont été renversées et changées de place par » des gens qui creusèrent dessous en 1773 pour cher- » cher des pierres à rasoir. Les quatre pierres man- » quant ont été enlevées par des habitants du voisi- » nage. Les extrémités de ce parallélogramme sont » fermées par deux pierres.

» Au milieu de ce monument, il y avait autrefois » une pierre carrée d'environ trois pieds et demi de » haut sur deux pieds de chaque côté. Comme elle » était saine et d'un beau grain, on l'a enlevée depuis » quelque temps ; on voit encore le trou où elle était » placée. Au côté de l'ouest de cette même pierre, on » en voit une autre de trois pieds d'élévation et deux » pieds en terre. A l'extrémité de l'est, du côté qui » regarde le nord, sont deux pierres pyramidales de sept » pieds et demi de haut sur trois et demi de base. Elles » sont maintenant renversées parce qu'on a fouillé des- » sous. L'une a une base à peu près comme un parallé- » logramme, l'autre est un rhombe fort allongé. Elles » avaient avant leur chute six pieds et demi hors de » terre, autant qu'on en peut juger, et il y avait vis-

» à-vis de ces pyramides un passage pour y accéder.
» Leurs pointes ont été mutilées par les ouvriers qui
» cherchent de la pierre dans ce quartier. Celles qui
» forment les deux côtés de ce parallélogramme ont
» depuis un pied jusqu'à un pied et demi d'épaisseur,
» deux pieds et demi d'élévation et un pied et demi
» dans terre, ce qui fait quatre pieds de longueur.
» Toutes ces pierres ont à peu près leur base sur une
» même ligne mais le haut est aux unes un peu tourné
» en dedans et aux autres en dehors, ce qui provient
» sans doute du laps de temps et de l'affaissement des
» terres. Il faut remarquer que l'entrée de l'est est
» très différente de celle de l'ouest et que les deux
» extrémités du monument regardent l'orient du prin-
» temps et le couchant d'été ».

M. l'abbé Demons, de son côté, lut le 4 mai 1809, à la séance publique de la *Société Académique de Cherbourg*, un mémoire[1] où nous relevons le passage suivant :

. . . .

« Ce monument était divisé en deux parties dont
» une servait probablement de sanctuaire. On y voyait,
» il y a cinquante ans, une grande pierre plate hori-
» zontale d'environ trois pieds d'épaisseur. Elle avait
» entre dix et douze pieds de circonférence. C'était
» sans doute l'autel. On remarquait encore, il n'y a
» pas plus de trente ans, une espèce d'enfoncement
» où elle était placée ».

. . . .

Des textes que nous venons de reproduire, un point

[1] Mémoire sur le *Stone Henge* d'Angleterre et les *Pierres encouplées*, près Cherbourg.

surtout frappe l'esprit : c'est la présence, au centre du monument, d'une pierre carrée de trois pieds et demi de haut sur deux pieds de chaque côté. Or, pour considérer les *Pierres encouplées* comme les débris d'une galerie couverte, il eût fallu que la pierre plantée à l'intérieur ne dépassât pas en hauteur celles ayant servi de supports. Ce n'était pas le cas puisqu'elle mesurait trois pieds et demi, soit $1^{m}16$ et qu'aucune des autres l'entourant n'atteignait cette élévation, loin de là au contraire pour certaines. Il paraît donc rationnel d'abandonner toute idée de monument sous tumulus.

Le mégalithe de la Lande Saint-Gabriel fut maintes fois endommagé. Du temps de M. de Chantereyne, voilà plus d'un siècle, il avait déjà subi de profondes atteintes : sept de ses pierres n'existaient plus, et cinq autres étaient renversées, changées de place. Vers 1830, il manqua de disparaître tout à fait ; à cette époque, des ouvriers chargés de réparer des chemins l'attaquèrent, deux pierres étaient brisées et une troisième allait subir le même sort lorsque M. Ragonde, que le hasard avait conduit là, arrêta, par ses remontrances, de nouveaux dégâts[1].

Depuis lors, les restes du *cromlech,* — nom sous lequel on désignait ordinairement les *Pierres encouplées,* — n'eurent pas trop à souffrir ; tels ils étaient quand M. Ragonde les préserva de la ruine, tels presque nous les retrouvions, lorsque le Génie militaire crut leur anéantissement indispensable. En 1887,

[1] *Mémoires* de la *Société Académique de Cherbourg,* 1833, Ragonde : *Monuments celtiques* dans les communes de Flamanville, Vauville, Digosville, Bricquebec, Tourlaville et Teurthéville-Hague.

l'État, les reconnaissant dignes d'être conservés, les avait classés parmi les monuments historiques[1].

L'enceinte ou alignement de Tourlaville se manifestait à nous par quatorze pierres sur deux lignes, douze bien en place et deux renversées. Elle avait encore treize mètres de long. Sa direction étant est-ouest, huit pierres appartenaient à la rangée nord qui était droite et six dont une entamée à la rangée sud, cette dernière rangée présentait une courbe qui donnait au monument, vers le centre, une largeur intérieure de $2^{m}60$, alors qu'aux extrémités l'on ne constatait que $1^{m}10$ à l'est et $1^{m}15$ à l'ouest.

La nature de la roche formant les *Pierres encouplées* se rapportait à l'arkose et au grès quartzeux.

D'après M. de Chantereyne, deux pierres fermaient les extrémités. Nous n'avons vu qu'une seule de ces pierres : celle du levant ; elle était tombée en dehors de la ligne nord sur l'un des supports qui la tenaient horizontale et en faisaient une table de $1^{m}85$ de long, 1^{m} de large et $0^{m}60$ d'épaisseur. Les deux pierres levées terminant l'alignement de ce côté et servant de supports n'étaient pas hautes car, renversées et dégagées complètement de terre, elles ne mesuraient que $1^{m}20$ chacune ; or, la moitié au moins était enfouie ; il ne restait donc tout au plus que $0^{m}60$ hors du sol, dimension restreinte, il faut l'avouer, pour l'entrée d'un dolmen.

Au couchant, les déprédations commises s'accentuaient davantage : là, plus de traces de fermeture, des pierres verticales manquaient ; on distinguait même la cassure au ras du sol de deux d'entre elles.

[1] Annexe à la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques. — *Journal officiel* du 31 mars 1887.

Non loin de l'alignement, deux pierres gisaient. La première était sur le bord d'une fosse, à deux mètres de l'extrémité est; elle avait une longueur de 1m50, une largeur de 1m20 au milieu et de 0m90 à la base. La deuxième, longue de 2m50 et large de 1m20 à 0m90 se trouvait à 6m60 vers le nord-est; celle-ci n'avait dû subir aucun déplacement et provenait, nous pensons, d'un petit menhir indicateur abattu.

On ne connaît pas le résultat des fouilles pratiquées en 1773 par les ramasseurs de pierres à rasoir dont a parlé M. de Chantereyne. L'auteur de la *France préhistorique,* M. de Cartailhac, en relatant les recherches faites à Tourlaville, dit avec justesse : « Ce n'est pas la » seule fois que les haches de pierre ont eu cette destination finale ». Pour notre part, nous avons constaté le fait.

Il est regrettable que le Service du Génie n'ait pas avisé du moment où les *roches de la Lande Saint-Gabriel* disparaîtraient. On eût pu alors suivre les terrassements de la faible portion de sol qui composait l'enceinte mégalithique et on aurait peut-être recueilli de précieux indices. Lorsque nous nous rendîmes sur les lieux, il y avait quinze jours que l'entière destruction était consommée. Toutefois, nous obtînmes quelques renseignements. Nous sûmes que l'enlèvement des pierres ne se fit pas sans difficulté, certaines roches solidement fichées en terre résistèrent à tel point que, pour les extirper, il fallut avoir recours à des pétards. Nous apprîmes encore que l'un des ouvriers trouva dans les déblais deux cailloux polis qu'il prit pour des pierres à aiguiser, c'était en réalité deux hachettes de couleur noirâtre mesurant chacune douze centimètres environ; ces hachettes furent remises à l'officier dirigeant les travaux.

Les cromlechs ne furent point des tombeaux, car nulle part, dans leur étendue, trace de sépulture ne s'est révélée. Ces monuments eurent un tout autre but au sujet duquel nous ne pouvons émettre que des conjectures. Nous n'ignorons pas que les dolmens ont une orientation déterminée, que leurs ouvertures, à de très rares exceptions près, tendent du lever au coucher du soleil. Il semble donc que le soleil remplissait un rôle important dans l'érection des mégalithes; réglait-il des cérémonies dont les enceintes de pierre étaient le théâtre, le champ est ouvert aux suppositions.

Quelque loin qu'il nous faut remonter dans la nuit du passé, l'homme ne vit plus à l'état sauvage; il s'est groupé, il forme une société. Ses travaux attestent une civilisation qui, quoique primitive, n'en est pas moins caractérisée. Il a le respect de ses morts pour lesquels il construit d'imposantes sépultures où nous trouvons la trace des rites pratiqués, la preuve du culte des ancêtres.

Les *Pierres encouplées de Tourlaville* nous offraient un remarquable sujet d'études car elles constituaient la seule enceinte reconnue dans le département de la Manche. Avec trop de précipitation, nous l'avons prouvé, la pioche des démolisseurs a dispersé les éléments de ce curieux vestige des temps préhistoriques que les pouvoirs publics avaient cependant jugé utile de conserver.

L'OCCUPATION DE CHERBOURG

PAR

LES ANGLAIS EN 1758

par M. Édouard HOUIVET[1],

Receveur Municipal de Cherbourg.

Le pillage de la Ville. — La rançon. — Les fautes et la responsabilité du comte de Raymond. — La libération de la Ville. — Considérations sur la défense de Cherbourg.

La destruction de notre port de commerce par une expédition anglaise, en 1758, doit être considérée comme un fait de guerre inexplicable au point de vue des nécessités de la lutte alors engagée entre la France et l'Angleterre, aux Indes et en Amérique, et qui devait aboutir au déplorable traité de Paris du 10 février 1763, dont une des clauses nous imposa la perte définitive de la plus belle comme de la plus française de nos conies : le Canada.

La ruine de Cherbourg n'importait pas davantage à l'issue de la guerre continentale qui ne se continua que trop longtemps encore.

Nous savons bien, par le manifeste du roi Georges II, que le gouvernement britannique attendait beaucoup

[1] Décédé à Cherbourg, le 9 mars 1900.

de ces sortes d'entreprises, mais il est permis d'affirmer que les résultats ne répondirent pas aux espérances. Des violences passagères contre certains ports de Normandie et de Bretagne pouvaient bien surprendre ceux-ci dans un état de défense insuffisant, mais elles n'étaient pas suceptibles d'immobiliser en France les renforts destinés à nos armées d'Allemagne ; et pour assurer au commerce maritime de l'Angleterre une longue période de sécurité, que la paix devait suffire, du reste, à lui procurer, il aurait fallu pouvoir détruire la rade et l'abri naturel que notre port, malgré la destruction de ses ouvrages, offrait toujours aux corsaires français.

Et quand il serait vrai que la ruine de quelques ports de la Manche importait essentiellement à la puissance britannique, cette nécessité ne justifiait pas les actes véritablement indignes d'une nation civilisée dont Cherbourg fut alors la victime impuissante et résignée. La Ville ne fut pas seulement rançonnée officiellement, au profit personnel du chef de l'expédition[1], elle fut encore abandonnée pendant plusieurs jours au pillage d'une soldatesque effrénée qui n'avait pas même, comme excuse, le prétexte d'une résistance plus ou moins prolongée et qui, cependant, ne respecta rien : le vêtement du pauvre et l'alliance d'argent de l'ouvrière furent dérobés comme la parure et les riches toilettes de la bourgeoise opulente, les outils de l'artisan, comme le rouet de la fileuse, enlevés ou détruits, le coffre du marchand et les portes de ses magasins également forcés ; la cuillère d'étain alla rejoindre le couvert d'ar-

[1] La Glacerie de Tourlaville dut fournir également une contribution de guerre de 15.000 livres et la Verrerie une autre de 3.000.

gent, et le désastre n'eut peut-être d'autres limites que l'impuissance de ses auteurs à l'étendre davantage.

La destruction vint consommer la ruine en s'attaquant aux choses non susceptibles d'une appropriation particulière, et nous ne disons rien des violences contre les personnes ! Ces faits ne sont pas assez connus, parce qu'ils se sont localisés, étendus à tout un pays ils eussent été flétris par l'histoire, et fait rétrograder la civilisation. Ce sont là des réalités cependant, que l'on aurait dû opposer depuis longtemps, à la proclamation du général Bligh, tant de fois publiée, promettant le respect des personnes et des biens, pendant la durée de l'occupation.

Nous n'exagérons pas. Les archives de l'Hotel de Ville possèdent encore le dossier volumineux des déclarations de pertes individuelles, occasionnées par vol, pillage et destruction, pendant cette période néfaste du 8 au 15 août 1758 (*Inventaire analytique*, par M. Amiot, bibliothécaire-archiviste, c. c. 84 et 87).

Ces déclarations, au nombre de près de 400, ont été récapitulées partiellement dans un premier état dont le total est de 568.770 livres 15 sols, et comprend un seul article de 375.000 livres environ, pour destruction de navires, cargaisons et matériel d'armement. Un état supplémentaire, fort élevé déjà, est interrompu, comme si la considération de tant de ruines accumulées et la perte de toute espérance d'en obtenir la réparation, même atténuée, avait fait tomber la plume des mains de son rédacteur[1]. La vérité, c'est que le

[1] L'époque de cette descente fera frémir les peuples dans les siècles les plus reculés qui ne connaîtront que par l'histoire ce que nous avons vu et souffert (Lettre d'un habitant

dommage réellement éprouvé par les habitants fut supérieur à 800.000 livres ; il n'est pas facile de dire ce que cette somme représenterait exactement de nos jours. Les termes de comparaison font défaut pour certains objets, d'autres sont d'un prix égal ou même supérieur aux prix actuels, tandis que la plupart ont une valeur bien inférieure à celle d'aujourd'hui. Il ne nous semble pas exagéré de fixer l'équivalence entre 4 et 5 millions ; et il faut considérer que cette perte fut supportée par une population de moins de dix mille habitants.

Les déclarations portent le plus souvent, cela se conçoit, sur la perte d'objets à l'usage personnel des habitants ; elles sont visiblement empreintes de sincérité, et l'on y découvre quelques particularités dignes d'attention.

Le s[r] Mignot de Préval, avocat, auquel le pillage de sa maison a occasionné une perte supérieure à 6.000 livres rappelle « que les ennemis ont commencé à piller » dans la nuit du 8 au 9 août et n'ont cessé leur *piraterie* que quand il n'y a plus eu rien à prendre ». Un

de Cherbourg, publiée dans l'*Histoire du Gouvernement de Normandie*, C. Hippeau, t. I, p. 226).

Après ce coup de main, plutôt digne d'un chef de pirates que du représentant d'une nation civilisée... (*La Descente des Anglais à Cherbourg*, C. Hippeau, *loc. cit.*, p. 169).

Malgré de belles promesses faites aux autorités de Cherbourg, par les chefs de l'expédition, les Anglais se conduisirent en véritables pirates vis à vis de la population et du pays (L. Quenault : *Recherches archéologiques et historiques sur le Cotentin.*

... Notre petite armée continua de cette façon à faire des invasions *et de la piraterie*, service qui, *quoique peu honorable*, était cependant très nécessaire (Journal de la Campagne : *Les Anglais sur les côtes de France en 1758).*

autre habitant dont la maison est sur le quai « en face » du pont neuf » expose que s'étant relevé, une nuit, pour empêcher la violation de son domicile, il a été frappé si brutalement par plusieurs soldats que, depuis ce temps, il n'a pu prendre aucune nourriture, il ajoute que pendant la lutte, les éclats d'une grosse bouteille de verre noir, projetée contre un mur, lui ont fait une blessure à la jambe, et il termine en disant mélancoliquement qu'il « fallut bien se soumettre à la force ». Il y perdit sa batterie de cuisine. Un 3e établit le mémoire « des naufrages faits chez lui par les Anglais » » a propos d'un vol de chemises et de souliers. Un autre encore, un admirateur des protocoles officiels sans doute, dresse le mémoire des fourrages « que Mes- » sieurs les cavaliers ou dragons de son Excellence » Monseigneur le prince de Galles lui ont pris et enlevé » le jour d'hier ». Ailleurs, c'est un forgeron qui, travaillant pour les Anglais « par force », fut contraint « le pistolet à la gorge » d'acheter du fer volé qu'il rendit plus tard au propriétaire, et déclare de ce chef une perte de 120 livres. Un négociant, le sr Jourdan de Bailly, n'accuse pas moins de quatre-vingt-dix-sept pièces de vin enlevées de son magasin et embarquées sur les navires de l'expédition ; l'ennemi fit un sort analogue à quarante-deux pièces d'alcool prises dans les Magasins des Fermiers Généraux. Un blanchisseur du Roule affirme avoir été dépouillé par une bande de douze à quinze soldats « qui firent plusieurs voyages » de beaucoup d'objets dont il était dépositaire, et n'avoir pu recouvrer que certaines choses de peu de valeur, arrachées des mains de ces soldats, avec l'aide de deux hommes que le général, logé chez lui, « eut la bonté de » lui prêter » et qui trouva sans doute la combinaison préférable à tout acte d'intervention personnelle.

Nous ne voulons pas tout dire, et n'ayant pas entrepris d'écrire un long martyrologe, nous devons mettre un terme à nos citations.

Nous ne ferons donc qu'une seule exception en reproduisant, dans sa teneur littérale, l'état des pertes subies par un marchand de la corporation des drapiers, en raison de l'intérêt particulier qu'il peut encore offrir aujourd'hui. Le détail des marchandises pillées nous renseigne, en effet, sur les objets qui étaient en usage, à Cherbourg, il y a 150 ans, pour la parure, la toilette et le vêtement :

MÉMOIRE ET ÉTAT

des marchandises volées et pillées par les Anglais à Jean-Baptiste Groult, marchand à Cherbourg.

I. — Une partie considérable de draps d'Elbeuf, de toutes couleurs, draps de Darnetal et de Sedan, noirs.

II. — Un gros ballot assorti de toutes sortes de mousselines rayées, unies, fortes, claires, et en quadrillé, de toutes sortes de prix.

III. — Une grande caisse de batistes assorties depuis 50 sols jusqu'à 11 et 12 francs l'aune.

IV. — Deux cartons de dentelles dont un plein et assorti de dentelles fines, depuis 20 sols l'aune jusqu'à 100 sols et six livres l'aune, le deuxième plein de dentelles assorties, de prix au-dessous du premier.

V. — Un carton de dentelles de soie noire, blanche et autres couleurs assorties, de 5 à 28 sols l'aune.

VI. — 10 ou 12 pièces de toile de Hollande et demi-Hollande, assorties, depuis 50 sols l'aune jusqu'à 5 à 6 livres.

VII. — 22 pièces de Laval communes.

VIII. — 6 morceaux de toile façon de mousseline.

IX. — Une grande quantité de mouchoirs teinture des Indes, et de mouchoirs de Rouen, tant en fil qu'en coton-fil.

X. — 6 ou 7 pièces de cotonnettes de Rouen, dans un ballot rempli en outre d'une partie de Siamoise et Serges aumale fleuries.

XI. — Une boîte pleine de galons d'or et d'argent, tresses d'or et d'argent, et dentelles d'argent.

XII. — Une boîte de boutons d'or et d'argent de traite, et autres boutons de même matière.

XIII. — Une boîte de boutons à surtout et à veste en similor.

XIV. — 2 ballots de taffetas dont un tout noir et l'autre tout uni, et de différentes couleurs, et gros de jour.

XV. — Un assortiment de toutes sortes de fichus de soye.

XVI. — Une boîte de rubans à fleurs et rayés, et moirés, trois autres grandes boîtes de toutes sortes de rubans, de toutes laizes, de toutes couleurs, et de tout prix.

XVII. — Une boîte de bas, gants et mitaines de soie, et gants de coton, à homme et à femme.

XVIII. — Deux petites boîtes, dont une pleine de bagues d'or, dont partie joug, foyes, et l'autre à teste et croix d'or à la Maintenon; la seconde pleine de jougs, foyes, bagues à teste, boucles à ceinture, boucles à souliers et croix à pierre, le tout en argent.

XIX. — Deux boîtes de pardons soye de toutes couleurs et de toutes laizes, une petite boîte de tresse de soye.

XX. — Trois paquets de jarretières de soye, dont un de soye de grenade, l'autre de demye et l'autre ordinaire, pendant de montre en soye, ainsi que laize à chapeaux, de soye.

XXI. — Un grand assortiment de soye à coudre de toute qualité et de toutes couleurs.

XXII. — Une boîte pleine d'heures garnies d'argent, et autre en maroquin, non garnies.

XXIII. — Un ballot de boutons poil et soye de toutes couleurs.

XXIV. — Un assortiment de toutes sortes de bas à homme et à femme, depuis le commun jusqu'au fin, et un assortiment de bonnets fins, communs et gros, de toutes couleurs.

XXV. — Une partie de sarge d'Angleterre.

XXVI. — Un ballot de sarge de Caen, couleur bleue.

XXVII. — Une partie de draps blancs du pays.

XXVIII. — Une grande quantité de fil d'Epinay, du bon ouvrier, de fil de Hollande, de différentes couleurs, de différentes qualités, comme aussi toutes sortes de rubans de fil, de Flandre, de Rouen, et de toutes espèces, largeurs et qualités.

XXIX. — Une quantité de livres de toutes espèces.

XXX. — 21 couverts d'argent, cuillères et fourchettes, deux tasses à bouillon, une cuillère soupière, une théïère, une tabattière, une boucle à ceinture, le tout en argent.

XXXI. — Un magasin de vin qui a été bu et répandu en totalité.

XXXII. — Meubles, linges et hardes, savoir :

Plusieurs lits, quantité de draps de lit, de serviettes, chemises faites et coupées seulement, robes de soye au nombre de cinq, quatre jupes de soye, capotte d'é-

tamine, vaisselle d'étain, coiffures à dentelles, coiffures unies, mouchoirs de mousseline, doubliers et autres meubles que l'on ne peut spécifier.

Quelques vagues indications nous permettent de croire qu'une partie des marchandises était déjà préparée en vue de la foire de Guibray qui se tenait alors, comme aujourd'hui encore, à Falaise du 10 au 25 août, et que le marchand avait dû être frappé d'aliénation mentale, après la mise à sac de sa boutique. Sa fille, passant pour lui sa déclaration, estimait la perte à plus de 25.000 livres.

On ne peut pas être surpris de voir figurer, sur les états de pertes, à côté des meubles et effets personnels des habitants, la plupart des objets d'alimentation, des bœufs, vaches, moutons, porcs, canards, poulets, etc..., ce sont là des choses de prédilection dans tout pillage bien organisé. Mais il en est autrement, lorsqu'il s'agit de destructions opérées pour la seule satisfaction de détruire. Les chevaux tués au pâturage, les haies vives coupées et le bois brûlé sur place, les pommiers abattus, les moissons ravagées, tels sont, entre tant d'autres, des faits inexcusables dans leur brutale réalité.

Et que pourrions-nous dire alors des destructions s'appliquant à des choses dont on pouvait sans peine tirer un parti plus utile et des profits plus importants que n'en représentaient la plupart des objets dérobés en si grand nombre. Une partie tout au moins des 34 navires brûlés dans le Port de commerce ne pouvaient-ils pas être pourvus facilement d'équipages de prises et conduits rapidement dans les ports anglais, sans périls d'aucune sorte, puisque l'expédition était

maîtresse de la mer. Il n'eût pas fallu beaucoup plus d'efforts pour y embarquer le matériel d'armement existant dans les magasins des négociants et les chantiers de construction qu'il n'en coûta pour les réunir et les brûler sur les quais du Port. La réserve de trois corsaires [1] et d'un navire marchand démontre assez d'ailleurs la possibilité de conserver un plus grand nombre de bâtiments, que l'escadre anglaise pouvait au besoin convoyer puisqu'elle ne devait faire aucun établissement à Cherbourg. En tout cas si, comme tout semble l'indiquer, il y eut un plan préconçu, il ne fut sur ce point que trop complètement exécuté, au delà peut-être des prévisions de ses auteurs eux-mêmes.

Nous n'insisterons pas sur la destruction des ouvrages du Port de commerce et le paiement de la contribution de guerre de 44.000 livres imposée à la Ville, comme représentant, à peu près, une année du produit des droits royaux perçus à Cherbourg et dans les paroisses voisines de la côte. Ce sont là des dommages qui étaient, entre tous, les plus facilement réparables, comme les faits postérieurs l'ont démontré. Une dépense de quelques millions tout au plus ne constitue jamais une bien lourde charge pour les finances d'un grand pays, si obérées qu'on les suppose, tandis que les pertes subies par des particuliers, sans espoir d'en être indemnisés comme sans moyens pour s'en relever, affectent le caractère d'une véritable calamité.

[1] *Le Conquérant*, 2 canons, 6 pierriers; *L'Aventure*, 10 can., 16 pierr.; *Le Tartare* (ancienne prise anglaise), 26 can., 6 pierr.
Le navire marchand *Le Prospert*, de 300 tonneaux de jauge, servit en outre à emporter les canons des forts et batteries que l'on n'avait pas détruits sur place.

Nous ne redirons pas non plus comment toute une flotte comprenant plus de cent voiles aux ordres du commodore Howe, disposant d'un corps de débarquement de huit à dix mille hommes, sous les ordres du lieutenant-général Bligh, parut devant Cherbourg le 6 août 1758, opéra le lendemain la descente de ce corps à Urville-Hague et comment celui-ci put prendre, sans combattre, possession de la Ville le 8 août. On sait que les troupes françaises, sous les ordres du comte de Raymond, maréchal de camp, furent à peine engagées, avant d'être repliées par cet officier général sur le Mont-Espinguet, territoire de Brix, sans même laisser un seul poste d'observation en arrière. Le duc d'Harcourt, lieutenant général de la province de Normandie, prenait le commandement supérieur le 9 août, rectifiait la position pour mieux couvrir Valognes, et manœuvrait jusqu'au 15, après avoir perdu trois jours pour reprendre le contact avec l'ennemi, sans exécuter par ailleurs rien d'important.

Nous voudrions pouvoir reproduire in extenso la correspondance officielle relative à cette occupation de notre Ville par les Anglais, du 8 au 15 août 1758; elle paraîtrait d'autant plus intéressante qu'il n'en est fait mention dans aucune histoire de Cherbourg. Mais cela nous mènerait trop loin, et son commentaire excéderait notre modeste compétence. On en trouvera une partie dans l'*Histoire du Gouvernement de Normandie,* publiée en 1863, par M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, l'autre plus particulière à un essai de justification du comte de Raymond existe en Manuscrit à la Bibliothèque de la Ville (copies tirées des archives de la Guerre par Monsieur Delmas, ancien juge suppléant au Tribunal civil de Cherbourg).

Nous nous bornerons donc à une courte analyse de ces documents historiques, en nous efforçant de la rendre suffisante pour justifier la conclusion dont leur examen raisonné nous semble susceptible.

Nous ne faisons qu'une seule exception en reproduisant d'abord, dans leur teneur littérale, malgré leur étendue, les parties essentielles de la lettre du duc d'Harcourt au maréchal de Belle-Isle, en date du 20 juillet 1758, parce que celle-ci est, à proprement parler, la préface des événements qui devaient s'accomplir 15 jours plus tard, qu'elle les prévoit et les annonce en quelque sorte, qu'elle en indique les causes inévitables et qu'elle apporte dès lors, dans la question, un témoignage irrécusable. Elle nous paraît à ce point décisive, qu'il nous semble que le duc d'Harcourt aurait pu se borner à écrire au maréchal de Belle-Isle après le 8 août :

« Je vous ai fourni par ma lettre du 20 juillet tous les renseignements que vous réclamez sur les causes de l'occupation de Cherbourg par les Anglais » et que cela eût été rigoureusement exact.

On peut d'ailleurs en juger :

« Le 20 juillet 1758.

» J'ai reçu, hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16, par laquelle vous m'ordonnez de rassembler les garde-côtes [1] et de les

[1] Les milices garde-côtes établies par la célèbre ordonnance de 1681 sur la Marine, dans un but que leur titre indique suffisamment, reçut son règlement définitif en 1716. Elles étaient formées d'habitants des paroisses voisines des côtes, en âge de porter les armes, et pouvaient être employées dans l'étendue de la province. Un nouveau règlement de 1756 apporta de nombreuses modifications à ce régime qui entravait

faire camper à raison de quarante hommes par compagnie ; je vais expédier les ordres à cet effet, parce vous me l'ordonnez, et que la partie de la guerre que je sais le mieux est d'obéir . . . .

» . . . . . Vous me permettrez, Monsieur, de vous représenter que les dispositions que j'avais faites et que j'ai prescrites à M. de Raymond par les deux lettres dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie auraient sûrement rempli vos vues, auraient coûté infiniment moins et n'auraient pas causé pour la récolte le dommage considérable qui résultera de cette assemblée. .

(Suit le détail des mesures prévues pour concentrer, en temps utile, des forces suffisantes, sur les points de la côte qui seraient l'objet d'une tentative de débarquement).

Et le duc d'Harcourt continue :

» En suivant exactement ce plan, je compte que cette partie (la côte depuis Cherbourg jusqu'à la Hougue) aurait été mise à temps en suffisante défense ; les gardes-côtes ne se seraient vus enlever à leur récolte que par l'absolue nécessité, le dommage qu'ils auraient souffert n'aurait pas été aussi considérable, ils s'en seraient d'autant moins plaint qu'ils auraient senti que les circonstances exigeaient leur assemblée ». . . . .

la culture des terres, et déterminait, pour cette cause, la négligence et l'indiscipline d'hommes assujettis à de fréquents déplacements quand leur présence était si nécessaire chez eux.
La mobilisation d'une moitié de l'effectif total, en juillet 1758, à la veille des travaux de la moisson, devait donc être mal accueillie par les miliciens appelés, et il est juste d'admettre que, pour cette raison particulière et pour bien d'autres, on ne pouvait en attendre des services exceptionnels.

» Je ne vois que trop, Monsieur, que les ordres que vous m'avez envoyés sont le fruit de l'inquiétude de M. de Raymond; il n'a pu la contenir et il a fallu qu'il vous en fît part. Vous ne sauriez croire à quel point il l'a portée, aussi toutes les troupes le craignent comme le feu et évitent d'être à ses ordres. Il les fatigue effectivement par ce défaut dont les suites sont de les degoûter et de les rebuter. Le pays d'ailleurs a fort peu de confiance en lui. Il est connu pour un homme qui, par beaucoup d'écriture, cherche à se faire croire nécessaire, qui veut passer pour commandant dans la province, titre que je lui ai vu prendre et que je l'ai prié de quitter, n'en connaissant pas d'autre après vous que moi. Je l'ai prié pareillement de ne plus distraire la maréchaussée de ses fonctions, en se faisant escorter par elle, partout où il allait, ainsi qu'il l'exigeait.

» Enfin, toutes ses petitesses, dont le détail serait trop long, le font moquer des lieutenants généraux et maréchaux de camp, ses anciens employés dans cette province. Il voudrait tout faire et tirer toute la couverture de son côté, s'embarrassant fort peu des autres parties, combinaison cependant très nécessaire. Il souffre beaucoup d'avoir des supérieurs et vous savez toutes les occasions que j'ai eues de m'en plaindre, surtout quand il vous a envoyé directement des courriers ainsi qu'au ministre de la Marine, souvent sans me faire part de ce dont il s'agissait, choses absolument contraires à toutes règles.

» Je vous en parlai pour lors assez légèrement, soupçonnant que vous l'aviez chargé de commissions secrètes et particulières, relativement aux desseins que vous pouviez avoir sur les îles anglaises. Mais vous

avez désapprouvé sa conduite en me mandant qu'il fallait que tout passât par moi et que c'était dans vos principes. Ainsi je n'ai vu en lui qu'un ambitieux capable de tout sacrifier pour se satisfaire.

» Pour moi, Monsieur, je ne me suis jamais attaché qu'au bien du service, ce sera toujours mon but et c'est là le seul motif qui m'a fait vous proposer, l'hiver dernier, de mettre M. le comte de Coëtlogon à Valognes. Ce poste lui était dû comme officier supérieur; d'ailleurs, c'est un homme qui joint beaucoup de capacité à l'expérience. qui a beaucoup de froid, et, à commander, sait prendre son parti sans chercher à s'en faire accroire. Je désirerais fort qu'il y fût et M. de Raymond sous lui, puisque vous voulez qu'il y reste. Je serais beaucoup plus tranquille sur cette partie; autrement je ne saurais m'empêcher de m'y porter au premier avis que je recevrai, quand bien même ma présence serait plus nécessaire dans une autre, attendu que je me méfie beaucoup des gens ambitieux qui ne s'occupent que du point qui les regarde, sans penser à combiner la position de ses troupes *(sic)* pour assurer en même temps la défense des autres.

» C'est moins, Monsieur, le mécontentement que j'ai de M de Raymond que l'intérêt du service qui me fait vous parler, car il pourrait bien arriver que le Havre fût attaqué en même temps que cette partie, et je vous avoue que j'aurais bien une autre confiance en M. de Coëtlogon qu'à M. de Raymond.

» Ce dernier m'a fait voir encore son ineptie dans la connaissance des ouvrages, en me proposant de faire faire à la Hougue et à l'île Tatihou des coupures du côté des terres, dans la laisse et la mer. Je lui ai représenté qu'elles seraient remplies à chaque fois par la

mer qui la couvre deux fois par jour; qu'ainsi cet ouvrage ne valait rien. Il fait travailler actuellement à l'anse Saint-Anne, à des épaulements que j'ai ordonnés pour mettre les troupes à couvert du canon. Mais il m'a mandé qu'il ferait encore travailler ailleurs; comme sa proposition des coupures m'a donné de la méfiance sur l'utilité des ouvrages qu'il projette, je lui ai mandé de m'en envoyer le plan. S'il sont avantageux, ils devraient être bien faits depuis trois ans; et il ne m'en a jamais parlé.

» Je dois encore vous observer, etc.

» D'HARCOURT ».

Le comte de Raymond annonça en quelques lignes au duc d'Harcourt, le 7 août, le fait accompli du débarquement. Il le qualifie d'événement malheureux et dit que « certaines circonstances en sont la cause ».

Le 8, même laconisme pour faire connaître l'arrivée des troupes au Mont-Espinguet, après évacuation de Cherbourg. Il fera connaître verbalement les détails « et se flatte » que ses manœuvres seront approuvées. Le duc d'Harcourt garda ses impressions personnelles pour lui-même, en informant le maréchal de Belle-Isle. Celui-ci réclamait des explications détaillées le 10 août, et renouvelait sa demande le 12, n'ayant reçu depuis le 6 aucune nouvelle directe du comte de Raymond, qui lui faisait part à cette date « de ses espérances de faire repentir l'ennemi de son entreprise ».

Le duc d'Harcourt répondit seulement le 13 août qu'il croyait le maréchal de Belle-Isle directement informé par le comte de Raymond, selon les assurances données par celui-ci, qu'en ce qui le regardait person-

nellement, n'ayant pas été témoin des événements, il ne saurait en faire un compte rendu particulier; d'ailleurs les rapports qu'on lui en a présentés diffèrent tellement entr'eux qu'il n'a pu encore « en démêler le vrai ».

Le maréchal de Belle-Isle prescrivit le 10 août au duc d'Harcourt et plus tard au maréchal de Luxembourg, gouverneur général de Normandie, arrivé le 15 à Valognes, de lui adresser confidentiellement leur opinion personnelle sur les opérations du comte de Raymond. De son côté, celui-ci envoyait, enfin, le 21 août, son mémoire justificatif, qui est ce que l'on peut en attendre. D'après lui, les mesures ne pouvaient être mieux prises qu'elles ne le furent, la descente n'était pas suceptible d'être empêchée, on ne pouvait la prévoir sur le point où elle s'est effectuée, la côte d'Urville toujours regardée comme inaccessible par les officiers qui ont commandé à Cherbourg n'a jamais été pourvue d'ouvrages défensifs, les troupes inférieures en nombre à celles de l'ennemi se composaient en majeure partie de gardes-côtes dont on ne tire des services qu'à l'abri des retranchements, elles manquaient de tout, même de pain, depuis trente-six heures. Quoiqûe Cherbourg ne fût pas défendable, le comte de Raymond y a tenu vingt-quatre heures, grâce aux « savantes dispositions » qu'il avait prises. En effectuant à propos, une retraite d'ailleurs bien conduite, il a couvert et sauvé le Cotentin d'une occupation qui pouvait devenir définitive, si l'ennemi avait fait « la coupure dont il y a tant de mémoires pour faire une île de la presqu'île ». Il a soin d'ajouter que le duc d'Harcourt, malgré des renforts, n'a pu rien faire de sérieux du 10 au 15 août, comme s'il avait été

aussi facile de reprendre Cherbourg que de l'abandonner sans combattre.

Le maréchal de Belle-Isle répondit le 31 août à l'auteur du mémoire, sans se plaindre de son silence prolongé, qu'il demeurait persuadé que celui-ci « avait fait tout ce que l'on pouvait attendre de sa prévoyance et de son courage ».

Le maréchal de Luxembourg donnait sa réponse confidentielle le même jour 31 août, et le duc d'Harcourt la sienne le 1er septembre.

Le premier sait que l'on a accusé le comte de Raymond de bien des choses et croirait bien volontiers que « la besogne était trop forte et trop importante pour lui ». Il aurait pu faire mieux, garder les hauteurs et peut-être rendre, par là, l'occupation de Cherbourg impossible, mais il ne comptait pas sur ses troupes et s'est vu dans la nécessité de se retirer au Mont-Espinguet, où il a couvert Valognes et le pays. « Voilà, ce qui est vraisemblable ». Le comte de Raymond est détesté de ses troupes et de tout le pays, mais il ne semble pas qu'il y ait de « vilaines choses » à lui reprocher. Le maréchal conseille du reste, au duc de Belle-Isle d'attendre à l'avoir vu pour se former une opinion définitive.

Le duc d'Harcourt, sans faire aucune allusion à sa lettre du mois de juillet, se montre aussi très réservé. La tête, dit-il, « tourna » au comte de Raymond quand il vit les ennemis descendus, il ne sut plus où il en était ni prendre aucun parti, tandis qu'il pouvait disputer le terrain et donner aux renforts le temps d'arriver. On trouve pourtant cette phrase significative :

« Je dois vous dire que tout le pays, noblesse,

bourgeois et autres, tout le monde est déchaîné contre lui ».

Une impression persiste après cette analyse. C'est que les deux généraux consultés à titre confidentiel, observent, l'un et l'autre, une évidente circonspection et qu'ils sont bien éloignés de dire tout ce qu'ils savent, pensent, et entendent autour d'eux. On s'en étonne moins lorsqu'on sait que le comte de Raymond, apparenté à la famille de Rohan, était bien en cour, et considérait le maréchal de Belle-Isle comme son protecteur naturel. Du reste, s'ils dirent eux-mêmes peu de choses, ils firent parler beaucoup, et les archives de la Guerre conservent un grand nombre de relations de témoins oculaires dont la plupart ont gardé, toutefois, prudemment l'anonyme. Et ces dernières s'accordent, il est à peine besoin de l'ajouter, pour établir que le comte de Raymond manqua de prévoyance, de sang-froid et de capacité militaire, à la descente d'Urville-Hague.

M. de Fontette, intendant de la Généralité, écrivait lui-même le 11 août :

« Si le maréchal de Belle-Isle entend le cri public, il connaîtra bien que ce n'est pas par modestie que le comte de Raymond ne lui a fait aucun détail ».

Les échevins de Cherbourg disaient aussi, en février 1779, au sujet de leurs demandes au roi, aux ministres :

« Nous avons des ennemis qui nous traversent. Nous les ignorons. Nous pensons cependant que *c'est l'auteur de nos maux* et ses adhérents qui peuvent bien

avoir parlé contre nous, croyant par là tendre à leur justification »[1].

Le maréchal de Belle-Isle est, du reste, obligé de notifier le 26 septembre 1758 au comte de Raymond la décision intervenue à son égard. Il prend beaucoup d'intérêt à tout ce qui le regarde, et les plaintes portées contre lui au sujet de la descente des Anglais dans l'anse d'Urville lui ont causé de la peine. Il a été surpris de son silence et le lui a témoigné, par le désir qu'il lui fournisse des raisons pour le défendre. Le comte peut voir par le long délai qui lui a été accordé tout le désir que le ministre avait de trouver sa justification, mais malheureusement on n'a pu y parvenir. Le maréchal est très peiné de l'ordre qu'il a reçu du roi de rappeler le comte de Raymond et en avise le duc d'Harcourt pour qu'il ait à le remplacer dans son commandement.

Le comte de Raymond ne pouvait s'en tenir là, et c'était le cas d'utiliser les talents d'écriture que le duc d'Harcourt lui reconnaissait dans la lettre du 20 juillet. Il envoya son mémoire à divers officiers généraux notamment au prince de Soubise et au maréchal d'Estrées, et communiqua les réponses approuvant sa conduite au maréchal de Luxembourg qui ne montra pas moins d'application que précédemment, à ne pas sortir des généralités. Il adressa ensuite au maréchal

[1] Dumouriez qui arriva à Valognes le 10 août 1758 avec le régiment de cavalerie d'Escars, où il servait en qualité de cornette, et qui prit part, jusqu'au 15, à diverses reconnaissances aux environs de Cherbourg est encore un témoin difficilement récusable. Il dit dans ses Mémoires : « Les Anglais » prirent Cherbourg par la lâche ineptie d'un maréchal de » camp nommé Raymond ».

de Belle-Isle, le dossier des appréciations bienveillantes qu'il s'était ainsi procurées, et les intrigues de cour vinrent suppléer à ce que la défense offrait toujours d'insuffisant. Le comte de Raymond entretient le ministre des truffes qu'il a pu faire arriver sur la table du roi par les bons offices du comte de Montauban. Madame la marquise [1] les ayant trouvées belles demanda d'où elles venaient « on lui répondit que c'était moi et on en dit du bien, que j'étais dans une position bien malheureuse, voilà l'affaire bien commencée », le maréchal peut faire le reste.

Le comte de Raymond plaide alors au besoin les circonstances atténuantes. S'il a pu faire quelques fautes, qui n'en commet pas à la guerre ! Les plus grands capitaines se sont trompés ! Il n'en reste pas moins persuadé que son habileté a sauvé le pays et demande sa réintégration dans le commandement de Cherbourg ! !

Le maréchal de Belle-Isle était un protecteur trop bienveillant, trop précieux, pour être négligé. Aussi reçoit-il avis, le 27 décembre, de l'envoi d'une dinde garnie de truffes que le comte de Raymond « vient de recevoir de chez lui » bien à propos.

Le succès était proche Les truffes y furent-elles pour quelque chose ?

« Voici enfin — écrivait le comte de Raymond au maréchal de Belle-Isle, le 29 décembre, — le comble du triomphe : j'ai écrit à Madame la marquise ; je lui ai fait un petit détail à l'occasion de la descente des Anglais dans la partie de Cherbourg et un précis détaillé de mes services. Après cette lettre une personne de ses parentes pour qui elle a bien de l'amitié lui parlant

[1] La marquise de Pompadour.

de moy et combien les bruits qui ont couru sur mon compte étaient sans fondement, à l'occasion de cette descente, elle luy a répondu : « Lorsqu'on a mal parlé » on a eu tort, c'est un excellent officier ».

Si le comte de Raymond était satisfait, il avait quelques raisons de l'être, car trois mois plus tard il fut nommé au commandement d'Angoulême. Sa lettre du 13 avril 1759 au maréchal de Belle-Isle, énumère les avantages personnels qu'il attend de cette nomination, et demande 10.000 livres de gratification pour compenser sa perte de traitement depuis septembre 1758. Il est toujours très satisfait mais regrette cependant que le roi n'ait pu être persuadé « sur la bonté de ses manœuvres » faites à Cherbourg. Il déplore aussi la perte des 30.000 livres de rentes qu'il s'était assurées, tout en servant les intérêts du roy, en prenant arrangement avec le grand-maître des eaux et forêts pour le défrichement qu'il voulait faire d'une forêt près de Valognes.

Nous permettra-t-on de résumer la question ?

Le comte de Raymond n'eut à se reprocher aucun acte de trahison comme on l'a insinué quelquefois. D'aucuns lui ont reconnu du courage personnel. Mais il ne fit pas son devoir. La défense était possible, les retranchements dont il avait besoin, pour obtenir un bon service des gardes-côtes, étaient achevés depuis plusieurs jours, la valeur de ces ouvrages était sérieuse ainsi que le démontrent les mémoires de dépense conservées aux archives de la bibliothèque de la Ville (*Inventaire analytique* cc. 83). Une attitude résolue rendait l'ennemi encore plus circonspect, une résistance de deux jours au plus permettait au duc

d'Harcourt d'amener des renforts, et de faire essuyer peut-être aux Anglais un échec semblable à celui que le duc d'Aiguillon devait leur infliger à Saint-Cast le 11 septembre suivant[1]. Et Cherbourg était sauvé de la ruine. Le comte de Raymond ne sut rien voir de tout cela. Son esprit inquiet et irrésolu l'aurait voulu partout à la fois et ne sut le conduire nulle part à propos, il n'eut ni assez de sang-froid, ni assez de clairvoyance, pour préjuger les intentions de l'ennemi sur le choix du point de débarquement qu'il laissa sans défense, il ne sut, en un mot, rien faire ni prévoir d'utile, et quand la descente des Anglais fut accomplie, son peu de confiance dans des troupes qui ne l'aimaient pas, l'empêcha de considérer toutes les ressources dont il disposait pour défendre efficacement les accès de Cherbourg.

Mais revenons à la situation faite aux habitants de cette ville par les événements de l'année 1767; elle était assez malheureuse pour légitimer toutes les sollicitations.

Les échevins présentèrent, dans les premiers jours de mars 1759, la supplique suivante :

« Au Roy,

» Ce sont les plus malheureux de vos sujets, les habitants de Cherbourg qui, dans l'accablement de leur misère, se présentent en toute humilité aux pieds du

[1] Les Anglais perdirent, en effectuant leur rembarquement, 5.000 hommes tués, noyés ou prisonniers (Anquetil : *Histoire de France).*

Le général Bligh, qui commandait également cette dernière expédition, fut l'objet d'une disgrâce à la suite de ce revers, et ne put rentrer plus tard en faveur auprès de son Gouvernement.



trône pour implorer le secours et le soulagement qu'ils doivent attendre du plus juste et du meilleur des Rois.

» Nos maux sont tels que l'ennemi même qui les causa en fut touché et fit des aumônes ; que n'avons-nous donc pas à espérer de la bonté paternelle de Votre Majesté ! s'ils lui étaient également connus. Qu'elle daigne s'en faire rendre le compte le plus rigoureux, et s'il nous reste des moyens pour retirer nos otages et acquitter la dépense des généraux anglais, si notre dévastation, l'incendie de tous nos vaisseaux et le pillage de nos effets ne sont pas bien réels, que nous demeurions coupables envers notre Roy, dans le cas d'un exemple proportionné.

» La ruine du port nous laisse sans ressources : Nous n'avons pas un denier de biens patrimoniaux, et nous voyons dépeupler journellement une ville qui fournissait beaucoup à la Marine de Votre Majesté et dont la position bien entendue gêne plus que aucune, le plus dangereux ennemi de son Royaume.

» Sire, au nom du Dieu de puissance et de miséricorde dont vous êtes l'image sur la terre, que Votre Majesté prenne en pitié dix mille misérables dénués de tout, et dans l'impossibilité de concourir de longtemps, au paiement des subsides, même ordinaires. Cette charité, si conforme à l'équité, et si digne du cœur royal de Votre Majesté peut seule prévenir notre dispersion et redonner l'encouragement nécessaire à conserver et rétablir, dans la suite, cette malheureuse ville ».

Il avait fallu attendre près de sept mois, le moment favorable pour présenter cette demande, et l'impression causée par les désastres de Cherbourg s'était effa-

cée déjà devant d'autres préoccupations. Les démarches devaient être tenues secrètes. M. de Chantereyne, receveur de l'Amirauté de Cherbourg, dont la présence à Paris avait été nécessitée par des affaires personnelles se concertait avec le représentant de la Ville[1], pour découvrir le moyen de faire parvenir la supplique au Roi. Le 10 mars on n'avait encore rien trouvé. Le 12, M. de Chantereyne écrivait que celle-ci avait été remise « par une des premières personnes du royaume », que le mémoire de la Ville sera remis à « Madame la Marquise » mais que la plus grande circonspection lui ayant été recommandée, il ne pouvait en dire plus dans sa correspondance.

Un peu plus tard, on apprit, toujours en grand mystère, « que le roy avait été touché du placet ».

La décision favorable ne devait guère, en effet, se trouver plus longtemps différée. Et de plus, on donnait de l'argent comptant, malgré « qu'il n'y eût pas un sou dans le trésor royal et que l'on ne payât même plus les officiers[2]. Elle fut connue dans les premiers

[1] M. Lambert, avocat au Conseil du Roy, correspondant pour les affaires de la Ville à Paris, aux gages de 100 livres par an.

[2] Ce passage se trouve dans une lettre de M. de Chantereyne, du 10 mars 1759, et l'on ne comptait guère à Cherbourg recevoir autre chose qu'une indemnité répartie en un certain nombre d'annuités sur le produit de diverses contributions.

M. de Chantereyne n'était pas facile à rebuter. A propos d'un placet qui devait être présenté à M. Berryer, ministre de la Marine, il écrivait le 12 mars 1759 :

« Plus nous importunerons ces Messieurs, plus ils auront » envie de se débarrasser de nous. C'est ce que je désire ».

Nos aieux connaissaient bien le monde de la cour. Un échevin écrivait un peu plus tard, dans une autre circonstance :

« Les seigneurs sont toujours polis, ils promettent beau» coup, tiennent peu et disent rarement ce qu'ils pensent. — » Fou qui s'y fie ».

jours de mai 1759. L'Etat versait 28.912 livres pour solder la seconde moitié de la contribution de guerre et certaines dépenses accessoires, et promettait le paiement dans l'année, d'une autre somme de vingt-six mille livres destinée au remboursement des prêteurs de la première partie de ladite contribution et à l'acquit des dépenses faites à Cherbourg, par le général Bligh et son état-major, pendant la durée de l'occupation.

Il était urgent de s'acquitter afin d'obtenir la mise en liberté des otages donnés par la Ville pour garantir l'exécution de l'engagement dont voici la teneur :

« Nous soussignés, bourgeois et habitants de la Ville et fauxbourg de Cherbourg, promettons et nous obligeons pour nous et au nom de la Communauté, de payer au Seigneur lieutenant-général Bligh, des armées de Sa Majesté britannique, la somme de vingt-deux-mille livres restant encore dûe en conséquence de l'arrangement fait avec luy, en cas de mort ou de désertion des deux otages qui luy ont été donnés pour assurance du payement de la dite somme, soit paix ou guerre, et lesquels deux otages sont messieurs Robert Postel et Gratien Gauvain, bourgeois de la dite ville — ce que nous avons signé après lecture faite ce quatorzième août mil sept cent cinquante-sept ».

Suivent les signatures de :

Du Val Postel, échevin, Frigoult, échevin, Le Sauvage [1],

[1] Vérusmor, dans sa continuation de l'*Histoire de Cherbourg*, par Voisin-la-Hougue, mentionne (p. 169) que Monsieur Lesauvage, major de Cherbourg, n'ayant pas suivi la retraite du comte Raymond, fut puni de cet acte de patriotisme par une détention d'une certaine durée, à la suite de

Demons, Bourget, Lefourdray, Du Longprey-Couey, Diétris, Belhôte, Dorival-Feuardent, Le Granché, Luce, prêtre, Liais, Couey, L. Dorange, E. Varengue, B. Le Grancher, de la Martinière, Gauvain et de Fontenelle Postel (ces deux derniers avec la mention : pour otages).

Les frais de séjour et toutes les dépenses des otages en Angleterre devant être supportées directement par la Ville, il y fut pourvu par MM. de Chantereyne frères, négociants à Cherbourg, au moyen d'un compte ouvert chez un de leurs correspondants, Messieurs Truman-Douglas et Cie, banquiers à Londres.

Le concours de M. Sellon, banquier à Paris, représentant de la République de Genève auprès de notre Gouvernement, fut sollicité pour assurer la libération de la Ville envers le général Bligh. On adressa les premiers fonds, en lettres de change, à ce nouvel intermédiaire, dès que la chose fut possible, mais celui-ci ne mit pas trop d'empressement à intervenir activement. Les échevins en donnent plus tard la raison à M. de Fontette sans paraître s'en être formalisés. Ils disent à ce sujet le 8 août 1759 :

« Le discrédit où est actuellement la Ville fit que ce banquier refusa d'abord de se mêler de nos affaires, craignant sans doute de s'exposer à pérdre, mais on lui

la réoccupation. La correspondance du duc d'Harcourt indique la cause réelle de cet acte de rigueur. M. Lesauvage avait obtenu et placé une sauvegarde anglaise dans une propriété qu'il possédait à Réville, en vue de la préserver du pillage s'il s'était étendu jusque-là, et comme cela exposait les habitants de cette paroisse à de sévères représailles, au cas où ils auraient eu à prendre les armes pour se défendre, la démarche fut jugée susceptible de punition exemplaire.

envoya 13 à 14.000 livres d'effets bien difficiles à trouver, et il promit alors son concours. Comme nous avons rempli notre soumission vis-à-vis dudit s[r] Sellon, il a été aussi exact à négocier nos affaires ».

Le retour des otages n'en était pas moins contrarié par des retards dans le réglement. Les paiements à Londres prenaient du temps et se compliquaient de la difficulté des communications. Les échevins se mettant à ce sujet en rapport direct avec les correspondants de M. Sellon, MM. Boissier et C[ie], banquiers à Londres, assuraient à ceux-ci que la provision par eux faite était plus que suffisante pour couvrir toutes les dépenses, qu'ils pouvaient ainsi répondre en toute sécurité partout où il conviendrait de le faire, et que, dans l'espoir d'une très prochaine mise en liberté des otages, on expédiait le navire *La Madeleine,* sous le commandement du capitaine Nicolas Poutrel, pour effectuer leur rapatriement. Tout cela ne suffisait pas. En juillet, le général Bligh n'était pas à Londres et son secrétaire n'avait pas connaissance de l'obligation de 22.000 livres qu'il fallait rendre contre paiement, et l'attente se prolongeait encore. Le 9 juillet on n'avait à Cherbourg aucune nouvelle du capitaine Poutrel parti de ce port le 18 juin précédent à destination de Portsmouth, ayant à bord sept prisonniers rapatriés en vue d'un échange. Ceux-ci, plus nombreux que l'équipage français l'avaient contraint de faire voile pour Dartmouth où *La Madeleine* fut consignée par ordre de l'Amirauté anglaise. Ensuite, ce fut le tour du général Bligh de soulever de nouvelles difficultés pour la remise des otages qu'il avait internés définitivement à Petersfield, et qui trouva quand même le moyen de se plaindre

plus tard des délais que le réglement de sa créance avait subis.

Dans la première semaine du mois d'août, on apprit enfin que l'amiral Holborne avait pris des mesures à Portsmouth pour rapatrier les otages par navires anglais, ce qui inspira de nouvelles craintes sur le sort de *La Madeleine* et de son équipage. Ce fut cependant ce navire qui rapatria MM. Postel et Gauvain, avec sept prisonniers français, le 15 août 1759. Et les échevins de pousser enfin ce cri de délivrance : « Nous voilà quittes avec Bligh et toute l'Angleterre pour tout ce qui a trait à l'année 1758 ».

La dépense des otages, pendant l'année que dura leur détention et les frais de rapatriement s'élevaient ensemble à 9.144 livres 7 sols 6 deniers, sauf ce qui pouvait encore leur être dû « en conséquence de conventions faites avec eux », d'où il semblerait résulter que le sacrifice temporaire de leur liberté ne fut pas absolument désintéressé. Nous avons toutefois recherché vainement les traces de paiement d'une indemnité quelconque, dans les comptes postérieurs.

Le compte des sommes remboursées par l'État s'élève au total de 56.538 livres 4 sols 6 deniers.

L'obligation de 22.000 livres souscrite au général Bligh est conservée aux archives et porte à l'endos la mention suivante :

« Rec[d]. London the 26[th] July 1759 nine hundred and twenty four ponds six schellings and one penny in full for the contents on the other side.

THO BLIGH ».

» L. 924. 6. 1.

» Witness.

» Gosling, Bennetand Gosling ».

Les échevins s'empressèrent d'adresser leurs remerciements à tous ceux qui s'étaient entremis pour assurer le succès de leurs démarches, ou leur avaient témoigné quelque bienveillance. Le secours obtenu fut bien insuffisant puisqu'il laissait sans le moindre soulagement les pertes éprouvées par les habitants. Encore fut-il loin d'être gracieusement accordé, si nous en jugeons par le témoignage d'un secrétaire de l'intendant, écrivant aux échevins le 27 décembre 1759 :

« Il est fort heureux pour moi d'avoir pu contribuer en quelque chose à la satisfaction de votre Communauté, mais il l'est encore plus pour elle de voir la fin d'une affaire aussi intéressante. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les peines qu'il a fallu que M. l'intendant se donnât pour la faire réussir : mais il est sûr que *c'est à lui seul* que vous devez les marques de bonté que Sa Majesté vous a données et *que bien d'autres que lui se seraient peut-être rebutés des difficultés qu'il a eues à surmonter* ».

Madame Reteau-Dufresne qui publia, en 1760, son histoire de Cherbourg, tirée du manuscrit de Voisin-la-Hougue[1], eut sa part des remerciements de la bourgeoisie.

Les échevins écrivaient à M. Lambert, correspondant de la Ville à Paris, le 15 février 1760 :

« Vous trouverez ci-inclus une lettre de Madame Reteau-Dufresne qui s'est mis en tête de nous faire imprimer. Elle demeure chez M. le marquis de Roussel, quai d'Orléans, île Saint-Louis. Nous vous prions

[1] Ragonde et Vérusmor : Introduction à l'*Histoire de Cherbourg*, par Voisin-la-Hougue.

de vous informer ce que ce peut être que cette dame, si c'est un auteur, et enfin si ce n'est pas quelque filou femelle qui cherche à nous attraper de l'argent ».

Ce qui ne les empêchait pas d'écrire le même jour à Madame Reteau-Dufresne, une lettre que nous ne pouvons reproduire à cause de son étendue, mais comme c'est tout ce qu'elle en obtint, il nous sera permis d'en donner une courte analyse. Cette lettre disait que si c'est le mouvement ordinaire d'un bon cœur que d'être sensible au malheur d'autrui, il est de l'essence d'une âme noble et élevée d'employer son temps et ses veilles à procurer du soulagement aux malheureux en s'intéressant à une ville qui n'est guère connue que par les tristes événements qui l'ont récemment accablée, et en développant dans un traité historique, aux yeux de la Cour, son passé, les services qu'elle a rendus, la fidélité constante de ses habitants, la situation exceptionnelle de son port et la convenance d'y réaliser les grands projets de Vauban. Aussi, les patriotes de Cherbourg sont-ils pénétrés de gratitude, et les administrateurs de la Ville attendent-ils eux-mêmes l'exemplaire qui leur a été promis, avec la plus vive impatience, afin de marquer plus expressément à l'auteur tout le cas que l'on fait de ses mérites, de ses talents et des services qu'elle rend si obligeamment.

Il nous semble qu'il n'aurait pas fallu intervertir l'adresse des deux lettres que nous venons de citer.

La vie municipale reprit ensuite son cours régulier, et la plus lourde tâche des échevins pendant plusieurs années, particulièrement jusqu'à la paix de 1763, fut de défendre les habitants du mieux qu'ils purent — ce qui ne signifie pas qu'ils réussirent toujours —

contre le paiement des nombreux subsides que l'État continuait à leur réclamer, sans tenir compte de leur détresse. Mais cette question des impôts trouvera sa place dans un autre ouvrage.

En nous livrant à l'étude dont nous donnons les résultats, nous n'avons pu nous défendre bien des fois de songer à la situation actuelle de notre Ville, et aux conséquences d'un conflit toujours possible, avec une puissance maritime. Sans doute, Cherbourg est mieux défendu, ses abords sont mieux fortifiés, mais les moyens offensifs se sont également développés depuis 150 ans. Le temps n'est plus où l'on se servait de fusils à pierre et de canons dont la portée ne dépassait pas 1,500 toises et où la puissance destructive d'une flotte de combat était heureusement limitée.

Lorsqu'il s'agira de se défendre contre l'Angleterre en particulier, il ne faudra jamais oublier que la guerre maritime existait de fait, entre elle et la France, depuis une année, lorsqu'elle fut officiellement déclarée, en 1756, que la marine de commerce française avait déjà subi un véritable désastre avant cette déclaration [1] et que la rupture de la paix d'Amiens, en 1803, vit se renouveler les mêmes procédés sans plus de respect ni plus de souci du droit international.

Nul ne peut dire qu'ils ne se reproduiront pas, et Cherbourg qui se trouve à quelques heures à peine des arsenaux militaires anglais, sans que la traversée de la Manche dépende, comme autrefois, d'un temps propice et de vents favorables, aurait gravement à souffrir

[1] 300 bâtiments marchands qui, sur la foi de la paix, parcouraient les mers en sécurité, furent enlevés comme l'eussent été, par des forbans, des navires sans défense (Anquetil : *Histoire de France).*

en cas d'événements précipités, d'une défense insuffisante ou trop hâtivement complétée.

Il ne suffit pas de dire que si l'ennemi opérait une descente sur notre littoral, à proximité de Cherbourg, où les points abordables ne manquent pas, on pourrait le rejeter facilement à la mer; pour se prononcer sur ce point en toute certitude, il faudrait posséder divers éléments d'appréciation subordonnés aux circonstances de l'opération elle-même, et qui ne peuvent être dès lors nettement définis par avance; il est donc préférable et plus sûr de décourager toute tentative de ce genre par une organisation défensive toujours prête et toujours satisfaisante. On perd aussi trop légèrement de vue, dans de semblables circonstances, les pertes et les dommages particuliers que la guerre entraîne toujours, et qui, s'ils ne sont jamais facilement réparables, sont bien souvent les moins considérés quand vient l'heure de les apprécier.

Et qu'arriverait-il si les forces des agresseurs proportionnées à l'importance de leurs projets et surgissant inopinément, parvenaient à s'établir dans la presqu'île en faisant « la coupure » dont on parlait déjà il y a 150 ans comme d'une chose particulièrement redoutable?

Ce sont là des questions qui ne sont pas de notre compétence, mais qu'il est toujours permis de poser devant l'opinion, afin de la rendre attentive aux solutions qu'elles comportent. Il est à souhaiter que ces questions ne cessent de tenir compte dans les préoccupations des pouvoirs publics la place que leur assigne leur importance, et que l'organisation de la défense de nos côtes soit élevée et entretenue à son plus haut degré de perfectionnement.

La construction des voies ferrées du littoral qui permettra de porter rapidement sur les points menacés des forces suffisantes, pour empêcher leur occupation provisoire ou définitive, y contribuerait pour beaucoup et ne devrait plus se faire attendre.

Il nous semble, enfin, nécessaire de considérer que ces divers éléments de sécurité nationale, ne produiront tous leurs effets que s'ils sont soutenus, protégés au besoin, par une force navale suffisante pour tenir la mer et défendre les atterrissages, et que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat qui s'impose, est de faire séjourner habituellement à Cherbourg les bâtiments armés dont notre rade serait, en temps de guerre, le centre d'action.

EN RUPTURE DE FÉRULE

par M. Albert COUPARD,

Ancien Chef d'Institution.

SOIR D'HIVER !

(Fantaisie sur un « Conte de Noël » de Ch. Dickens)

« A l'heure du crépuscule, au milieu
» de la désolation de l'hiver ».

Ch. Dickens.

C'est l'heure où l'Ouragan gémit dans la bruyère,
Pleure sous les cyprès, siffle dans les halliers...
L'heure où l'enfant s'endort sur le sein de sa mère ;
L'heure où chacun regagne en hâte ses foyers...

C'est l'heure où l'Aquilon, aux ailes déchaînées,
S'engouffre dans les tours et dans les cheminées,
L'heure où l'oiseau de nuit pousse son cri strident,
Cri perdu, sans écho, qu'emporte la tempête,
Avec le grincement de mainte girouette,
Qui suit, en gémissant, les caprices du vent...

On n'entend plus le bruit du marteau, de la scie,
L'atelier est désert... La cloche balbutie :
« C'est l'heure du repos, rentrez, le froid transit... »
Le vieux temple est fermé ; la solide barrière,
Gardienne des tombeaux du triste cimetière,
A grincé sur ses gonds, au souffle de la nuit...

Le joyeux laboureur regagne sa chaumière
Où l'attend un bon feu, les enfants et la mère
Qui file le fuseau... Bientôt la grand'maman
Se réveille, et redit mille récits terribles ;
L'histoire d'Adubah... d'une vieille à béquilles...
Des contes merveilleux, qu'on écoute en tremblant !

C'est l'heure où le brouillard s'étend sur la rivière ;
Aux berges, de vieux troncs, à l'aspect funéraire,
Dressent leurs bras rompus, vous donnent le frisson...
La chanson du meunier s'arrête avec la roue
Du moulin... Lourdement clapotant dans la boue,
Les grands bœufs sont rentrés en leur humble maison...

C'est l'heure où le ciel noir couvre les avenues
Qui courbent en arceaux mille têtes chenues
Comme pour défier les atteintes du vent...
Dans le parc et le bois, aux ombres séculaires,
Le chevreuil engourdi dédaigne les fougères,
Les tristes fleurs d'hiver et les lichens d'argent...

Partout sévit le froid, la glaciale bise,
Le passant affolé, lutte contre la brise,
S'arrête sous l'abri trop faible des auvents,
Car la neige et le givre ont battu sa paupière,
Son pied plus d'une fois a glissé sur la pierre,
Lutteur désespéré contre les éléments !

Cité quasi déserte, où s'agitait naguère
Tant de gens affairés... L'ombre du gaz éclaire
Le pauvre qui gémit, car il voit tout fermé ;
Le vagabond maudit qui grelotte, et se leurre
Au fumet que répand une riche demeure,
Pour apaiser les cris de son ventre affamé !

Enfoui sous sa pelisse, attardé, solitaire,
Le voyageur timide, éperdu, considère
Le paysage affreux de cette horrible nuit...
Il va malgré le vent et malgré la tempête,
Dans sa course, effrayé, n'ose tourner la tête,
Car il entend des pas... on l'épie... on le suit...

L'embuscade est tout près, dans un hallier sauvage...
Sur cette lande aride... arme-toi de courage;
Vois l'étroit défilé que tu dois traverser !...
Les couteaux, les poignards, brillent sous la ramée...
De bandits sans pitié, aperçois-tu l'armée ?...
A genoux, voyageur, car tu vas trépasser !!!

Suspendus à leurs mâts, que chaque vague enlace,
Sur la vergue, aux haubans, que recouvre la glace,
Ils luttent, sans effroi, les hardis matelots,
Balancés en tous sens par la Mer en furie,
Ils n'ont pour tout flambeau, sur l'Océan qui crie,
Que la lueur rougeâtre et terne des falots...

Dans l'horizon perdu, le phare solitaire
Planté sur un rocher ou la langue de terre,
Comme un cierge des Morts éclaire l'Ouragan...
Attiré par l'éclat de la flamme indécise,
L'oiseau des mers s'élance et son crâne se brise
Sur le vitrage épais du feu fixe ou tournant...

Partout le Soir d'hiver a déchaîné les ombres
De fantômes hideux, voilés de masques sombres;
Le Jour emprisonnait leurs mornes légions...
Elles ont envahi l'Océan et les Terres
Et les châteaux hantés et les vieilles carrières
Et les lambris dorés de nos riches salons !

L'Ombre menteuse est là, je la vois à ma porte... ;
Mon feu qui va mourir charbonne une cohorte
Grimaçante et lugubre, en son manteau de nuit...
Près des rouges tisons, une danse macabre
S'agite grimaçante à mon foyer de marbre,
Et me poursuit ce soir, comme un songe maudit !

Et quoi ! l'enfant a peur : il entrevoit l'ogresse !
C'est l'ombre sur le mur, de sa bonne, Thérèse ;
C'est son cheval de bois qu'il prend pour l'éléphant,
Ma silhouette aux parois, en géant, se prolonge ;
C'est la pincette au loin, qui s'étend et s'allonge
Pour broyer dans ses bras les os du pauvre enfant...

Le grand-père sourit à l'approche des Ombres,
Les hôtes de la Mort quittent les rives sombres,
Tous les chers disparus, il les voit, les entend...
Il se rappelle alors les feux de sa jeunesse,
Illusions d'amour, et naïve tendresse...
L'épouse qui n'est plus... il la cherche... il l'attend ..

Mais la flamme d'un jet chasse tous les fantômes,
Les Ombres qui passaient et lui semblaient des hommes,
Des enfants, des amis, des rêves de Printemps !...
Dehors le vent mugit... la neige à flocons tombe...
Le vieillard entrevoit son Hiver et sa tombe...
Et ses jours emportés dans la course du Temps !...

UNE MESSE DE MINUIT

AU LAC DU GRAND-OURS

(Amérique Septentrionale)

I.

Là, c'est la solitude, et là, c'est la tempête,
L'Ouragan qui mugit, secouant sur la tête,
Son long manteau neigeux....
C'est l'abime sans fond... c'est la terre sans voie...
C'est l'ours sur son ilot qui guette au loin sa proie
Et pousse dans la nuit un grognement hideux...

C'est le froid, c'est la faim, dans ces tristes contrées ;
Un firmament d'airain sur des terres glacées,
Vaste linceul de mort...
C'est là qu'habite un peuple, heureux dans sa misère,
Dont l'œil ne cherche pas à scruter le mystère
Que cache la banquise ou les sapins du nord !...

Il ne vous connait point, cieux torrides d'Afrique,
Savanes et pampas de la jeune Amérique,
Ni vos vieilles forêts...
Ni vos coupoles d'or, orgueilleuse Bysance,
Ni vos arbres fleuris, que la brise balance,
En rythmes gracieux, autour des minarets...

Pourtant quand vient l'été, les froides péninsules
S'éclairent vaguement de mornes crépuscules. —

Au retour des hivers,
Les dernières lueurs s'éteignent dans l'espace;
La famille s'enclôt dans sa hutte de glace,
Se chauffe en écoutant crouler les icebergs...

II.

Dans l'horizon grisâtre, au sein de la nuit sombre,
De l'aurore polaire apercevez-vous l'ombre
Elle grandit toujours?...
Ses deux bras sont posés sur de hautes montagnes;
Son disque lumineux colore les campagnes
Empourpre comme un ciel le lac glacé de l'Ours...

A ce soleil d'hiver, les neiges étincellent
Les rennes, par troupeaux, que les glaces recèlent,
Accourent tout joyeux...
Le monstre sur les flots, lève sa grosse tête,
L'oiseau sur le rocher, pousse son cri de fête,
Le renard roux promène un pelage soyeux...

III.

Entendez-vous au loin les hurlements de joie
Et le bruit des traîneaux qui sillonnent la voie?...
C'est Noël aujourd'hui...
Les chiens, sur les glaçons, courent avec vitesse,
De tous les coins du lac, chaque chrétien se presse;
On accourt à l'église : il va sonner minuit...

Si loin que l'œil s'étend, sur les plaines glacées
Nul n'aperçoit le temple, aux murailles sacrées,

A la modeste tour...
Une maison de neige, à l'aspect misérable,
C'est l'église, ou plutôt c'est la nouvelle étable
Où cette nuit un Dieu s'incarne par amour...

L'autel est un glaçon ; sous une draperie,
Grossièrement taillée, une Vierge Marie
Tend des bras triomphants !...
La neige, c'est l'argile avec quoi l'on façonne...
Le givre diamante aux saints une couronne,
Fait des icônes blancs, aux nimbes rayonnants !...

On allume à l'entour des mèches par centaines ;
Point de cires, des feux aux huiles de baleines...
Monté sur des rochers
Le prêtre prêche alors à ces pauvres sauvages ;
Que Jésus ne reçut les présents des Rois-Mages
Qu'après les humbles dons et les vœux des bergers !

L'office se poursuit, les hymnes, les cantiques,
S'unissant aux concerts des troupes angéliques
Chantent le Rédempteur...
Quels gracieux Noëls sur d'aussi tristes plages ;
Quel amour dans le cœur de ces pauvres sauvages !...
Le prêtre à son autel semble un triomphateur !...

IV.

... C'est l'heure maintenant des agapes chrétiennes
C'est le gai réveillon des cités boréennes ;
Réserves des hivers ;
Poissons glacés du lac, phoque et vache marine,
S'étalent au foyer d'une vaste cuisine,
Rôtissent, grésillants, près de l'oiseau des mers...

A la table, l'abbé préside comme un père,
Le vieux chef est ému, il sent sur sa paupière
Un pleur le démanger...
Lui, que ne fit trembler ni l'ours ni la baleine,
Lui qui brava cent fois la vague boréenne
Aux heures de tourmente, en son kaïack léger !

— « Robe-Noire, dit-il, dans les longues veillées
» J'ai souvent envié les douces destinées
» Des pasteurs d'Israël...
» Notre félicité me semble comparable,
» Nous avons adoré dans une froide étable,
» Le même Dieu caché, en ce jour de Noël...

V.

La nuit sans aube fuit... Dehors la meute aboie ;
Chacun des lourds traîneaux s'ébranle dans la voie
De tous les alentours...
L'aurore boréale a sombré dans les nues,
Comme une mer d'argent, au sein des étendues,
Crevassé de glaçons, dort le lac du Grand-Ours...

LES POSTILLONS DE ROUMANIE

D'APRÈS CARMEN SILVA

Le tzar vole au loin... c'est le vent...
Mais les courriers de Roumanie
Sont plus rapides cependant
Passant sur la route infinie...

Au char de la poste, attelez
Huit cavales... non ! qu'on amène
Douze étalons bien découplés,
Ça suffira, et puis qu'on mène
D'un train d'enfer, gais postillons,
Les montures des attelages,
Et dans notre course brûlons
Les ponts branlants et les villages...

Claquons, chantons, par les sentiers,
Joyeux oiseaux la course est folle
Heiddi, Jouheiddi, mes coursiers,
En avant, marche ! et qui peut vole !

Du zénith, le soleil ardent
Embrase de ses feux la terre,
Et dans un tourbillon sanglant,
S'agite une rouge poussière ;
On meurt si le char ralentit
Sa course, car un chaud nuage,

Nous dévore et nous engloutit,
Comme un manteau de lourd feuillage...

Claquons, chantons, par les sentiers,
Joyeux oiseaux, la course est folle,
Heiddi, Jouheiddi ; mes coursiers,
En avant, marche ! et qui peut vole !...

Ils volent, fougueux ouragans,
Les messagers de nos montagnes,
Cheveux au vent, manteaux flottants,
Ils sont mille au moins... des campagnes
Ils entraînent buffle et moutons,
Dans leur course qui tout ravage,
Heiddi, Jouheiddi, dévorons
L'espace, comme un vent d'orage...

L'hiver vient, on court en traîneau
Pas un abri qui nous protège ;
Dans la plaine, pas un poteau,
Partout la vaste mer de neige...
Le loup hurle autour des coursiers,
Au ciel gris, le corbeau croasse,
Heiddi, Jouheiddi, des sentiers
Nos chevaux trouveront la trace...

Claquons, chantons, par les sentiers
Joyeux oiseaux, la course est folle.
Heiddi, Jouheiddi, mes coursiers
En avant, marche ! et qui peut vole !

Indiscret courrier qui surprend
Les baisers de fillettes douces...

J'ôte mon bonnet en riant
Et dis, continuant mes courses :
« Je suis pauvre, seul, et j'ai faim
» De vos caresses ingénues ! »
Heiddi, Jouheiddi, argentin,
Leur ris me poursuit dans les rues...

Quel joyeux appel au courrier
Le carillon du Couvent chante !
La none, au seuil de son moûtier,
Rose, sous sa robe flottante,
Me pare de fleurs et d'espoirs...
De cils soyeux lève les voiles...
Heiddi, Jouheiddi, ses yeux noirs
Me suivent comme deux étoiles...

Claquons, chantons, par les sentiers
Joyeux oiseaux la course est folle,
Heiddi, Jouheiddi, mes coursiers,
En avant, marche ! et qui peut vole !

C'était en conduisant le roi,
Je brisai mes jambes... Merveille !
Tombé de sur mon palefroi...
Vingt jours après, j'étais en selle !
Charles passe et me tend la main :
— « Déjà guéri d'un cas si grave ? »
— « Heiddi, Jouheiddi, Roumain,
» Sire, est toujours solide et brave ! »

Ainsi, sept fois, j'échappe au sort ;
Mais malgré mes membres valides,

Un jour je trouverai la mort...
Heiddi, Jouheiddi, mes huit guides,
Que je saute du corbillard,
Fouet en main et ventre à terre,
Cavalier, sans chant nasillard,
J'irai dormir au cimetière...

Claquons, chantons par les sentiers,
Joyeux oiseaux, la course est folle,
Heiddi, Jouheiddi, mes coursiers
En avant, marche ! et qui peut vole !

LES FÊTES DU BI-CENTENAIRE

DE LA

FONDATION DE SAINT-PÉTERSBOURG

(MAI-JUIN 1903)

CARNET DE VOYAGE D'UN DÉLÉGUÉ DE LA VILLE DE CHERBOURG

par M. Adrien LE GRIN.

La municipalité de Saint-Pétersbourg ayant décidé de célébrer par de grandes fêtes le bi-centenaire de la fondation de la ville par Pierre le Grand, invita à y assister les municipalités des principales villes de l'Europe; en France elle envoya des invitations aux villes qui avaient reçu l'empereur et l'impératrice et à celles qui reçoivent fréquemment dans leurs ports la visite des escadres russes, les villes invitées furent Paris, Brest, Cherbourg, Compiègne, Dunkerque, Versailles et Toulon. Le maire de Cherbourg reçut l'invitation le mercredi 20 mai et il réunit d'urgence le Conseil municipal; il fallait se hâter, car les fêtes commençaient le 5 juin. Le Conseil décida que le maire se rendrait à Saint-Pétersbourg avec le premier adjoint, ou, si son état de santé ne lui permettait pas ce voyage,

que les deux adjoints iraient représenter la Ville; c'est ce qui arriva, le maire me fit prévenir le vendredi 22 qu'il lui était décidément impossible de se mettre en route, et M. Dutot, premier adjoint, et moi nous fîmes nos préparatifs de départ.

Le **dimanche 24 mai**, nous partions pour Paris; la journée du lendemain fut employée à lier connaissance avec nos aimables compagnons de route, MM. Berger, maire de Brest, Gournay, maire de Compiègne, Micholet, maire de Toulon, et à faire viser nos passeports aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères ainsi qu'au consulat général de Russie; du consulat nous allâmes à l'ambassade où le premier secrétaire, M. de Nélidoff, nous promit de demander à l'ambassadeur d'informer officiellement le maire de Saint-Pétersbourg de notre arrivée.

Mardi 26 mai. — A 1 h. 45 nous partons pour Berlin par le Nord-Express, la Compagnie a eu l'amabilité de nous réserver jusqu'à la frontière un compartiment séparé. Le train traverse le nord-est de la France, passant par Compiègne, Noyon, Saint-Quentin, Landrecies, Maubeuge, Jeumont, la gare frontière. A Erquelines, nous entrons en Belgique, il est 4 h. 1/2, nous traversons le bassin de Charleroi, un pays noir, partout d'énormes tas de charbon sur lesquels travaillent des femmes; puis c'est la vallée de la Meuse qui coule riante entre de hauts rochers d'un gris blanchâtre; il y a des paysages ravissants, on voudrait s'y attarder entre Namur et Liège, mais le train file et le conducteur nous avertit: Herbestall, visite de la douane allemande. Nous nous rendons à la salle de visite entre

deux haies de douaniers à casquette plate, l'inspection des malles est faite rapidement, sans tracasserie et nous passons dans la salle d'attente ou plutôt dans le buffet très vaste et rempli de gens mangeant de grand appétit. L'attente n'est pas longue et bientôt le train repart; à mesure que l'on avance on aperçoit tout alentour le feu qui jaillit des hautes cheminées d'usines, il règne dans cette partie de l'Allemagne une activité industrielle des plus intenses. A Cologne, sur les 10 heures, on nous avertit qu'il faut changer de train; vite je confie ma valise à un gepäcksträger (porteur de bagages) à qui je repète : Berline, Berline et qui répond ia ia, je le suis en courant à travers l'immense gare et retrouve mes compagnons déjà installés dans le train.

Mercredi 27 mai. — Cette nuit, le compartiment était rempli, j'ai essayé de dormir, j'y ai peu réussi, comme toujours en chemin de fer et j'enviais le sort d'un vieil Allemand qui, tirant de sa valise un petit oreiller, s'accota le long de la paroi du wagon et bientôt ronfla avec un bruit de tuyau d'orgue dans les tons graves. Nous étions du côté de Brunswich lorsque le soleil s'est levé sur une plaine immense, à peine ondulée; vers 8 heures, aux approches de Berlin, le pays est devenu boisé et d'un aspect plus agréable à l'œil; à la gare de Postdam, des officiers en grande tenue vont et viennent sur le quai, les uns coiffés du classique casque à pointe, les autres le casque couvert d'une touffe de crins de cheval, retombant de tous côtés; l'empereur est au château. Beaucoup d'eau aux environs, c'est la Havel avec ses nombreux méandres.

Berlin. Le train s'arrête à la gare de Postdam, vite un gepäckströger s'empare de nos valises et reçoit d'un agent de police un carton qui lui permettra de faire avancer une voiture. Nous nous faisons conduire au Central hotel, immense caserne de six cents chambres, dit le guide Joanne, cet hôtel nous a été recommandé pour son installation toute moderne et à cause de sa proximité de la gare de Friedrichstrasse, notre gare de départ; il est en effet très luxueux; les chambres sont des plus confortables, éclairées par des lustres électriques; il y a salons, salle de lecture où se trouvent les principaux journaux de l'Europe, salon de correspondance, machine à écrire; il se fait dans le hall un mouvement incessant de voyageurs que contemple une statue de femme, qui porte écrit sur son piédestal ce mot: *Salve*. Ma chambre donne sur la Friedrichstrasse, une des rues les plus animées; après un coup d'œil rapide à la toilette, les pères de famille qui se sont fait adresser des lettres nous entraînent à la recherche de la poste; nous descendons la rue et nous trouvons sur la grande promenade berlinoise, Unter den Linden (sous les tilleuls), nous passons sur le pont de la Sprée et arrivons à la postamt, grand bâtiment en briques, tout neuf, mais assez laid; nous avons vu en passant la garde manœuvrer devant la wachthaus (corps de garde), petit monument d'aspect assez triste, avec des colonnes et un fronton grecs; les fantassins Allemands, imberbes, ils ont l'air très jeunes, et le casque est loin de les embellir; il faut croire qu'il passait souvent des officiers généraux car on entendait à tout instant la sentinelle, qui se tenait immobile, le fusil sous le bras droit, pousser un cri rauque, le poste sortait, chaque homme saisis-

sait son fusil placé sur un chevalet, le tambour accrochait vivement sa petite caisse et au commandement de l'officier les hommes manœuvraient leurs armes avec une rapidité et une précision étonnantes, tournant tous, à certains moments, la tête à droite ou à gauche ; leurs mouvements sont automatiques.

Après le déjeuner, nous sommes retournés sous les tilleuls : c'est une avenue très longue et très large ; de chaque côté une rue garnie de magasins et au milieu des parterres avec des tilleuls de place en place ; beaucoup d'animation, beaucoup de voitures, moins cependant qu'à Paris, sur les boulevards ; la vue pour des Français est attristée par trois canons en batterie auprès du corps de garde : l'un d'eux est français, c'est une pièce de marine avec son monte-charge, elle provient de Paris, les deux autres canons sont danois et autrichien. C'est sur cette promenade que se trouvent la plupart des monuments, palais royaux, églises, musées, théâtres, bibliothèques ; nous sommes entrés au Altes Museum (vieux musée) où nous avons admiré de belles sculptures grecques, les œuvres des primitifs et quelques tableaux de Rubens et de Rembrandt.

En sortant du musée, M. Dutot explique sur un plan à un vieux cocher la promenade que nous voulons faire au Thiergarten, il fait signe qu'il a compris, manque en démarrant d'accrocher un confrère qui n'est pas content, il répond sur le même ton, tout comme à Paris. Nous passons sous la porte de Brandebourg et parcourons les allées du parc admirablement tenu ; une allée est bien curieuse, c'est la siegesallée (allée de la Victoire) ; de place en place un monument en marbre est élevé aux grands hommes

de chaque époque, le plus célèbre a sa statue en pied, et auprès de lui deux personnages de moindre importance n'ont droit qu'à des bustes, l'effet est bizarre. Nous rentrons en passant devant le Sieges-Saule, monument fait avec nos canons et ceux des Danois et des Autrichiens, on les a dorés, c'est de mauvais goût; puis nous voyons le palais de Reichstag, vaste et lourde construction comme d'ailleurs tous les monuments de Berlin, sur la place devant, se dresse une statue en bronze de Bismark, l'air revêche.

Le soir, assis au café Bauer, sous les tilleuls, nous assistions au défilé des nombreux consommateurs qui viennent par familles entières grands et petits, lorsque nous vîmes les passants se ranger sur les trottoirs pour regarder passer de nombreux officiers de toutes armes, se rendant en grand uniforme à quelque soirée ; tout à coup la police à pied et à cheval et aussi des agents cyclistes se sont empressés de faire faire place sur la chaussée: au grand trot est passée une calèche avec deux laquais derrière, la foule a salué et nous avons entendu le mot kaiserin (l'impératrice).

Jeudi 28 mai. — Nous reprenons à 9 heures le Nord-Express qui se prolonge deux fois par semaine jusqu'à Saint-Pétersbourg. Le pays est plat, sans industrie, on aperçoit peu de maisons, peu d'habitants ; le train passe par Custrin dont la voie coupe les fortifications en briques, Marienbourg avec un magnifique pont orné de statues, Bromberg; entre Dirschan et Kœnigsberg, nous apercevons à notre gauche le Frisches haff, golfe étroit de la mer Baltique sur lequel voguent quelques barques de pêche. Le sol est devenu sablonneux, les forêts de pins et de bouleaux com-

mencent à se montrer, de place en place on aperçoit des cigognes sur le haut des cheminées des maisons dans la campagne; puis ce sont de larges cours d'eau, la Vistule et la Prégel; enfin à 9 heures nous atteignons Wirballen, la première station russe, les physionomies sont changées, nous retrouvons les bonnes figures rondes des Russes que nous voyons souvent sur nos rades, des gendarmes en casquette plate et habillés de toile, le sabre en sautoir ont remplacé les gros gendarmes allemands à l'uniforme noir, boutonnés d'argent et coiffés du casque. On nous avait dit que la douane russe était très sévère surtout pour les imprimés, on entre difficilement un journal en Russie, mais sur le vu de nos passeports, un officier nous dit en souriant : c'est fini, et nous fait remettre des laissez passer.

Nous entrons au buffet, on nous sert du thé, la boisson nationale, avec du citron, le thé est très chaud et excellent, mais une autre fois je le demanderai sans citron. Sur les tables on trouve les prospectus d'une compagnie d'assurances contre les accidents de chemins de fer; ce n'est pas rassurant comme entrée, ajoutez que les commissionnaires ressemblent à des infirmiers d'hôpital. Voulez-vous vous assurer pour un voyage, pour une journée, adressez-vous à la bibliothécaire de la gare, elle garantira autant de roubles que vous voudrez à vos héritiers, en vous souhaitant bon voyage. Nous nous confions à l'étoile polaire.

Changement de train nécessaire, les voies russes ayant plus d'écartement que les voies d'Europe, la locomotive chauffée au bois laisse échapper des volées d'étincelles, c'est un feu d'artifice perpétuel. Nous nous

installons dans les confortables wagons-lits de la compagnie internationale, M. Dutot et moi avons tiré à la courte paille et le sort a décidé que je coucherai dans le lit supérieur, j'y grimpe par une petite échelle et m'endors assez difficilement.

Vendredi 29 mai (**16**, style russe). — Mon compagnon lui n'a pas dormi du tout, il me réveille à 3 heures du matin et m'invite à me lever ; nous approchons de Dvinsk, c'est cértainement aujourd'hui jour de marché et nous verrons les paysans arriver. Je réponds d'abord qu'un personnage de mon importance se réserve pour la capitale, puis je me laisse convaincre et n'ai pas à m'en repentir ; en effet, les paysans se pressent sur les routes, les uns dans de petites voitures basses où ne peut tenir qu'une personne, les autres à pied, les hommes chaussés de grandes bottes, vêtus de la blouse bien connue, mais de deux couleurs, souvent le corps rouge et les manches vertes; les femmes vêtues de robes de couleurs vives où le rouge et le bleu dominent, coiffées d'un mouchoir blanc noué sous le menton, et marchant nu-pieds, tout ce peuple a l'air doux et tranquille. Jusqu'à Saint-Pétersbourg nous verrons toujours le même paysage, de grands fleuves, des forêts de pins et de bouleaux, coupées de maigres paturages ; de loin en loin un village avec des isbas en bois noirci par le temps, sans étages, une porte, une fenêtre quelquefois, et c'est tout.

Il est 3 heures quand nous arrivons à Saint-Pétersbourg, à la gare un attaché de l'ambassade de France nous souhaite la bienvenue de la part de l'ambassadeur. Les fêtes sont commencées depuis ce matin, et nous avons manqué l'une des plus intéressantes, l'i-

nauguration du pont Troitky, par Leurs Majestés Impériales, avec toute l'admirable pompe religieuse de l'orthodoxie russe, il nous aurait fallu pour arriver plus vite passer deux nuits consécutives en chemin de fer, et la perspective de la fatigue des fêtes nous a fait reculer. A l'hôtel de France, où la municipalité a retenu nos appartements, nous trouvons M. Jean Tatzky, commissaire de la Ville, chargé de nous renseigner sur les diverses parties du programme; il y a loin de la gare de Varsovie à l'hôtel et l'heure s'avance. Vite, montant dans les voitures que la Ville a mises gracieusement à notre disposition pour le temps de notre séjour, nous allons à l'Hôtel de Ville présenter nos devoirs au maire, M. Lélianoff, et nous revenons à notre hôtel saluer M. Deville, président du Conseil municipal de Paris.

Nous sommes invités ce soir à une séance solennelle du Conseil municipal. A 9 heures, la perspective Newsky, sur laquelle est situé l'Hôtel de Ville (la Douma), est noire de monde; des voitures, attelées de chevaux vigoureux et fort bien tenus, circulent incessamment, amenant les invités; elles vont au très grand trot, le cocher n'a pas de fouet, il secoue les guides en poussant de temps en temps un cri guttural. Nos cochers portent le costume traditionnel, un petit chapeau évasé, une longue houppelande garnie d'une bordure de couleur voyante et font l'effet de gens énormes, plus que des cent kilogs; c'est qu'en Russie plus un cocher est gros, plus les personnes qu'il conduit ont de respectabilité, aussi tous les cochers se fabriquent des « tournures » invraisemblables; les promeneurs nous regardent passer avec une curiosité bienveillante. La séance du Conseil municipal se tient

dans une très grande salle, ornée des portraits en pied de Pierre le Grand et de Nicolas II, encadrés de lampes électriques qui font ressortir la peinture et produisent un effet superbe ; le Conseil est au fond sur une estrade, il a expédié quelques affaires et maintenant il reçoit les compliments des soixante-quatre délégations russes et étrangères ; les maires russes ont un brillant uniforme noir brodé d'or et portent au cou les armes de leur ville, suspendues à une chaîne d'argent. Chaque délégation vient à l'appel de son nom présenter ses hommages, M. Deville parle au nom de la ville de Paris et M. Dumont, maire de Dunkerque, au nom des délégations de la province. La salle est remplie d'autorités civiles et militaires aux costumes étincelants, et quand les Français montent sur l'estrade du Conseil, les hourras éclatent et durent plusieurs minutes. Il est près de minuit quand nous rentrons, mais il fait encore grand jour ; sous cette latitude et à cette saison la nuit ne vient que vers minuit et le jour reparaît à une heure du matin, et encore la nuit n'est jamais complète ce n'est qu'un crépuscule, aussi les Pétersbourgeois en profitent et vivent beaucoup la nuit ; on fait, nous a t-on dit, des visites à 11 heures du soir ; puis on va aux îles, vers l'embouchure de la Neva, ce sont les Champs-Élysées de la capitale, avec des restaurants en renom et de vastes établissements comme le Casino de Paris et les Folies-Bergères. Êtes-vous allés aux îles ? nous demandent chaque matin les Pétersbourgeois. Ce besoin de profiter de la belle saison se comprend, on a tout le temps de dormir pendant l'hiver où un jour blafard apparaît seulement de 10 heures à 3 heures.

Samedi 17-30 mai. — Nous nous rendons visite entre délégués, nos appartements à l'hôtel de France sont vastes et bien meublés, M. Dutot et moi occupons deux chambres donnant sur un salon commun où on pourrait recevoir trente personnes : l'hôtel tenu par un Belge, M. Renault, est situé sur la grande morskaia (rue grande de la mer), nos fenêtres donnent sur le canal Moïka qu'anime le passage des bateaux-mouche.

Nous allons à l'ambassade de France présenter nos devoirs à notre ambassadeur, M. Bompard, qui nous reçoit avec la plus exquise affabilité : l'ambassade est un vaste hôtel de bel aspect mais sans caractère monumental, donnant sur la Néva, elle voisine avec l'ambassade d'Angleterre construite dans le même style. Nous voyons en passant sur la place du Palais-d'Hiver la colonne Alexandre, haute de quarante-sept mètres, surmontée d'un ange montrant le ciel, le palais d'hiver avec ses multiples colonnes, le musée de l'Ermitage dont le balcon est soutenu par d'énormes cariatides, la statue monumentale de Pierre le Grand, œuvre du sculpteur français Falconnet, qui se dresse sur un haut rocher de granit, le monument de Nicolas Ier au pied duquel monte la garde un vétéran en bonnet à poil, les quatre chevaux indomptés qui décorent le pont Anitchkow, le monument de Catherine II.

Dans la matinée a eu lieu la pose de la première pierre d'une école; le soir un banquet est offert par la Ville à l'école des cadets, des soldats costumés comme au temps de Pierre le Grand rendent les honneurs, il y a douze cents couverts. Les toasts commencent dès le second service, et quand la musique militaire

attaque la *Marseillaise*, ce sont des hourras sans fin, tout le monde est debout et nos voisins viennent choquer leur verre avec nous, plusieurs officiers nous montrent leur croix de la légion d'honneur. Comme le dîner va finir, un monsieur s'avance vers nous, s'informe des Cherbourgeois et nous demande si nous connaissons M. Finot, entrepreneur à Flamanville-Diélette. Entendre parler de Flamanville et de ses exploitations de granit, à Saint-Pétersbourg! « Je suis » son neveu, nous dit-il, c'est ma Maison qui a pré» paré ce banquet, je tiens ici le Café de Paris sur la » grande morskaïa », et il nous invite à dîner pour le lendemain. Nous le félicitons de la savante ordonnance du banquet et lui exprimons le plaisir que nous éprouvons à rencontrer un compatriote aussi proche.

Après le dîner nous assistons à la remise par la municipalité de souvenirs aux régiments créés par Pierre le Grand, ce sont des pièces d'orfèvrerie, le maire les remet aux colonels qui remercient.

Dimanche 18-31 mai. — M. Dutot et moi allons d'abord à la messe dans une église catholique, grande mais très simple, paraissant fréquentée surtout par des ouvriers polonais; dans la matinée le maire vient nous rendre visite, nous le recevons dans l'appartement de M. Gournay, le mieux installé au premier étage, nous le félicitons de son élévation au titre d'Excellence que l'Empereur vient de lui conférer. Nous allons entendre les chœurs de la cathédrale de Saint-Isaac, superbes de gravité liturgique; dans les églises russes il n'y a ni bancs, ni chaises, les fidèles se tiennent debout ou à genoux, et en sortant il vont embrasser les saintes images (les icônes), souvent ornées

dans les cathédrales de diamants et de pierres précieuses. En revenant nous voyons une revue, passée par l'empereur sur le Champ de Mars, des régiments créés par Pierre le Grand; en tête des troupes marchent des hommes portant lee anciens uniformes.

L'après-midi nous avons le choix entre un concert et des régates sur la Néva; le beau temps et la crainte d'une chaleur excessive dans la salle du Conservatoire nous font opter pour les régates qui ont lieu au club nautique vers l'embouchure de fleuve. le temps est splendide et la température très élevée, une foule élégante et très gaie se presse sur les rives; de temps en temps un coup de canon annonce le départ des coureurs, des musiques se répondent à travers les bosquets. Nous nous serions volontiers attardés sous les grands arbres, mais l'heure marche : en revenant nous passons auprès d'une fête populaire, des gens boivent assis auprès de tonneaux, ou bien se groupent devant des barraques de saltimbanques ou devant des balançoires, ces sortes de fêtes sont les mêmes dans tous les pays.

Le soir après avoir fait trop promptement honneur au plantureux dîner de M. Finot qui nous a fait goûter du caviar, de l'esturgeon et du sterlet, poisson très recherché qui ne se pêche que dans le Volga et la Duna, nous allons à une représentation de gala au théâtre Marie, on joue la *Vie pour le Tzar*, de Glinka; la salle est très grande mais ne peut rivaliser avec notre opéra, contrairement à la disposition de nos théâtres la loge impériale n'est point sur le côté, elle est au fond de la salle, les souverains voient mieux mais sont moins vus. Le théâtre a été mis à la disposition de la municipalité et est remplie de ses invités

parmi lesquels on remarque le corps diplomatique. La pièce est très bien jouée et le corps de ballet est surtout très applaudi dans ses danses polonaises.

Lundi 19 mai-1er juin. — Le matin nous visitons le palais d'hiver, suite de salles immenses et richement meublées, puis nous sommes reçus par le ministre de l'Intérieur, M. de Plehve; tous les délégués sont présents et après avoir dit un mot aimable à chacun, le ministre dit : « Messieurs les Français je désire » vous causer en particulier », nous entrons dans son cabinet, et apprenant que nous venons de Cherbourg, il nous dit : « Mais je connais un peu votre » Ville, j'y suis allé il y a deux ans sans le vouloir, je » venais de Jersey par Carteret, à l'embranchement » je me suis trompé de train et me suis trouvé à Cher- » bourg où j'ai constaté, pendant mon court séjour, » combien y sont grandes les sympathies pour la » Russie. » En sortant du ministère, le maire nous demande de laisser notre portrait à la Ville en souvenir de notre séjour et nous allons poser devant l'objectif de Livinstky, le photographe de la Cour; on a dû diviser les délégués en trois groupes, vu leur nombre, dans le nôtre sont, avec la plupart des délégués des départements français, la municipalité de Saint-Pétersbourg, des maires russes, des Allemands, des maires des villes des Balkans, celui de Cettigné au Montenegro, en brillant costume national. etc.

L'après-midi nous visitons hâtivement le musée de l'Ermitage, à la fois musée de tableaux et cabinet d'antiquités ; de nombreux souvenirs de Pierre le Grand, notamment des objets fabriqués par lui sont précieusement conservés dans la galerie où sont les portraits

des empereurs ; nous n'avons pas eu le temps de voir le trésor de Kertch, contenant des objets dont les ornementations ont inspiré la fameuse tiare de Saïtapharnès. Nous entrons, sur le bord de la Néva, dans la maison de Pierre le Grand, soigneusement recouverte d'une autre et transformée en chapelle où le peuple vient embrasser la croix que lui tend un pope et fait brûler de petits cierges devant les icônes ; la barque de l'empereur est là toute usée par le temps, pour les fêtes on en fait une reproduction qui se balance toute pavoisée sur le fleuve.

Le soir, dîner à l'ambassade de France, dont les honneurs sont faits avec la plus grande amabilité par l'ambassadeur et par Madame Bompard ; les convives sont : le général gouverneur de Saint-Pétersbourg, le maire et son premier adjoint, les délégations françaises, le directeur et l'ingénieur en chef de la Société de construction des Batignolles qui a construit le pont Troïtky. Le salon et la salle à manger de l'ambassade sont fort beaux, tendus de magnifiques tapisseries des Gobelins, le service de table était en porcelaine de Sèvres, et la réception a été très luxueuse.

Mardi 20 mai-2 juin. — Le matin nous visitons l'asile-hopital français fort bien installé, grâce aux fonds qui lui ont été alloués sur les produits du pari mutuel ; il est administré par l'Association française de bienfaisance que préside M. Castillon, négociant, un des plus anciens membres de la colonie, et confié aux soins des sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, nous sommes reçus par le président de l'association, par le gérant du Consulat de France et par la sœur supérieure qui nous font visiter dans tous ses détails l'établis-

sement parfaitement tenu. Il n'y a point de grandes salles de malades, les hospitalisés sont seuls ou deux par deux; une vieille femme nous dit en pleurant: « Vous allez revoir la France, dites leur bonjour à » ceux de là bas, moi je ne les reverrai pas! » Dans l'une des classes, on a réuni les petits garçons et les petites filles, les sœurs font chanter aux garçons un chœur: *Petit Soldat.* Nous avons tous été émus en entendant ces pauvres orphelins chanter leurs devoirs envers la France et dire qu'ils iront défendre cette patrie qu'ils n'ont jamais vue et mourir pour elle, nous nous sommes regardés et tous nous avions des larmes aux yeux, puis filles et garçons ont chanté la *Marseillaise.* Nous étions réunis dans le parloir et nous remettions des offrandes au nom de nos villes, quand une fillette vint parler tout bas à la supérieure qui nous dit: « Messieurs c'est une déléguée qui a une » requête à vous présenter », et tout timidement elle nous demande un jour de congé; nous l'accordons libéralement, tout comme le président Loubet en voyage. A ce moment, le consul reçoit une lettre qu'il s'empresse de nous communiquer, l'audience impériale que l'ambassadeur a bien voulu solliciter pour nous, est accordée; nous serons reçus demain à deux heures au château de Tzarkoïë zelo (village du tzar) par l'empereur et l'impératrice. Quand nous sortons, les enfants rangés dans la cour, crient trois fois: Vive la France! Cette visite restera comme un des souvenirs les meilleurs et les plus émouvants de notre voyage; ce fut comme une évocation et comme un écho de la patrie lointaine.

L'après-midi est consacrée à une excursion à Peterhof, le Versailles de la Russie; le parc est orné de

nombreux jets d'eau, au repos malheureusement aujourd'hui; le château, blanc et or, paraît très grand. Nous voyons défiler, avec accompagnement de musique militaire, les enfants des écoles de Saint-Pétersbourg à qui la Ville a offert cette promenade à l'occasion de ses fêtes. Ils sont venus par mer et vont se rembarquer; nous apercevons les deux vapeurs qui les ont amenés, et le golfe de Finlande et les forts de Cronstadt.

Mercredi 21 mai - 3 juin. — Nous allons le matin, déposer au nom des ports de Brest, de Cherbourg et de Toulon, une couronne de fleurs naturelles sur le tombeau de l'empereur Alexandre III, à l'église de la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul, M. Gournay a déposé hier celle de la ville de Compiègne. La forteresse, bâtie sur la Neva, ne sert plus de défense; c'est là que sont enterrés les souverains; la flèche de l'église pointe haut dans les airs, les tombeaux des empereurs et des impératrices sont tous uniformes, très simples, en marbre blanc. Le gouverneur de la forteresse autorise le dépôt de notre couronne que des soldats placent sur le tombeau, puis ils se mettent à psalmodier, car en cette église ce sont des soldats qui chantent l'office avec les prêtres.

La délégation du Conseil municipal de Paris nous a invités à déjeuner au Café de Paris avec le maire de Saint-Pétersbourg, mais nous avons dû remercier, à cause de notre réception par Leurs Majestés.

L'après-midi, à 1 heure, nous partons pour Tzarkroië zelo. M. Dumont, maire de Dunkerque, venu avant nous avec la délégation de Paris, nous accompagne, le trajet en chemin de fer dure une demi-heu-

re; à la station nous attendent des voitures de la Cour, avec des cochers à la livrée vert et or, galonnée aux armoiries impériales et portant le chapeau en bataille, et les valets de pied, le tricorne sur l'oreille. A l'arrivée au pavillon, appelé l'Ermitage, que l'empereur habite auprès du château, un majordome nous conduit dans une salle où le thé nous est servi. Nous apercevons, placé sur une chaise, un cadre contenant une fougère de Bretagne avec des vers de Botrel; puis ayant réparé le désordre de notre toilette, un aide de camp nous conduit à travers une enfilade de salons, dans lesquels se tiennent immobiles des soldats de la garde, dans un vaste cabinet dont la porte est gardée par deux Indous. L'empereur, nous dit-il, va venir dans dix minutes; les murs sont garnis de tableaux superbes dont un, signé de Detaille, représente l'empereur à cheval, à la tête d'une troupe de cosaques; à l'heure dite, l'impératrice, vêtue d'une robe blanche, entre suivie de l'empereur en tenue militaire, pantalon bleu dans les bottes et tunique blanche avec de larges pattes d'épaules en or. Nous nous inclinons profondément et attendons que l'empereur parle; fort gracieusement il s'informe de notre voyage; l'aide de camp présente chacun de nous, Leurs Majestés ont quelques mots aimables pour tous, rappelant leur séjour dans nos villes; elles s'informent de l'état de santé du maire de Cherbourg qui n'a pu venir; l'empereur nous tend la main que nous prenons de notre main droite dégantée, ainsi le veut le cérémonial, nous baisons la main de l'impératrice, et nous retirons à reculons en saluant. Avant de regagner la station, nous faisons une promenade en voiture dans le parc et nous saluons les grandes duchesses qui se promènent dans des voitures conduites par des ânes blancs.

Jeudi 4 juin. — Nous nous séparons de nos compagnons qui vont passer deux jours à Moscou ; nous visitons une dernière fois la ville. Nous revoyons le Gostinnyi dvor, immense bazar sur la perspective Newsky, la cathédrale de Notre-Dame de Kazan dans laquelle sont suspendus aux murs les drapeaux de la Grande Armée et le bâton de maréchal de Davoust; ces trophées, dans un pays si ami où les vieilles querelles sont oubliées, ne nous produisent pas la même fâcheuse impression que nos canons sous les tilleuls, à Berlin.

A midi, nous prenons le train pour le retour, ne quittant pas sans regret une ville où nous avons reçu si bon accueil; nous revoyons le même paysage, des fleuves et des forêts ; à la nuit, nous nous étendons sur les couchettes très confortables des wagons.

Vendredi 5 juin. — A 6 heures du matin, arrivée à Wirballen, la dernière station russe; nous exhibons nos passeports qu'un gendarme vient nous remettre dans le train, après que l'autorité les a examinés. A Eydtkuhnen nous retrouvons lesAllemands ; le hasard qui fait quelquefois bien les choses, fait que notre train ne suit pas le même parcours que celui par lequel nous sommes venus ; nous passons par Allenstein, où nous apercevons des troupes de cavalerie et d'infanterie manœuvrant dans la campagne ; Deutsch Eylau, des soldats tirent à la cible ; Thorn, ville fortifiée, une commission de remonte examine des chevaux sur une place près de la gare; Posen, dont les environs sont charmants, de petits lacs avec des prairies très vertes qui rappellent notre Normandie.

A sept heures du soir nous arrivons à Berlin et

nous allons dîner à la brasserie des Franciscains, renommée par sa bonne bière, on n'y parle pas un mot de français, nous réussissons à nous faire servir à l'aide de quelques mots d'allemand que connaît M. Dutot et d'un peu d'anglais à mon usage. Sur la carte tout au bas nous voyons schinken, nous nous disons évidemment c'est du dessert, et on nous apporte... du jambon, nous venons de manger du fromage, mais sans sourciller nous mangeons le jambon, nous goûtons aussi au kraben, des crevettes salées à la gelée; l'honneur national est engagé.

Samedi 6 juin. — A 8 heures, départ pour Hanovre où nous arrivons à 1 heure; devant la gare se dresse la statue équestre en bronze du roi Ernest Auguste, en costume militaire, et coiffé d'un bonnet surmonté d'un immense plumet. La ville a conservé dans certaines de ses parties le cachet de la vieille ville allemande, avec ses hauts toits très en pente et dans lesquels s'ouvrent des quantités de petites lucarnes, telle est la maison du philosophe Leibnitz; la ville est grande avec de larges voies, partout de la verdure, les plus belles maisons sont encadrées de vigne vierge; on a conservé autour des églises, les anciens cimetières, les tombes sont ornées de fleurs et de plantes grimpantes. Un monument est élevé aux morts de la guerre de 1870; on voit aussi une fort belle statue de Luther foulant aux pieds les bulles du pape, et sur la Waterloo platz un énorme buste de Leibnitz, abrité sous une sorte de dôme d'assez fâcheux effet. Une voiture nous conduit au château d'Herrenhausen relié à la ville par une très longue allée verdoyante, le parc est superbe, on y remarque une magnifique statue en

marbre de la princesse Sophie, nous rentrons en traversant l'Eilenriede, forêt qui sert de promenade. Au dîner, à côté de chaque assiette en est une plus petite dans laquelle on met des cerises et des groseilles confites, on les mange en même temps que le ragoût, et en somme on s'y accoutumerait facilement. Après le dîner on nous sert du café avec un grand verre d'eau, nous demandons pourquoi et le garçon nous répond C'est qu'il y a beaucoup de Juifs ici (?).

Dimanche 7 juin. — Nous partons à 6 heures, la gare est déjà très animée, des groupes de jeunes filles partent en excursion, et gourmandent l'une d'elles qui arrive en retard; des soldats allant en permission se tiennent raides leur petite valise à la main; nous arrivons à midi à Cologne, la ville est superbe, notre première visite est pour la cathédrale (le dom), une des merveilles de l'art gothique, malheureusement la place du parvis n'est pas assez vaste et ne permet pas de jouir aussi complétement qu'il serait désirable de la vue du portail et des tours. Les voûtes s'élèvent à une hauteur prodigieuse et on reste frappé d'admiration; ce matin une procession est sortie et les rues autour de l'église sont encore jonchées de feuillage et les maisons ornées d'oriflammes. Les anciens remparts s'appuyant au Rhin enserraient la ville dans un demicercle, on les a abattus, sauf les portes monumentales, et à leur place se déroulent les rings, vastes boulevards plantés d'arbres et décorés de corbeilles de fleurs, les tramways les parcourent incessamment, ils nous conduisent au Jardin zoologique, qui renferme une belle collection d'animaux; la musique militaire donne un concert, le temps est splendide, la

foule compacte, tout le monde a l'air heureux, on se fait comprendre facilement en français; nous garderons bon souvenir de Cologne.

Lundi 8 juin. — A 9 heures, départ définitif après avoir fait notre provision de cartes postales, car hier dimanche tous les magasins étaient rigoureusement fermés; nous entrons en Belgique par Verviers, puis bientôt c'est la France, à Jeumont. Nous arrivons à Paris à 4 heures, et à 9 heures nous prenons le train pour Cherbourg.

Le voyage est terminé, mais il nous restera toujours un souvenir ineffaçable de l'amabilité de nos compagnons de route et de l'excellent accueil que nous avons reçu de la municipalité de Saint-Pétersbourg qui, pour perpétuer le souvenir de notre séjour, nous a fait depuis remettre des médailles commémoratives et une fort belle photographie de notre groupe de délégués.

L'AURORE

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de la *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers* (Hérault) : Mention honorable. — Béziers, mai 1901).

FIANÇAILLES.

A MADEMOISELLE MARGUERITE D...
ET A MONSIEUR GASTON F...,
à l'occasion de leurs fiançailles.

Quel est ce chant mystérieux
Que semblent m'inspirer les cieux ?
Il s'empare de ma pensée...
Aussi pur que l'air matinal
Avec un parfum virginal ;
C'est un hymne de fiancée.

Anges légers aux ailes d'or,
Que vos luths au suave accord
Soutiennent ma voix oppressée ;
De roses jonchez le chemin ;
Tressez de lis et de jasmin
La couronne de fiancée.

En songe pendant cette nuit
Ton âme fut, sur le minuit,

Fiancé, doucement bercée :
Tu te voyais en ce lieu-ci [1]
Heureux, le plus heureux d'ici,
Près de ta jeune fiancée.

De vos yeux, les regards discrets
Échangeaient vos désirs secrets,
Votre espérance caressée :
Alors d'harmonieuses voix
D'amours fredonnaient à la fois :
« Que je t'aime, ma fiancée ! »

Sur son front chaste tu posais,
Frissonnant tes premiers baisers,
Ton bras la tenait enlacée ;
Tu la pressais contre ton sein
Et tu parais sa blanche main
D'un anneau d'or de fiancée.

Puis sonna l'instant du retour...
Pourquoi première heure d'amour
Être sitôt, sitôt passée !...
Fuyez rapides nuits et jours ;
Et deviens bientôt pour toujours
Ma femme, ô belle fiancée.

Valognes, 3 avril 1899.

---

[1] La maison des fiançailles.

LE JOUR

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

HYMÉNÉE.

AUX MÊMES,
à l'occasion de leur mariage.

Cède encore une fois, ma lyre,
De l'amour aux plus doux accents;
Vibre puissante, aide ma lèvre à dire
Ce qu'en mon cœur intime je ressens...
Moi qui l'ai vue enfant, petite fille,
Sous mes regards vivre ses premiers ans
Puis-je en ce jour de fête de famille,
Pour son hymen lui refuser mes chants.

Que de fois, j'en ai souvenance,
Doucement chez moi se glissant,
Elle venait, j'avais sa confiance,
Me révéler ses gros secrets d'enfant,
Ei j'écoutais sa jeune âme candide
En souriant de ses troubles naissants;
Mais qui m'eût dit qu'encore plus timide
Elle m'eût pris pour conseil à vingt ans!

Je vois un soir sa tête blonde,
Que parent ses charmants cheveux,
Sur moi penchée, une larme profonde
Coule rapide, ardente de ses yeux...
Tout inquiet, j'interroge son âme :
« Enfant, quel est l'objet de ta douleur ? »
Un sentiment vague et nouveau l'enflamme ;
Je suis l'heureux confident de son cœur.

Dès l'instant j'invoque, j'appelle
L'Amour. — Il répond à ma voix,
Avec ardeur il s'empresse pour elle :
D'un cœur aimant pour son cœur il fait choix.
Bientôt Elle est à Lui, — sa fiancée.
Déjà leurs cœurs battent d'un même amour ;
Tous deux n'ont plus qu'une unique pensée :
Que de l'hymen le Ciel hâte le jour.

Elle a sonné l'heure bénie
Où se réalisent leurs vœux,
Où confondant l'un et l'autre leur vie
Ils vont jouir des délices des cieux...
Aux Mariés : honneur, santé, richesse,
Constant bonheur, allégresse et longs jours,
Hymen fécond, éternelle jeunesse,
Toujours au cœur leurs premières amours !

Valognes, 24 juillet 1899.

UNE SORCIÈRE CHERBOURGEOISE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

MARIE BUCAILLE

par M. A. DROUET,

Avoué honoraire à Cherbourg.

CHAPITRE I.

LA SORCELLERIE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Il semble qu'il soit paradoxal de dire du grand siècle, de celui qui a vu naître Bossuet, Pascal et Molière que ce fut un siècle de devins, de sorciers et de visionnaires. Et cependant les annales des Bailliages et des Parlements sont là pour démontrer que le diable ne fit jamais parler de lui, comme à cette époque.

Au siècle précédent, Montaigne avait écrit :

« Viennent des témoins me dire qu'un homme a été vu dans les airs ; je ne les en crois point, je ne m'en

croirais pas moi-même. Entre admettre qu'en douze heures, un homme passe quant et quant les vents d'Orient en Occident et croire que celui ou ceux qui le disent en ont menti, je ne saurais balancer et j'aime mieux penser que l'entendement des témoins a été emporté de sa place par la volubilité de leur esprit détraqué, que de croire qu'un homme se soit envolé sur un balai, au long du tuyau de sa cheminée en chair et en os, emporté par un esprit étranger ».

Moins affirmatif, La Bruyère se demandait cent ans plus tard :

« Que penser de la magie et des sortilèges? J'ose dire qu'en cela, comme dans toutes les choses extraordinaires et qui sortent des communes règles, il y a un parti à prendre entre les âmes crédules et les esprits forts ».

Mais si les esprits pondérés et judicieux, comme l'auteur des *Caractères*, restent sur la réserve, il n'en est pas de même du peuple, qui ne voit partout que la main de Satan. Les magistrats même n'échappent pas à la contagion. Écoutez cette historiette racontée par Floquet dans son étude sur le Parlement de Normandie.

« A Aix, pendant qu'on juge le curé Gaufridi, tombe dans la grand'chambre du Parlement et roule sur le parquet un petit ramoneur tout noir de suie, qui, pris pour le diable, met en fuite MM. les conseillers, — hormis le rapporteur, qui, embarrassé dans sa robe et ne pouvant fuir, s'est agenouillé tremblant devant ce diable tout honteux de la peur qu'il inspire. Le fait s'éclaircit, les fugitifs reviennent s'asseoir et juger. Le

rapporteur reprend la lecture des pièces au point où il l'avait laissée. Après quoi, tout bien considéré, on envoie Gaufridi au feu, pour avoir ensorcelé tout un couvent d'Ursulines ».

Et qu'on ne dise pas que la Normandie fut à l'abri de ce fléau. C'est là peut-être qu'il exerça le plus de ravages. Citons-en quelques exemples à Valognes, Louviers, Coutances, Carentan.

En 1615, deux jeunes filles de Valognes se prétendent possédées du démon. Exorcisées par le curé et adjurées de nommer les auteurs de leur possession, elles désignent deux jeunes gens qui sont de suite jetés en prison. Sur ces entrefaites, un jeune religieux dans la chaire de l'église Saint-Malo, ayant entendu dire « qu'il y avait des gens du lieu qui ne croyaient pas à l'accusation du maling esprit » affirme « qu'il faut croire tout ce que le diable dit, dument exorcisé sur les S[ts] Évangiles, comme si ses paroles sortaient de la propre bouche de Dieu ». Là-dessus grand émoi dans la ville, émoi tel que *Messieurs de Vallongnes* décident de soumettre le cas à la Sorbonne et le 16 Juillet 1615 la Faculté rend une longue sentence qui remet les choses au point, en déclarant que Satan est le père du mensonge et qu'on a le plus grand tort de le prendre pour un oracle. Ces détails sont consignés dans un opuscule de 1618 du frère Samson Birette, religieux Augustin du couvent de Barfleur, intitulé *De la réfutation de l'erreur du vulgaire, touchant les réponses des diables exorcisés.* Dans sa préface, le frère Birette explique qu'il a été amené à prendre la plume parce que les propositions condamnées en Sorbonne sont plus que jamais « disputées et tripotées dans tout le diocèse ».

De 1641 à 1647, pendant six ans, la ville de Louviers donne un spectacle de possession diabolique, qui passionne non pas seulement la Normandie mais la France entière. Les hospitalières du monastère enchanté de Sainte-Élisabeth, devenues la proie de démons déchaînés et hurlants, profèrent des propos et se livrent à des actes, dont l'insanité dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir. Après enquête faite sur place par des délégués de la régente, Anne d'Autriche, le Parlement se saisit de l'affaire et le 21 août 1647, sur la place du Vieux-Marché à Rouen, on menait au bûcher le prêtre Boullé et le cadavre du Sr Picard, son curé, déterré pour la circonstance. L'un et l'autre avaient été reconnus « coupables de magie, de sortilèges et autres impiétés et cas abominables commis contre la majesté divine ».

Quinze ans après, on enterrait à Coutances la célèbre béate Marie des Vallées dont la vie a donné lieu à une controverse qui dure encore et qui, elle aussi, avait échappé aux flammes du bûcher, après une accusation de sortilège dont elle avait été déchargée non sans peine.

En 1669, le lieutenant-criminel jetait un magistral coup de filet non loin de Carentan, à Varenguebec sur la lande d'Étanclin, dont les sabbats étaient fréquentés de plusieurs lieues à la ronde et il acheminait vers Rouen plusieurs charretées de sorciers des deux sexes. Ils étaient au nombre de trente-quatre et déjà le bûcher s'allumait pour quatre d'entre eux, lorsque survinrent des dépêches du roi, commuant leur peine en celle du bannissement et ordonnant de surseoir au jugement des autres.

Dix ans plus tard, une ordonnance restée célé-

bre (31 août 1682) intervenait pour réglementer les poursuites en matière de magie et de sacrilège. Ce procès de Carentan est des plus étranges. Tous les signes du sortilège y fourmillent; les maléfices, l'adoration du démon sous la forme d'un bouc, la présence du grand homme noir, les conjonctions illicites, les sacrifices à Satan, les danses dos à dos. On y apprend comment se fabriquait la graisse dont les initiés se frottaient le corps en allant au sabbat. On y apprend que le curé de Coigny y disait la messe la tête en bas et les pieds en haut, et que chaque sorcier y dansait dos à dos avec une femme, qui parfois se trouvait être la sienne. On y voit une dame Legouix après un banquet de sorciers, ne retrouvant plus sa jument pour rentrer au logis, transformer en un tour de main son valet en cavale. Le principal personnage de cette comédie est la fille d'un médecin de Carentan, Mademoiselle de Lilletot, qu'un témoin vit un soir dans sa chambre ouvrir une armoire, se frotter les bras et les genoux d'une composition mystérieuse et prendre son vol à travers les airs par le balcon de sa fenêtre, puis rejoindre à quelque distance de là un nombreux cortège qui, en ligne symétrique, se rendait au sabbat. En 1688 (près de vingt ans après) le curé de Cérences s'étonnait encore que les juges n'aient pas remarqué sur la lande d'Etanclin la trace des pas des sorciers danseurs et la place de la chaudière où Satan faisait bouillir son orviétan.

A quatre lieues de Cherbourg, au Theil, il existait une véritable colonie de sorciers qui, de père en fils, se transmettaient le secret des pâtes et maléfices, avec lesquels ils terrorisaient les paroisses d'alentour. Et il y aurait une curieuse étude à faire sur leurs des-

cendants qui, dans le Val de-Saire, s'appellent encore « les sorciers du Theil ».

Mais à Cherbourg même, veut-on savoir quelle était sur la question qui nous occupe, la croyance populaire. Dans son *Histoire de Cherbourg,* écrite en 1823, M. l'abbé Demons a consacré un chapitre des plus intéressants aux préjugés qui avaient encore cours de son temps.

« Nos anciens, dit-il, ne s'entretenaient que de cela. A les entendre on avait vu des fées errer la nuit entre les rochers de la montagne du Roule. Souvent elles se promenaient au clair de la lune. On avertissait les enfants d'être bien polis avec elles et s'ils en rencontraient quelques-unes de ne pas manquer de leur offrir des bonbons et des gâteaux. On croyait qu'elles connaissaient l'avenir, qu'elles étaient très puissantes et prenaient différentes formes. C'était sur les bords d'une fontaine que les prêtresses de Dodone rendaient quelquefois leurs oracles. On voyait aussi quelquefois nos fées se promener le long d'un clair ruisseau. Le sanctuaire où la pythonisse de Delphes donnait ses consultations était un antre profond au milieu duquel était un soupirail d'où sortait l'exhalaison prophétique. Nos sybilles avaient aussi leur retraite sacrée ».

Et il ajoute que ces idées étaient restées si profondément ancrées dans l'esprit de nos anciens que ni les révolutions du pays, ni les ravages des barbares, ni la civilisation, ni les lumières du Christianisme n'avaient pu les effacer. Or l'abbé Demons écrivait, nous l'avons dit, en 1823..

Tel était l'état des esprits lorsque vint au monde l'illustre visionnaire, donl le nom mit en émoi, il y a

deux siècles écoulés, le Cotentin tout entier, et dont nous voudrions esquisser la curieuse physionomie.

Exaltée par les uns, exécrée par les autres, la Bucaille a été longtemps à l'état d'énigme. Était-ce une sainte et une martyre, comme le croyaient les bonnes gens de Valognes qui, à l'époque de la Révolution, allaient en pélerinage vénérer les verges dont elle avait été fustigée? N'était-ce au contraire, comme l'ont pensé les juges du Parlement, qu'une fille de mœurs plus qu'équivoques qui, en jouant à la thaumaturge, se jouait avec impudence de la crédulité du public? La cause est aujourd'hui entendue et notre intention n'est nullement de rouvrir le débat.

Nous voudrions simplement — et sans prétention autre que celle de faire œuvre de narrateur fidèle — raconter la vie aventureuse de cette femme presque extraordinaire, dont le nom est aujourd'hui à la veille de tomber dans l'oubli.

On fera à cette étude — qui n'est plutôt qu'un très modeste essai — une double critique.

On lui reprochera d'abord de présenter quelques lacunes, notamment sur les premières années et sur la fin de Marie Bucaille. On lui reprochera ensuite d'avoir laissé dans l'ombre la solution du problème, qui se présente naturellement à l'esprit quand on a lu sa vie.

Il nous est facile d'y répondre

Il y a évidemment dans ce récit bien des points qui demanderaient à être éclaircis, sur lesquels nous n'avons pu que passer sans mot dire ou que hasarder des hypothèses. Mais le moyen de faire une histoire complète, alors que les documents font défaut, que toutes les pièces du procès ont disparu des archives de Valo-

gnes et de Rouen et qu'il n'est échappé du naufrage que quelques factums publiés au cours des débats? L'histoire ne s'écrit pas à la façon d'un roman...

Il est indéniable qu'à chaque page, pour ainsi dire, de la vie de Marie Bucaille se rencontrent des faits insolites, qui surprennent par leur étrangeté et qui tiennent du miracle. On se trouve transporté tout à coup dans le domaine du merveilleux. Comment expliquer tout cela? Faut-il, avec nos modernes savants qui, systématiquement et de parti-pris, refusent d'admettre le surnaturel, y voir uniquement l'œuvre d'une hystérique ou d'une hypnotisée? Faut-il y voir, dans une certaine mesure tout au moins, le résultat d'une de ces interventions démoniaques dont l'histoire de l'Église et la théologie ne permettent pas de révoquer l'existence en doute? Faut-il enfin y voir l'œuvre d'une comédienne, experte consommée dans l'art de jongler et de jeter la poudre aux yeux de la foule.

La solution de ce problème délicat était la conclusion qui s'imposait naturellement à cette étude. On nous pardonnera de ne pas l'avoir abordée. Il eût fallu pour le faire avec quelque compétence, des connaissances qui, nous l'avouons sans fausse honte, nous sont totalement étrangères.

La tradition nous a transmis le portrait de la Bucaille sous les traits légendaires de la sorcière, liée avec le démon par un pacte sacrilège. Nous nous en sommes tenus à la tradition qui, après tout, est, elle aussi, l'une des sources de l'histoire.

CHAPITRE II.

MARIE BUCAILLE A CHERBOURG.

La Bucaille — de son vrai nom Marie Benoist — est née à Cherbourg au commencement de 1658.

Le registre des baptêmes déposé à l'Hôtel de Ville porte que « le 22 avril de cette année fut baptisée Marie, fille de Jean Benoist et de Marguerite Mesnager, nommée par Paulette Mesnager et Nicolas Mesnager.

Son père occupait près de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu la situation de receveur — situation sinon honorifique au moins lucrative, avec laquelle il pouvait aisément pourvoir aux charges de sa famille, composée de plusieurs enfants, si l'on réfléchit que les revenus qui lui passaient par les mains dépassaient 22.000 livres, ce qui représente aujourd'hui environ 50.000 francs. — D'ailleurs on le voit, au moment de résigner ses fonctions, faire l'achat à Équeurdreville d'un clos magnifique, auquel il donna son nom « le clos Benoist », à l'angle de la rue de l'Église et de la route de Beaumont. Ce renseignement est consigné dans une note, datée de 1810, qui est, croyons-nous, de la main de M. Asselin, note qui nous apprend qu'à cette époque la famille Benoist était représentée par deux riches héritières, mariées aux deux frères les Srs Coquerel, dont l'une avait donné sa fille à un s^r Daboville[1].

[1] Ajoutons, pour compléter cette note, que ce M. Daboville a laissé une petite-fille qui a quitté Cherbourg il a quelques années. Cette arrière petite-nièce de la Bucaille avait épousé

Pourquoi baptisée sous le nom de Marie Benoist, notre sorcière est-elle passée à la postérité sous le nom de Marie Bucaille?

Il est d'abord certain que le nom de *la Bucaille* existait bien avant la naissance de notre héroïne. *La Bucaille*, ainsi dénommée parce qu'originairement c'était un terrain de fourrés, de taillis et de broussailles (bucaille, qui vient de buquette, est en patois normand synonyme de petit bois), faisait partie du domaine de l'ancien Hôtel-Dieu, qui s'étendait au couchant dans les faubourgs de la Ville.

Les archives de la Bibliothèque contiennent en effet un procès-verbal de description du 2 mars 1535, fait par Jacques Davy, lieutenant du vicomté de Carentan, d'un herbage dit l'Herbage Saint-Thomas contenant 60 vergées situé « à 3 ou 4 gestz de harbaléte de la ville de Cherbourg ». Il y est dit que cet herbage « joint du côté de la mer au chemin du Havre du galley et de la chapelle Saint-Thomas, du côté du Midi à l'endroit de l'Hôtel-Dieu, appelé la Dyerie ou *la Bucaille*, et vers le Couchant à la muraille ancienne de l'Abbaye ». A ce procès-verbal était joint « un portrait en plate figure » dudit herbage, commandé par Jacques Davy à Guillaume Osbert « orfèvre et painctre de Cherbourg ». Il n'a malheureusement pu être retrouvé[1].

un capitaine d'artillerie, M. Choblet, et possédait, il y a moins de vingt ans, une partie du clos Benoist, acheté par son ancêtre. Sur cette partie avait été édifiée et existe encore une importante construction, dite la Maison des Douanes, qu'on aperçoit à l'entrée de la rue de l'Église à Equeurdreville.

[1] Le même nom de la Bucaille se retrouve dans un contrat du 21 septembre 1577, devant Delamer et Cauvin, tabellions. On y voit Jehan de Ravalet, abbé de Hambye, « aumôner à

D'autre part, les recherches sur le *Vieux Cherbourg*, de M. l'abbé Leroy, nous révèlent l'existence à Cherbourg, à une époque antérieure à la Révolution, d'un bourgeois, du nom de *Benoist Sieur de la Bucaille*.

C'était l'usage alors dans la bourgeoisie de se donner de la particule, en ajoutant à son nom un titre de sieurie emprunté tantôt à la maison, tantôt au site, tantôt au hameau que l'on habitait. On se rappelle la virulente apostrophe du bonhomme Chrysale à M. de la Souche :

« Qui diable vous a fait ainsi vous aviser
» A quarante-deux ans de vous débaptiser
» Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie
» De vous faire dans le monde un nom de seigneurie ».

l'église Sainte-Trinité, un herbage clos et fermé de fossés, nommé la *Petite-Bucaille*, situé en la vallée de Cherbourg, aux enclaves de la bourgeoisie du dit lieu, jouxte la pièce du Prieuré ou Hôtel-Dieu ». Cet herbage appartenait encore à l'église au moment de la descente des Anglais, qui y firent des dégâts appréciables (1758). Ces dégâts donnèrent lieu au paiement d'une indemnité au Trésor de l'église. Mais il avait changé de dénomination et s'appelait alors le Champ du Trésor. Il ne serait nullement étonnant que le tracé de la rue Général-Jouan ait été fait sur l'emplacement de cet herbage, ce qui expliquerait pourquoi, à sa création, on l'appelait rue du Trésor.

Ajoutons que tout récemment M. l'abbé Leroux, vicaire-général de Coutances, vient de publier une très intéressante étude sur les origines de l'ancien Hôtel-Dieu de Cherbourg. Il y relate le différend qui s'éleva à ce sujet, précisément à l'époque où se placent les faits de cette histoire, entre le curé Pâté et le S[r] Jullien, prieur de l'Hôtel-Dieu. Tandis que le curé prétendait que l'Hôtel-Dieu primitif avait été fondé près de l'église paroissiale, le prieur soutenait qu'il avait été construit sur un terrain « appelé *La Bucaille*, auprès d'une petite rivière qui y coule proche la paroisse d'Equeurdreville », nouvelle preuve que le nom de la Bucaille est bien antérieur à la naissance de l'héroïne de ce récit.

Pourquoi ce Sieur de la Bucaille ne serait-il pas le père de Marie Benoist? Il est vraisemblable que ce dernier avait fixé sa résidence dans ce quartier, aux portes mêmes de l'Abbaye où l'appelaient journellement ses fonctions de receveur. De là à suivre l'exemple de ses contemporains, de Gilles Bonnissent Sieur du Cauchin, et de Jacques Liais Sieur du Rocher, et de se tailler dans son village une quasi-seigneurie, il n'y avait qu'un pas, et il était facile à franchir pour un bourgeois cossu, qui avait de la terre au soleil, et qui, par privilège de Sa Majesté, pouvait dire à quiconque eût été tenté de l'oublier : « Savez-vous, Monsieur, que je suis pair à-baron ! ». Il faut reconnaître que le titre de Sieur de la Bucaille sonnait mieux à l'oreille que le nom assez plébéien de Jean Benoist.

Remarquons d'ailleurs que dans les actes de la procédure et notamment dans l'arrêt du Parlement, Marie Benoist est dénommée non pas Marie Bucaille (comme on l'appelle communément), mais Marie Benoist *de la Bucaille*. Il serait étrange qu'entre ces deux personnes portant le même nom et le même titre, habitant la même ville, vers la même époque, il n'y eût aucun lien de parenté.

De la jeunesse de la visionnaire, nous ne connaissons qu'un détail, c'est qu'après avoir reçu une instruction supérieure à celle des femmes de son temps (nous verrons qu'elle entendait à merveille le latin, sinon de Cicéron, du moins de son Curé), elle eut pour directeur Messire Jean Dallet, aumônier de l'Hôpital, supérieur du *Tiers-Ordre*, qui décéda, nous dit Monsieur l'abbé Leroux dans son histoire *Des Curés du vieux Cherbourg*, le 11 décembre 1655, après vingt-cinq à trente ans de profession à Cherbourg, ayant toujours

vécu dans l'édification et le bon exemple. Il faut croire que sous sa direction elle fit de réels et rapides progrès dans la dévotion ; car ce saint prêtre, écrivant alors *La Vie d'une jeune personne qui veut travailler dans le monde à sa perfection*, ne trouva rien de mieux à faire que de proposer sa jeune pénitente pour modèle à ses lecteurs, sous le voile de l'anonyme bien entendu. C'est du moins ce que nous affirme, dans son Mémoire pour le Parlement, l'avocat de la Bucaille, en ajoutant qu'il lui a semblé, en lisant cet écrit, lire la vie d'une des grandes saintes du Paradis.

A 25 ans, elle prit le voile au couvent Sainte-Claire à Alençon. Mais son état de santé ne lui permit pas de faire profession et il lui fallut, son noviciat fini, rentrer dans sa famille, non sans avoir fait toutefois la promesse de suivre dans le monde la règle de l'Ordre. Promesse téméraire que ne devait pas tarder à oublier l'ex-sœur Marie de Saint-Joseph, au milieu de l'étrange mouvement d'idées qui bouleversait alors les esprits.

Comment la fille du receveur de l'Abbaye du Vœu se laissa-t-elle envahir par le rêve de reprendre à Cherbourg le rôle de thaumaturge, laissé vacant en Basse-Normandie par la mort de Marie des Vallées, la béate de Coutances, dont la vie merveilleuse se racontait aux veillées du soir dans toute la région ?

On s'est borné jusqu'ici à expliquer le fait par les lectures d'un mysticisme peut-être exagéré qu'elle avait dû faire au couvent Sainte-Claire et qui en exaltant son imagination, la prédisposaient, dit-on, plus que tout autre à subir l'influence des idées ambiantes.

Nous croyons pouvoir proposer une autre et plus satisfaisante explication du problème, grâce au biographe du bienheureux Barthelémy Picquerey, qui vi-

vait au temps de la Bucaille et qui même un jour, à en croire celle-ci, eut la bonté de descendre du Ciel en surplis pour lui ouvrir les portes de la chapelle Saint-Sauveur.

On sait qu'au bord du Trottebec et au pied de la montagne, se trouvait un petit ermitage, placé sous l'invocation de la Sainte Vierge, avec le titre de Notre-Dame de Grâce, qu'on appelait l'Ermitage-de-Bas, pour le distinguer de celui qui était au sommet de la colline et qu'on désignait sous le nom d'Ermitage-de-Haut.

Abrité d'arbres de haute futaie, comprenant avec une modeste chapelle, un logement plus modeste encore, destiné au desservant, avoisiné d'une grotte mystérieuse, connue sous le nom de Grotte des Fées, l'Ermitage-de-Bas était un lieu de pèlerinage des plus fréquentés [1]. Dans la belle saison, les dimanches et jours de fêtes, c'était le rendez-vous des bourgeois de la Ville qui s'y rendaient en grand nombre pour y assister aux offices. On y allait même par eau, le flot de la mer venant alors battre la montagne, le Cauchin, le faubourg et ce que nous appelons aujourd'hui les

[1] Cette Grotte des Fées, dont il ne reste plus que le souvenir, avait toute une histoire. M. l'abbé Demons n'hésite pas à y voir l'une de ces cavernes où jadis les sybilles et les prêtresses du culte druidique rendaient leurs oracles. Du reste cette grotte, devenue, dans la croyance populaire, le lieu de rendez-vous de toutes les fées du canton qui, sous des formes extraordinaires, venaient s'y livrer à la magie, n'était pas sans avoir quelque chose d'effrayant. « Sa situation, disent Fleury et Vallée, au-dessous d'un groupe d'arbres épais et touffus, le bruit de l'eau qui suinte goutte à goutte et tombe monotone dans l'eau au fond de la grotte, une table qui se trouvait à l'entrée, tout jusqu'à son humidité, jusqu'au nom de Sennecey, donné à un terrain voisin qui, d'après les éty-

rues de l'Ancien-Quai et du Bassin. Chaque année, le curé Pâté s'y rendait en procession à la tête de ses paroissiens, à la suite d'un vœu fait le jour où le *Soleil-Royal* (dernier débris de la flotte de Tourville) avait sauté en mer sous le feu de l'ennemi.

Au dix-septième siècle, les frères mineurs de l'Observance de Saint-François, autrement dit les Cordeliers de Valognes, desservaient cet ermitage, dont le titulaire était désigné par le seigneur châtelain de Tourlaville.

A l'époque de la Bucaille, le châtelain, Messire Robert de Franquetot qui, s'il fut un hardi corsaire, ne paraît avoir été qu'un catholique douteux, avait eu dans le choix qu'il avait fait, la main malheureuse.

Voici comment s'exprime au sujet de l'habitant de l'Ermitage-de-Bas, le biographe de son contemporain le bienheureux Barthelémy Picquerey :

« Du temps du Bienheureux, l'Ermitage-de-Bas fut occupé par un cordelier, natif de la Provence, qui lui parut sortir *en beaucoup de choses de la retenue et de l'esprit de solitude* qui conviennent à un ermite. Il prit la liberté de l'avertir plusieurs fois de ne pas tant s'ingérer, comme il le faisait, dans les affaires temporelles des séculiers, sous quelque beau prétexe de charité

mologistes, signifie demeure des devins ou des saints (*sen* saint et *cey* bois), tout semble attester que cette grotte a été une espèce d'antre de Trophonius... On s'est même demandé si la chapelle de l'Ermitage-de-Bas ne fut pas bâtie là, uniquement pour chasser de l'esprit du peuple l'impression de terreur que ce lieu produisait».

La création de la ligne des Flamands a fait disparaitre les derniers vestiges de cet ermitage en 1880, et nous nous rappelons encore du parti que l'honorable avocat de la Ville, Mᵉ Favier, sut tirer devant le jury d'expropriation des souvenirs attachés à ce petit coin de terrain, témoin de l'une des fameuses apparitions de la Bucaille.

que ce pût être, parce qu'autrement il lui en arriverait d'étranges disgrâces. L'ermite s'estimant beaucoup plus malin que le bonhomme Picquerey ne fit pas grand cas de ses advis et peu après il se trouva impliqué dans un procès retentissant, qui fit grand bruit à la Cour, décrété de prise de corps et obligé de sortir de la province ».

Il n'y a pas de doute possible.

Ce Provençal déluré, échoué au pied de la montagne du Roule, décrété de prise de corps après un procès retentissant, et obligé de passer la frontière pour échapper à la maréchaussée, c'est le frère Saulnier, dont le nom se retrouvera à chaque page de cette histoire.

Et c'est le moment de faire le portrait de ce triste personnage qui, à juste titre, avait paru au bonhomme Picquerey sortir en beaucoup de choses de l'esprit de solitude et de la retenue qui conviennent à un ermite. — Saulnier, dont la jeunesse s'était passée dans le désordre (et c'est pour cela qu'il avait quitté son pays natal), s'était fait cordelier sur le tard, comme le diable qui, devenu vieux, se fit ermite. Capable de tout, hormis de faire le bien, il réalise, sous son froc de moine, le type du viveur et du libertin. Nous le verrons se verrouillant dans sa chambre avec la Bucaille, pour faire bonne chère et le reste. Et quand il s'agira d'enquête sur sa moralité, les filles perdues de Valognes auront vite fait de renseigner le juge sur ce chapitre. Au surplus, intelligent, instruit et d'une audace à braver tout et tous jusqu'à l'évêque, Saulnier a eu le tort de venir au monde trop tôt. — Cent ans plus tard il eût figuré avec avantage entre l'oratorien Fouché et le capucin Chabot, et nul doute qu'il n'eût

très honorablement fini ses jours avec un titre de comte ou de baron de l'Empire.

Il est certain que Marie Benoist se rendit plus d'une fois à l'Ermitage-de-Bas. Elle le connaissait si bien (comme tout le monde d'ailleurs à Cherbourg), que lorsqu'elle sera à Valognes et qu'elle s'échappera de sa prison, pour faire l'une de ses fameuses apparitions, c'est là, près de la Grotte des Fées, qu'elle se fera voir à un enfant de douze ans.

Hélas ! Marie Benoist était jolie (ses contemporains s'accordent à le dire), avec un air de componction qui lui eût fait, suivant une expression populaire, donner le bon Dieu sans confession. Elle était jeune et d'une vertu, qui, à en juger par sa vie, n'était pas des plus farouches.

Pourquoi serait-il interdit de croire qu'à l'ombre discrète de ces arbres séculaires que nous admirons au fond du jardin public, s'ébauchèrent entre l'ermite et l'ancienne Clarisse les relations qui, quelques années après, devaient jeter le scandale dans la ville de Valognes, où Saulnier allait être rappelé par ses supérieurs et où Marie Benoist allait bientôt le rejoindre.

Sur son lit de mort, à l'hospice de Caen, nous la verrons plus tard déclarant n'avoir agi qu'à l'instigation de Saulnier, son âme damnée. De toute évidence (nous croyons du moins l'avoir démontré) ils se sont rencontrés et connus à Cherbourg. Pourquoi ne pas faire remonter là l'origine de l'influence néfaste dont Marie Benoist a été victime et sans laquelle il est malaisé d'expliquer l'orientation subite, qu'au sortir du couvent, elle a donnée à sa vie?

Quoiqu'il en soit il n'est pas douteux qu'à Cherbourg elle commença à attirer les regards de son entourage

par le redoublement de ses pratiques de dévotion. Et chaque matin les habitants du quartier se montraient avec édification la fille du receveur de l'Abbaye, vêtue en quasi-religieuse, se diriger vers l'église de la Trinité où elle passait de longues heures dans la méditation ... quand elle n'était pas dans le cimetière ou au marché à bavarder avec les passants, comme on le dira à l'enquête.

Bientôt par une gradation savante, survinrent les hallucinations, les convulsions et les extases, au cours desquelles son visage s'illuminait d'une clarté céleste, comme si elle eût été en conversation aves des puissances surnaturelles.

On se réclama d'elle auprès de Dieu. On lui amena des malades, dont quelques-uns, pleins d'une foi robuste dans le mérite de ses prières, n'hésitèrent pas à lui attribuer le mérite de leur guérison et on la consulta sur les mystères de l'avenir et même sur ceux dé l'au delà. Elle se prêtait à tout, avec la meilleure grâce, d'autant qu'elle était, à ce qu'elle disait, en relations presque quotidiennes, non-seulement avec les anges et les saints du Paradis, mais avec les puissances de l'enfer.

Car depuis l'âge de 5 ans, elle était possédée du diable. Oh! ce n'avait pas été sans quelque peine que Satan s'était emparé de la place: car il lui avait fallu pour s'y établir, mettre sur pied jusqu'à trois de ses légions.

De temps à autre, ces échappés de l'Enfer la soumettaient à d'intolérables tortures. Dieu le voulait ainsi afin de purifier de toute souillure la victime expiatoire qui devait racheter les crimes de Valognes et fermer à tout jamais l'orifice infernal, dont elle devait être le *bouchon,* suivant sa pittoresque expression.

Elle en vint même à se faire passer pour la fiancée du Christ et c'est ainsi qu'au milieu de ses extases, elle avait toujours l'un de ses doigts en l'air, attendant l'anneau qui devait consacrer son alliance.

A cette époque de sa vie se placent deux miracles : la guérison d'une fille Jeanne de Saulx, à laquelle elle rendit l'usage d'un œil malade, et celle d'une autre fille, Anne Feuillie, rapportée à l'enquête dans les termes suivants par une nommée Marie Dorange. La déposante dit :

« Qu'Anne Feuillie ayant été malade d'une rétention d'urine, elle (la déposante) la recommanda aux prières de Marie Bucaille qui lui promit de prier Dieu pour elle et fut encore, la dite fille. l'espace de 24 jours sans guérison. Mais la parlante ayant dit à la Bucaille que la dite fille ne guérissait pas, elle lui répondit que c'était pour empêcher les méchants de dire qu'elle avait été guérie par la science des médecins ; mais qu'elle ne souffrait pas de mal et en effet la dite fille fut guérie. Comme elle voulait publier ce qui lui était arrivé, on lui recommanda de dire qu'elle avait été guérie par les prières des bonnes âmes, sans parler de la Bucaille. La dite Feuillie étant retombée malade, la déposante le dit à la Bucaille qui lui dit avec bien de la peine, que c'était parce que la dite Feuillie ne disait pas les choses comme elles s'étaient passées. Ce qui ayant donné lieu à la parlante de croire que Dieu voulait faire connaître la d. Bucaille, elle dit à la Feuillie qu'elle dît les choses comme elles s'étaient passées, à quoi elle résolut de faire et promit à Dieu de ne rien celer si elle guérissait, et incontinent elle fut guérie ».

Sur la sellette, la Bucaille expliquera plus tard ces

cures, qui à coup sûr sont étranges, en disant qu'elle se chargeait des maux qu'elle guérissait, et son avocat de s'écrier :

« Il y a là quelque chose de plus grand et de plus noble que les autres guérisons qui se font d'une seule parole. La charité est beaucoup plus grande de se charger ainsi du mal d'autrui, à l'exemple de celui dont le prophète a dit : *Vere dolores nostros ipse tulit et languores nostros ipse portavit* ».

Mais le juge n'aura pas grand mal à lui fermer la bouche, en lui faisant observer que d'ordinaire les saints font moins de bruit, et que le Sauveur lui-même après avoir guéri les malades, les invitait à n'en rien dire, *nemini dixeritis*.

Rendons cette justice au curé de Cherbourg, au saint abbé Pâté, qu'il n'attendit pas cette discussion théologique pour voir clair, avec son simple bon sens, dans le jeu de sa paroissienne.

Trigan, qui a écrit la vie de ce vénérable prêtre (mort en odeur de sainteté) rapporte en effet qu'il partageait de tous points sur les agissements de la visionnaire l'avis d'un savant médecin de la contrée, M. de Quettreville, lequel, dit-il, écrivit beaucoup pour éclairer le public à son endroit et il ajoute, non sans une certaine mélancolie, que « si dès l'origine on eût cru le sage pasteur, on eût épargné à la religion une scène assez mal édifiante ».

De cette hostilité de son curé, la Bucaille affectait de n'avoir cure :

« Le S[r] curé, disait-elle à Jeanne du Saulx, sa confidente, est homme de probité. Mais il ne connoyt rien

à mes voyes et ce n'est pas chose extraordinaire, qu'il y ait des curés qui n'y connaissent rien ».

Mais cette sécurité n'était que de surface et lorsque, à quelque temps de là, Saulnier vint à quitter son ermitage, elle saisit avec empressement l'occasion de se soustraire aux regards inquisiteurs du curé Pâté et d'aller fixer sa tente ailleurs, persuadée qu'il aurait vite fait de ruiner son crédit.

Elle se rendit à Valognes. Hélas ! ce ne devait être que sa première étape, car désormais sa vie ne sera plus qu'une longue et aventureuse odyssée à travers la haute et basse Normandie et même au delà.

Elle quitta sa ville natale, escortée d'une pauvre et naïve fille du peuple, originaire de Brix, Jeanne de Launay, touchant exemple de la fidélité domestique, qui s'attachera à sa maîtresse dans sa mauvaise comme dans sa bonne fortune et que nous retrouverons assise à ses côtés sur la sellette des accusés. La malheureuse fille avait pourtant bien à se plaindre de celle qu'elle servait sans espoir de salaire. Un jour qu'étendue sur deux chaises, elle reposait dans une salle voisine, la Bucaille l'appelle. Comme elle se fait attendre quelques instants, que fait la Bucaille courroucée ? Elle lui jette un maléfice, qui la prend à la gorge à la faire étouffer :

« Voilà ce que c'est, lui dit-elle, en lui touchant la gorge pour lui rendre le souffle, voilà ce que c'est que de ne pas venir, quand on vous appelle ».

Jusqu'ici la vie de la visionnaire n'a présenté, il faut le reconnaître, rien de bien saillant : la raison en est que le procès n'a jeté sur son séjour à Cherbourg qu'une lumière insuffisante.

Maintenant, qu'elle va être loin de sa famille, débarrassée de toute entrave, nous allons voir cette comédienne sans rivale exploiter la crédulité publique. avec un cynisme qui n'aura d'égal que l'inépuisable fécondité de ses ressources.

CHAPITRE III.

MARIE BUCAILLE A VALOGNES.

Ce n'est guère que dans la première moitié du dix-huitième siècle que Valognes, arrivée à l'époque de sa splendeur, mérita que Toulain de Billy écrivit « qu'elle était estimée la plus spirituelle et la plus jolie ville de la Basse-Normandie ».

Les aristocratiques hôtels que nous y admirons aujourd'hui et dont les volets clos évoquent dans l'esprit du voyageur l'idée de maisons en deuil où vient de passer la mort, n'existaient encore qu'en petit nombre et les rues n'étaient à proprement parler qu'à l'état de « chasses », bordées de haies, au moment où y débarqua la Bucaille.

Valognes traversait en effet une crise telle, qu'elle était « sur le point de se voir anéantir par la fuite et la désertion de ses habitants, accablés de tailles, d'impôts et de logement des gens de guerre », crise qui ne devait prendre fin que cinq ans plus tard, vers

1705, grâce à l'intervention du P. Le Tellier, confesseur du roi[1].

Mais c'était une scène autrement vaste que la modeste petite cité où la Bucaille avait jusque-là exercé ses talents. Non-seulement ses relations avec les ports voisins de la presqu'île, dont elle est le centre, en avaient fait une ville de commerce et de trafic, non-seulement l'industrie y était largement représentée par une manufacture de draps qui alimentait toute la contrée, mais elle comptait au nombre des places de guerre. Elle avait à sa tête un gouverneur, commandant à une garnison de deux à trois bataillons qui, en temps de guerre, pouvait aller jusqu'à 3 à 4.000 hommes, tant infanterie que cavalerie.

Avec Jeanne de Launay, la Bucaille alla se fixer au hameau Saint-Didace, dans une petite maison, de modeste apparence qui existe encore aujourd'hui mais profondément transformée. Il y a soixante ans, on faisait encore voir aux étrangers, nous a-t-on dit, sur sa façade, une pierre labourée de coups de griffe. C'était la griffe du diable qui avait lui-même, disait-on, imprimé son blason, au-dessus de la porte.

A quelques pas de là était le couvent des Cordeliers, où Saulnier, récemment rappelé par ses supérieurs, occupait la chaire de théologie. Le couvent était des plus importants. Si nous en croyons un auteur, qui écrivait un demi-siècle plus tard (vers 1766), c'était

[1] Le P. Le Tellier, originaire du Vast, obtint de son royal pénitent le privilège de l'abaissement de la taille et l'établissement d'un tarif, qui *rendait* davantage sans être sujet aux mêmes inconvénients que celui qu'il remplacait. Le P. Le Tellier avait résolu le problème, réputé insoluble, d'augmenter l'impôt, tout en déchargeant le contribuable !

même la plus belle maison que les Cordeliers possédaient en Normandie et en Lorraine, qui, dans leur Ordre, ne formaient qu'une province : la province de Normandie-Lorraine. Depuis cent ans, c'était là que cette province avait recruté la moitié de ses provinciaux, et l'écrivain ajoute qu'il en était sorti de grands hommes en tous genres, faisant honneur à Valognes où ils étaient nés. Fondé en partie au quinzième siècle par l'amiral de France Loys de Bourbon, qui avait voulu y être enterré, il comprenait, entre autres édifices, une église, sous le vocable de Saint-Louis, considérée comme très belle et dont le chœur surtout était remarquable. Ajoutons, pour compléter cette description, que les abords en étaient plantés de magnifiques quinconces dont les bourgeois et les seigneurs de la Ville faisaient leur promenade habituelle [1].

C'est là que Saulnier, avons-nous dit, professait la théologie.

Saulnier, professeur de théologie, qui pourrait donc se permettre un doute sur l'orthodoxie des doctrines et la réalité des miracles de la Bucaille, quand ils auraient reçu son estampille ? Le pavillon couvrirait la marchandise.

[1] Transformé en usine pour la fabrication des porcelaines, après la confiscation de 1793, ce couvent fut totalement détruit en 1837 et 1838 et la herse a nivelé jusqu'à l'emplacement de l'église et du cloître. Peu après, en mai 1839, M. Clément, avocat à Valognes, propriétaire du sol, en faisant passer la charrue sur le sol, amena la découverte d'une énorme boîte de plomb qui se trouvait sous l'emplacement du chœur. Elle contenait les cœurs d'Antoine et de Jacques de la Luthunière, dont les aïeux avaient contribué, avec l'amiral de Bourbon, à la fondation du monastère. Le couvent actuel du refuge est en grande partie édifié sur les ruines de l'ancien couvent des Cordeliers.

Entre le hameau Saint-Didace et le couvent voisin, les allées et venues devinrent si fréquentes, qu'il se trouva bientôt quelques fâcheux qui en prirent ombrage. Le bruit d'abord discret prit une telle consistance qu'il parvint aux oreilles de l'évêque de Coutances, Mgr Lorienne de Briennes.

Officiellement le prélat fit prévenir Saulnier d'avoir à surveiller ses allures. C'était mal juger l'audacieux Cordelier, celui qui, quelque temps auparavant avait, avec l'orgueilleux dédain que l'on sait, accueilli les sages *advis* du bonhomme Picquerey. A l'admonestation épiscopale, il répondit en commandant à un artiste de l'endroit, nommé Leprieur..., le portrait de sa pénitente — car nous avons omis de dire que, pour mieux duper le public, Saulnier se faisait passer pour le directeur spirituel de la Bucaille — et en l'exposant dans sa cellule, où tout le monde le pouvait aller voir.

Portrait fait dans des conditions merveilleuses et que racontait au public un écriteau fixé à l'envers de la toile !

On y pouvait lire qu'après avoir terminé le visage de la Bucaille (pendant qu'elle était en extase), le peintre avait remarqué que chaque main avait trois doigts recourbés en dedans. Mais ô miracle ! à peine en avait-il esquissé le dessin que ces doigts, ankilosés depuis dix ans, s'étaient d'eux-mêmes redressés pour reprendre, la peinture une fois achevée, leur disposition antérieure.

Du pinceau de Leprieur, habitué vraisemblablement jusque-là à barbouiller les enseignes du voisinage, était-il sorti un chef-d'œuvre digne d'immortaliser son nom — ce qu'il fit d'ailleurs, — nul ne le peut dire.

Mais ce qui est constant, c'est que l'artiste avait saisi la ressemblance et l'œil perspicace de la fille Bedel ne s'y trompa pas un instant.

Catherine Bedel — que l'avocat de la Bucaille qualifiera d'abyme d'impudence et d'impureté — et qui maintenant va entrer en scène, n'était rien moins qu'une fille d'austère vertu. Tous, dans le procès, se sont accordés pour reconnaître que le monde où l'on s'amuse l'avait à Valognes très heureusement baptisée en la gratifiant du joyeux surnom de la Rigolette.

C'était une ancienne cliente de Saulnier.

Rompre avec la Rigolette, passe encore. Mais lui signifier ainsi publiquement son congé en affichant dans sa chambre le portrait de sa rivale, c'était appeler des représailles qui ne se firent pas attendre.

Aveuglée par la jalousie, la Rigolette oublia toute mesure et se sacrifiant elle-même pour mieux perdre l'infidèle Cordelier, elle s'empressa de publier partout les déréglements de son ex-directeur. Elle l'accusa d'avoir entretenu avec elle le plus honteux commerce — véritable inceste au point de vue spirituel.

On juge de l'effroyable scandale que provoquèrent dans tous les rangs de la société valognaise les cyniques révélations de la Rigolette. Il fallait au plus vite l'étouffer. — Messire François de la Luthunière, prêtre vénérable et vénéré entre tous, en prit l'initiative[1] et

[1] M. de la Luthunière, né le 16 décembre 1617, mort le 16 septembre 1699, de l'illustre famille des Matignon, consacra son immense fortune à la fondation et à la dotation du collège actuel de Valognes, dont les bâtiments portent encore ses armes. Ce collège était en pleine prospérité, lorsqu'à la suite d'une accusation de jansénisme portée contre son supérieur et ses professeurs, il fut fermé par ordre du roi en 1675; il ne fut réouvert que vingt-sept ans plus tard, trois ans après la mort de son fondateur.

de concert avec le curé de Valognes, deux Cordeliers, deux capucins et le Père Sixte, confesseur de la Rigolette, il improvisa un tribunal officieux, devant lequel furent convoqués Saulnier et son accusatrice.

On les confronta. La Rigolette maintint ses dires avec assurance, en précisant les dates, à quoi Saulnier répondit en la traitant de malheureuse qu'il y avait deux ans qu'il l'avait vue, qu'il la connaissait depuis quatre ans, mais qu'il avait été obligé de la congédier à cause de son inconduite scandaleuse. La Rigolette interrogée sur les relations de Saulnier avec la Bucaille fut, sur ce chapitre, des plus circonspectes.

« Tout ce qu'elle peut dire à cet égard, c'est qu'elle a vu Saulnier, alors que la Bucaille était en extase, lui jeter un voile sur le sein ».

Si peu favorablement impressionné qu'il fût, le Tribunal n'était pas armé pour sévir: l'affaire en resta là. On se borna à intimer à la Rigolette l'ordre de quitter le pays, ce qu'elle fit en se retirant à Lisieux. Nous la verrons bientôt reparaître, pour renouveler ses accusations et rentrer en campagne contre Saulnier et sa complice, tant il est vrai que la jalousie chez la femme ne désarme jamais.

Assurée de l'impunité (elle le croyait du moins) la Bucaille reprit avec plus de sans-gêne que par le passé, le cours de ses extravagances, non plus chez elle et devant quelques intimes et familiers — comme à Cherbourg — mais en public dans l'église même des Cordeliers, dont il serait difficile, si Saulnier n'était là, d'expliquer la condescendance au moins bizarre.

C'était là, dans leur église, que chaque matin la foule curieuse se pressait pour la voir, assistant à la messe

et approchant de la sainte table. Et le spectacle ne laissait pas que d'être émouvant ! Ce n'était plus seulement comme à Cherbourg, des convulsions suivies de poses extatiques. A l'approche de la communion, son corps frémissait des pieds à la tête et elle entrait en lutte contre une force invisible, qui l'empêchait d'avancer. On la voyait parfois se tordre par terre et s'enrouler à la manière d'un véritable serpent, autour de la grille du chœur. C'est en vain qu'on usait de violence et qu'on lui passait autour du cou l'étole du prêtre. Elle tournait la tête et le dos au célébrant, en se débattant avec frénésie et en lui faisant les plus horribles grimaces. Un jour elle en vint même jusqu'à cracher sur l'hostie sainte, au moment où le prêtre la lui présentait pour la communier.

Chose curieuse ! Les exorcismes n'avaient d'action sur elle, qu'autant qu'ils étaient administrés par Saulnier. Devant son intervention seule, le diable consentait à lâcher prise et alors elle regagnait sa place le visageux radieux et de ses lèvres les assistants entendaient sortir des paroles ineffables d'amour, qui n'avaient, disait-on, rien d'humain. Car, comme le disait Saulnier à la Rigolette, avant leur rupture, « la Bucaille n'avait pas sa pareille pour faire la dévote ».

A ce qu'il voyait chez les Cordeliers chaque matin, le peuple ajoutait encore ce qu'il n'était donné qu'à quelques intimes de voir et qui se répétait de bouche en bouche.

Et que ne disait-on pas ?

On disait que sa force musculaire était telle que quatre personnes n'avaient pu ni lui desserrer les jambes, ni la soulever de terre. Il est vrai qu'un incrédule comme il s'en rencontre partout, du nom de Chaulieu,

avait fait le pari à lui seul de résoudre le problème « à charge, qu'après l'avoir levée il la jetterait à platreterre ». Mais, comme bien on pense, les ridicules fanfaronnades de ce bravache, qui prétendait nier l'évidence, avaient été réjetées avec mépris.

On disait qu'elle avait été vue dans sa chambre, traînée par un bras invisible qui l'accablait de coups et qui parfois l'élevait et la maintenait élevée dans le vide, à trois pieds du sol.

On disait que la nuit le soleil s'était relevé, tout exprès pour éclairer de ses rayons le lit où elle reposait et duquel se dégageaient les parfums les plus suaves.

La nuit encore, à la lueur de la même clarté, on avait vu entrer dans sa chambre un homme vêtu d'une soutane blanche et d'un jupin (?) violet, tenant un livre devant les yeux, et qui n'était autre que Dieu lui-même, effaçant les péchés de cette autre Babylone, qu'était devenue Valognes. Comme ce personnage inconnu avait un œil malade, la Bucaille ne sera pas plus tard peu embarrassée, quand le juge lui demandera comment il se peut faire que Dieu, qui a toutes les perfections, ait un œil endommagé !

Un jour, c'etait l'Enfant-Jésus qui était venu reposer sur le lit de la Bucaille, lequel en était resté tout embaumé ou le Saint-Esprit qui, sous la forme d'un petit oiseau, au plumage multicolore, s'était introduit chez la béate et s'était posé sur son épaule, d'où il avait fait entendre les sons les plus mélodieux.

Un autre jour, c'était une religieuse tertiaire de l'*Ordre de Sainte-Claire*, qui avait été surprise, toutes portes closes, rendant visite à l'ancienne Clarisse du monastère d'Alençon.

Et nous passons sous silence les apparitions de fantômes, à la figure livide, entrevues la nuit dans la chambre de la Bucaille où tour à tour le Ciel et l'Enfer semblaient se donner rendez-vous.

Marie Orange racontait à qui voulait l'entendre que, après la mort de son mari, elle avait eu recours à la Bucaille pour délivrer son âme, le jour Saint-Étienne, et que celle-ci lui avait recommandé de faire dire une messe ce jour-là. Au jour fixé, elle avait entendu, disait-elle, des sons si mélodieux qu'on eût dit les sons de plusieurs violons, et immédiatement après la Bucaille était entrée dans sa chambre lui disant que c'étaient saint Jean et saint Étienne qui venaient ainsi l'avertir de se lever pour se rendre à la messe. Elle s'était levée pour rejoindre la Bucaille à l'église et en passant près d'elle, elle avait senti une odeur tellement pénétrante et suave, que son écharpe en était demeurée parfumée pendant plus de trois mois.

Notons que ces dires trouveront dans l'enquête de nombreux témoins, qui viendront affirmer devant le juge, avec la dernière énergie, la réalité de tous ces faits, pour les avoir vus de leurs yeux ce que l'on appelle vu.

Comme l'avait fait à Cherbourg le saint curé Pâté, le clergé séculier de Valognes, essayait de réagir contre l'entraînement général. Il ne lui avait pas fallu grand temps pour percer à jour les agissements de la protégée de Saulnier et il ne se gênait pas pour la qualifier hautement de fille impudique et d'hypocrite. Il cherchait le moyen d'y mettre un terme quand la Pâque de 1697 lui fournit l'occasion la plus inattendue, en même temps que la plus propice, de réaliser ses projets.

On sait que d'après les réglements canoniques le devoir pascal ne peut être rempli par les fidèles qu'à leur église paroissiale. Le samedi de Quasimodo, la béate se rendit donc à Saint Malo pour y faire ses Pâques. Les règles de la plus vulgaire prudence lui faisaient un devoir, en présence de ses adversaires, qui avaient les yeux ouverts sur elle, de s'abstenir de tout acte excentrique, d'autant qu'ils avaient à leur tête un homme avec lequel il était dangereux de se mesurer, surtout dans son église.

Appelé par le roi lui-même à l'âge de 35 ans à la cure de Valognes, investi des fonctions d'official et de grand vicaire des deux diocèses de Coutances et de Bayeux, docteur en Sorbonne, Messire Julien de Laillier était un personnage qui ne se laissait pas impunément braver en face. Il venait de donner la mesure de son énergie au cours d'une lutte engagée contre lui par la collégiale des chanoines attachés à sa métropole, lutte qui avait abouti à la dissolution de cette remuante et puissante corporation.

Marie Bucaille eut le malheur de l'oublier et au moment de la communion, de vouloir donner l'une de ces exhibitions dont elle était coutumière. Ce fut l'affaire de quelques instants. La comédie était à peine commencée que, sans eau bénite, sans exorcisme. le S[r] Curé faisait empoigner et la possédée et le possesseur, et les faisait conduire l'un et l'autre sous bonne garde à l'Hôtel-Dieu, qui était alors sous sa dépendance. On la considérait comme folle. Comme on dirait de nos jours, on la mettait en observation [1].

[1] Cet Hôtel-Dieu n'a rien de commun avec l'Hospice actuel de Valognes. Il était attenant au monastère des Cordeliers. Du reste, on en voit encore de nos jours les bâtiments, et notamment la chapelle, qui ont été convertis en haras.

La leçon était brutale. Elle fut efficace et immédiatement produisit ses fruits. Avisée par la supérieure, Madame de Bricqueville, qu'on faisait planer sur elle une accusation de sorcellerie (et elle savait le sort que le Parlement réservait aux sorciers) elle fut prise d'épouvante.

Jetant son masque, elle confessa que tout ce qu'elle avait fait jusqu'alors n'était qu'imposture et mensonge et pour démontrer sa sincérité, elle offrit de rééditer, en présence de témoins, l'un de ses prétendus miracles, — mais cette fois sans subterfuge. Elle voulait démontrer que la main du diable n'était pour rien dans les invisibles flagellations dont elle était l'objet. Mais hélas ! elle joua de malheur. Elle eut beau remuer les genoux, et les frapper l'un contre l'autre; l'expérience se retourna contre elle, si bien que la conviction qu'elle avait voulu détruire dans l'esprit des spectateurs, s'y enracina encore davantage et que chacun sortit de là, plus persuadé que jamais de ses diaboliques obsessions.

Elle dénonça son complice. Confrontée avec Saulnier en présence de Messire Blouet de Camilly, grand vicaire de Coutances, assisté d'un nombreux clergé, elle l'accusa d'avoir organisé la comédie qu'ils avaient jouée de concert. Elle fit plus. A l'exemple de la Rigolette, elle affirma, avec détails circonstanciés à l'appui, qu'il l'avait déshonorée. Il avait, disait-elle, poussé l'audace jusqu'à l'attacher aux quenouilles (?) de son lit et jusqu'à lui mettre un mouchoir sur la bouche pour étouffer ses cris. Le Cordelier eut beau, en haussant les épaules avec dédain, répondre que ces propos n'étaient que propos du diable qui parlait par la bouche d'une possédée. « Le diable, c'est vous », lui répli-

qua-t-elle. On devine le parti que le juge tirera plus tard de cette confession presque publique, qui eut pour principal témoin la Rigolette, mandée pour la circonstance.

Pendant que se poursuivait cette instruction ecclésiastique, au cours de laquelle il fut révélé que la prétendue béate ne récitait même pas son *benedicite* à table, et que si l'appétit lui faisait défaut quand elle était en compagnie, elle mettait les bouchées doubles quand elle se croyait seule, les partisans de la Bucaille commençaient à se remuer en ville et dans les environs, ayant à leur tête un Sr Adrien Lebas, écuyer, sieur de Golleville, récemment converti depuis qu'il avait, à l'église des Cordeliers, assisté à l'une des séances extatiques de la Bucaille.

On n'avait pu relever contre elle aucun crime, ni aucun délit. Messire de Laillier dut se résigner, à contre-cœur, à faire ouvrir devant elle les portes de l'hospice.

Elle en sortit fièrement, en proclamant qu'elle devait sa liberté à l'intervention miraculeuse de son bon ange, de saint François et du bienheureux Jean de la Croix, qui étaient venus la prendre par la main au fond de sa cellule. Elle ajoutait même à son récit ce détail piquant et qui tendrait à démontrer que ses libérateurs avaient la morale facile, c'est qu'ils lui avaient dit de prendre une nappe pour se couvrir la figure et comme l'humble fille hésitait, « ce n'est pas, lui avaient assuré ces savants casuistes, ce n'est pas dérober, quand on en laisse plus qu'on n'en prend ».

Son internement avait duré cinq mois.

Elle se retira dans une petite maison du village Saint-Lin, dans les faubourgs de Valognes, où suivant

la tradition, se réunissaient les habitués du Sabbat, ses confrères en sorcellerie[1].

La Bucaille ne fit que passer à Saint-Lin. Les documents ne nous disent pas pourquoi elle se décida à reprendre son odyssée. Mais il est facile de suppléer à leur silence. C'est qu'au mois d'août, alors qu'elle était détenue à l'hospice, Saulnier avait subitement disparu du couvent de Valognes.

Au plus fort de l'orage, quand il avait vu la tournure menaçante que prenaient les événements, quand il avait vu la Rigolette et la Bucaille, ces deux irréconciliables rivales, faire la paix momentanément à ses dépens, le Cordelier avait pris peur et s'était retiré à Nancy, de l'autre côté de la frontière, loin des atteintes de la maréchaussée, dans un couvent de son ordre. Nous avons expliqué plus haut que la Normandie et la Lorraine ne formaient dans l'ordre des Cordeliers, qu'une seule province, soumise à la direction d'un provincial unique.

Les échos du Bailliage de Valognes et du Parlement de Normandie auront beau désormais retentir du nom de Saulnier, nous ne le verrons plus reparaître.

[1] Si nous en croyons M. l'abbé Jacques, curé de Golleville, qui tient le fait d'un des vieillards de sa paroisse, il paraîtrait que la muraille de cette maison, longtemps après le départ de la sorcière, portait encore l'empreinte de la main de celle-ci se détachant avec autant de netteté que si elle eût été appliquée sur la cire. Cette maison resta d'ailleurs longtemps inoccupée, étant hantée par les esprits. Il s'y passait des choses inexplicables ; les enfants qui s'y trouvaient étaient presque chaque nuit découverts dans leur lit. C'est en vain que les parents se relevaient pour les *border*; une invisible main s'obstinait à arracher et à jeter par terre draps et couvertures. Nous reverrons du reste le même fait attesté dans l'enquête par la fille Anne Feuillie.

Il laissera à la Rigolette, à la Bucaille et à Jeanne de Launay, le périlleux honneur de discuter avec la justice criminelle.

Or que pouvait faire la Bucaille, restée seule à Valognes, privée de Saulnier, son protecteur et son complice, en présence d'un adversaire dont elle n'ignorait ni la tenacité, ni la puissance : M. de Laillier ?

Elle comprit que le parti le plus sage était de plier bagage et de chercher un autre asile. Le Sieur de Golleville s'était, nous l'avons vu, placé au premier rang de ses défenseurs pendant sa détention à l'hospice. C'est là, dans le manoir de ce gentilhomme campagnard, que nous allons la suivre, jusqu'au jour, qui n'est pas éloigné, où appréhendée au corps par le bras séculier, il lui faudra prendre le chemin de la prison du Bailliage.

CHAPITRE IV.

MARIE BUCAILLE A GOLLEVILLE.

Golleville est une petite paroisse, située à trois lieues environ de Valognes, dans le canton de Saint-Sauveur le Vicomte, qui au dix-septième siècle comptait quatre cents feux, groupés autour d'un modeste manoir, qui s'appelait assez prétentieusement le château du Quesne.

Remanié depuis lors, il arrête encore le regard de l'archéologue, par un restant de fossés, qui l'entoure au Sud et à l'Est, — son colombier — ses tours et ses fenêtres à meneaux, percées du côté du Levant.

Au pignon sud était adossée jadis une petite chapelle, dont on aperçoit encore en partie les murailles qui, détruites jusqu'à une certaine hauteur au-dessus du sol, supportent une serre.

Placée sous le vocable de Notre-Dame et de saint Louis, cette chapelle était en communication directe avec le château par une ouverture pratiquée dans le pignon de celui-ci et qui est encore très visible. Les seigneurs pouvaient ainsi de leurs appartements intérieurs, assister à l'office.

A l'intérieur le château est resté tel quel, et la chambre notamment qu'occupa la Bucaille n'a subi aucune modification. Mais de tout ce qui rappelait jadis aux nombreux visiteurs le souvenir de la sorcière, il ne reste rien, ni son portrait qui était suspendu à la muraille et qui était peut-être le chef-d'œuvre de Leprieur, l'artiste valognais dont nous avons parlé, ni la sébille où elle déposait l'argent de ses aumônes. Tout a disparu.

Il y a deux cents ans, au moment où se place cette histoire, le manoir de Golleville servait de résidence au sieur Adrien Lebas, écuyer, Sieur de Golleville et du Quesne.

Portant de gueules, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre croissants de même, le Sieur Lebas, appartenait à une honorable et vieille famille du pays, mentionnée par Chamillard dans ses recherches sur la noblesse. L'un de ses ancêtres, Jean Lebas, avait eu l'honneur insigne d'être choisi comme otage et envoyé comme tel en Angleterre avec le fils de Jean le Bon, pendant que le vaincu de Poitiers revenait en France réunir l'argent nécessaire à sa rançon. Un autre Sieur de Golleville s'était distingué au service

de la Ligue, au point de mériter une condamnation à mort, dont le Béarnais, une fois sur le trône, s'était hâté d'ailleurs de lui faire grâce.

L'avocat de la Bucaille s'est porté garant de la moralité du sieur de Golleville.

« C'est un gentilhomme, dit-il, qui ne trouvera pas mauvais qu'on dise de lui, une chose qni est fort salutaire en sa personne et fort avantageuse à l'honneur de Marie Bucaille, scavoir que pendant quelques années avant qu'il connût cette fille, il avait négligé l'usage des sacrements. Il se trouva en l'église des Cordeliers où il entendit plusieurs coups que l'on déchargeait invisiblement sur le corps de la Bucaille. Ce qui fit une grande impression sur l'esprit du dit Sieur de Golleville qui reconnut qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire là dedans qu'il n'entendait pas. Cela lui donna envie de faire connaissance avec la Bucaille et par le moyen de quelques conversations qu'il eut avec elle, Dieu lui toucha le cœur et il prit le parti de le craindre et de le servir, ce qui a si fortement augmenté depuis, qu'on peut dire sans exagération que c'est un des meilleurs chrétiens qui soit dans la contrée ».

Il nous est bien difficile de ne pas conserver quelques doutes sur la valeur de ce certificat. Il nous est bien difficile d'oublier que l'ancienne protégée de Saulnier, devenue la commensale du Sieur de Golleville, joignait à un physique qui n'était pas pour déplaire, une moralité qui ne présentait guère de garantie. Mais après tout nous devons confesser que les éléments manquent pour prendre parti sur ce point.

L'arrivée de la Bucaille au château de Golleville se place aux environs de Noël 1698.

Elle n'y séjourna que quelques mois. Mais cette courte période — qui forme en quelque sorte le point culminant de son aventureuse carrière — lui suffit pour jeter le pays dans une agitation telle, que deux siècles écoulés n'ont encore pu faire le silence autour de son nom.

« Si l'on interroge au sujet de la Bucaille, nous écrivait M. l'abbé Jacques, ancien curé de Golleville, aujourd'hui curé de Carantilly, un habitant de la paroisse, issu d'une ancienne famille, quel qu'il soit, il vous répondra invariablement :

« Ah ! Marie Bucaille, j'en ai bien entendu parler à
» mes parents et aux vieillards de la commune. C'est
» cette fameuse sorcière, à qui il ne manquait plus
» qu'une hostie pour faire tourner le monde à sa gui-
» se », et il vous racontera des faits tels que ceux-ci :

« Marie Bucaille souvent allait à la communion. Mais quand le prêtre avait déposé l'hostie sur sa langue elle la conservait dans sa bouche, et la déposait dans son livre d'office, afin de s'en servir pour ses sortilèges. Le curé de Golleville averti n'en voulut pas convenir. Mais un jour que la sorcière s'était rendue au presbytère après la messe, ne laissa-t-elle pas par mégarde son livre dans l'église ? Une personne qui la soupçonnait s'en aperçut, eut la curiosité d'ouvrir le livre, où elle trouva l'hostie que Marie Bucaille venait de recevoir à la communion et en fit part au curé. A partir de ce moment, naturellement celui-ci cessa toutes relations avec elle.

» On la redoutait dans le pays pour ses maléfices. Un jour qu'elle se rendait de Golleville à Valognes

elle vint à passer près de quelques ouvriers, occupés à faire cuire de la chaux.

— « Te voilà, sorcière, lui crièrent-ils ironiquement, » tu devrais bien nous aider.

— » Oui, oui, vous pouvez chauffer à votre aise, » vous n'êtes pas près d'avoir fini », leur répondit la Bucaille sans s'arrêter.

» Et de fait, les paysans eurent beau souffler sur le feu, ils ne purent arriver à cuire leur chaux : le four avait été ensorcelé par la Bucaille, qui lui avait jeté un sort.

Voilà la légende, telle qu'on la retrouve encore aujourd'hui sur les lèvres des vieux habitants de Golleville. Voici maintenant l'histoire, encore plus étrange, telle qu'elle résulte des documents du procès et en particulier de l'enquête.

L'un des plus intéressants témoins de cette enquête est le bon curé de Golleville, Messire Jacques Doublet, vénérable septuagénaire qui, depuis vingt ans, dirige la paroisse et qui, à coup sûr, mérite toute créance quand il narre les faits auxquels il a été directement mêlé.

Un jour, « voulant s'assurer si véritablement la Bucaille sçait et connaît ce qu'on lui demande, lorsqu'on s'adresse à son ange gardien, il se lève entre 5 et 6 heures du matin, et il commande à la Bucaille de venir le trouver, *en s'adressant à son ange gardien* pour le lui faire sçavoir, sans avoir prononcé aucune parole ». Environ une demi-heure après, quelle n'est pas sa stupéfaction de la voir frapper à sa porte et entrer chez lui !

« J'obéis à vos ordres, dit-elle, vous m'avez com- » mandé ce matin de venir par votre ange gardien ».

Et comme il lui demande à quelle heure :

« Entre 5 et 6 heures », répond-elle sans hésiter.

Un jour de fête, à vêpres, alors que la Bucaille est perdue au milieu de la foule qui assiste à l'office, Messire Doublet se dit en lui-même : « Marie, le 3e psaume est dit », et à la fin de l'office : « Marie, les vêpres sont finies ». Personne n'a pu pénétrer sa pensée, puisqu'il n'a même pas remué les lèvres. A la porte, il interroge la sorcière sur ce qu'il lui a mandé et, mot pour mot, celle-ci lui répète ce qu'il a dit.

Il va visiter un jour un de ses confrères du voisinage et en présence de plusieurs prêtres, la conversation étant tombée sur la Bucaille, il lui arrive de parler d'elle en termes élogieux. « En ce même temps, la Bucaille, qui était en oraison dans la maison du Sieur de Golleville, est prise de confusion et s'adressant à Dieu :

« Seigneur, s'écrie-t-elle, ne permettez pas que mon » confesseur parle de moi en ces termes-là ! »

L'enquête fourmille de faits identiques, attestés par d'autres témoins.

Louis du Hecquet, écuyer, l'un des familiers du Sieur de Golleville, dépose « qu'ayant voulu expérimenter si la Bucallle sçavait les pensées et les intentions de ceux qui lui adressaient à elle par la voie de leur bon ange, il pria Dieu intérieurement de lui accorder quelques grâces par l'intermédiaire de la Bucaille. Dès le lendemain, Marie Bucaille (elle était alors en prison) écrivait au Sieur de Golleville que le déposant et son frère s'étaient recommandés à ses prières par le moien de leur bon ange ».

Le Sieur de Golleville assistait avec la Bucaille à une messe célébrée dans sa chapelle par un prêtre étranger. Tout à coup, la sorcière est prise de vomissements et s'écrie : « Ah mon Dieu ! est-il possible que vos prêtres soient si mauvais ! » La messe finie, le Sieur Lebas la pressant, elle explique que le célébrant a eu une mauvaise pensée et cela en présence de l'intéressé, qui est contraint d'en convenir.

Le même châtelain reçoit d'un Sieur Darnétat, son beau-frère, habitant Rouen, une lettre dans laquelle celui-ci l'entretient de la santé de sa fille, alors malade. La Bucaille, qui ne peut connaître le contenu de sa missive, qui en ignore même la provenance, rassure de suite son hôte, avant même que la lettre ne soit ouverte, sur l'état de sa nièce en lui affirmant qu'elle va beaucoup mieux au moment même où elle parle et le fait plus tard est reconnu exact.

La Bucaille se disait possédée. Le curé voulut tirer la chose au clair. Un jour qu'elle était aux prises avec le malin esprit, il enjoignit à ce dernier de sortir.

— « *Exi, Satana, ex hac imagine Dei !* lui cria-t-il.

— » Nous le voudrions, répondit son interlocuteur, qui est là, semble-t-il, en nombreuse compagnie.

— » *Certé cito exibitis* ».

Et aussitôt la voix de riposter :

— « Nous sommes trop enchaînés dans le corps de la ladre et de la pourrie.

— » *Detrudam vos in profondum baratri.*

— » Nous voudrions bien y être, au fond de l'Enfer, nous y serions mieux que dans le corps de la ladre et de la pourrie.

— » *Quot estis in hoc corpusculo?*

— » Plus que tu n'as de cheveu x sur la tête ».

Après le curé, le Sire de Golleville entra en conversation avec ces sarcastiques habitants de l'Enfer.

— « C'est moi, lui dit un jour l'un d'eux qui, à en juger par son langage, ne devait pas plus que l'interlocuteur du curé Doublet fréquenter les salons de Lucifer, c'est moi, sachez-le bien, qui ai obligé la Rigolette à soutenir devant François de la Luthumière ce qu'elle a dit contre le frère Saulnier et qui ai forcé la vieille ladre et la vieille pourrie (il parle de la Bucaille), à dire contre lui ce qu'elle a dit à l'hôpital de Valognes.

— » Tu as donc grand commerce avec la Rigolette ?

— » Oui-da, nous en avons et nous couchons toutes les nuits avec elle.

— » Mais, maraud, tu n'as pas de corps, répliqua Lebas.

— » Là là, répondit la voix, en riant aux éclats, nous prenons des carcasses ».

A quelque temps de là, Messire Doublet tomba malade. Excellente occasion de vérifier par lui-même si sa paroissienne avait le pouvoir miraculeux dont elle se disait investie et d'économiser des frais de médecin et d'apothicaire. Il invoqua la Bucaille, mais avec quelle prudence ! et comme les précautions dont il enveloppa son oraison trahissent bien son état d'âme. Il prit soin d'ajouter que « si la Bucaille n'était pas bonne et vertueuse, il ne la priait de rien, qu'au contraire il la détestait et l'abhorrait ». Le résultat ne se fit pas attendre ; sur le champ, il fut guéri. Deux ou

trois heures après ayant ressenti quelques symptômes, avant-coureurs du même mal, il recommença la même prière et le mal se passa, cette fois pour ne plus revenir. Rapportant cette guérison, qu'il est permis de qualifier de merveilleuse, le bon curé Doublet ajoute ce détail que « quelques jours après ayant rencontré la Bucaille, celle-ci lui dit qu'il lui avait donné bien de la peine et qu'elle avait souffert les mêmes maux qu'il devait souffrir ».

Est-il besoin de dire qu'après cette expérience décisive il ne resta plus de doute dans l'esprit du curé de Golleville sur la puissance de thaumaturge de sa paroissienne.

« Des doutes, comment eût-il pu en conserver, en sortant le Vendredi Saint de la chapelle du Sieur Lebas après avoir assisté avec ce dernier, les Sieurs de Caux et de nombreux témoins, aux scènes suivantes — dont la véracité n'est pas contestable — reproduction trait pour trait de la Passion de Notre-Seigneur ?

» En l'année 1698 (c'est le Sieur de Golleville qui parle) pendant que la Bucaille etait à Golleville le soir du Jeudi Saint elle expliqua au déposant et à ses gens tout ce qui s'était passé dans le Cénacle la veille de la Passion. Le lendemain matin le dit Sieur de Golleville étant monté à la chambre de la Bucaille il entendit qu'on frappait plusieurs coups sur elle, quoiqu'il ne la vît pas frapper. Mais d'honnêtes femmes ayant visité le corps de la dite Bucaille lui rapportèrent qu'elles y avaient vu les marques de la flagellation. Il vit lui-même les marques comme d'une playe au côté et vit *naître* des crachats sur son visage, ce qui dura jusqu'à 9 ou 10 heures, auquel tems la Bu-

caille s'écria « quelle sentence ! ». Sur les 11 heures, elle dit au Sieur de Golleville qu'elle voyait Jésus-Christ sur le Calvaire portant sa croix et sur le midy, la dite Marie ayant les mains jointes sur son estomac il vit que les nerfs et les muscles étaient tirés les uns contre les autres et qu'elle souffrit jusqu'à 3 heures les douleurs d'un agonisant. Le lendemain (Samedi Saint) le déposant vit du sang sur les mains à l'endroit où Jésus-Christ les avait eues percées et les fit essuyer par le Sieur curé, avec du coton trempé dans de l'eau, et après il vit que le sang *repoussait* aux mêmes endroits. Ceci n'arriva pas en même temps à son côté. Car c'est étant monté quelque temps après que le dit Sieur curé et lui virent sortir de son côté environ plein une cuiller de sang ». Et le déposant ajoute « qu'il a encore vu sur la tête des marques comme d'une couronne d'épines ».

Outre le seigneur et le curé, cette scène avait pour témoins plus de quinze personnes, dont l'une, nommée Marie Orange, affirme « qu'elle a mis son doigt et l'a enfoncé dans les plaies et stigmates qui paraissaient aux côté, pieds et mains de la dite Bucaille et qu'elle en a vu sortir du sang tout pur ».

On juge de la rapidité avec laquelle circula de bouche en bouche le récit de ces représentations sanglantes du drame sacré de la Passion.

Ajoutons que la manoir de Golleville en fut le théâtre, non pas une fois, mais à trois reprises différentes. C'est le Sieur curé qui l'affirme au juge, assurant « qu'il a vu les stigmates par trois fois, qui étaient les premiers vendredis du mois, les ayant essuyés lui-même avec de l'eau et du coton ».

De tous côtés les curieux affluèrent, Il advint même

qu'un certain vendredi plusieurs jeunes gens partirent de Valognes pour s'offrir ce spectacle. Mais leur attente fut déçue, « Dieu dit l'avocat de l'avocat de la Bucaille, qui n'aime pas les curiosités malsaines, ne permit pas qu'ils fussent satisfaits et les stigmates furent avancés d'un jour. *Generatio prava et adultera signum quærit et signum non dabitur ei* ».

A en croire la Bucaille dans son interrogatoire, elle aurait commencé à ressentir ces stigmates, non pas à Golleville mais à Cherbourg, dès son âge de 10 ans, et ils se seraient continués jusqu'à sa 30e année « durant lequel tems elle aurait pris un trés grand soin de les cacher. Mais comme à cette époque il était arrivé qu'une femme les avait aperçues, elle pria Dieu qu'ils ne parussent plus et en effet ils disparurent jusqu'à ce qu'elle fut dans la maison du Sieur de Golleville ».

A Valognes, dans sa prison, nous en constaterons encore l'existence. Car on voit comparaître à l'enquête Thomas Chauvin, geôlier, et sa femme, qui racontent comme quoi ayant un jour tué un poulet et en étant sorti du sang, dont la pantoufle de la Bucaille avait été maculée, elle leur voulait faire croire que ce sang était un effet des stigmates. Conte, que l'avocat de la Bucaille et avec raison, n'hésite pas à qualifier de tout à fait ridicule. La sorcière était trop madrée pour user d'un aussi grossier subterfuge.

Passée à l'état de thaumaturge, la Bucaille avait réalisé son rêve. Mais elle n'oubliait pas que ce rôle difficile a de terribles exigences et que la foule ne s'amuse et n'applaudit qu'à la pièce, où l'intérêt se maintient jusqu'à la fin.

Était-elle malade et dans l'impossibilité de descendre

à la chapelle du manoir? Elle en profitait pour convier les saints du Paradis, entre autres le Père de Brebeuf, jésuite, et le Père Jacques de Sainte-Anne, ermite, à venir la communier dans sa chambre. L'une de ces communions, qui se place au jour de Pâques, mérite une mention spéciale. Jeanne de Launay la raconte en effet avec ce détail caractéristique « que le Père de Brébeuf avait pour lors deux hosties, dont il présenta une à Jeanne qui ne voulut pas la recevoir, parce qu'elle avait déjeuné ce jour-là ». Et comme la naïve servante s'étonnait de la pauvreté de la science théologique du jésuite qui ne savait même pas que pour communier il faut être à jeun: « Je crois, lui répondit la Bucaille dans son langage sybillin, que votre incrédulité sera confirmée. Vous n'avez rien su de ce qu'on a demandé à Dieu par grâce ».

Au manoir il y avait, comme il y a encore aujourd'hui dans nos campagnes, un jour de la semaine spécialement réservé aux mendiants de la paroisse et des environs.

« Or, il advint qu'un certain jour, que le pain était en petite quantité, on donnait des fèves dans une écuelle à chacun des petits pauvres. L'un d'eux après avoir mangé sa ration, ayant demandé du pain, il lui fut répondu qu'il n'y en avait pas. Sur quoi Marie Bucaille s'étant trouvée là et étant tombée en extase, s'écria qu'il lui fallait de suite donner du pain et que c'était le fils du Très-Haut qui était là ».

On accéda à son désir et il fut démontré depuis qu'il « s'était répandu une certaine bénédiction » sur l'écuelle, devenue miraculeuse, où ce pauvre avait mangé. Il suffisait de la mettre sur la tête de la Bu-

caille. quand le démon s'emparait d'elle, pour l'en débarrasser de suite.

Qu'on ne croie pas qu'à l'enquête la Bucaille méconnaîtra le fait. Nous la verrons non-seulement en reconnaître l'exactitude, mais encore soutenir que « cette connaissance lui avait été donnée par l'oraison où elle était tellement pénétrée de Dieu, qu'elle perdait l'usage de ses sens, et qu'en cet état, elle ne pouvait être trompée par aucune illusion ». Mais le malheur voulut que le pauvre petit diable de mendiant fût retrouvé quelque temps après et confronté avec sa bienfaitrice. C'était un nommé Jean Folyot, qui tomba des nues en apprenant le rôle qu'on a voulu lui faire jouer. En vain la Bucaille essaya de se tirer d'embarras par une de ces réponses inintelligibles qui lui étaient habituelles, en disant « qu'il y avait eu changement d'oraison, parce que, pour lors, elle était dans son oraison intellectuelle ».

En vain, expliqua-t-elle que « l'oraison intellectuelle était une connaissance que l'on a au fond de soi du mystère que l'on médite ». Le juge demeura sceptique.

Nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises de parler de ses extases. A Golleville, il va de soi que la Bucaille ne négligea pas ce moyen d'action et il faut lire à ce sujet les déclarations du curé et du châtelain affirmant que chaque séance durait ordinairement de trois à quatre heures et qu'alors on l'entendait s'écrier : « C'est trop, mon Dieu, c'est trop ! », puis à haute voix, répéter « qu'elle voulait être le bouchon de l'Enfer ». L'amour divin l'embrasait à tel point que la fille Orange était obligée de lui appliquer sur la poitrine un linge mouillé « lequel séchait immédiatement, pendant que la Bucaille disait : « Mon Dieu, je n'en puis plus, mon cœur est trop petit ! »

C'est dans le cours de ces extases que se place une comédie nouvelle, qui dépasse l'imagination, mais qui démontre aussi quelle foi cette aventurière avait en son étoile : elle en était arrivée à faire croire que la Sainte Vierge elle-même descendait du Ciel pour étancher la soif qui la dévorait et alors, en examinant ses lèvres, on remarquait qu'elles faisaient exactement le mouvement des lèvres de l'enfant, au sein de sa mère.

Pendant que se succédaient aux yeux des gens de Golleville et lieux circonvoisins ces scènes merveilleuses, la Bucaille s'endormant dans les délices de cette autre Capoue, qu'était devenue pour elle le château hospitalier du Sire de Golleville, oubliait que ses ennemis qui, un instant avaient paru désarmer, avaient repris courage.

Le ciel recommençait à se charger de nuages gros d'orages et de tempêtes et l'horizon se faisait de jour en jour plus sombre et plus menaçant : la Rigolette, la vindicative Rigolette, venait de reparaître pour la deuxième fois dans le pays et le jour approchait où la lutte allait reprendre entre les deux femmes, cette fois, sans trêve et sans merci.

Marie Bucaille le pressentit et prenant l'offensive avec l'assurance que lui donnait l'appui de son hôte elle se décida à porter les premiers coups.

En ce temps-là on était aux environs de Pâques et plusieurs prêtres du séminaire de Coutances, sous la direction d'un abbé Pinchon, se trouvaient réunis à Valognes, obéissant à un appel du clergé de la ville, qui ne pouvant suffire à la tâche, avait réclamé leur concours pour l'administration des sacrements.

A l'instigation très probable de la Bucaille, le Sieur

de Golleville se rendit près de M. Pinchon et le mit au courant des faits et gestes de la Rigolette. Pour mieux la perdre dans l'esprit de son interlocuteur, il alla même jusqu'à l'accuser de sacrilège, en affirmant qu'on avait trouvé chez elle trente ou quarante hosties, ensanglantées pour la plupart. Il répéta les mêmes propos devant quelques-uns des officiers de la police du Bailliage.

Le résultat ne se fit pas attendre. Le 23 avril 1698, l'avocat du roi prit un réquistoire tendant à ouvrir une information, et le Sieur de Golleville, convoqué devant ce magistrat, n'eut rien de plus pressé que de confirmer ses dires.

La justice se trouvait régulièrement saisie par une dénonciation des plus graves. Le juge et l'avocat du roi se transportèrent chez la Rigolette et ayant reconnu à son attitude embarrassée et à ses réponses ambiguës « qu'elle rendait mauvaise raison de son fait », ils la décrétèrent de prise de corps et la firent incarcérer.

En même temps, il fut ordonné que l'abbé Pinchon ainsi que le Père Josaphat, capucin, confesseur de la Rigolette, auquel celle-ci prétendait avoir remis les hosties maculées seraient entendus comme témoins de résultance.

De ces deux témoins l'un se récusa, le père Josaphat, s'agissant, déclara-t-il, d'une affaire qui regardait le sacrement de confession. Quant à l'autre, l'abbé Pinchon, obéissant à nous ne savons quel mobile, il ne jugea pas à propos de comparaître.

Cependant la Rigolette arrêtait, au fond de sa cellule, le plan de défense le plus habilement combiné pour perdre à la fois et la Bucaille, son irréconciliable en-

nemie qu'elle n'était pas assez naïve pour ne pas voir derrière le sieur de Golleville, le dénonciateur, — et Saulnier, son infidèle directeur, d'autant plus facile à accabler qu'il n'était pas là pour se défendre.

C'était de Saulnier, disait-on, qu'elle tenait les hosties trouvées en sa possession. Elle ne nia pas le fait, mais elle ajouta « qu'il n'y en avait que quatre ou cinq qui lui avaient été baillées en deux fois, ployées dans deux morceaux de papier, qu'elle ne savait pas si elles étaient consacrées ou non, mais que le Père Saulnier lui avait dit qu'elles ne l'étaient pas et qu'il les lui baillait de la sorte parce qu'elle pourrait les lui présenter à l'autel pour les consacrer lorsqu'il serait besoin de la communier ».

En même temps elle affirma, revenant à ses accusations d'autrefois « que le Cordelier avait abusé d'elle tant avant la présentation des hosties que depuis et que ce commerce avait duré plus de trois ans » citant les lieux et les dates où tout s'était passé. Puis passant à Marie Bucaille, elle jura qu'elle avait été témoin de son impudique commerce avec le Cordelier, qu'elle les avait surpris ensemble, que Saulnier lui avait envoyé de la lorette et des potions, dont il est inutile de spécifier ici l'usage et que leur absorption avait même mis en danger les jours de la Bucaille.

En prenant ainsi position dès le début, la Rigolette enveloppait ainsi très habilement la Bucaille et Saulnier dans les mailles, qui allaient bientôt devenir inextricables, de la procédure criminelle, et elle se rejetait modestement au second plan, laissant à la sorcière et à son complice l'honneur périlleux de figurer au premier.

Une information fut ouverte dans laquelle vingt-

deux témoins furent entendus. Après deux interrogatoires, la Bucaille fut soumise par le juge à l'examen de chirurgiens qui conclurent que les contorsions des bras et des mains, devant lesquelles s'extasiait le public, n'étaient qu'une momerie. C'était plus qu'il n'en fallait pour justifier une incarcération.

Quinze jours après, le 9 mai, en vertu d'un décret de comparution personnelle, lancé par le juge contre la sorcière et sa servante, la maréchaussée les appréhendait l'une et l'autre et les conduisait à la prison du Bailliage rejoindre la Rigolette.

Quelque temps après un décret analogue était signé contre Saulnier.

Nous savons déjà qu'il devait rester à l'état de lettre-morte, le Cordelier prudent ayant pris les devants depuis plusieurs mois en allant dcmander un refuge à ses confrères du monastère de Nancy.

CHAPITRE V

LA BUCAILLE DEVANT LE BAILLIAGE

Il y a deux cents ans, la juridiction du bailliage siégeait à Valognes, rue de l'Officialité, à deux pas et du même côté que l'église. Elle a disparu en 1830 pour faire place à une halle à poisson. Amère ironie des choses ! Aux vieux maîtres du barreau valognais ont succédé les dames de la halle et les pierres qui jadis furent témoins des plus belles joûtes judiciaires en sont réduites à assister aux controverses tapageuses des filles de madame Angot.

En sous-sol du Bailliage était la prison, sorte de profond souterrain, dans lequel étaient superposés trois étages de cellules froides et sombres.

C'est autour de cette prison que va se jouer et que nous allons maintenant suivre le drame émouvant qui, pendant neuf mois, tiendra la ville et la contrée en suspens avec, en perspective à l'horizon, la silhouette de la potence et du bûcher.

A côté des quatre accusés, deux partis sont en présence. Essayons de démêler les éléments qui les composent.

D'une part, c'est d'abord le clergé séculier de Valognes, pressé d'en finir avec cette insaisissable sorcière qui lui a glissé entre les doigts, l'année précédente. Nous connaissons déjà son chef, Messire Julien de Laillier, curé de l'église Saint-Malo, caractère entier et d'une seule pièce, enclin par tempérament à briser plutôt qu'à tourner les obstacles qui lui barrent la route, quand il s'agit de son devoir. Derrière messire de Laillier, se rangent avec son clergé et celui d'Alleaume, les prêtres de l'hospisce, où naguère la Bucaille a séjourné malgré elle. Or veut-on savoir quel chiffre représente cette agglomération ecclésiastique? On pourra en juger quand on saura que moins de cinquante ans après, le clergé des deux paroisses (Alleaume et Saint-Malo) comptait près de cent prêtres [1].

Par les attaques passionnées dont il a été l'objet plus

[1] Ce chiffre paraît tellement invraisemblable que nous croyons devoir citer l'ouvrage auquel nous l'avons emprunté. C'est un mémoire historique sur Valognes, tiré des *Nouvelles recherches sur la France*, publié à Paris en 1766, t. II. Du reste, c'est dans ce même mémoire que nous avons puisé à peu près tous les détails qui touchent à l'état de Valognes à l'époque de la Bucaille.

tard de la part de la Bucaille, on peut se rendre compte de l'ardeur avec laquelle ce parti se jettera dans la lutte. Écoutez le réquisitoire de son avocat :

« Non-seulement, écrit-il, ils ont (les prêtres de Valognes) pris plaisir à charger Marie Bucaille par leurs dépositions, mais ils ont tout fait pour la sacrifier. Ils ont été les principaux auteurs et instigateurs de tous les maux qu'on lui a faits et pour cela ils ont commis des bassesses, tout à fait indignes de leur caractère et qui ont scandalisé tous ceux qui avaient un peu d'affection pour la vérité et la justice. Non-seulement ils se sont rendus les solliciteurs des témoins pour les engager à parler contre la Bucaille, ils ont fait tout leur possible pour corrompre la fidélité de Jeanne de Launay, sa compagne, pour l'obliger, par toutes les considérations, à déposer contre elle.

» Ils ont pris plaisir à venir passer les nuits dans la prison, auprès du cachot de Marie Bucaille, où, en présence d'un grand nombre de personnes qu'ils y avaient amenées, ils ont fait cent insultes et indignités, avec des railleries outrageantes pour la décrier dans l'esprit de l'assistance — ce qui durait l'espace de deux à trois heures. L'on énumérerait bien par noms et par surnoms ceux d'entre les dits prêtres qui se sont abaissés jusque là. Ils se sont enfin rendus les principaux instigateurs et solliciteurs auprès du S[r] de Sainte-Marie, pour faire périr cette innocente et cela par cet esprit d'envie, à cause duquel on les a à bon droit comparés aux prêtres de Jérusalem, au sujet de la mort du Sauveur du monde. Car ce que faisaient les prêtres de Jérusalem était aussi par envie. Pilate le savait bien. « *Sciebat enim,* dit l'Évangile, *quod per invidiam tradi-* » *dissent eum* ». Mais en l'un et l'autre cas, ils prenaient

un prétexte qui était le zèle de l'honneur de Dieu. Les prêtres de Valognes ne cessaient de dire au Sieur de Sainte-Marie que cette créature était une hypocrite, une impudique, une magicienne et une sorcière, qui enchantait et qui trompait tout le monde et qu'il en fallait faire un exemple, qu'il la fallait pendre et brûler, n'étant pas digne de vivre. Enfin ils ont obtenu une condamnation à mort, comme les prêtres de Jérusalem, qui criaient aux oreilles de Pilate :

« *Nos legem habemus et secundum legem nostram debet mori* ».

N'oublions pas que c'est un avocat qui parle et nous savons qu'au barreau l'hyperbole est une fleur de rhétorique qu'on cultive avec amour. Il y a donc à faire, dans cette longue philippique, la part de l'exagération, part d'autant plus large que plus loin l'auteur s'empresse de dire que le clergé qu'il vient de vilipender ainsi est au demeurant composé de fort honnêtes gens, incapables de dénaturer la vérité.

Tel est le parti avec lequel la Bucaille va se mesurer. S'il n'est pas nombreux, il a au moins le mérite d'être homogène et solidement organisé; l'on peut dire que la qualité y compense la quantité.

Il est plus malaisé de définir le clan de la sorcière. Est-ce même un clan, à proprement parler, que cette foule confuse et bruyante où s'agitent et se heurtent les éléments les plus disparates, où le bas-peuple, toujours ami du merveilleux, toujours prêt à crier à la persécution, quand il s'agit de l'un des siens, marche sous la direction de la noblesse rurale des environs, et où les Cordeliers, inféodés à la cause de Saulnier, leur confrère, s'étonnent de se rencontrer avec les huguenots et les jansénistes.

Les huguenots se distinguent facilement dans cette mêlée, préocupés qu'ils sont de dénigrer de parti-pris le lieutenant-criminel, qui a été un des leurs, et qu'ils considèrent comme un renégat.

Les jansénistes se dissimulent davantage et ce n'est guère que par voie de déduction qu'on arrive à conclure qu'il sont là aussi, ces orgueilleux puritains, adversaires systématiques du clergé. Quand on examine les pièces du procès, on est frappé de l'insistance avec laquelle, dans le parti de la Bucaille, on invoque le témoignage de l'abbé de la Luthumière, le fondateur du collège. On doit reconnaître que ce vieillard, alors plus qu'octogénaire, ne paraissait pas convaincu (tout au contraire) des hypocrites agissements de la sorcière. Or à tort ou à raison, à tort selon nous, les jansénistes de l'endroit revendiquaient l'abbé de la Luthumière comme l'un des leurs. En tout cas, ce qu'il n'est pas possible de méconnaître, c'est qu'à l'époque où nous sommes, son collège était depuis vingt-cinq ans fermé par ordre du roi comme un foyer de la nouvelle hérésie et qu'il y passait la fin de ses jours dans la solitude et la tristesse, à l'écart du clergé, qui s'obstinait à voir en lui un disciple de Jansenius — Si M. de la Luthumière croyait en la Bucaille, il y a fort à penser que les jansénistes, qui se réclamaient de lui, partageaient sa croyance. Et ces perpétuels mécontents n'étaient pas gens à regarder par la fenêtre d'un œil indifférent ce qui se passait dans la rue.

Pour remplir l'office de juge dans un pareil débat, qui ne déchaînait sur le Cotentin ni plus ni moins qu'une véritable guerre religieuse, il eût fallu un magistrat digne de ce nom, capable de s'élever au-dessus des bruits de la place publique.

Saint-Simon, a écrit de la Reynie, qui, à la même époque, instruisait devant la chambre ardente le fameux procès de la Voisin « que c'était un homme de grande vertu et d'une grande capacité, qui, dans une place où il devait s'attirer la haine publique s'acquit pourtant l'estime universelle ».

Le Sieur de Sainte-Marie qui occupait alors le siège de lieutenant-criminel au Bailliage de Valognes ne rappelle guère la grande et austère figure de son contemporain. Ce n'est pas qu'on lui puisse reprocher son inaction. L'épithète de *dévorante* suffit à peine pour qualifier l'activité dont il fit preuve : l'avocat du roi et les autres magistrats du Bailliage n'ont été autour de lui que des comparses sans importance.

C'est lui qui, de sa main, libellera, aux lieu et place du greffier, les monitoires destinés à être lus en chaire, à la messe, dans toutes les paroisses où sera signalée la trace de la Bucaille pour provoquer les témoignages à charge. Pendant neuf mois, il s'enfermera dans son cabinet pour enregistrer les nombreuses dépositions des témoins et cela aux lieu et place des juges enquêteurs Le Pelletier et Poret, sur les attributions desquels il empiétera avec d'autant plus de sans-gêne qu'ils n'auront mot à dire, étant sous sa dépendance. La cause instruite, lorsque s'ouvriront les portes de la salle d'audience, le public le retrouvera au fauteuil du président, faisant le rapport, dirigeant les débats, interrogeant les accusés sur la sellette et prononçant la sentence. Enfin, après l'appel interjeté, lorsque les accusés s'achemineront vers Rouen, quel est le personnage qui fera route à leurs côtés ? Ce sera encore le Sieur de Sainte Marie qui après avoir tour à tour joué le rôle de greffier, instructeur, rapporteur, président, en sera descendu à se substituer au geôlier.

N'est-ce pas Sainte-Beuve qui a écrit qu'on ne connaît bien un homme qu'à la condition de savoir quelle est sa religion? Dans son livre de raison, Gilles de Gouberville fait souvent allusion aux faits et gestes d'un Sieur de Sainte-Marie, l'un des chefs du parti calviniste dans le Cotentin : il le dépeint sous les traits d'un hardi partisan, chevauchant constamment dans la contrée, à la tête des christandins, à la poursuite des soldats de Matignon. Le sang de ce belliqueux huguenot coule-t-il dans les veines du juge qui a attaché son nom au procès de la Bucaille? Nous ne pouvons nous prononcer sur ce point, encore que l'identité du nom et du pays soient de nature à le faire présumer. Ce qui est constant, c'est que le Sieur de Sainte-Marie qui, à la fin du dix-septième siècle, siégeait à Valognes, en qualité de lieutenant-criminel, appartenait à une famille de réformés, qu'il avait été élevé dans la religion de Calvin et qu'il avait abjuré pour rentrer dans le giron de l'Église.

Toutes les conversions ne se ressemblent pas. Il en est en face desquelles se dresse un inquiétant point d'interrogation et malheureusement la conversion du Sieur de Sainte-Marie — il ne faut pas oublier que nous sommes au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes — pourrait bien être de celles-là. Ce petit juge du Bailliage qui, pour employer le langage de l'avocat de la Bucaille « jette constamment feu et flammes, parle sans cesse de brûler la Bucaille et ses complices et invoque à tout propos l'intérêt du roi et de la religion », nous semble d'un zèle inquiétant. Que n'est-il venu deux siècles plus tard! Quelle brillante et rapide carrière il eût parcourue... sans se donner cette fois la peine d'abandonner Calvin!

Ce qui contribue à jeter un jour fâcheux sur ce huguenot, converti de fraîche date, c'est que l'accusation la plus grave, celle de vénalité, a été formulée contre lui et qu'il ne s'en est pas lavé.

« L'on est assez informé (c'est l'avocat de la Bucaille qui parle) dans la province d'une grave affaire qu'a eue pendant ces dernières années le Sieur de Sainte-Marie, en la Chambre de l'Arsenal, touchant les malversations que l'on prétendait qu'il eût commises dans sa charge. Cette affaire a duré plus de trois ans. L'on a publié des monitoires tant à Valognes qu'en d'autres lieux et il est remarquable qu'en ce temps-là le Père Saulnier enseignait la théologie au couvent de Valognes. Plusieurs témoins qui avaient quelque chose à déposer lui venaient demander avis sur ce qu'ils avaient à faire, et lui leur répondait selon sa conscience. Cela est allé aux oreilles du Sieur de Sainte-Marie qui en a été extrêmement irrité, et comme il est le plus vindicatif des hommes, il a pris de là le dessein de perdre le Père Saulnier et avec lui de déshonorer son ordre. Cependant cette grande affaire qui a tenu si longtemps le Sieur de Sainte-Marie *decrété* et *interdit* par la Chambre de l'Arsenal s'est terminée d'une manière qui ne lui fait point d'honneur. Il prétend qu'il a un arrêt qui l'a renvoyé faire les fonctions de sa charge. Mais cet arrêt n'a jamais paru et il ne l'ose montrer à qui que ce soit. On dit dans le public qu'il y a dans le dit arrêt des restrictions et des admonitions tout à fait honteuses ».

Il est permis de regretter pour l'honneur du Sieur de Sainte-Marie que, devant une pareille mise en demeure, il n'ait pas compris la nécessité de se justifier

autrement que par une dénégation et qu'il n'ait pas produit l'arrêt d'absolution qu'il avait en mains.

L'accusation dirigée contre la Bucaille et ses complices reposait sur trois ordres de faits qualifiés de crimes par la législation de l'époque : la sorcellerie, le sacrilège et l'inceste spirituel.

A l'accusation de sorcellerie elle répondit au juge qu'il ne comprenait rien aux faits merveilleux révélés par l'enquête et que là où il s'obstinait à voir des opérations du diable, il fallait voir des actes de la puissance divine ; qu'elle était non une sorcière, mais une thaumaturge.

Contre l'accusation de sacrilège, elle se défendit en soutenant que les faits et propos qui lui étaient reprochés à l'égard du Sacrement de l'Eucharistie et des Saintes-Reliques étaient l'œuvre du démon, dont elle n'avait été que l'instrument involontaire et inconscient.

Enfin de l'accusation d'inceste elle ne pouvait se disculper qu'en donnant aux propos de la Rigolette, sa mortelle ennemie et son ancienne rivale, un énergique démenti, ce qu'elle fit.

Deux ans auparavant, on s'en souvient, à l'hospice de Valognes, elle avait spontanément, dans une confrontation presque publique avec Saulnier, confessé son imposture et ses criminelles relations avec ce dernier en présence de Messire Blouet de Camilly.

C'est en vain qu'on essaiera cette fois de lui arracher les mêmes aveux et que les prêtres appelés près d'elle au fond de sa cellule, lui imposeront (au dire du moins de son avocat) de confesser ses crimes, pour lui donner l'absolution.

Ni la fatigue de l'instruction, ni les habiletés du juge,

soit qu'il la brusque pour lui arracher un aveu, soit qu'il se fasse insinuant et doucereux pour provoquer ses confidences, n'auront raison de cette nature énergique. Et notons qu'elle est seule, dans sa cellule, sans avocat ! On n'en a pas trouvé dans le barreau valognais pour l'assister et la défendre.

Voyons-la plutôt converser avec le Sieur de Sainte-Marie, ce terrible juge qui ne rêve et ne parle que de la pendre et de la brûler. Tantôt, le sourire aux lèvres, elle le prend sur le ton de la plaisanterie.

« Monsieur, lui dit-elle, la chose du monde qui me surprend le plus en tout ceci, c'est qu'étant homme d'esprit comme vous l'êtes (car on ne peut pas nier que vous n'ayez beaucoup d'esprit), vous faites cette injustice à Dieu d'attribuer au démon les merveilles de sa grâce ».

Tantôt elle essaie de le menacer, en lui déclarant « qu'il amasse des trésors d'ire sur sa tête ».

Tantôt elle le prend en pitié, en lui disant « qu'il est en train de s'embourber et qu'il essaye bien en vain d'approfondir des choses qui sont bien au-dessus de son entendement ».

Bien plus elle tente de jeter l'épouvante parmi les témoins de l'accusation. Messire Jean Martin, prêtre, a reçu d'elle-même en dehors bien entendu du confessionnal, l'aveu de son commerce coupable avec Saulnier et à ce titre est appelé par le juge. Dès le lendemain du jour ou il a reçu la visite de l'huissier, il ressent au doigt une démangeaison cuisante qui en quelques heures gagne les bras, les jambes et le corps tout entier, de sorte qu'il faut pour la confrontation transporter la Bucaille à Cherbourg, où habite le té-

moin, — victime à n'en pas douter d'un maléfice jeté par la sorcière, qui se garde bien de protester.

Cependant les allées et venues ne discontinuaient pas à la prison, chacun tenant à voir de près la thaumaturge de la contrée. Très habilement la Bucaille en profita pour transformer sa cellule en une véritable scène sur laquelle elle reprit le cours de ses représentations, sans se soucier autrement des époux Chauvin qui, en leur qualité de concierges, semblaient avoir pris à tâche de la discréditer. N'étaient-ils pas allés jusqu'à dire au juge, nous l'avons vu, que le sang qui dégouttait des stigmates de leur locataire n'était autre que du sang de poulet ?

L'invisible personnage qui jadis l'avait accablée de coups recommença à fustiger nuit et jour la victime expiatoire des péchés de Valognes et, comme bien on pense, on se reprit à invoquer son intercession.

A l'enquête Jacques Launay a déposé « qu'aiant quelque scrupule en son âme après un sermon, il s'adressa à Dieu dans son intérieur, lui demandant, par l'intercession de Marie Bucaille, de lui éclairer l'esprit et pria son ange gardien de faire sçavoir sa pensée à l'ange gardien de la dite Marie, qui était pour lors *prisonnière*. Et étant venu la voir quelque temps après il lui demanda si elle avait entendu parler de lui, à quoi elle répondit que oui, qu'il s'était servi d'un bon *poste* (messager) et le déposant lui aiant demandé ce que c'était, elle lui répondit qu'il avait eu un scrupule sur le sujet de la profanation du sacrement dont il avait été guéri, qu'il devait se mettre au repos ».

En compagnon fidèle, Satan avait tenu à venir partager sa prison. Un soir de juillet, entre 6 et 7 heures

entrèrent dans sa cellule deux religieux Recollets. « Ils demandèrent à la Bucaille, qui pour lors était assez tranquille, si elle se croyait délivrée du démon. Elle répondit qu'elle l'ignorait, sur quoi les deux religieux résolurent de tirer la chose au clair. Pour cet effet, ils prirent un reliquaire où il y avait de la vraie Croix. L'ayant posé contre la bouche de la Bucaille voilà tout aussitôt le démon qui paraît, — non pas qu'il survint un fantôme, ni un spectre en figure de démon; mais l'on vit tout à coup que la gorge de la Bucaille lui enfla *grosse comme la tête*. C'étaient des grimaces, des contorsions et des cris effroyables. Et dès lors, les deux religieux ne pouvant plus douter de la présence du démon, commencèrent non pas à l'exorciser et à le vouloir chasser (car ils n'étaient pas envoyés et n'avaient pas pouvoir pour cela). Mais ils firent au démon plusieurs questions en langue latine, à quoi il répondit toujours pertinemment et sur le champ. Par exemple, quand on lui demanda :

— « *A quo tempore estis in hac ancillâ Dei?* »

Ils dirent :

— « Nous y sommes depuis l'âge de 5 ans.

— » *A quo missi estis?*

— » Nous y sommes par ordre du Très-Haut.

— » *Ob quam causam missi estis?*

— » C'est, dirent-ils, pour la sanctifier et pour la purifier ».

C'est à l'avocat de la Bucaille que nous empruntons ce récit et pour montrer, ajoute-t-il, que ce n'est pas un protocole d'exorcisme, comme quelques-uns ont voulu le dire et une leçon qu'on eût baillé à réciter à Marie Bucaille, c'est qu'en parlant aux démons d'autre chose, ils ne manquaient pas d'y répondre :

— « *Nonne Corpus Christi est realiter in sacramento Eucharistiæ?*

— » Eh ! il n'y est que trop

— « *Quare illud ergo non adoratis?*

— « Eh ! nous ne le pouvons pas. Il ne nous est pas permis ».

Il y avait déjà un quart d'heure que la Bucaille, sous le coup de cette crise, se tordait en convulsions devant les religieux, lorsque l'un d'eux s'avisa de lui dire :

« *Impero tibi ut protinus eam reliquas et fiat tran-* « *quilla* ».

Et au même moment, voilà que, tout à coup, les agitations cessèrent, ce qui fait dire à l'écrivain « qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse opérer ces sortes de tranquillités subites, dont il a laissé l'exemple dans l'Évangile à l'occasion de cette fameuse tempête qu'il calma sur la mer à la prière des apôtres ».

Cependant, malgré ces scènes répétées d'extase et de possession, les portes de la prison restaient fermées et le juge de Sainte-Marie, de même que les prêtres se refusaient à ouvrir les yeux à la lumière.

Il fallait frapper un grand coup et c'est alors que se produisirent ces fameuses apparitions, dont le souvenir est resté si vivace dans la contrée qu'elles ont donné lieu à ce dicton local : « Je ne suis pas comme Marie Bucaille, je n'ai pas le don d'être à deux endroits en même temps », — dicton qui n'a pas encore disparu.

Ces apparitions sont au nombre de deux.

La première eut pour théâtre l'Ermitage-de-Bas, où quelques années auparavant, elle avait noué certainement avec Saulnier ses premières relations. Elle eut pour témoin un jeune écolier du nom de Thomas Dar-

ras, agé de 12 ans, qu'instruisait alors un Cordelier nommé le P. Lemesle.

« Le mardi ou le mercredi d'après le jour et fête de la Nativité de la Sainte Vierge (8 septembre) le déposant, qui demeure dans l'Hermitage, près Cherbourg, étudiant sa leçon dans le dit hermitage, environ sur les 4 heures après midi, dans un temps que l'air était serein, vit dans le jardin du dit hermitage (dans lequel les femmes n'entrent pas) Marie Benoit dite Bucaille qu'il connaissait auparavant et qui lui avait donné un *Agnus Dei*, laquelle Bucaille était dans le jardin proche une salle verte, ce qui l'étonna d'abord, en sorte qu'il fit le signe de la croix sur elle et sur lui. Il remarqua que quand il fit le signe de la croix sur la dite Bucaille, elle trembla un peu. Et ensuite Marie Bucaille vint au devant de lui, comme lui alla au devant d'elle et s'ètant approchée, la dite Bucaille demanda au déposant comment il se portait et s'il voulait être religieux, à quoi le déposant répartit que oui, la dite Bucaille lui dit qu'il ferait bien et que c'était un grand tintamarre que le monde. Et le déposant lui ayant dit que l'on disait bien du mal d'elle et que l'on disait que l'on avait trouvé un enfant mort sous sa table, la dite Bucaille étendant les bras et levant les bras au Ciel, dit :

« Ah ! mon Dieu que l'on dit de médisances dans le » monde ! ».

» Et le déposant s'étant approché d'elle la prit par sa robe et pour lors la dite Bucaille se mit à le regarder et lui parlant, lui dit :

« On disait que vous ne regardiez pas les gens ? »

» Le déposant se souvient qu'elle était pieds nus, ayant une jupe ou un cotillon blanc gris, un tablier

gris, avec une coiffe blanche, sans cape. La dite Bucaille lui dit adieu et le déposant marcha quelque temps avec elle la suivant. Mais l'ayant quittée pour aller avertir le Père Lemesle, hermite, le déposant ne sait par où la dite Bucaille sortit du jardin ».

La deuxième apparition que l'on trouve rapportée dans les écrits du procès, eut encore lieu à Cherbourg et eut pour témoin Anne Feuillie, que les prières de la Bucaille avaient, si l'on s'en souvient, délivrée d'une infirmité des plus pénibles.

Elle rapporte à l'enquête « qu'un jour après qu'elle et sa mère avaient reçu plusieurs mauvais traitements qui se faisaient d'une manière invisible par des mains qui leur tiraient la couverture et les linceuls de sur leur lit, elle vit en un certain jour la Bucaille aux pieds de son lit, et ceci dans un temps où il est constant que la Bucaille était à Valognes ». Elle ne rapporte pas qu'elle lui parla. Mais, dit l'avocat, la chose est demeurée constante lors de la confrontation et le langage que tint la Bucaille à la Feuillie tendait toujours à la rendre plus fidèle à la loi de Dieu.

Le nom de la Feuillie nous rappelle cet autre fait, qu'elle a fait consigner dans l'enquête et qui démontre que la Bucaille, sous les verrous, ne négligeait aucun moyen.

La Feuillie étant allée la voir dans la prison de Valognes, lui prit son chapelet qu'elle emporta et mit précieusement dans son coffre. Quelque temps après quelle ne fut pas sa surprise de le trouver suspendu à la fillière de son grenier ! Elle le noua dans un linge et le replaça dans son coffre. Le chapelet reprit le chemin du grenier et finalement disparut. Désolée, la

Feuillie fit demander par un Sieur Pasquet à la Bucaille ce que le chapelet était devenu. « A quoi il lui fut répondu qu'elle cherchât et qu'elle trouverait de quoi au bout. En effet elle le trouva au chevet de son lit avec un billet, lequel y était attaché, qui l'exhortait à la patience ».

Mais revenons-en aux fameux transports de la Bucaille.

Le juge, après l'avoir confrontée avec le jeune Darras, l'invita à s'expliquer. Elle répondit que sa déposition était conforme à la vérité. — On lui demanda alors, dit son avocat, de quelle manière cela se pouvait faire et comment elle se pouvait trouver en même temps en deux endroits si éloignés et qu'il y avait sans doute de la magie en tout cela, l'interpellant de dire dans lequel des lieux elle avait été en corps et en âme. Elle répondit « que les portes de la prison lui avaient été ouvertes et que l'ange gardien du témoin et saint Thomas, son patron, l'avaient aidée à faire le voyage, parce qu'elle était véritablement en corps et en âme à Cherbourg. Pour ce qui est de la prison, elle n'y était pas en effet, mais son saint ange gardien y prenait sa place ». Et l'avocat de s'écrier : « Voilà ce qui a tout à fait démonté le Sieur de Sainte-Marie qui se récrie par sa sentence que cela n'a pu se faire sans art magique. S'il n'était pas si facile à épouvanter, on lui dirait que depuis la condamnation même, il est encore arrivé à la Bucaille des transports semblables, une fois à Cherbourg et deux fois à la chapelle Sainte-Anne à Bricquebec. Mais on ne lui en a pas voulu rompre la tête, parce qu'il prendrait cela pour récidive ».

Effectivement ces faits de bilocation non-seulement

ne seront pas mis en doute par l'accusation, mais elle s'en emparera comme d'une nouvelle preuve des relations de l'accusée avec le diable « auquel on ne saurait nier le pouvoir d'ouvrir les portes d'une prison... à charge bien entendu de rétablir le prisonnier quand la justice en a besoin. Car il demeure évident qu'il ne peut rien contre la justice ni au préjudice d'icelle ».

L'instruction cependant avançait à grands pas. De toutes parts affluaient au Bailliage les témoins, qui, à la suite des monitoires lus au prône, s'étaient fait réserver pour déposer pour ou contre la sorcière et ses complices, et les confrontations succèdaient aux interrogatoires.

Jamais on n'avait vu, ni même ouï parler d'une cause aussi sensationelle, aussi passionnante dans la capitale de la Basse-Normandie, où cependant la procédure était en grand honneur.

Indépendamment des actes merveilleux que confessait la Bucaille, qu'elle revendiquait même hautement comme preuve de ses pouvoirs de thaumaturge l'accusation avait établi soit à sa charge, soit à la charge de Saulnier, son complice, de véritables faits de sortilèges où l'intervention diabolique apparaissait comme évidente.

Des témoins comme le Sieur de Golleville et un Sieur du Hecquet, écuyer, étaient venus affirmer comme le tenant de Saulnier lui-même, qu'il se livrait à la fabrication de pâtes qui n'étaient autres que des pâtes à maléfices, et qu'il faisait jusqu'à sept espèces d'eau bénite.

Plusieurs jeunes filles avaient déposé qu'il avait voulu les contraindre à prendre neuf matins de suite dans un mélange de vin et de liqueurs, ces pâtes mysté-

rieuses formées d'un mélange de cendres et de reliques.

Un autre témoin avait été même jusqu'à rapporter qu'il avait vu un petit nain apparaître et gambader dans la chambre de la Bucaille, à l'évocation de Saulnier pendant qu'un sourire diabolique errait sur les lèvres des deux complices.

La fille Marie Guérin avait raconté ainsi qu'une de ses compagnes, Barbe Pasquier, comme le tenant de la Bucaille même, que celle-ci était accoutumée à voir le diable et avait commercé avec lui dès sa plus tendre jeunesse — tout cela indépendamment des faits qui ont déjà trouvé place dans son récit et qu'il serait oiseux de rééditer ici.

L'accusation d'inceste avouée par la sorcière pendant son séjour à l'hospice avait trouvé une base solide dans divers témoignages qui avaient jeté sur la moralité de Saulnier la lumière la plus crue.

C'est ainsi qu'un nommé Arthur Le Chevalier affirmant l'avoir vu plusieurs fois *saoûl et plein de vin,* — que Marie Typhaigne, Robert Chaulieu, Marie Guerin et plusieurs autres déclaraient l'avoir vu s'enfermer seul avec la Bucaille, dans la chambre de celle-ci, la porte soigneusement verrouillée, — et que deux filles du peuple, la Coutelette et la Closette, dans un langage qui tenait du cynisme par sa précision même, déposaient des violences de Saulnier à leur égard avec des détails que, par respect pour le lecteur, il faut passer sous silence.

Toutes ces dépositions n'étaient pas sans donner un incontestable caractère de vraisemblance aux réponses de la Rigolette consignées dans son interrogatoire « qu'elle avait vu le Père Saulnier abuser de la

Bucaille et la croyant grosse lui donner des potions, dont elle avait pensé mourir, — que le Père Saulnier et la dite Bucaille faisaient bonne chère et buvaient du bon vin, lorsqu'ils étaient seuls, — qu'elle avait entendu le Père Saulnier lire dans la chambre de la dite Marie Bucaille des livres où il était parlé du diable et qu'ensuite ils riaient ensemble et qu'une fois le dit Père Saulnier ayant ouvert un livre et prononcé quelques paroles, il avait paru un instant un grand nombre de petites bêtes, qui disparurent aussitôt que le livre fut refermé, — que le Père Saulnier lui avait dit qu'elle ne réussissait pas aussi bien à faire la dévote que Marie Bucaille ».

Des trois chefs d'accusation, le plus grave était celui de sacrilège. La Rigolette malgré son animosité, n'avait pas osé ou n'avait pas songé à en charger sa rivale. Il se trouva des témoins, moins sujets qu'elle à caution, pour combler cette lacune: Robert Lecomte, Jean Harel, Gironne Gallot, Madeleine Biret, Jeanne Vimar déposèrent en effet avoir vu la sorcière tantôt cracher sur l'hostie sainte, au moment où le prêtre la lui présentait, tantôt, après avoir communié, rejeter de sa bouche une partie de l'hostie.

Consultée par des voisins, la Bucaille avait toujours répondu du salut des âmes de ceux qui étaient morts, jusqu'à dire qu'un huguenot n'avait pas besoin de prières. Ces propos furent avec soin relatés dans l'enquête, comme contraires au dogme et à la morale. « N'était-ce pas une manière d'engager les gens dans une vie libertine et de les empêcher de se corriger, aussi fine que dangereuse. Car celui qui est persuadé que son voisin, qu'il croit plus méchant que lui, ira au Paradis, se flatte aisément d'y aller et continue dans son libertinage ».

Cette longue instruction, il importe de le remarquer à la décharge du Sieur de Sainte-Marie, se poursuivait en présence du Promoteur de l'Officialité de Valognes qui, sur la demande du juge lui-même, avait été délégué à cet effet par Mgr Loménie de Brienne, évêque de Coutances.

Malgré ces preuves, chaque jour grossissantes, les partisans de la Bucaille ne désarmaient pas. Plus que jamais, ils s'acharnaient à rééditer le thème facile et connu que la sorcière était une victime d'une conspiration ourdie contre elle par les prêtres de Valognes. On n'hésitait pas à comparer ce qu'on appelait sa passion à celle du Sauveur, qui en avait imprimé sur sa personne, disait-on, les sacrés caractères.

Sur ces entrefaites vint se placer un incident qui, prémédité ou non par le clergé, modifia dans le populaire la face des choses. Au mois de novembre, alors que l'instruction touchait à sa fin, se donna à l'église Saint-Malo de Valognes une Mission extraordinaire dont faisait partie un certain abbé Bidois.

Ce dernier n'eut-il pas l'idée un certain soir de faire de l'actualité et de choisir pour thème de son sermon le sujet brûlant du jour ?

La thèse qu'il soutint, si elle n'était pas tout à fait à sa place, eut au moins le mérite d'être développée avec vigueur, sans périphrase et sans détour, de façon à frapper tous les auditeurs : « C'est que Marie Bucaille était une fille de rien, qu'il le savait de bonne source et que personne ne devait la hanter ou la défendre ».

Comment le savait-il ? L'avocat de la Bucaille a prétendu avoir trouvé la source. L'abbé Bidois aurait été, d'après lui, renseigné par deux filles entendues en con-

fession et qui « avec de grands sentiments de contrition lui auraient avoué qu'elles étaient assez malheureuses pour s'être engagées dans le sortilège, ajoutant qu'elles avaient vu la Bucaille au Sabbat ». On sait qu'il en existait un à Valognes, et même qu'il se tenait au village Saint-Lin. Il ajoute que ces deux tristes créatures faisaient le même métier depuis dix ans, allant dans les missions faire des confessions sacrilèges pour le plaisir de décrier les uns et les autres.

Que Marie Bucaille ait fréquenté le Sabbat alors qu'elle habitait Saint-Lin, il n'y aurait là rien que de très vraisemblable : Saulnier et elle étaient gens à prendre part à ces assemblées nocturnes, où les conjonctions illicites étaient chose courante.

Quoiqu'il en soit, immédiatement colporté, interprété et réédité dans toute la ville, le sermon de l'abbé Bidois porta un certain coup au prestige de la sorcière « personne, ne pouvant se persuader, dit son avocat, que des gens de cet emploi et de ce mérite-là osassent alléguer de telles choses, sans être assurés de leur fait ».

Sentant le terrain manquer sous ses pieds, Marie Bucaille essaya de ruiner l'accusation par la base. Elle prit à partie le Sieur de Sainte-Marie et frappa d'appel l'ordonnance de réception de la plainte, ainsi que toute la procédure (11 décembre 1698).

Le moyen était hardi. Pour le justifier, Marie Bucaille articulait qu'elle avait remis au lieutenant-criminel une liste de trente-deux témoins par noms et surnoms qui s'étaient fait réserver au monitoire, en demandant à être entendus, et qu'il avait fait la sourde oreille à leur réclamation. Elle alléguait que, sur son insistance, il s'était borné à répondre : « Si je savais que ces té-

moins te dussent charger, je les assignerais avec joie ». Enfin, elle prétendait que les dépositions avaient été recueillies ou plutôt dénaturées avec une partialité révoltante.

Mais le Sieur de Sainte-Marie se justifia si bien, que quelques jours à peine après la signification de l'appel, un arrêt du Parlement intervint qui ordonna de passer outre à la procédure.

En vain la Bucaille essaya de gagner du temps en refusant de répondre et en demandant un délai pour conférer avec sa famille. L'instruction fut close et la Bucaille et ses complices furent renvoyés à l'audience.

On peut dire que le débat n'y fut pas étranglé. Il s'y déroula pendant quinze jours consécutifs consacrés à la lecture du rapport et à l'interrogatoire des accusés sur la sellette.

A l'audience, le Sieur de Sainte-Marie qui jusque-là s'était arrogé le rôle d'enquêteur au détriment des deux juges du Bailliage, spécialement chargés de cette partie de la procédure, se transforma en rapporteur, ne voulant laisser à aucun autre l'honneur de révéler au public les résultats de sa laborieuse instruction.

Ajoutons que juge en chef du Bailliage (c'est le titre qu'il portait conjointement avec celui de lieutenant-criminel) il présidait en même temps les débats. « Aussi, était-ce merveille, dit l'avocat de la Bucaille, de le voir au procès où le peuple se rendait comme à une comédie, dont il faisait tous les personnages. Car il était juge, rapporteur et partie, il chantait et il répondait et se faisait, à ce qu'il croyait, admirer par tous ses auditeurs ».

Le 28 janvier 1699 avait été fixé pour la lecture de

la sentence. Dès 5 heures du matin, malgré les rigueurs du temps et l'obscurité de la nuit, les places de l'auditoire avaient été prises d'assaut et la rue envahie par une foule, avide de connaître le verdict.

Lorsque le tribunal sortit de la chambre de ses délibérations, le public constata la présence parmi ses membres de deux nouveaux venus, Me Quievastre et Me Letourmy, tous les deux avocats, dont l'un n'avait pas approché de l'audience les quatre derniers jours et dont l'autre était, pendant tout le procès, resté tranquillement chez lui. C'est le cas de dire en passant, que le barreau de Valognes fait assez triste figure dans ce débat, où il n'apparaît que pour fournir aux accusés, non des défenseurs, mais des juges et quels juges! Hâtons-nous d'ajouter que de ces deux magistrats improvisés, l'un deux, le Sieur Quievástre, comprit trop tard le rôle plus qu'étrange auquel il s'était prêté. Quand la sentence fut rendue, il refusa de la signer.

Au nom de ce singulier tribunal, le Sieurde Sainte-Marie donna lecture de la sentence suivante :

« Nous, par *l'avis de l'assistance en la plus grande partie*, avons jugé la contumace contre le Frère Saulnier, prêtre cordelier, bien instruite, l'avons déclaré prévènu, atteint et convaincu d'avoir distribué plusieurs pâtes qu'il avait composées, par le moyen desquelles et du mauvais usage qu'il a fait du Sacrement de confession où il a prétendu se faire suivre par plusieurs femmes et filles, d'avoir abusé de Catherine Bedel, dite la Rigolette, et de Marie Benoist, connue sous le nom de Marie Bucaille, ses pénitentes.

Et par le même avis, avons déclaré la dite Marie Bucaille, atteinte et convaincue d'*inceste spirituel*

avec le dit Frère Saulnier, cordelier, d'avoir, par le conseil et avis du dit frère, insinué d'être possédée et pour le persuader au public d'avoir, sous prétexte de feintes agitations et faisant les actions d'une démoniaque, proféré plusieurs paroles de mépris contre Dieu et ses saints et commis plusieus profanations des reliques des saints et même du saint Sacrement de l'Eucharistie ;

D'avoir voulu passer pour sainte et de s'être fait transporter des enfants et des estropiés qu'elle touchait dans l'espérance de leur faire rendre la santé ; d'avoir affecté de parler certainement des âmes du purgatoire, dont elle se disait assurée par le moyen de la révélation ; d'avoir fait la prophetesse; d'avoir révélé le secret et les pensées les plus cachées, même des choses qui se passaient dans des lieux éloignés du lieu où elle était, lorsque les dites choses se passaient ;

D'avoir affecté de paraître avoir fait des actions extraordinaires et qui ne peuvent être faites que par art magique et opérations du diable, comme de s'être fait transporter des cachots de ce lieu dans lesquels elle était renfermée dans la ville de Cherbourg, et lieux circonvoisins, éloignés de la dite prison de plus de quatre lieues, en sorte qu'elle a passé dans le même temps dans des lieux éloignés les uns des autres ;

D'avoir fait ou jeté plusieurs maléfices sur des personnes qui demeuraient malades et estropiées et que le Père Saulnier et elle guérissaient à l'instant, moyens dont ils se sont servis pour séduire le peuple, qu'ils attiraient à eux par leurs actions, qu'ils faisaient paraître comme des miracles ;

D'avoir fait ou feint de paraître plusieurs fantômes, même des personnes mortes il y a longtemps qui ve-

naient dans sa chambre la communier, tantôt des saints ou saintes, sous des figures humaines et tantôt des hommes entourés de flammes et et autres prestiges et illusions.

Pour réparation, réparation desquels crimes, nous avons condamné le Père Saulnier, cordelier, et la dite Marie Benoist, dite la Bucaille, a être conduits par l'exécuteur des sentences criminelles, la *corde au cou, tête et pieds nus, en chemise,* devant la principale porte de l'église de ce lieu et là, tenant chacun un cierge à la main du poids de deux livres, *faire amende honorable* pour profanation faite à la sainte Hostie et demander pardon à Dieu et au Roi et ensuite être conduits sur la place ordinaire *pour y être pendus et étranglés* à une potence qui sera plantée à cet effet, *leurs corps brûlés sur le lieu, leurs cendres jetées au vent,* après avoir été au précédent *appliqués à la question ordinaire et extraordinaire ;* les biens de la dite Bucaille *confisqués au Roi* et aux seigneurs desquels ils sont tenus et mouvants, sur iceux préalablement pris la somme de 100 livres, à laquelle nous l'avons condamnée d'amende envers le Roi :

Et parce que la dite sentence ne peut être exécutée en la personne dudit Père Saulnier. cordelier, nous avons ordonné qu'il sera apposé un tableau, dans la place publique, de son effigie et qu'au-dessus dudit tableau la présente sera écrite et le procès-verbal d'exécution signé du greffier.

Condamne la dite Bedel en *trois ans de bannissement* dudit bailliage et ordonne auparavant que faire droit, la dite Jeanne de Launay sera appliquée à la *question ordinaire et extraordinaire.* »

Comme on le voit par son texte même, la sentence n'avait été rendue qu'à la majorité des voix « par l'avis de l'assistance en sa plus grande partie ».

Mais cette majorité avait eu la main rude et avait bien combiné toutes choses pour que l'exemple, sinon de Saulnier qui, de l'autre côté de la frontière, était bien tranquille sur son sort, au moins de Marie Bucaille, servît de leçon dans le pays.

On ne lui faisait grâce d'aucune peine, ni de la double question, avec son cortège habituel de tortures, ni de l'amende honorable en public avec ses humiliations, ni même du bûcher sur lequel devait être jeté son cadavre, jugé indigne de recevoir les honneurs de la sépulture. Il n'était pas jusqu'au fisc qui ne fût intervenu pour se rappeler aux juges et mettre sa main rapace sur les quelques hardes de la sorcière.

Quand à Jeanne de Launay, cette pauvre fille arrêtée on ne sait pourquoi, qui n'avait eu que le tort d'être dupe des fourberies de son acariâtre maîtresse et de se soumettre aveuglément à ses caprices, on s'arrêtait à une solution qui n'en était pas une. Ne voulant pas l'absoudre, ne pouvant pas la condamner, les juges la soumettaient à la torture préalable, sauf à statuer définitivement plus tard.

Visiblement, les juges avaient réservé toute lour indulgence pour la dénonciatrice, qui avait livré la Bucaille et Saulnier au bras séculier. Pendant trois ans seulement, il était enjoint à la Rigolette de se retirer en dehors de la circonscription du Bailliage, de sorte qu'il lui suffisait d'aller se fixer à Saint-Sauveur-le-Vicomte pour donner satisfaction aux juges. C'était une peine qui n'en était pas une.

Aussi sans hésiter, la Bucaille porta l'appel de cette condamnation, ainsi que la fille de Launay.

Mais ici encore se trahit l'esprit vindicatif du Sieur de Sainte-Marie. Irrité de la détermination de la sorcière et de sa servante, irrité de voir tout remis en question devant le Parlement, il arrangea si bien les choses, que trois mois après le dossier traînait encore dans les cartons du Bailliage. Ne fallait-il pas tout ce temps-là pour le mettre en ordre et l'envoyer à Messieurs du Parlement ?

Il avait compté que, fatiguée de ces retards prolongés, la Bucaille finirait, dans un moment de désespoir et d'énervement, par se laisser arracher ou surpendre un abandon de son appel.

Mais il avait compté sans la ténacité de sa prisonnière et il lui fallut enfin se dessaisir du procès. A la fin d'avril, la prison de Valognes ouvrit ses portes à la Bucaille et à Jeanne Launay, et elles montèrent dans la charrette, qui à petites journées, devait les conduire dans la capitale de la Normandie.

En avant, comme un triomphateur qui traîne ses captifs, chevauchait le Sieur de Sainte-Marie. Il avait imaginé, pour expliquer son voyage, qu'il ne pouvait confier à des mains étrangères le dossier de l'instruction. En réalité, il allait défendre son œuvre et se défendre lui-même, et la précaution était loin d'être inutile.

CHAPITRE VI.

MARIE BUCAILLE DEVANT LE PARLEMENT ; SA CONDAMNATION ET SON EXÉCUTION.

De tout temps, les rois de France, fils aînés de l'Église, furent impitoyables non-seulement pour les erreurs de doctrine, mais encore pour les actes de superstition et de sorcellerie.

Sans remonter jusqu'à Saint-Louis, l'ordonnance de 1494 visant « les malsentants de la sainte foi catholique, charmeurs, devineurs, invocateurs de mauvais et damnés esprits, négromanciens et tous gens usant de mauvais arts, sciences et sectes prohibées» enjoignait aux juges ecclésiastiques de leur infliger la prison, la confiscation de leurs biens, le bannissement et même, dans certains cas, la mort.

Au moment où siégeait le Bailliage de Valognes, cette ordonnance venait d'être remise en vigueur en même temps que, modifiée par l'édit célèbre de Louis XIV, enregistrée au Parlement le 31 août 1682. Nous y avons déjà fait allusion.

« L'exécution des ordonnances de nos prédécesseurs, y lisait-on, contre ceux qui se disent devins, magiciens et enchanteurs ayant été négligée depuis longtemps et ayant attiré dans notre royaume plusieurs de ces imposteurs, il serait arrivé que sous forme d'horoscope et de devinations et par le moyen des prestiges, des opérations, des prétendues magies et autres illusions semblables dont ces sortes de gens ont accoutume

de se servir, ils auraient surpris diverses personnes, ignorantes ou crédules, qui s'étaient engagées insensiblement avec eux en passant des vaines curiosités aux superstitions et des superstitions aux impuretés et aux sacrilèges. L'expérience du passé nous a fait connaître combien il est dangereux de souffrir les moindres abus qui portent aux crimes de cette qualité et combien il est difficile de les déraciner. Ne voulant rien omettre de ce qui peut être pour la plus grande gloire de Dieu et de la sûreté de nos sujets, nous avons dit, arrêté et ordonné ce qui suit :

I. — Que toutes personnes se mêlant de deviner et se disant devins et devineresses vuident nécessairement le royaume, à peine de punition corporelle.

II. — Défendons toutes pratiques superstitieuses de fait, par écrit ou paroles. Voulons que tous ceux qui les auront enseignées ou mises en usage soient punis exemplairement suivant l'exigence des cas.

III. — S'il se trouvait à l'avenir des personnes assez méchantes pour ajouter ou joindre à la superstition, l'impiété ou le sacrilège, sous prétexte d'opérations de prétendue magie, nous voulons que celles qui s'en trouveront convaincues soient punies de mort.

Le juge était, comme on le voit, loin d'avoir les mains liées par un texte précis. S'agissait-il d'actes de sorcellerie, il était autorisé à punir *exemplairement* et *suivant les cas*. Le sacrilège et l'impiété se joignaient-ils à la magie, il pouvait allait jusqu'à la peine de mort. — Son pouvoir en réalité était discrétionnaire et presque sans limites.

Les juges du Bailliage en avaient usé avec la dernière rigueur. — Que feraient ceux du Parlement ?

Plus heureuse qu'à Valognes, la Bucaille trouva dans les rangs du barreau rouennais un avocat pour la défendre. Dans quelques documents on a donné à cet avocat le nom de Me Crosvllle. Il y a là une erreur manifeste. On a confondu le défenseur de la Bucaille avec le conseiller rapporteur qui, pour le dire en passant, n'était autre que le seigneur de Tourlaville[1].

La vérité est que l'avocat de la Bucaille est resté à l'état de personnage anonyme, au moins pour la postérité. Dédaigneux de la réclame, qui occupe une si large place dans nos mœurs modernes, il n'a pas même cru devoir signer les mémoires sortis de sa plume féconde.

Le premier de ces mémoires est intitulé « Factum pour Marie Benoist, dite de la Bucaille, appelante... contre M. le Procureur général du roi prenant le fait de son substitut au siège de Valognes, en la présence de Jeanne de Launay, aussi appelante, et de Catherine Bedel, dite Rigolette, autre partie au procès ».

Ce factum (dans lequel nous avons puisé la majeure partie des détails que l'on vient de lire), livré à l'impression, fut à profusion répandu dans le public.

En vers passés à l'état de proverbe, Racine a fustigé les avocats prolixes de son époque, toujours prêts à remonter au déluge. Il est visible que l'avocat anonyme de la Bucaille avait suivi, à la même école, les mêmes cours que Me Petit Jean, son confrère et son

[1] C'est même le dernier seigneur qui ait habité le château avant la Révolution. Le conseiller de Crosville, devenu plus tard doyen au Parlement, mourut sans postérité. Le châtelain actuel, M. de Tocqueville, est le descendant en ligne collatérale de ce magistrat du Parlement de Normandie.

contemporain. Son long, laborieux et indigeste factum de quarante-neuf pages où les digressions les plus oiseuses succèdent aux répétitions les plus fatigantes, n'en fournit que trop manifestement la preuve.

Démontrer que les juges de Valognes avaient eu le tort de voir une sorcière là où ils eussent dû voir une thaumaturge, obsédée du démon, telle fut la thèse qu'avait toujours soutenue la Bucaille et celle qu'il entreprit de soutenir à son tour. Thèse ardue entre toutes, où Bartole et Cujas n'avaient mot à dire et où le danger était de s'égarer dans les inextricables fourrés de la théologie mystique !

Il ne se déroba pas à sa tâche et il faut lui rendre cette justice, c'est que si son œuvre révèle un écrivain trop souvent diffus, elle dénote en même temps un avocat pénétré du devoir professionnel, ne craignant pas de dire ce qu'il pense et qui le dit sans ambages et sans détours. Le Sieur de Sainte-Marie qu'il se complaît à mettre en scène presque à chaque page de son écrit, et dont il a scruté l'âme et analysé la vie avec une impitoyable ténacité, serait le premier, s'il était encore de ce monde, à souscrire à cette appréciation.

La Bucaille est-elle une possédée ? Il suffit pour résoudre cette question, de rechercher si l'on trouve dans son cas les marques qui caractérisent la possession.

Au dire du savant jésuite Tyrœus, ces signes peuvent se ramener à quatre : les mauvais traitements *(gravia torrmenta)*, le décuplement des forces physiques *(corporis magnæ vires)*, la connaissance des langues *(scientia linguarum)*, et la révélation des choses cachées *(revelatio occultorum)*. Or qui pourrait dire

avec l'enquête, que ces caractéristiques de la possession ne se rencontrent pas chez la Bucaille ?

Puis, à grand renfort de citations, extraites de tous les auteurs mystiques (ne va-t-il pas jusqu'au Canada puiser dans l'histoire plus ou moins véridique d'une bienheureuse ou soi-disant telle, de Saint-Sauveur-le Vicomte, morte quelques années auparavant ?) ,l'infatigable écrivain s'attache à démontrer que la vie des saints fourmille de traits identiques aux faits reprochés à sa cliente, comme autant de manifestations diaboliques.

Le terrain ainsi déblayé de la question de sortilège, la Bucaille ainsi placée au rang des plus grands saints du Paradis, l'avocat avait la partie belle pour répondre aux accusations de sacrilège et d'inceste. — Ne tombaient-elles pas d'elles-mêmes, sous le coup de l'invraisemblance ?

Écoutons-le s'expliquer sur la question particulièrement scabreuse de ses relations avec son directeur Saulnier. « Quoique ce ne soit pas à la Bucaille de plaider la cause de cet homme absent, elle dira, à cause du respect et de l'estime qu'elle a pour lui, qu'elle n'a jamais reconnu en sa personne rien que de très vertueux et de régulier. D'ailleurs, quand il y aurait quelque chose à redire sur la conduite de ce religieux, à une époque antérieure à ces relations, l'on peut fort bien dire que si d'un côté les pénitents reçoivent de la consolation de leurs directeurs, ceux-ci reçoivent aussi de grandes grâces, par la connaissance de l'intérieur de leurs pénitents et le Père Saulnier ne méconnaît pas que les grâces de cette fille lui en ont attiré d'autres qu'il n'avait pas reçues jusqu'alors ».

Sur le terrain de la procédure, la défense était plus

facile. Nous l'avons vu, le Sieur de Sainte-Marie en avait pris à son aise avec les règles essentielles qui sont la sauvegarde de l'accusé. Aussi l'avocat triomphe-t-il quand, prenant le juge violemment à partie, il le crible de ses traits les plus acérés et l'accuse d'avoir dénaturé, mieux encore, d'avoir tronqué l'enquête et d'avoir recruté un tribunal de sa façon.

Pendant que la Bucaille faisait rédiger ce mémoire mystico-théologique, un autre factum s'élaborait dans le secret « contenant les faits extraordinaires rapportés dans le procès de Marie Bucaille et les crimes pour lesquels elle a été condamnée ».

Le premier avait à peine vu le jour, qu'on signala l'apparition du second, destiné à défendre l'œuvre des juges du Bailliage.

Il était sans nom d'auteur. Mais si le Sieur de Sainte-Marie avait un instant pensé que l'opinion hésiterait à déchirer son masque, son illusion ne fut que de courte durée : l'avocat de la Bucaille se chargea de le lui faire voir.

S'il fallait établir un parallèle entre les deux adversaires, au point de vue littéraire, c'est certainement au juge qu'irait notre préférence. Il écrit avec une modération qui témoigne qu'il est maître de sa plume, il manie l'ironie avec facilité et enfin, mérite inappréciable surtout dans un plaidoyer *pro domo*, il sait être court et aller droit au fait.

Il faut, dit-il, tenir pour constants les faits extraordinaires relevés contre l'accusée, puisque non-seulement ils sont attestés par de nombreux témoins, dont la plupart parlent de visu, mais encore qu'ils sont reconnus par la Bucaille. Sont-ils l'œuvre de Dieu ou du diable ? Là est toute la question et pas n'est besoin de

faire de la théologie et de la mystique, à l'instar du docteur en Israël qui a écrit la défense de la Bucaille et d'entreprendre à sa suite le voyage du Canada. Il suffit d'examiner le passé de l'accusée. C'est ce que les juges ont fait, et dépouillant rapidement les témoignages de l'enquête, il montre la Bucaille telle qu'elle est, se vantant d'avoir dès ses plus tendres années commercé avec le diable, surprise à tout instant en flagrant délit d'imposture et de mensonge, confessant à plusieurs reprises ses relations coupables avec Saulnier. profanant les saintes hosties, etc., etc.; en un mot semant partout le scandale.

Une telle créature ne peut être l'instrument de la puissance divine. C'est un suppôt du diable. L'avocat « qui peut être un grand mystique, mais qui à coup sûr, n'est pas un grand sorcier », a eu grand tort de parler de possession. Il eût dû savoir que les signes qui les caractérisent ne sont pas tous de même valeur; qu'il en est *d'équivoques* de même qu'il y en a *d'univoques*, c'est-à-dire d'assurés. Or, de tous les signes rapportés par Tyræus comme caractéristiques, un seul est considéré comme *univoque :* c'est la science des langues. Mais entendre une langue étrangère et répondre dans sa langue maternelle ne prouve rien. Savoir une langue, *c'est la parler*. Il n'est rapporté par personne que la Bucaille ait parlé latin; il est affirmé au contraire par le Sieur Parmentier, prêtre, que le Sieur Saulnier, qui en savait sans doute la conséquence, lui dit que la Bucaille répondait en latin aux questions qui lui étaient faites et qu'on la lui ferait entendre; mais il n'a pas tenu parole.

Ce fait à joindre à tous les autres suffit pour laisser le public apprécier qui fait pitié du juge qui a fait

son devoir ou de l'auteur du factum dont l'imagination surchauffée dit souvent ce qu'il devrait taire et dont les écrits ridicules cachent un poison mortel.

Le raisonnement ne manque ni de clarté ni de logique. Mais la plume de l'écrivain, jusque-là si alerte, semble tout à coup s'alourdir, quand il lui faut s'expliquer sur les arguments *ad hominem* de son redoutable adversaire, c'est-à-dire sur son passé de magistrat et sur sa fantaisiste procédure.

De son passé, il ne trouve autre chose à dire pour répondre aux deux pages que l'avocat a consacrées à le dépeindre sous les traits d'un personnage vénal et condamné pour concussion, sinon qu'il a en mains un arrêt de réhabilitation, qui est *su* de tout le royaume; mais il n'a garde d'en publier le texte.

Quant à sa procédure, son explication est encore plus faible. Il a cumulé les fonctions d'enquêteur, de rapporteur et de juge en chef ? C'était son droit. Il a appelé à siéger dans le Tribunul les avocats Letourmy et Quiévastre ? Mais en augmentant le nombre des juges de la Bucaille, ne voit-on pas qu'il a, par là même, augmenté les garanties de l'accusée.

Jusqu'ici la lutte s'est cantonnée entre deux adversaires, portant l'un et l'autre la robe et le bonnet.

Mais voici venir dans l'arène un théologien (du moins il le laisse assez clairement entendre) étranger au procès et aux parties. C'est un personnage qui a voulu dit-il, à la seule lumière de la science mystique, en prenant comme constants les faits de la cause, préciser les conséquences qui s'en dégagent, et voilà pourquoi il vient livrer au public, lui aussi, ses réflexions sur le cas de la Bucaille.

Sous cette précaution oratoire, c'est en réalité un

coup de main qu'il vient donner au juge de Sainte-Marie et une leçon de théologie qu'il essaie de donner à son virulent adversaire.

Théologie qui ne manque pas d'originalité. On va en juger :

« Que la Bucaille ait été possédée, on le concède. Mais ce qu'il faut élucider, c'est le caractère de la possession. Car il faut reconnaître qu'il en existe de deux sortes : l'une, *la possession ennemie,* quand il arrive que le démon possède les personnes comme ses *ennemis* et comme *amis de Dieu;* l'autre, *la possession amie,* quand un homme est dans le péché. Dans ce dernier cas, le démon en prend possession comme étant un ami, parce qu'il est impur comme lui. Il le possède avec tranquillité, tout de même qu'un propriétaire soigne et ménage son bien le plus doucement qu'il peut. Les effets de la possession diabolique *ennemie* sont au contraire de violenter la personne et de la faire blasphémer, car le diable a la possession de ses organes et il les emploie à murmurer contre Dieu qui l'a condamné, mais non à diffamer les justes et innocents qui ne lui ont rien fait.

» Or il est certain, ajoute-t-il, que la Bucaille était en grande tranquillité d'esprit à l'hôpital de Valognes, lorsqu'elle a diffamé le Père Saulnier en allant jusqu'à marquer par quel moyen il avait abusé d'elle. Et le diable ne tranquillise jamais ceux qu'il possède d'une possession *ennemie.* Quand il cesse de les tourmenter c'est qu'il n'est plus en eux, de même que l'ennemi qui est sorti du pays ennemi.

» Et je dis plus : ou Marie Bucaille a dit vrai ou elle a parlé faussement en accusant le P. Saulnier. Si elle a dit vrai, la cause est jugée. Si elle a parlé fausse-

ment, elle a commis la plus détestable calomnie. De quelque côté qu'on se tourne, c'est une fille perdue.

» Autre point à considérer. Le P. Saulnier avait dans le peuple une mauvaise renommée. La Bucaille le savait, *puis qu'elle connaissait même les pensées d'autrui les plus secrètes*. Pourquoi l'a-t-elle choisi comme directeur et, en le fréquentant, jeté partout le scandale ? »

L'avocat de la Bucaille avait fait dans son factum grand état de ce don dont jouissait Marie Bucaille et qui lui permettait de lire dans l'âme de ses voisins.

Don, il faut l'avouer, vraiment étrange. « Saint Thomas d'Aquin et après lui tous les théologiens conviennent, avait-il dit, de la maxime que le démon ne connaît point et ne peut pas connaître les pensées cachées des hommes ». Il faut lire la réponse du théologien :

« Il est bien vrai que le démon ne peut pas connaître, répond-il, les pensées de l'homme, tant qu'elles sont dans l'âme, parce qu'elles sont toutes spirituelles, et que l'esprit ne peut rien sur l'esprit. Mais quand l'âme a communiqué ses pensées au cœur et que le cœur les a reçues et acceptées, et pris son parti sur icelles, alors le diable les peut connaître, par la cause *que le cœur est une chair* et que par la règle générale de la subordination, la chair est soumise à l'esprit. Or les exemples que le factum de l'avocat rapporte sont des pensées non-seulement acceptées par le cœur, mais où l'acceptation est suivie de commandement et de directions spéciales de l'intention, dont la connaissance est au pouvoir du démon puisque la direction est le principal moien par lequel tous les esprits peuvent naturellement (?) connaître ».

Nous citons, sans commentaires.

De ces raisonnements, et de beaucoup d'autres dont nous sommes obligés de faire grâce au lecteur, la conclusion que tire l'auteur, c'est que les actes de la Bucaille ne sont que *prodigia pseudo-christorum,* et l'exode 22 indique en cas pareil au juge sa ligne de conduite : *Maleficos non pateris vivere.*

Souvent l'avocat ne se révèle que dans sa réplique. Il ne déploie tous ses moyens, qu'autant qu'il se sent piqué au vif. Ce fut le cas du défenseur de la Bucaille. Il reprit sa plume, et la trempant cette fois dans une encre qui n'avait rien de pâteux :

« Il a paru, dit-il, un ouvrage dont l'auteur ne se nomme point. Quelques-uns ont voulu faire croire que c'était un avocat du Parlement. Mais on ne peut se le persuader, n'étant pas croyable qu'un homme qui porte la robe et le bonnet au Palais soit capable de tomber dans de telles extravagances. On demanderait volontiers à ce personnage-là de quoi il se mêle et en vertu de quoi il prétend s'ériger en censeur des ouvrages d'autrui, dont il n'est ni juge ni partie. L'on voit bien que son intention a été de rendre service et de favoriser les intérêts du Sieur de Sainte-Marie. Mais il le fait de si mauvaise grâce, qu'on ne doute pas qu'il ne soit désavoué par celui-là même pour lequel il s'est imaginé d'écrire ».

Et après avoir ainsi fustigé l'anonyme intrus qui s'est arrogé le droit de lui faire publiquement la leçon, l'avocat reprend successivement tous les arguments de son contradicteur.

« La distinction qu'il fait de la possession amie et de la possession ennemie ne vient que de sa tête. Le

démon peut-il avoir des amis ? Mais dans l'enfer même les démons ne savent se supporter entre eux. Ils y sont en perpétuel état de guerre civile et leur plus grand sacrifice, c'est précisément de n'aimer personne et de n'être aimés de qui que ce soit.

» Il veut que le diable, à l'égard de certains hommes, observe la justice naturelle et qu'il ne soit même pas tenté de les calomnier. Mais on se demande où il a rêvé tout cela. Ne sait-il pas que les mots *diabolus* et *calomniator* ont le même sens et que le péché a détruit en lui toute espèce de justice.

» C'est un fort plaisant raisonnement de dire que la Bucaille connaissant les pensées d'autrui, devait savoir ce qu'on pensait du P. Saulnier. Mais supposé qu'une personne soit assez favorisée de Dieu pour avoir connaissance de l'intérieur de quelqu'un, est-ce une conséquence pour dire qu'elle connaîtrait l'intérieur de tous les hommes !

» Ce que dit l'auteur de la différence qu'il y a entre les pensées qui ont ou qui n'ont pas passé de l'âme au cœur est une chose qui ne vient que du creux de son imagination et on lui demanderait volontiers si saint Thomas et les docteurs se sont servis de cette distinction. Ils se sont bornés à dire qu'ils ne peuvent connaître les pensées de l'homme, à moins que quelque signe extérieur ne les réfléchisse et ne les manifeste ; rien de plus ».

Dans le même écrit, l'avocat ripostait, avec la même plume et la même encre, aux critiques du Sieur de Sainte-Marie :

« Quand on a sçu dans le monde que le dit Sieur de Sainte-Marie délibérait de répondre au factum de

Marie Bucaille, cela a partagé les esprits. Ceux qui consultaient la droite raison disaient qu'il n'en devait rien faire. Mais ceux qui connaissaient le genre et le tempérament de ce juge, ont dit qu'il ne s'en pourrait empêcher. L'avis des premiers était sage, parce que véritablement quelques plaintes que puisse faire le condamné contre son juge, le parti que ce dernier doit prendre, c'est de mépriser toutes choses et d'opposer uniquement son ouvrage qui, s'il se trouve bien fait, vaut mieux que toute la justification du monde. Mais le Sieur de Sainte-Marie n'a pas trouvé cette ressource dans son procès. C'est pourquoi il a mieux aimé, sans avoir égard à la honte que pouvait lui donner cet acte de parti, se résoudre à écrire. Mais il est arrivé ce qu'on a toujours prévu, qu'il n'en viendrait jamais à son honneur, mais à sa confusion ».

Et tout le reste est écrit sur ce ton.

Cependant entre les partis extrêmes dont nous venons d'analyser les écrits, s'était formé un parti intermédiaire : celui des gens qui ne savaient quoi penser et qui se demandaient si les prétendus miracles ou sortilèges attribués à la Bucaille étaient bien établis. N'était-il pas possible que les faits eussent été grossis et dénaturés par des témoins, qui avaient pu être le jouet d'une commune illusion ?

Cette opinion se fit jour dans un opuscule portant pour titre : Observations particulières sur le procès de Marie Bucaille.

Nous en reproduisons simplement la conclusion :

« Il est vrai, dit l'écrivain, que les Saintes Lettres sont remplies de choses merveilleuses. Mais c'est Dieu seul qui pour sa gloire a opéré ces grandes

merveilles et le procès de la Bucaille est mêlé de trop de soupçons d'impureté, de déguisement, de supercherie et de mensonge pour présumer que Dieu l'ait choisie pour manifester sa puissance. Il est plus vraisemblable que c'est une hypocrite qu'une sainte.

» Il est probable que le Père Saulnier, son directeur, que l'on reconnaît avoir dans sa jeunesse vécu dans le désordre, ne lui a pas appris à demander à Dieu d'être délivrée *ab incursu et demonio meridiano*, qui n'est autre que l'esprit tentateur, qui fait tomber les hommes dans les plus énormes péchés.

» Le scandale que leur commerce à causé à Valognes, la répugnance que ses supérieurs ont à l'abandonner à la justice, de crainte qu'il ne puisse se justifier et toutes les autres circonstances de la cause font naître des préjugés qui rendent fort suspecte la prétendue sainteté du Père Saulnier et de Marie Bucaille.

» La compagnie de la Rigolette, que l'on avoue avoir été une débauchée et avoir vécu dans la plus honteuse et la plus infâme prostitution, est encore de très mauvaise odeur dans ce procès. Mais comme il faut dans les causes criminelles des preuves plus claires que le jour en plein midi, peut-être vaut-il mieux, sans condamner ni absoudre le Père Saulnier et Marie Bucaille, laisser à Dieu qui connaît l'intérieur des cœurs le soin de les juger ».

Cet écrit ne fut pas le dernier. Il fut au contraire le signal d'une véritable avalanche de libelles et de productions de tout genre sur la province de Normandie, toutes consacrées à la sorcière cherbourgeoise. De toutes parts, et sous les titres les plus divers, les factums succédèrent aux carreaux de Jean Oursel, Jacques Besougue, Claude Jorres, la veuve Le Brun, Ni-

colas Letourneur, Antoine Maurry, tous libraires, par permission du roi en sa bonne ville de Rouen.

En voici quatre, dont le bibliographe normand de M. Frère nous a conservé les titres :

« Tableau prétendu de la peinture ou Caractère de la dévotion de sœur Marie de Saint-Joseph dite Marie Benoist Bucaille accusée d'être sorcière ou magicienne, native de Cherbourg, sa vie, ses mœurs. Le jugement qu'elle a eu de mort et l'abrégé véritable de ce qui a été dit pour ou contre elle, avec une gravure représentant la sœur Marie à genoux ;

» Factum pour Catherine Bedel, dite la Rigolette ;

» Entretien de Scipion et de Sevère sur la réplique de l'avocat de la Bucaille. Les deux illustres citoyens de Rome qui dialoguent ainsi sur l'avocat de la Bucaille et très vraisemblablement à ses dépens, ne seraient-ils pas par hasard le juge et le théologien qu'il avait dans sa réplique si cruellement égratignés ? ;

» Lettre d'un amy à l'auteur des reflexions sur le factum de Marie Bucaille ;

» Continuation de l'entretien de Scipion et de Sevère sur la lettre d'un amy ».

Chose étrange, de tous ces libelles il n'est resté que les trois ou quatre factums que nous avons analysés. Que sont devenus les autres ? Sont-ils allés rejoindre leurs congénères dans la boutique de l'épicier ou l'officine de l'apothicaire ? Ce qui paraît inexplicable, c'ést la disparition des pièces originales du procès qui étaient déposées aux greffes du bailliage et du parlement. Il semble qu'une main intéressée ait passé par là pour anéantir à la source même les preuves de la condamnation

de la Bucaille. Croirait-on que jusqu'ici on ignorait même à Rouen, même à la Bibliothèque nationale, la date et la teneur de l'arrêt du Parlement et que ce n'est que par hasard, avec l'obligeant concours de M, Emile Le Maout (très versé, on le sait, dans la connaissance denotre histoire locale), que nous avons eu la bonne fortune d'en retrouver le texte, égaré dans le Journal d'un bourgeois de Caen.

Il porte la date du 30 octobre 1699 et ainsi conçu :

« Arrêt donné par la Chambre des vacations du Parlement de Rouen contre Marie Benoist dite sœur Marie de la Bucaille de la ville de Cherbourg, Catherine Bedel et Jeanne de Launay, suivante de la dite Bucaille.

» Vu,

» Par la Chambre, ordonnée par le roi au temps des vacations, le procès criminel, fait par le lieutenant-criminel du siège du Bailliage de Valognes, à la requête du substitut du procureur général du roi contre Catherine Bedel, dite la Rigolette, Marie Benoist, dite sœur Marie de la Bucaille, de la ville de Cherbourg, Jeanne de Launay, servante de la Bucaille, de la paroisse de Brix, élection de Valognes, et le frère Saulnier, prêtre religieux cordelier, fugitif et contumace, les dites Bedel, Benoist, dite de la Bucaille, et de Launay prisonnières, en la conciergerie de la Cour, en conséquence de l'appel interjeté par la dite Benoist, dite de la Bucaille de la sentence rendue audit siège le 13e jour de janvier dernier, par lequel les dites Benoist de la Bucaille, Bedel et le dit Saulnier auraient été déclarés dûment atteints et convaincus, savoir le dit Saulnier (suit la reproduction littérale de la sentence du Bailliage).

Information, interrogations, diligences faites à Caen contre le dit Saulnier pour parvenir à la dite contumace.

Autres confrontations faites personnellement aux dits accusés.

Conclusions du substitut du procureur général du roi.

Interrogations faites sur la sellette par les dites Benoist, Bedel et de Launay.

Requête présentée à la Cour par la dite Benoist, ordonnée être communiquée au procureur général le 26 juin dernier.

Les conclusions dudit procureur général du même jour.

Au dessous l'arrêt de la Cour, portant soit fait suivant les dites conclusions, en date du 1er juillet.

Autres conclusions du dit procureur général du roi, au-dessous desquelles est l'arrêt dressé en conséquence.

Les dites Benoist de la Bucaille, Bedel et de Launay, entendues sur la sellette en la dite Chambre, en leurs confessions et dénégations, icelles réitérées.

Ouï le rapport du Sieur Crosville, conseiller-commissaire.

Tout considéré,

La Chambre, sans s'arrêter à la requête de la dite Benoist de la Bucaille, du 26 juin dernier, a mis et met l'appellation et ce dont est appelé au néant. Emendant a déclaré la dite Benoist dûment atteinte et convaincue des crimes d'imposture, séduction, impiétés, abus et scandale public.

Pour réparation et punition desquels crimes a condamné la dite Benoist de la Bucaille en 100 livres d'amende envers le roi.

A faire amende honorable, l'audience de la chambre seante, ainsi que devant l'église Notre-Dame de cette ville, et aura un écriteau au front portant ces mots *fausse dévote*, et là, étant à genoux, pieds nus, en chemise, ayant la corde au col, tenant une torche ardente du poids de deux livres, demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, des impiétés, impostures et autres crimes, par elle commis, mentionnés au procès.

Ce fait, être battue et fustigée nue de verges jusqu'à effusion de sang aux carrefours ordinaires de cette ville par un jour de marché.

Et ensuite être conduite en la ville de Cherbourg pour y faire pareille amende honorable, devant la principale église du dit lieu et ensuite être fustigée comme dessus par un jour aux endroits ordinaires.

Après quoi la dite Benoist sera encore conduite à la ville de Valognes pour y faire amende honorable devant la principale église de la dite ville et fustigée par un jour aux lieux ordinaires.

La condamnons en outre d'avoir au dit lieu la langue percée avec un fer chaud.

Icelle bannie à perpétuité du royaume.

A fait défense à la dite Benoist d'y rentrer à peine de la vie, ses biens acquis et confisqués au roi et à qui l'appartiendra.

Et condamne la dite De Launay d'assister la dite Benoist à l'amende honorable qu'elle fera à l'audience et après elle sera mise hors des prisons.

Et à l'égard de la dite Bedel, la dite Chambre l'a déchargée quant à présent; ordonne qu'elle sera mise hors de cause.

Et afin que le présent arrêt soit rendu notoire, a ordonné qu'il sera affiché aux carrefours de la ville et de

celles de Cherbourg et de Valognes à la diligence des substituts du Procureur général aux sièges des lieux. A eux enjoint d'en certifier à la Cour ».

Signé : Le Tac.

Le Bailliage avait relevé contre la Bucaille trois ordres de faits qualifiés crimes : le sacrilège, le sortilège et l'inceste.

La Cour retient les faits ; mais elle prend soin de les qualifier autrement en substituant à ces qualifications précises, celles beaucoup plus vagues et plus adoucies d'impiétés, impostures, séductions, scandales et abus.

Évidemment la Cour n'a vu et n'a voulu voir dans l'accusée qu'une hypocrite se couvrant du masque de la dévotion pour tromper le peuple, qu'une fausse dévote, comme le dira l'écriteau attaché à son front, et elle s'est dit qu'en la flagellant publiquement, qu'en lui perçant la langue et qu'en débarrassant la contrée de sa personne, le châtiment serait suffisant et l'exemple aussi.

Dans l'état actuel de nos mœurs, personne ne sera tenté d'accuser le Parlement d'avoir manqué d'énergie. Mais même en jugeant les faits avec les idées de l'époque, était-il juste de refuser toute circonstance atténuante à une fille qui, à tout prendre, n'avait joué que le second rôle dans cette lamentable comédie, montée et machinée par Saulnier ?

On a remarqué que la Cour, dans le dispositif de son arrêt, ne prononce même pas le nom de ce dernier. La raison en est que, condamné par contumace, le Cordelier n'avait pu, comme la Bucaille, porter l'appel. La Cour ne pouvait donc, en ce qui le concerne, reviser la sentence du Bailliage.

Il n'apparaît pas qu'il ait pris plus tard le parti de purger cette coutumace et d'entreprendre sa réhabilitation. Il préféra subir en silence la flétrissure de sa condamnation, plutôt de courir le risque de renouer connaissance avec son ancien ennemi, le Sieur de Sainte-Marie.

Ne le blâmons pas d'avoir gardé cette attitude circonspecte. Qui peut dire que les juges eussent eu pour le moine libertin et prévaricateur la même indulgence que pour la pauvre fille dont il avait perverti le sens moral et détraqué le cerveau ?

Des circonstances qui accompagnèrent l'exécution de la Bucaille, les chroniqueurs ne nous ont rien laissé. Pour notre malheur (?) les nouvellistes du temps n'avaient pas encore inventé l'interwiev, qui nous permettrait aujourd'hui d'avoir, de la bouche même de la Bucaille, le récit de la cérémonie avec les impressions de la victime. Mais il nous est resté, sur les suites de l'exécution, un détail qui ne manque pas d'intérêt.

A Valognes, après avoir fait amende honorable devant le porche de Saint-Malo et terminé en compagnie du bourreau sa dernière promenade à travers les rues et carrefours de la ville, la Bucaille fut réintégrée à la prison du Bailliage, où le bourreau lui fit enfin subir la dernière et peut-être la plus cruelle des tortures, en lui perçant la langue d'un fer rouge, — la langue que la Cour, non sans raison, avait considéré comme responsable d'une grande partie de ses maux.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés, que la plaie était entièrement cicatrisée, grâce aux soins du célèbre chirurgien Mauquet de la Motte, que Valognes revendique à juste titre comme l'une de ses gloires.

C'est lui-même qui nous raconte cette cure dans son *Traité de chirurgie,* édité en 1722 :

« Si la langue blessée est sujette à causer beaucoup d'incommodités, elle est aussi très facile à guérir. Je vis une guérison de cette partie assez promte, qui fut en la personne d'une espèce de prophetesse, qui voulait établir en ce pays les fondements d'une secte, qui s'était attiré par là un grand nombre de partisans de tout âge et de tout sexe. Elle se nommait Marie Bucaille et avait des extases et des révélations merveilleuses, avec des transports de son corps en plusieurs endroits, dans le tems même que la justice informait contre elle, et qu'elle était étroitement renfermée dans un cachot, où je l'allai voir plusieurs fois pour remédier à ses infirmités[1]. La justice l'ayant trouvée criminelle, la condamna pour l'expiation de ses crimes a être flétrie par les verges par 3 jours consécutifs, à faire amende honorable et avoir la langue percée avec un fer rouge par la main du bourreau, ce qui fut exécuté et où je ne donnai qu'un peu de miel rosat pour lui appliquer par dessus la playe, dont elle fut parfaitement guérie en peu de jours, sans qu'il lui en restât aucune incommodité. La difficulté que je faisais d'entreprendre la guérison de l'excroissance de chair que cette femme avait au bout de la langue n'était pas sans fondement et à parler naturellement je n'aime pas à traiter ces petites maladies

[1] On remarquera en passant que Mauquet de la Motte, qui avait été à même de voir de près la Bucaille, à plusieurs reprises, se garde de mettre en doute non-seulement les révélations et les extases, mais même les faits de bilocation qu'il relate. Et cependant il écrivait en 1722, plus de vingt ans après la condamnation de la Bucaille.

en apparence, dans la crainte qu'elles ne deviennent grandes en effet, et je ne l'eusse fait sans l'instance de M. Doucet qui le voulut absolument ».

CHAPITRE VII.

LES DERNIÈRES ANNÉES ET LA FIN DE MARIE BUCAILLE.

A l'arrêt du Parlement s'arrête à proprement parler l'histoire de la Bucaille, c'est-à-dire le récit, appuyé de documents, des faits et gestes de la sorcière.

Que devint-elle au sortir de son cachot, lorsque remise de ses tortures elle se sépara des époux Chauvin, ses incrédules geôliers? Que devînt son complice, le cordelier Saulnier et ses deux comparses, la fille de Launay et la Rigolette?

Il n'existe dans les dépôts publics aucune pièce officielle qui permette de le dire. L'arrêt du Parlement produisit l'effet du plus énergique des exorcismes en délogeant une fois pour toutes le diable du corps de la sorcière où depuis quarante ans il tenait garnison. Tout le monde rentra dans le silence et l'obscurité.

C'est à la tradition seule qu'il faut s'adresser, si l'on veut obtenir quelques éclaircissements et voici ce qu'elle nous apprend :

Le père Saulnier réfugié au monastère de Nancy, y resta enfermé pour y expier (il faut l'espérer du moins

pour le salut du scandaleux cordelier) les égarements de sa vie passée et finir ses jours vers l'année 1725.

Quant à la Bucaille, frappée de la peine du bannissement, elle se rendit à Jersey, où, abandonnée, même de sa famille, elle séjourna quelque temps en proie à la plus noire misère. Un manuscrit de la bibliothèque de feu Mgr Bisson, ancien évêque de Bayeux, affirme qu'ayant obtenu la révocation de son ban, mais n'osant ou ne pouvant reparaître dans le Cotentin elle vint se fixer à Caen, où elle mourut à l'Hôtel-Dieu, le 10 septembre 1704, victime d'un accès de désespoir.

Dégoûtée d'une vie qui ne lui offrait plus en perspective que le dénuement avec tout son cortège de souffrances, elle arracha de ses mains le pansement qui lui avait été appliqué pour arrêter une hémorragie et, affaiblie par la perte de son sang, elle s'évanouit. Quand le médecin arriva, il était trop tard et ses efforts n'aboutirent qu'à prolonger de quelques heures la vie qui s'échappait.

On obtint d'elle pendant ses derniers moments l'aveu de ses fautes et la reconnaissance que tous ses prétendus miracles avaient été concertés entre elle et le cordelier Saulnier, dont elle n'avait fait, dit-elle, que subir la détestable influence.

Le prêtre lui administra l'Extrême-Onction, mais malgré son ardent repentir et bien qu'elle l'appelât de tous ses vœux, on jugea qu'il n'était pas possible de lui donner le sacrement de l'Eucharistie qu'elle avait si audacieusement profané pendant sa vie.

Nous devons dire que nous avons essayé en vain de contrôler l'exactitude de ces détails, d'autant plus sujets à caution que certains chroniqueurs placent à Cherbourg, et non à Caen, le lieu de sa mort. Ni dans

nos archives, ni dans les archives de la paroisse Saint-Jean de Caen, sur laquelle était situé l'Hôtel-Dieu, nous n'avons trouvé trace du décès de la Bucaille.

La division et les querelles, dont elle avait été l'occasion, se continuèrent autour de sa tombe. En dépit de l'arrêt du Parlement, en dépit de la confession publique qu'elle avait faite à son lit de mort, cette aventurière qui, pour employer l'expression de l'historien du saint Curé Paté, « avait infligé à l'Église une scène des plus mal édifiantes » conserva pendant plus d'un siècle encore d'obstinés partisans. Il se forma autour de sa mémoire une petite Église. C'est ainsi qu'à l'époque la plus troublée de la Révolution, alors que le culte était interdit, de toutes parts on voyait s'organiser de véritables pèlerinages de gens qui prenaient le chemin de Valognes et allaient chez un jardinier, du nom d'Aumont, vénérer, à l'instar des reliques, les verges, authentiques ou non, dont elle avait été fustigée. Et il n'apparaît pas que le proconsul de la Manche, Lecarpentier, si farouche à l'endroit des superstitions, ait songé à s'en émouvoir.

Mais peu à peu, insensiblement, avec le temps qui efface tout, l'auréole de la Bucaille finit par se dissiper et un jour vint où elle dut se résigner à descendre du rang des saintes et des martyres, pour prendre place définitivement dans la tribu des sorcières. — C'est le souvenir qui est resté d'elle à Golleville, à Valognes et à Cherbourg, partout où elle a passé.

Il nous a été donné de rencontrer quelques vieillards dont l'enfance à été bercée au récit des faits et gestes de la Bucaille, comme on a bercé la nôtre par l'histoire de Barbe-Bleue ou de la Belle au bois dormant.

Durant que descend la nuit noire
Venez enfant, sur mes genoux,
Que je vous raconte une histoire
De chez nous.

Et aux enfants qui se groupaient autour d'elle, la vieille nourrice, pour la centième fois, répétait la merveilleuse histoire de Marie Bucaille : « Il y avait une fois, comme on dit une fois, une sorcière qui avait vendu son âme au diable... Il ne lui manquait, mes enfants, qu'une hostie pour faire tourner le monde ».

Demain ces représentants d'un autre âge auront vécu et avec eux la Bucaille aura disparu dans l'oubli.

Abstraction faite de quelques amateurs d'histoire locale, amoureux des choses du passé, qui saura demain qu'à Cherbourg, la Bucaille fut jadis autre chose que le nom d'une rue ou d'un quartier ?

LE MYOSOTIS

(SOUVENIR DE STRASBOURG)

par M. le Dr Albert CAHON,

Membre correspondant de la Société à Paris.

Petite fleur du Rhin, comment te nommes-tu ?
Ton front bleu par le vent du Nord-Est est battu.
Tu suis des flots brisés l'impétueux passage,
Sans souci, sans regrets, assise en ton feuillage.

C'était la France ici, derrière ce talus,
Les cigognes d'antan ne viennent-elles plus ?
La foule est empressée aujourd'hui. C'est Dimanche,
Les habits sont plus beaux et sur la robe blanche
Traîne l'aileron noir de l'antique ruban.
Les filles vont baissant les yeux modestement.
La musique a gonflé ses notes sur la place,
Où Kléber, le héros, dresse sa main en face.
Mais ce sont des Prussiens aux uniformes bleus
Qui d'un calme profond lèvent sur lui les yeux.

Que s'est-il donc passé ? Vingt ans... Mais c'est un rêve
La vieille cathédrale, aux tons roses, s'élève,
Belle dans sa parure et forte en son granit.
Sa cloche jusqu'aux monts du Duché retentit.
On accourt, on regarde. Est-ce donc une fête ?
Saint Pierre, en sa lucarne, a redressé la tête,
Il écoute les voix qui parlent allemand,

Il ne s'en émeut pas. Sais-je s'il les entend?
Et quand son marteau frappe, il retarde d'une heure.
Vingt ans n'ont rien changé, pour lui, dans sa demeure.
Il a l'heure de France, et du plus fier tyran,
Brave en son cœur d'airain le joug impunément.
Son vieux coq lui répond, en secouant son aile,
Qu'à la vieille heure il sait aussi rester fidèle.
Où sont les gens d'Alsace? où donc ceux de Strasbourg?
D'un empire nouveau, c'est là le premier bourg.
Ses canons sont pointés pour frapper la patrie;
Chaque tour, chaque mur, porte une batterie.
En chaque rue, on voit ses tranquilles soldats,
Parmi les habitants nouveaux, marquer le pas.
Un splendide palais, d'un pur style gothique,
Découpe sur le ciel sa dentelle artistique;
Il porte à son fronton, les hérauts d'autrefois,
Qui font en leurs Etats s'agenouiller des rois,
Esclaves empourprés dans une paix profonde,
Tyranneaux, serviteurs du despote d'un monde.

L'absent a toujours tort... Petite fleur du Rhin,
Ton front bleu se redresse, aux feux d'un ciel serein,
Desaix, Kléber, debout, en appareil de guerre,
Ne font peur qu'aux moineaux sur leur tombe de pierre.
La ville du vieux Karl, comme un libérateur,
Accueille dans ses murs le nouvel empereur.
C'est le plus beau bijou de sa riche couronne.
Sa grandeur l'embellit, son éclat l'environne.
Strasbourg courbe le front sous les noirs étendards,
Et l'aigle d'Allemagne enserre ses remparts.

Tu ne te souviens plus, petite fleur jolie?
Personne aux anciens temps ne t'avait embellie.

Tu sers d'autres amours. Ton nom n'est plus français.
Est-ce donc bien fini dans ton cœur pour jamais ?
N'est-il plus un regret, un soupir quand t'arrive,
Porté par le vent d'Ouest, un sanglot sur ta rive ?

Si la garde du Rhin grossit ses bataillons,
Crois-tu qu'à te cueillir, nous, nous renoncerons ?
Jette ton doux regard du côté de la France.
Ta symbolique image, à la fière espérance,
Comme aux tendres amours grave le souvenir,
Qui t'a dit que ton peuple allait enfin mourir ?
Gentil myosotis, au délicat corsage,
Attends-nous sur le Rhin, assis en ton feuillage.

Strasbourg, le 20 septembre 1892.

OCTAVE FEUILLET

(1821—1893)

par M. Alexandre ADAM,

Membre correspondant de la *Société nationale Académique* et de la *Société Artistique et Industrielle de Cherbourg*, Membre de l'Association normande *Le Bouais-Jan*, Vice-Président du *Caveau normand des Violetti*, Lauréat de la Société littéraire *La Pomme*, etc.

(Étude couronnée au Concours littéraire de Rouen : 1er prix, médaille d'argent. — Rouen, 1903.

Ce n'est pas toujours une chose aisée que d'analyser les œuvres artistiques et littéraires.

La tâche, si on la veut sincère et impartiale, brève ou développée, exige un jugement sûr, rendu par un critique rompu à l'étude, à la plume souple et incisive, sachant dégager et mettre au point la portée exacte, la valeur indiscutable des œuvres à retenir.

Ce rôle de juge n'est pas sans noblesse et on comprend facilement qu'il accapare et attarde de hautes intelligences.

Sans avoir la prétention d'atteindre à ce niveau, à ce *summum*, à l'aide de nos faibles moyens et pour satisfaire aux conditions du présent concours, nous aussi, nous essaierons de faire revivre ici, succinctement, une personnalité littéraire normande de haute valeur, Octave Feuillet, qui fut membre de l'Académie française.

Octave Feuillet était originaire de Saint-Lô. Il fit ses études au Lycée Louis-le-Grand, où il remporta au concours général le premier prix de Discours français. En 1845, il débutait dans les Lettres, comme auteur dramatique, par *La Nuit terrible*. Il écrivit ensuite, toujours dans le Théâtre, *Un Bourgeois gentilhomme* (1846), *La Crise* (1848), *Le Pour et le Contre* (1849) ; puis, plus tard : *Le Village, La Fée, Le Cheveu blanc* (1856), *Dalila* (1857), *Le Roman d'un jeune homme pauvre* (1858), *Rédemption* (1860), *Montjoie* (1863), *Un Roman parisien* (1882), *Chamillac* (1886). Cette dernière jouée par la Comédie française.

Les critiques de l'époque ne furent pas toujours tendres pour Octave Feuillet. Ils lui reprochèrent un défaut de vigueur dans ses œuvres dramatiques. Sans doute, ses dialogues étaient impeccables et détaillés dans une belle langue, mais ses personnages n'accusaient pas une vigueur suffisante dans l'action. La passion avait ses limites, elle n'atteignait pas ce paroxysme, qu'à tort ou à raison, on s'est plu depuis à nous servir.

Les blessures qu'il mettait à nu étaient légères, elles n'avaient pas ce degré de pénétration, cette gravité devenue plus tard si couramment à la mode. L'épiderme y était-il tout au plus effleuré, et encore le baume consolateur n'était pas loin et ne tardait pas à paraître.

Dans ses Romans, Octave Feuillet anima davantage le caractère de ses héros. On trouve, en effet, dans *Monsieur de Camors* et dans *Julia de Trécœur*, qui furent peut-être les chefs-d'œuvre du maître, des passages où l'émotion est très intense. Mais il faut en convenir, nulle part, dans ses écrits, la violence n'y

exerça des droits. L'auteur fut et demeura toute sa vie le « doux Feuillet », excellant dans l'art de bien penser et mieux encore dans l'art de bien dire.

D'une réserve telle, dans ses écrits, que la pudeur la plus farouche n'eut jamais à en souffrir, d'un savoir-vivre exquis, jusqu'à se soumettre, sans jamais murmurer, aux lois les plus rigoureuses de l'étiquette, ce littérateur raffiné incarna, au suprême degré, la génération sentimentale au milieu de laquelle il vécut.

Ses entretiens mondains, ses papotages dans les châteaux, pris sur le vif, sont autant de clichés d'une vie spéciale, dolente et austère, où la décence et la grâce occupaient les meilleures places.

Octave Feuillet, qui les connaissait pourtant, sembla ignorer les défauts, d'autres diraient les ohis des autrui. Était-ce, chez lui, le résultat d'un calcul ou bien pour obéir à des sentiments de sincère indulgence? qui sait?

Ce fut un superficiel, mais un superficiel de la grande Ecole, nouant et dénouant les intrigues, jamais bien méchantes, avec une souplesse de touche remarquable.

Peut-être l'histoire lui fera-t-elle grief de ne pas avoir toujours été suffisamment sévère, mais comme on lui pardonnera vite après avoir relu les pages, nous allions dire les perles, où il se révèle comme le plus habile miniaturiste non-seulement de la pensée humaine mais de la langue française.

CHANSONS NORMANDES

par M. Fernand HALLEY,

Directeur de la *Revue Picarde et Normande*,
Secrétaire Général de la Société *Les Violetti Picards et Normands*
Membre correspondant de la Société à Rouen.

I.

NOS POMMIERS.

(Chanson normande).

A MES AMIS « LES VIOLETTI ».

I.

Sous le beau ciel qui les protège
Et la clarté du chaud soleil,
Ils ont leur floraison de neige,
Mais leur fruit est rose et vermeil ;
Leurs feuilles, couleur d'espérance,
Sont du Normand, les vrais lauriers,
C'est l'avenir de notre France,
Que la couleur de nos pommiers.

II.

Ils sont épars dans la vallée,
Sur les plateaux et dans les champs,

Et les oiseaux par envolée
Y donnent des concerts charmants.
Quand le Printemps dans le village
A ramené nos gais ramiers,
J'aime le bruit de leur ramage
Là-bas, le soir, sous nos pommiers.

III.

Ce sont leurs fleurs, leur frais murmure,
Qui bercèrent mes premiers jours ;
Puis à vingt ans, sous leur ramure,
J'y conduisis chastes amours !
Aussi, je le dis sans jactance,
Je voudrais, en fait de lauriers,
Qu'on me promît — douce espérance ! —
De reposer sous mes pommiers...

II.

CE QUE J'AIME A CHANTER.

(Mélodie normande).

A MONSIEUR ET MADAME L. SALLÉ,
avec les hommages de l'auteur.

I.

J'aime à chanter la nature,
La fraîcheur d'un clair ruisseau,
Les bois ombreux, la verdure,
Le sillage d'un vaisseau.
J'aime à chanter l'espérance
De la France,
Et de mon pays Normand,
L'aspect si doux, si charmant !

REFRAIN

Glorieux descendants des preux de Normandie,
Je veux chanter toujours vos exploits, votre vie.
C'est pour vous que mon luth, en sons harmonieux,
Répand ses doux accents, sous l'azur des grands cieux...

II.

J'aime à chanter la mémoire,
De ces illustres aïeux,
Aux noms fameux dans l'histoire,
Grâce à leurs faits glorieux.

J'aime surtout la patrie
Si chérie,
Où Corneille et Boïeldieu
Aimaient à parler de Dieu !

III.

Quand descend le crépuscule,
Sur notre vieux sol gaulois,
Là-bas sur un monticule,
Je chante tes aïeux rois.
Et de tout cœur je répète,
Avec fête :
Qu'il est noble et pur le sang,
Du fier petit gars normand...

Refrain

Glorieux descendants des preux de Normandie,
Je veux chanter toujours vos exploits, votre vie.
C'est pour vous que mon luth, en sons harmonieux,
Répand ses doux accents, sous l'azur des grands cieux...

DOCUMENTS

CONCERNANT

L'HOTEL-DIEU DE CHERBOURG

par M. le Chanoine LEROUX,

Vicaire-Général de Coutances.

A l'occasion d'un procès, qui eut lieu au commencement du dix-huitième siècle, entre Me Paté, curé de Cherbourg, et Me Jullien, alors prieur de l'Hôtel-Dieu, relativement à la juridiction spirituelle dans cet établissement, ils présentèrent l'un et l'autre, de 1715 à 1718, plusieurs Mémoires à l'appui de leurs prétentions respectives. De ces Mémoires, et surtout de ceux de M. Jullien, qui paraissent plus complets, nous avons extrait les documents qui vont suivre sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, nous bornant à les accompagner de quelques notes.

FONDATION DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU.

ÉPOQUE ET EMPLACEMENT.

I. — M. Jullien prétend que la fondation de notre Hôtel-Dieu remonte à l'époque où le Christianisme fut établi dans la contrée, mais sans donner d'autre preu-

ve de cette assertion fort contestable, sinon la coutume qu'avaient les premiers chrétiens de bâtir des hôpitaux dans tous les lieux peuplés.

Du moins, d'après M. Jullien, l'Hôtel-Dieu existait en 870 et probablement dès l'an 550. Lorsque saint Clair aborda à Cherbourg vers 870. il se retira et resta quelque temps dans une maison religieuse appelée Malduin et alors gouvernée par un abbé du nom de Odobert; or, M. Jullien veut que ce monastère ne soit autre que notre Hôtel-Dieu primitif. D'un autre côté, ayant lu, dans le *Neustria Pia*, que la maison où demeura d'abord saint Clair est la même que celle où saint Scubilion vint loger en 555, quand il prêcha la foi dans notre contrée, M. Jullien se croit suffisamment fondé à reculer la fondation de l'Hôtel-Dieu jusqu'au milieu du sixième siècle.

Malheureusement pour la thèse de M. Jullien, elle ne repose que sur des erreurs : saint Scubilion résidait non à Malduin, mais dans le monastère de Mandane, qui occupait le Mont-Tombe avant la fondation de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Quant au monastère de Malduin, que le *Neustria Pia* confond à tort avec celui de Mandane, les auteurs les plus autorisés le placent, non à Cherbourg ni aux environs, mais dans la paroisse de Négreville.

M. Jullien d'ailleurs ne paraît pas très sûr de la haute antiquité qu'il attribue à son Hôtel-Dieu, car il ajoute :

« Quoiqu'il en soit, il est indubitable que l'Hôtel-Dieu subsistait du temps de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, et que ce souverain fit en 1053 une donation à cet Hopital »

A l'appui de cette assertion, qui est adoptée par tous les historiens de Cherbourg, M. Jullien apporte le témoignage bien connu de Wace, qui vivait sous Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, c'est-à-dire, cinquante ou soixante ans après la mort de Guillaume :

« Ly duc por satisfaction,
» Et que Dex leur fasse pardon,
» Et que l'Apostoile cunsente
» Que tenir poisse sa parente,
» Fist cent provendes establir
» A cent poures paistres et vestir
» A mehaignez et non veanz,
» A langoureux et non pouanz,
» A Chierebourg et à Roën,
» A Bayez et à Caën ;
» Encor y sont, encor y durent
» Sy com establis y furent ».

Cette donation de Guillaume le Conquérant est encore rapportée par Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de Rouen :

« Après les épousailles (de Guillaume et de Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre, sa cousine), Mauger, archevêque de Rouen, excommunia le duc Guillaume et sa femme pour être trop prochains de lignage : néanmoins qu'ils fussent dispensés au moyen que le duc aumôna rentes pour le vivre et vêture de cent pauvres aveugles, partie à Cherbourg, partie à Bayeux, partie à Caen, et autre partie à Rouen, où encore sont les hôtels ». *(Ancienne chronique de Normandie;* Rouen, 1580 et 1619, in-8°).

M. Jullien attribue encore au duc Guillaume une faveur dont jouissaient les prieurs de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg. D'après lui, ce duc donna au prieur du temps le *fief du Lardier,* qui s'étendait presque sur tout Cherbourg. En vertu des privilèges attachés à ce fief, le prieur était comme le Seigneur de la Ville et Commandant des bourgeois pour la garde du château. Il possédait, en outre. le droit de pasnage[1] et de fourniture de bois, dans les forêts de Brix et de Tourlaville, pour lui et ses hommes ou vassaux domiciliés sur ledit fief ; et même, pendant le temps du pasnage, le prieur avait le second porc de ceux qui échéaient au prince et douze deniers par jour, tant que durait le pasnage.

Il est certain que l'Hôtel-Dieu de Cherbourg et son prieur avaient reçu du duc Guillaume des droits importants dans la forêt de Brix, comme nous le verrons bientôt : mais M. Julien donne à ses lointains prédécesseurs une importance qu'ils n'eurent jamais, quand il en fait comme les seigneurs de la Ville, commandants des bourgeois armés pour la défense du château, chargés ainsi que leurs hommes, en vertu du *fief du Lardier,* de « lardier ou ardre les chars en chastel de Chierebourg pour cause de guerre », c'est-à-dire, suivant l'explication de M. Jullien, tenus de faire des sorties pour brûler les chariots, les béliers et autres machines de guerre alors employées dans les sièges. Cette interprétation doit être absolument rejetée.

Le *fief du Lardier* imposait au prieur et à ses hommes une autre obligation beaucoup moins belliqueuse; nous pensons avec M. Amiot, bibliothécaire-archi-

[1] *Pasnage :* droit de faire paitre des porcs en forêt.

viste de Cherbourg, que ces mots *lardier, ardre les chars* signifient tout simplement *brûler les chairs des porcs*, qui devaient être salés pour l'usage de la garnison du château en temps de guerre. Un passage du *Coutumier des Forêts,* folio 33, cité par M. l'abbé Adam dans sa brochure *La Forêt de Brix,* confirme cette interprétation :

« Le menistre et gouvernement de l'Osteil Dieu de Chierebourg ont droit de prendre et avoir en la forest de Bris, en la Verderie de Chierebourg, bois pour chauffage en la sustentation des corps des povres du d[t] Hostel, comme le sec en estant et le vert en gesant,... (avec) herbage et paturage à toutes leurs bestes en la dicte forest..... pour ce que les hommes du d[t] frère sont *tenus tuer et appareiller tous prez de saller les porcs du Roy en son chastel de Chierebourg,* toutes fois que le cas s'offre.... ».

M. Paté refusait d'admettre l'antiquité que son adversaire attribuait à l'Hotel-Dieu : considérant le témoignage de Wace comme une fable poétique, il ne faisait remonter l'établissement de l'hôpital de Cherbourg qu'au temps de Philippe le Hardi, qui régna de 1270 à 1285. Son opinion ne saurait être admise ; et les preuves dont il essaie de l'appuyer sont facilement détruites par M. Jullien.

II. — En quel endroit se trouvait le premier Hôtel-Dieu? Sur cette question, les S[rs] Curé et Prieur ne sont pas moins en désaccord ; tandis que l'un prétend que l'Hôtel-Dieu fut fondé près de l'église paroissiale, au même emplacement qu'il occupait de son temps, l'autre soutient qu'il fut primitivement construit à

quelque distance du château, sur un terrain appelé *La Bucaille,* auprès d'une petite rivière qui y coule, à l'extrémité de la banlieue de Cherbourg, proche la paroisse d'Équeurdreville.

Comme preuve de son assertion, M. Jullien cite quatre ou cinq contrats concernant des pièces de terre certainement situées dans le quartier de la Bucaille, et auxquelles les contrats produits assignent pour abornements le voisinage de l'Hôtel-Dieu. Dans l'un de ces contrats passé en 1366, on lit que la pièce de terre dont il s'agit se trouve « jouxte la cache de l'Hôtel-Dieu », c'est-à-dire, selon M. Jullien, qu'elle longe le chemin ou avenue qui y conduit. Un autre contrat, de 1430, place la pièce de terre qui fait l'objet de cet acte « jouxte le douyt tendant du Grand Val à l'Hôtel-Dieu », ce qui, d'après M. Jullien, marque l'existence de cette maison sur le « douyt » ou petite rivière. Un troisième contrat, passé par le prieur Le Canu en 1438, à propos d'une pièce de terre sise à la Bucaille, dans la paroisse d'Équeurdreville, note qu'elle « jouxte l'yssue de l'Hôtel-Dieu de la Bucaille», d'où M. Jullien conclut :

1° Que cet Hôtel-Dieu avait une sortie sur la paroisse d'Équeurdreville, qui est située de l'autre côté de la petite rivière ; et 2° qu'il s'appelait l'Hôtel-Dieu de la Bucaille, pour le distinguer de celui, qui, au commencement du quatorzième siècle, avait été bâti en ville comme maison de refuge, lequel, dans un contrat passé par le même Le Canu, en 1446, huit ans après celui-ci, est nommé l'*Hôtel-Dieu assis à Cherbourg, devant l'église.*

M. Paté répond que ces textes ne prouvent pas que

l'Hôtel-Dieu fût situé à la Bucaille, mais seulement qu'il y avait des possessions; et il apporte à son tour plusieurs contrats passés au dix-septième siècle, époque où certainement l'hôpital n'était plus à la Bucaille, et dans lesquels cependant il trouve les mêmes jouxtes et buttes. M. Jullien les discute : Le premier contrat en date de 1641, allégué par M. Paté, parle d'un terrain « jouxte l'Hotel-Dieu de Cherbourg à cause d'un champ de terre »; M. Jullien fait remarquer que ce n'est pas l'Hotel-Dieu même qui est jouxté, mais un champ de terre. Deux autres contrats de 1662 contiennent : « jouxte le prieur de l'Hotel-Dieu »; ce qui ne peut pas signifier, ajoute M. Jullien, que le prieur y soit planté comme une borne, mais seulement qu'il a une propriété en cet endroit. Enfin, trois autres contrats de 1676 portent : « jouxte la prieuré », non pas, réplique Jullien, pour signifier l'existence actuelle de l'Hôtel-Dieu à la Bucaille, mais pour faire connaître que tout au moins le prieuré de l'Hôtel-Dieu a été autrefois situé en cet endroit, et que la ferme en aurait retenu le nom, comme le lieu où était autrefois le prieuré de Néville au Val-de-Saire porte encore le nom de Prieuré, quoiqu'il n'y ait plus qu'une ferme.

Le Curé de Cherbourg essaie de prouver positivement que l'Hôtel-Dieu n'était pas à la Bucaille, en disant que le manoir de la Bucaille et les héritages voisins n'appartenaient pas encore à l'Hôtel-Dieu en 1268, puisqu'en cette même année il s'en passa un contrat de vente par Potin à du Rosel; d'où il conclut que l'Hôtel-Dieu n'était pas situé à la Bucaille. A quoi M. Jullien répond que l'Hôtel-Dieu pouvait bien exister à la Bucaille en même temps que le manoir et la

terre vendus par Potin, puisque cette terre ne se consistait qu'en trois vergées et que le triage de la Bucaille en contient près de deux cents; en outre le prieur se sert des termes même du contrat de vente cidessus pour montrer que l'Hôtel-Dieu a été situé ailleurs que devant l'église de Sainte-Trinité, car, dit-il, le texte de cet acte suppose qu'il y avait devant l'Hôtel-Dieu deux maisons et un jardin; or, devant l'Hôtel-Dieu, depuis qu'il a été transporté en ville, il n'y a jamais eu que l'église et le cimetière, comme on le voit, à n'en pas douter, par un contrat de 1316.

Il nous semble que l'on doit admettre l'opinion de M. Jullien sur l'ancienneté de notre Hôtel-Dieu et son emplacement primitif dans le quartier de la Bucaille. Nous verrons bientôt quand et pourquoi il fut transféré dans la ville auprès de l'église.

Voici maintenant quelques documents relatifs à l'histoire de l'Hôtel-Dieu, que cite M. Jullien.

Philippe-Auguste (1180-1223), qui conquit la Normandie sur Jean sans Terre, et auquel Cherbourg se rendit en 1203, accorde aux Prieur et frères de l'Hôtel-Dieu, *Magistro et fratribus Domûs Dei de Cæsarisburgo,* une charte, en vertu de laquelle il leur est permis d'acquérir jusqu'à 20 livres de revenu annuel dans les lieux qui n'étaient point fiefs de haubert, c'est-à-dire, qui n'obligeaient point d'aller à la guerre, et sans être tenus, comme l'étaient alors les gens de main-morte, de revendre les choses acquises.

Robert de Harcourt, Évêque de Coutances (1255 à 1270), fait une donation « au prior et as frères de l'Osteil Dieu » de Cherbourg.

Philippe IV, dit Le Bel, qui régna de 1285 à 1314,

accorde aux dits prieur et frères une charte concernant l'amortissement des fonds acquis par eux et leurs prédécesseurs depuis Philippe-Auguste, et qui se trouvaient monter à 20 livres.

Me Paté admet ces deux chartes royales, mais il attribue la première non à Philippe-Auguste, mais à Philippe le Hardy (1270-1285), et il s'appuie sur cet acte qu'il prétend être de Philippe le Hardy et sur celui de Philippe le Bel, pour prouver qu'ils furent donnés l'un et l'autre en vue de l'établissement de l'Hôtel-Dieu qui n'existait pas, et qu'en conséquence de ces chartes il fut construit par personnes pieuses auprès de l'église, ainsi que la chapelle, dont il place l'érection en 1316.

Dans deux descentes des Anglais assez rapprochées l'une de l'autre, notamment à la première qui eut lieu en 1293, le bourg de Cherbourg, qui n'avait pas encore de murailles, fut réduit en cendres. M. Jullien conjecture que l'Hôtel-Dieu ne fut pas plus épargné que l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu[1].

---

[1] En 1293, sous le règne de Philipe le Bel, fils du Hardy, la guerre recommença avec l'Anglois.. Les Histoires d'Angleterre disent que les Anglois descendirent en Normandie, prirent, pillèrent, brûlèrent Cherbourg... Après cinq ou six ans de guerre, la paix fut faite par l'entremise du Pape Boniface VIII. *(Histoire de Normandie*, 1665). — L'auteur de cette histoire cite en preuve Gaguin, L. VII, chap. 5; Paul Émile sur Phillipe le Bel; Walsingham, historien anglais, rapporté par le *Neustria Pia* : « Nautæ gernemutheuses Cesarisburgum in Normannia incendio vastaverunt, spoliataque abbatia Canonicorum regularium, quemdam senem in Angliam adduxerunt » (Walsingham, in Eduard, regem ad ann. 1296)

Trivet, historien anglais, cité par Masseville *(Histoire de Norm.)*, fait mention du pillage de Cherbourg.

« Le Roy de France, dit Samuel Daniel, historien anglais,

LES PRIEURS.

Me Jehan CABIEUL.

Le premier prieur de l'Hôtel-Dieu, dont M. Jullien trouve le nom, est Jehan Cabieul. Il paraît dans un contrat passé en 1297 par devant le Sr Archidiacre et Official de Coutances, contenant que Pierre Potin et sa femme vendent à Jehan Cabieul, prêtre, et aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu, trois boisseaux de froment de rente, et qu'ils garantissent ladite vente par serment prêté sur les Saints Évangiles, *tactis sacrosanctis Evangeliis.*

Quelques années après l'incendie de Cherbourg en 1293, vers l'an 1300, cette ville fut entourée de murail-

somma le Roy Edouard comme devant hommage à cette couronne de paroir et de repondre dans sa cour au sujet de *certaines dépouilles commises par les Anglois sur les costes de Normandie,* dont le Roy d'Angleterre n'avoit pas voulu donner de satisfaction. Edouard refusant de comparoître fut condamné par un Arrest à perdre toutes les terres qu'il possédoit en France ; et incontinent le Roy de France mist sur pied une armée pour s'en saisir, laquelle étoit sous la conduite de Charles de Valois et d'Arnauld de Nielle, connestable de France ».

« Les historiens d'Angleterre rapportent sous Philippe le Bel, vers 1298, que pendant que Charles comte de Valois et Raoul de Néelle connestable de France estoient en Guyenne pour exploiter la contumace jugée contre Edouard I roy d'Angleterre, les Anglois descendirent en Normandie, prirent, pillèrent et brûlèrent Cherbourg ». (Corneille, Dict. géogr. au mot Cherbourg).

« Ces faits sont appuyés par les Bulles de Jean XXII et de Clément V, qui font foy comme l'Abbaye de Cherbourg avoit été deux foys brulée par les Anglois sous le règne des prédécesseurs de Philippe de Valois : *per incendium etiam bis consumptum* ». (M. Jullien, *Mémoires*).

les, dans la partie la plus voisine du Château, par les ordres de Philippe le Bel. M. Jullien veut qu'alors les habitants s'empressèrent de transporter dans la nouvelle enceinte leurs maisons auparavant disséminées dans la vallée de Cherbourg, et principalement vers la Bucaille, à cause de la petite rivière qui y coulait et dont un bras traversait le bourg jusqu'au port ; à cause de la situation de Cherbourg en cet endroit, dit-il, une des petites montagnes voisines de la Bucaille est appelée Montebourg dans un contrat de 1297.

Il faut laisser au S[r] Prieur toute la responsabilité de cette conjecture et des renseignements qu'il donne ensuite sur l'état de la Ville au commencement du quatorzième siècle. Voici ce qu'il écrivait sur ce sujet en 1718 :

« Ainsi (après la construction des murailles), tout le bourg de Cherbourg fut transporté dans l'enceinte où à la réserve de l'église et de quelques maisons il n'y avait avant ce temps que des pièces de terre.

» En effet toutes les rues qui sont aujourd'huy à Cherbourg ont été faites depuis.

» La Grande Rue n'a d'ancien que le côté où sont les porches. L'autre côté était une pièce de terre qui fut fieffée à différents particuliers qui en payent encore aujourd'huy des rentes au S[r] Dancel, de Tourlaville.

» La rue du Nouet ou la rue au Bled ne subsistoit pas encore en 1304, ny celle de la Trinité (rue Tour-Carrée) en 1318, comme on le verra cy après.

» La rue du Fourdray étoit, suivant la tradition des Fourdrays qui y demeurent encore, une pièce de terre qui s'étendoit jusqu'à la rue Onfroy ou de la Vaze et qui fut fieffée à différents particuliers qui leur ont

longtemps payé des rentes. Cette rue n'avoit pas encore de nom ny beaucoup d'habitants en 1317 ; elle est désignée dans un contrat de cette année en ces termes : *vicus in quo moratur Robertus Le Fourdray.*

» La rue des Chapons ou des Fossez est encore plus nouvelle[1] ».

Sur ces affirmations de M. Jullien, nous devons faire une remarque. Dans l'*Inventaire des Archives de la Manche,* série H, *Abbaye de Cherbourg,* on trouve des pièces d'où il semble ressortir que certaines rues, notamment celles du Nouet (actuellement rue au Blé), de la Trinité (rue Tour-Carrée) et la Neuve-Rue (maintenant des Moulins), étaient formées et dénommées avant la constructiou de l'enceinte fortifiée.

Le mouvement qui, au dire de M. Jullien, portait les habitants à se concentrer dans l'enceinte des murailles, au commencement du quatorzième siècle, inspira une sage mesure à l'Abbé de Notre-Dame du Vœu et au Prieur de l'Hotel-Dieu. Sur ce sujet, nous citerons encore M. Jullien :

« L'Abbé de Cherbourg et le Prieur de l'Hôtel-Dieu songèrent chacun de son côté à se faire dans la nouvelle enceinte une maison de refuge pour les temps de guerre.

» L'Abbé acheta de Thomas Sartrin et de Richard Nicette deux maisons entretenantes ensemble, scizes

[1] Ce nom de la *Rue des Chapons* vient de ce que, en 1592, M. de la Chaux Montreuil, commandant de la place, autorisa divers habitants de Cherbourg, auxquels il fieffa des terrains sur les fossés du Château, à y construire des maisons, à charge par les bénéficiaires de lui servir annuellement ou à ses successeurs un certain nombre de chapons de rente. (M. Amiot, *Inventaire analytique*).

dans la rue du Nouet, et il y fit bastir une chapelle pour se retirer dans la d^{e} maison avec ses religieux en temps de guerre et d'hostilité et y faire le service divin, ainsy qu'il est porté dans un aveu que rendirent l'Abbé et les religieux en 1549. C'est cette maison de refuge qui jusqu'aux temps de sa démolition a esté appelée l'Abbaye Sartrin, et dont la place conserve encore le nom.

» Cabieul, prieur de l'Hôtel-Dieu, prist semblable précaution : il acquit par fieffe, donation ou autrement un héritage, entre 1304 et 1318, dans lequel il plaça l'Hôtel-Dieu de refuge pour les temps de guerre, et c'est le lieu où est à présent l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

» Que Cabieul ait acquis depuis l'an 1304 la place où est aujourd'huy l'Hôtel-Dieu cela paroist évidemment par deux contrats, l'un de 1304 et l'autre de 1318. Ils concernent tous les deux une même pièce de terre appartenante à l'Hôtel-Dieu sur laquelle estoit deu en 1304 à Guillaume du Tot et sa femme deux boisseaux et demy de froment par le prieur de l'Hôtel-Dieu, qui leur en fait l'amortissement dans le d^{t} contrat de 1304, et reconnoit devoir encore aux dits mariez sur la même pièce de terre un pain d'un denier tournois et une poule de rente, qui furent amortis à du Tot et sa femme par le même prieur dans le contrat de 1318. Or par les jouxtes et buttes exprimés dans ces deux contrats, cette pièce de terre, en 1304, jouxtoit les héritiers de Jean Isaac et Guill^{e} Le Doux, et, en 1318, elle jouxtoit le jardin de l'Hôtel-Dieu et la rue du Nouet.

» D'où il faut conclure que l'Hôtel-Dieu n'était pas encore placé en ce lieu là en 1304, mais bien un héri-

tage appartenant à Guillaume Le Doux ou à Jean Isaac de l'un desquels Cabieul l'aurait acquis [1].

» ... Cabieul bastit aussitôt une chapelle dans ce nouvel Hôtel-Dieu, comme il est dit à la marge d'un contrat de fieffe que fist le même Prieur de la maison d'un nommé Corbin, clerc, maison qu'il se procura alors pour augmenter l'Hotel Dieu qui commençoit déjà à se former dans l'enceinte ».

Il résulte de ces textes, empruntés aux *Mémoires* de M. Jullien, que de 1304 à 1318 le Prieur Cabieul établit une maison de refuge en cas de guerre, dans l'enceinte des murs, en face de l'église de Sainte'Trinité. Cette maison, toujours d'après le même Jullien, devait cent cinquante ans plus tard être substituée à celle de la Bucaille et rester seule l'Hotel-Dieu de Cherbourg.

Il importe d'enregistrer encore un acte qui appartient à l'administration de Me Jehan Cabieul :

« L'an de grâce 1318 le mercredy cintinu du lundy avant Noël à Valoingne», une sentence est rendue par devant le Bailly du Cotentin, par laquelle est confirmé le droit et franchise de pasnage dans les forêts de Brix

[1] A cette conclusion M. Jullien en ajoute aussitôt une autre conforme à son opinion sur l'état de certaines parties de la Ville :

« On en peut aussy conclure, dit-il, que la Ville commençoit à se former, puisqu'il y avoit encore en 1304 et 1318 des pièces de terre dans la Ville, *pro quadam pecia terræ*, et qu'il s'y formoit des rues nouvelles, scavoir, la rue du Nouet qui ne bornoit point la de pièce de terre en 1304, et qui la borne en 1318, *ad vicum de Noueto*, et la rue de la Trinité qui a séparé peu après la même pièce d'avec le jardin de l'Hôtel-Dieu, et qui n'était pas encore faite au temps du contrat de 1318, où il est dit que la pièce dont il s'agit buttoit le jardin de l'Hôtel-Dieu, *butata ad hortum dictæ domûs* ». *(Mémoires)*.

en faveur de « Jehan Cabieul, prestre, priour et garde de la Maison-Dieu des pouvres de Chierbourg pour lui et ses hommes maignants et resséants en fieu qui s'en appelle le fieu du Lardier à Chierebourg ».

Cette sentence est rapportée tout au long dans les Histoires de Cherbourg. Une charte de Philippe le Long la ratifia en 1320.

Dans un contrat de 1320, Mabire Gosselin, prêtre, est désigné comme frère de l'Hotel-Dieu.

D. Richard LE SUEUR.

Un contrat en date de 1324 nous apprend que le Prieur de l'Hotel-Dieu était alors Dom. Richard Le Sueur.

Le Pape Jean XXII accorde en 1330 une Bulle à l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, à la sollicitation de Philippe de Valois, qui avait exposé à ce Pontife que l'Abbaye avait été ruinée et brûlée deux fois par les Anglais dans les guerres qu'ils avaient eues avec ses prédécesseurs :

« *Quod propter guerras*, est-il écrit dans la Bulle, *quæ olim inter claræ memoriæ Franciæ prædecessores suos et Angliæ reges, suscitante satore cicaniæ, pullularunt, dictum monasterium sublatis libris, ornamentis ecclicis et cartis et munimentis ipsius per eorumdem regum et regni Franciæ inimicos adeo fuit per incendium etiam bis consumptum...* ».

Le Pape ayant délégué l'évêque de Coutances pour informer de l'exactitude de cet exposé, celui-ci, après avoir entendu plusieurs témoins jurés et dignes de foi confirma la vérité des faits ; c'est ce que contient

le procès-verbal dressé par l'évêque et rapporté dans une autre Bulle accordée en 1345 à la même Abbaye par le pape Clément V en conséquence de la Bulle précédente.

M. Jullien rapportant ces documents s'en sert pour établir que l'Hôtel-Dieu de la Bucaille dut aussi être dévasté dans les deux descentes des Anglais à Cherbourg à la fin du treizième siècle.

« Il est clair, dit-il, que les Anglais n'auront pas épargné l'Hotel Dieu, qui était contigu à l'Abbaye, d'autant plus, ajoute-t-il à tort comme nous l'avons déjà établi, que le Prieur à la tête des bourgeois ses vassaux avoit deffendu le Château contre eux suivant qu'il y étoit obligé pour s'acquitter de la redevance du fief du Lardier ».

Nous voulons bien admettre que l'Hôtel-Dieu eut à souffrir, mais ce n'est qu'une conjecture, et, s'il fut maltraité, ce ne fut point en représailles de la défense armée du prieur.

Le *Livre Blanc* de l'Evêché de Coutances, rédigé en 1332, fait mention qu'il existait un oratoire dans l'hôpital de Cherbourg, près du cimetière de l'église paroissiale :

« *Quoddam oratorium est juxta cimiterium ecclesie de Cesarisburgo in hospitali de Cesarisburgo* ».

En 1330, d'après M. Demons, en 1336, d'après M. Jullien, Richard Ferey, écuyer, bourgeois de Cherbourg, aumône quatre boisseaux de froment de rente « ès prieur et frères de l'Hotel-Dieu, pour Dieu et le salut de son âme, pour partir ès biens, messes, oraisons, prières qui sont et seront dites en d^t^ Hotel»,

M. Demons *(Histoire de l'Hôtel-Dieu,* Manuscrit des Archives municipales de Cherbourg) rapporte plusieurs autres donations faites de 1271 à 1367 en faveur de l'Hotel-Dieu.

Jean ROUELLE.

On trouve, dans trois contrats, dont deux de 1339 et un de 1348, que le Prieur était alors Jean Rouelle.

En 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, ayant débarqué à la Hougue avec quarante mille hommes, vint, après avoir ruiné Barfleur, assiéger le château de Cherbourg. Les Anglais levèrent le siège, mais non sans avois brûlé les faubourgs de la Ville [1].

M. Jullien, toujours fidèle à son système, ne manque pas de supposer que le Prieur Jean Rouelle défendit le Château en sa qualité de commandant à cause du *fief du Lardier.*

Guillaume LE DOUCHET.

Jean Rouelle eut pour successeur Guillaume Le Douchet, comme le prouve un contrat en date de mai 1349. En vertu de ce contrat Dam Pierre Le Coutour, prêtre,

[1] « Cette ville était si bien gardée et si forte, dit Corneille déjà cité, qu'elle résista à Edouard, roi d'Angleterre, dans un temps où toutes les autres du pays furent prises, pillées et réduites en cendres ».

Froissart en parle en ces termes :

« Et allèrent tant qu'ils vindrent en une bonne grosse et très riche ville qui s'appelle Chierbourg, si en ardirent et robèrent une partie ; mais dans le chastel ne purent-ils entrer; ils le trouvèrent trop fort et trop bien gardé de gens d'armes, puis passèrent oultre ».

abandonne ses biens, c'est-à-dire, 30 boisseaux de froment de rente et tous ses meubles à Dom Guillaume Le Douchet, prêtre, garde et administrateur de l'Hôtel-Dieu, pour y être reçu et vivre le reste de ses jours. Le Prieur et les frères, dit le contrat, s'obligèrent *par autels, mos et semblables*, c'est-à-dire, par serment sur l'autel et attouchement du livre des Évangiles placé sur le Mos ou Moyse.

« ... En 1349, le dimanche après la Saint-Michel du Mont de Gargane... Et à ce furent presens Dom Guillaume Le Douchet, gardien et administrateur du dit Hotel-Dieu, Gallien Martin, Richard et Guillaume dictz Fernagu, frères du dit Hostel, qui permisrent et acceptèrent le d[t] don dessus dict du d[t] D. Pierre agréablement en nom du d[t] Hostel, et pour ce voulerent et accordèrent que le d[t] Dam Pierre ayt et prenge son vivre et ses aultres nécessaires, comme de boire, de mengier, de vestir, de couchier en d[t] Hostel, et segond la faculté du d[t] Hostel, et tous ses aultres nécessaires, souffisances, et avec ce confessèrent avoir recheu le d[t] Dam Pierre comme frère du d[t] Hostel et s'obligent par autels, mos de luy tenir ses nécessaires, comme dict est... ».

Richart LE VÉEL.

Richart Le Véel est désigné comme Prieur dans un contrat de 1364. On ignore s'il fut le successeur immédiat du précédent et jusqu'à quelle date il garda et administra l'Hotel-Dieu.

Duguesclin, en 1378, résolut d'assiéger Cherbourg pour enlever cette place au roi de Navarre.

« Le Navarrois qui étoit alors dans son royaume, dit

Masseville, ayant eu avis de ce qui se passoit en Normandie demanda du secours aux Anglois ; ils luy en accordèrent suivant les promesses qu'il leur fist en bonne forme « de demeurer toujours bon et loyal an-
» glois et de leur mettre Cherbourg entre les mains, à
» condition cependant que la propriété et seigneurie
» luy en demeureroient. Les Anglois brûloient d'envie
» de se voir maistres de cette ville, parce qu'elle avoit
» l'un des plus forts châteaux du monde et que c'étoit
» une belle entrée en Normandie ; de sorte qu'ils y en-
» voyèrent au plus tôt des troupes sous la conduite de
» Jean de Harleston, de Jean d'Arundel, de Jean de
» Briolle et de Jean de Coppeland. Les Navarrois leur
» cédèrent le Château et se retirèrent dans la Ville. Les
» uns et les autres étoient tous soldats aguerris et en
» assez grand nombre pour résister à quelque armée
» que ce pust être. Cherbourg était dans cette situa-
» tion, lorsque le Connétable entreprist de l'assiéger.
» Il l'attaqua avec beaucoup d'ardeur ; mais la garni-
» son n'en fist pas moins voir à se bien deffendre du-
» rant plus de six mois ; et Olivier du Guesclin, son
» frère, fut pris dans une des sorties qui furent faites.
» Quand il se vit enfin dans les rigueurs de l'hyver et
» que d'ailleurs il eut reconnu qu'il auroit fallu une
» flotte pour aider à réduire cette place, il prist le par-
» ty de lever le siège ». (Froissart).

Richart ESSYMENAUX.

Une sentence rendue l'an 1404, ès pleds de la Verderie de Cherbourg indique Richard Essymenaux comme étant alors Prieur.

Cette sentence homologuait deux lettres, l'une de

Hectour de Chartres, maistre enquesteur des Eaux et Forêts du Roy, et l'autre du comte de Tancarville, souverain maître et général reformateur des eaux et forêts, par lesquelles étaient confirmés à Me Richard Essymenaux « priour de l'Hotel-Dieu et à ses hommes lours franchises, coustumes et usages dans la forest de Brie ». Ces lettres avaient été sollicitées par le Prieur à cause du changement de gouvernement qui venait d'arriver à Cherbourg, la souveraineté de cette ville ayant été achetée du Roi de Navarre par le Roy de France Charles VI.

Un contrat passé en 1417 par un pauvre nommé Richart de Saint-Pierre nous apprend encore que les pauvres avaient, à cette époque, dans l'Hotel-Dieu, « leur boire, mangier, vestir, couchier et tous leurs autres nécessaires ».

Cherbourg retomba sous la puissance du Roy d'Angleterre en 1418 :

« Le Roy d'Angleterre descendit en Basse-Normandie avec son armée... Cherbourg fut assiégé par le duc de Glocestre et se deffendit avec beaucoup de vigueur durant trois mois, et ne luy fut rendu qu'à la fin de novembre ». (Masseville).

Quelques auteurs prétendent que la reddition de la place ne fut obtenue que par la trahison de Jehan d'Angennes, son gouverneur.

Me Pierre LE CANU.

Me Pierre Le Canu était Prieur en 1417. A la date du 18 mai de cette année, on trouve dans le Cartu-

laire de l'Hôtel-Dieu une donation faite à Le Canu par Richard de Saint-Pierre, habitant de cette maison, « de tous ses biens meubles et debtes qui deubes luy sont... Et fut fait cest present don transport et deloiz dudit de Saint-Pierre pour avoir participation es messes, oroisons omosnes et autres biens faiz qui seront célébrés diz et faiz en dit Hostel-Dieu, et pour ce que ledit priour à ce présent promist trouver et admenistrer audit de St-Pierre, sa vie durante, tous ses nécessaires de boire, mengier, vestir, couchier et tous ses autres nécessaires et pour le faire mettre en sepulture honneste après son deceds et trespassement ».

Quelques contrats des années 1438, 1444 et 1446 donnent Me Le Canu comme étant encore prieur. Celui de 1444 concerne une donation faite à Pierre Le Canu, prêtre, prieur de l'Hôtel-Dieu, par Aubin du Vivier, « pour le salut de l'âme de lui, de ses père et mère et de tous ses antecesseurs et pour estre accueilly et participant aux bienfaicts du dt Hôtel-Dieu, messes, prières, oraisons et au service divin qui faicts, dicts et celebrez sont en dt Hôtel ». L'acte de 1446 distingue le principal Hôtel-Dieu sous le nom d'Hôtel-Dieu *de la Bucaille,* et l'Hôtel-Dieu de refuge, sous le nom d'Hôtel-Dieu de refuge *assis devant l'église.*

Lors du siège de 1450, qui délivra Cherbourg de la domination anglaise, M. Jullien assure que l'Hôtel-Dieu de la Bucaille fut détruit; « suivant la tradition des habitants, dit-il encore, la principale attaque de la Ville fut faite du côté de la Bucaille et de l'Abbaye, laquelle, quoique plus éloignée de l'Hôtel-Dieu, fut détruite et rasée par le canon de la place ou autrement, puisqu'elle fut rebâtie et l'église consacrée le

jour saint Michel 1464, par Jean, évêque de Janopolis, ainsi que le dit Masseville »[1].

Quant à l'Hôtel-Dieu de la Bucaille, M. Jullien ajoute que les habitants n'étant pas en état de le rebâtir, il fut abandonné, et que l'on fut contraint de se servir de la Maison de refuge bâtie par Cabieul, auprès de l'église, au commencement du quatorzième siècle. Cette maison devint dès lors pour quatre siècles l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

Comme preuve de l'impossibilité, où la détresse avait mis la Ville et les bourgeois, de rebâtir la maison de la Bucaille, M. Jullien cite la charte donnée par Louis XI, en 1465, aux habitants de Cherbourg, et dans laquelle on lit :

« Que la d^e^ Ville de Chierbourg, où souloit avoir grand nombre d'habitants, a esté tellement destruite

[1] 1450. « Il ne restoit donc plus aux Anglois que Cherbourg en Normandie. Et, pendant le siège de Falaise, le Roy y avoit envoyé le Connétable et le Comte de Clermont, qui en avoient entrepris le siège. C'étoit une des plus fortes places de France, et il y avoit deux mille bons Anglois sous la conduite de Thomas Gouvel. Ils furent attaqués dans les formes et ils se deffendirent assez bien durant quelques semaines. L'artillerie n'y fut point épargnée de part ny d'autre ; et l'amiral de Raix y fut tué d'un coup de canon. Les assiégeants se servirent d'une sorte de bombardes de nouvelle invention, dont les Anglois furent moult ébahis ; car oncques n'avoient eu connoissance de tel mistère. Outre cela on trouva moyen d'effrayer le Gouverneur : son fils étoit un des ôtages que l'on avoit mis entre les mains du Roy à la reduction de Rouen ; on luy fist accroire que s'il resistoit davantage on alloit faire mourir ce fils, de sorte qu'une crainte paternelle jointe à la vigueur de nos attaques le firent resoudre à rendre la Ville et le Chateau de Cherbourg le douzième jour d'Aoust, moyennant qu'on luy delivrast son fils. Voilà la manière dont les Anglois furent chassés de Normandie l'an 1450 ». (Masseville, cité par M. Jullien).

à l'occasion des guerres passées qu'ils ne sont à present qu'un très petit nombre, dont y en a plusieurs qui sont poures et souffreteux... Et sont les hôtels de notre d^{e} ville et la plus part tombez par toit et le surplus est en grande ruine et décadence ».

Geoffroy FEREY.

En 1453, Me Goffroy Ferey, prêtre, Prieur de l'Hôtel-Dieu, mettait Me Gilles Hermen en possession de la cure de Sainte-Trinité. (Archives de l'Evêché de Coutances).

On trouve, dans un Mémoire de Déclaration dressé en 1477, que le Prieur avait à Cherbourg sur 41 maisons ou places vuides des rentes à prendre en argent, pains, chapons, guelines, œufs et mansois à cause du fief du Lardier, dont ces héritages relevaient.

Robert DU FOU.

Ce Prieur avait été présenté en 1479 par les bourgeois de la Ville, qui jouissaient, depuis sa fondation sans doute, du droit de présentation au bénéfice de l'Hôtel-Dieu. Plus de vingt ans après, Robert du Fou était encore à la tête de l'Hôtel-Dieu : Il est cité dans un contrat de 1501, qui lui donne le titre de prêtre prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu.

Un Robert du Fou fut curé du Mesnil-au-Vair de 1499 à 1502 où il mourut (Reg. des Collations ; Archives de l'Evêché). Il est probable que c'était notre prieur.

Jean DU MYR, dit LA ROQUE.

Présenté par les bourgeois, Jean du Myr, chanoine régulier de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, reçut de l'Évêque de Coutances collation du Prieuré le 23 février 1502 (vieux style). Il n'était encore que sous-diacre. On trouve que dans les années 1510 et 1537 il avait pour vicaire Noël Lidor, lequel était en même temps vicaire de la paroisse Sainte-Trinité. Jean du Myr résigna son bénéfice en 1543, mais sa résignation ne fut officiellement présentée à l'évêque que le 1er septembre de l'année suivante. Ce prieur mourut le 29 septembre 1544.

Guillaume LE FILLASTRE.

Le 24 avril 1544, une lettre fut adressée à l'Évêque de Coutances, « par laquelle Léobin Le Fillastre, abbé de Notre-Dame du Vœu, Clerc Gireult avocat, greffier de l'Amirauté, Jean Anquetil, lieutenant et sénéchal à Cherbourg, Guille Bedel, prévost, Guille Noël, vicaire en l'église de Cherbourg, Nicolas Bergier, prêtre maistre des Ecoles, et autres bourgeois du dt lieu soumettent à la ratification de l'Évêque le choix qu'ils ont fait de Guille Le Fillastre, étudiant à Paris, clerc tonsuré, pour succéder à frère Jean du Myr comme prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg ». *(Inventaire analytique des Archives de Cherbourg,* par M. Amiot).

G. Le Fillastre fut pourvu du bénéfice de l'Hôtel-Dieu le 1er septembre de la même année et prit possession le 22 septembre suivant *per tactum altaris.*

Aussitôt que G. Le Fillastre fut prieur, il lui fallut défendre la possession de son bénéfice contre les pré-

tentions de Thomas de Barbençon, clerc, et de Guillaume Le Fourdrey, prêtre, qui avaient été nommés, l'un par le Roy, et l'autre par Janot de Lasne, capitaine des ville et château de Cherbourg, sous l'autorité du sénéchal Dagenetz, agissant en vertu d'une prétendue procuration des habitants. La Cour du Parlement de Rouen, par un arrêt en date de 1545, maintint Le Fillastre en sa possession.

Ce prieur ne s'occupa guère de l'Hôtel-Dieu, du moins par lui-même. Un vicaire de la paroisse de Sainte-Trinité, Me Robert Roze, administrait le temporel et le spirituel en qualité de vicaire du prieur. Il semble bien que le titulaire et son vicaire se montrèrent fort négligents de leurs devoirs tant à l'égard des pauvres que pour la conservation et l'entretien des bâtiments. Aussi, renouvelant une plainte déja précédemment portée, les bourgeois de Cherbourg présentèrent en 1563 une requête à M. de Matignon, lieutenant pour le Roy et gouverneur de Normandie, « pour le fait de la Maison-Dieu et règlement de l'état des pauvres ».

Par ordre de M. de Matignon, le sieur Gilles Dancel, sieur de Quinéville, lieutenant-général civil au siège du Bailliage, se transporta de Valognes à Cherbourg. Arrivé à Cherbourg, le 15 mai 1563, sur les 11 heures du matin, il prend logis dans la maison de Berthelot Vauchis, *où pend pour enseigne l'image de saint Christophle,* ordonne à Jean Hourdon, sergent, d'adjourner Guillaume Le Fillastre, alors abbé, et les religieux pour comparoir à l'Auditoire du Roy à 2 heures après midi, et de faire publier à son de tambour par les carrefours de la Ville que les bourgeois eussent à comparoir au dt Auditoire pour déclarer publiquement leur requête.

Le lieutenant Dancel se transporta immédiatement à la Maison-Dieu, où il présida à la visite des bâtiments et à l'interrogatoire des pauvres qui s'y trouvaient, en présence de noble homme Jacques Meurdracq, sieur du Coudray, lieutenant de la Capitainerie de Cherbourg, Jean Jullien, procureur du Roy au d^t lieu, Jacques du Moncel, sieur de Saint-Nazer, Jacques de Surtainville, sieur d'Omontville, Gratien Bouillon, sieur du Parc, Bailly de l'Abbaye, Guill^e Cabart, sieur des Essarts, procureur de l'Abbaye, Berthelot Vauchis, sieur de Saint-Christophle, Guill^e Bedel, sieur des Gables, et de quarante-deux autres bourgeois et grand nombre de peuple.

Après cette « visitation », qui fut loin d'être favorable au prieur de l'Hôtel-Dieu, le sieur Dancel se rendit à l'Auditoire royal, où les bourgeois persistèrent dans leur requête. Ayant donné défaut aux procureur du Roy et habitants sur lesdits abbé et religieux qui ne comparaissaient pas, il ordonna que le revenu de la Maison serait régi et gouverné par deux bourgeois nommés par le capitaine et les bourgeois, et que le prieur rendrait compte du revenu cy devant perçu, spécialement depuis la publication de l'Édit du Roy Charles IX, le tout conformément à cet Édit, en date de 1561, lequel ôtait aux titulaires des Hôpitaux l'administration du temporel, et ordonnait qu'une pension leur serait payée à charge de faire le service divin.

Par l'avis des bourgeois le sieur Dancel ordonna que les Trésoriers marguilliers de Sainte-Trinité feraient à l'avenir durant leur charge l'administration du d^t revenu; et à cette fin Nicolas Pasquier et Guillaume Le Scelierre, alors trésoriers, furent invités à comparaître le lundi 17 May pour prêter serment.

Guillaume Le Fillastre ayant appelé de cette sentence, il y eut entre les bourgeois et lui un long procès qui ne se termina qu'en 1574 par un Arrêt de la Cour du Parlement de Rouen. Cet Arrêt maintenait le prieur dans la jouissance du Prieuré, mais il le privait de l'administration du temporel, qui lui avait été enlevée déjà par la sentence de 1563. Nous avons vu que cette administration fut alors confiée à Nicolas Pasquier et Guillaume Le Scellière, trésoriers de la paroisse; après eux la même charge avait été exercée, en vertu de leur titre de trésoriers, par Jehan Le Tellier et Thomas Liez (1566), Guillaume Damourette et Jehan Cauvin (1572), Guillaume Paulmier et Pierre Feronnet (1573).

La pension du prieur fut fixée à 140 livres par an.

Il y eut, en 1592, une délibération des bourgeois, qui ordonnait de renfermer dans l'Hôpital les pauvres qui en étaient sortis à cause de la peste et allaient coucher « sous les étaux et boutiques »; et, le 2 avril de l'année suivante, une autre délibération des gouverneurs élus de la Ville régla que « pour couper chemin aux mauvais traitements que l'on voiait recepvoir aux pauvres indigens de la Ville, qui ordinairement couchoient sur les étaux et dans les rues, l'Hopital seroit pourveu de draps et de lits pour y recepvoir les pauvres ».

Guillaume Le Fillastre, Abbé de Notre-Dame du Vœu, resta prieur jusqu'à sa mort arrivée en avril 1598. Après Robert Rose, et dans les dernières années, il avait eu pour vicaire à l'Hôtel-Dieu Me Marin Le Cavelier, prêtre et recteur des Écoles de Cherbourg, en faveur duquel il résigna le bénéfice.

Me Marin LE CAVELIER.

Me Marin Le Cavelier, nommé sur la présentation des bourgeois par Regnault, archevêque de Bourges, Grand Aumônier de France, fut pourvu du Prieuré, le 7 décembre 1598, par Nicolas de Briroy, Évêque de Coutances, et il en prit possession le 14 du même mois.

Cependant, en même temps, un autre prêtre, Me Nicolas Martin avait été élu Prieur par les officiers de la Ville et une autre partie des bourgeois ; il avait même pris possession le 10 décembre, quatre jours avant Le Cavelier. Ce fut le sujet d'une assez longue contestation, qui se termina le 14 juin 1602 par une transaction passée du consentement des officiers et bourgeois entre les deux compétiteurs. Le Cavelier resta prieur, à la condition de payer à Martin sa vie durante une pension annuelle de 10 écus. En outre Martin était autorisé à habiter une des chambres de l'Hopital, à charge de dire les messes de l'Hopital les jours de dimanche et de fête, même quand le Prieur était présent.

Me Le Cavelier, quoique Prieur, continua de régir l'école. C'est à quoi du reste l'exhortait l'Évêque dans la lettre de provision, où il est dit « qu'il lui confère le Prieuré hospitalier, afin qu'il puisse soutenir et vivre plus commodément dans l'office de recteur des Écoles... à la charge de les tenir et régir comme il a fait cy devant, et mieux, s'il se peut ».

Marin Le Cavelier se démit vers 1615 de la charge de Prieur. Il mourut cinq ans après, le 19 avril 1620.

Me Jean de GRIMOUVILLE.

Noble et circonspecte personne, Jean de Grimouville, chanoine de Coutances, curé de Querqueville, et official de Valognes fut nommé et présenté par « les Ecclésiastiques, Gouverneur, Eschevins, Bourgeois et autres habitants de Cherbourg ». L'acte de sa collation par l'Évêque est daté du 31 mars 1615.

Ce fut du temps de ce Prieur, en 1626, que l'Hôtel-Dieu et sa chapelle furent réduits en cendres. Cet incendie éclata, lorsque, à la suite de la maladie contagieuse qui venait de ravager Cherbourg, *les prevôts de la peste* parfumaient la Maison-Dieu pour la purifier. Les titres et papiers de l'Hôpital furent anéantis, sauf le Cartulaire et quelques autres pièces, qui avaient disparu des Archives et furent remis plus tard, comme nous le verrons en son lieu.

La chapelle et la maison de l'Hôtel-Dieu demeurèrent près de quinze ans sans réparations ; les habitants de Cherbourg n'étaient pas en état, après la peste, de faire la dépense nécessaire.

Me Jean de Grimouville mourut, en décembre 1638, au presbytère de Querqueville et fut inhumé dans le chœur de son église.

Me Michel GROULT.

« Un particulier domestique de M. de Matignon, gouverneur, dit Me Michel Groult dans son Compte de gestion, s'étant fait présenter au Prieuré de l'Hôtel-Dieu par le Roy », les officiers et bourgeois différèrent l'élection d'un prieur jusqu'au 3 mai 1639. A cette date, la

Communauté des habitants de la Ville et des Faubourgs, réunis au son de la cloche, « *civium et suburbanorum loci generaliter a sonitu campanæ congregatorum,* et MM. Pesnelle, vicaire, Guill^e^ Cosme, Germain Robin, Thomas Robin, Estienne Orange, Thomas Cossin, Barthelemy Picqueray, prêtres natifs de Cherbourg, s'assemblèrent sous la présidence de Guill^e^ Basan, sieur de Quierqueville, conseiller du Roy, vicomte de Valognes, commis par Arrêt du Parlement de Rouen, en la présence de noble Seigneur Fr. de La Luthumière, Baron du lieu, gouverneur de Cherbourg, et ils élurent pour Prieur Me Michel Groult, curé de Ste-Trinité, auquel l'Évêque de Coutances accorda la collation du bénéfice le 6 mai suivant.

Le nouveau prieur ne commença que deux ans plus tard, le jour Saint-Michel 1641, à administrer les affaires de l'Hôtel-Dieu. Pendant ces deux années il avait dû soutenir un procès contre Michel Gallot, curé d'Ecausseville, que le grand Aumônier de France avait nommé au Prieuré. Gallot fut enfin débouté de ses prétentions, le 23 septembre 1641, après avoir administré l'Hôpital pendant deux ans. Gallot était-il celui que Me Michel Groult appelait « un particulier domestique de M. de Matignon » ?

Aussitôt qu'il fut en possession paisible du Prieuré, Me Groult avança l'argent nécessaire, et l'on put commencer à relever l'Hôpital de ses ruines. En 1644 on entreprit la reconstruction de la chapelle, qui fut bénite le 9 juin 1647, fête de la Pentecôte. Le prieur y fit placer une plaque de marbre avec cette inscription :

« *Michaël Groult, presbyter et rector ecclesiæ Cæsaro-*

burgensis, concivium suorum suffragiis 3ª Maii 1639 hujus domus prior hanc a fundamentis reparavit anno 1644 »[1].

Malgré l'Édit de Charles IX de 1561, le Prieur exerça encore l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu. Mᵉ Michel Groult, en 1670, demanda à en être déchargé. Ayant réitéré sa demande dans une assemblée des bourgeois le 12 décembre 1671, Philippe Lohier, sieur de Noiremare, fut élu pour gérer le temporel. D'une Délibération qui fut alors prise il résulte que le devoir de l'administrateur temporel était « d'employer les revenus de la Maison à la nourriture, subvention et instruction des pauvres de la Ville; de faire la distribution un jour la semaine, comme il est accoutumé, aux pauvres du lieu, suivant l'état et mémoire qui lui en sera baillé par les Échevins, ainsi qu'aux pauvres étrangers passant pour un jour et une nuit seulement ».

Quant aux fonctions spirituelles, Mᵉ Michel Groult, quoique alors âgé de plus de 80 ans, continua de les remplir « avec une pension annuelle de sept vingt livres, à charge de dire ou faire dire les messes des dimanches et fêtes, soy fournir de luminaire, d'ornements, etc. ».

Ce fut dans cette assemblée du 12 décembre 1671, que Mᵉ Mich. Groult présenta le compte de sa gestion, en

[1] « Michel Groult, prêtre, curé de l'église de Cherbourg, élu le 3 mai 1639 par les suffrages de ses concitoyens prieur de cette maison, a entièrement reconstruit cette chapelle en l'année 1644 ».

La nouvelle chapelle mesurait environ 17 pieds de largeur et 11 de longueur depuis la balustre de l'autel jusqu'à la cloison d'un appartement pris par M. Groult sur le bas de la chapelle comme salle des malades. (*Mémoires* de M. Jullien).

qualité d'administrateur, depuis le jour Saint-Michel 1641 jusqu'à l'année 1670 inclusivement. Ce compte, où sont inscrites les recettes et dépenses de vingt-neuf années d'exercice, nous fournit quelques renseignements sur la situation de l'Hôpital à cette époque.

Alors le revenu de l'Hôtel-Dieu se composait annuellement :

1° De 400 livres payées par les fermiers ;

2° D'une rente de 8 boisseaux de froment (mesure rentière) dûe par D[lle] Françoise Rozette, veufve de feu Louis Gigault, vivant escuyer, seigneur et patron de Hainneville et Marennes, en qualité d'héritière de deffunt Thomas Rozette, sieur de Brucourt, rente estimée à 12 livres environ ;

3° De la fieffe d'un champ de terre en trans de la Bucaille, 110 sols ;

4° D'une rente de 20 sols ;

5° D'une rente d'un boisseau de froment, mesure rentière, 30 sols ;

6° D'une rente de 5 sols.

La recette totale s'élevait à 420 livres 5 sols.

Parmi les principaux articles de l'emploite nous signalerons les suivants :

Voyages. — Il fut fait trois voyages à Coutances par le Prieur à l'occasion de la collation du Prieuré, de l'insinuation, etc.

Procès contre Gallot. — Cette affaire nécessita plusieurs voyages à Paris et à Valognes, soit de M. Groult, soit d'exprès, et de nombreuse dépenses envers procureurs et avocats pour écritures, procurations, rap-

ports, présentations, inventaires, consultations, additions, plaidoyers, requêtes, productions, épices de l'Arrêt, etc. Nous ferons seulement remarquer que le voyage d'un exprès à Paris est coté 22 livres.

Reconstruction de la Chapelle et d'un corps de logis relevé en même temps. — Pour ces deux objets la dépense s'élève à 1.600 livres environ. On trouve pour la chapelle la construction d'une *champenelle* avec colonnes en bois, *platfond* en plomb, croix, etc. ; un morceau de marbre gravé et placé contre la muraille touchant le patronage ; un pavé en « quarreau » d'Yvetot ; deux vitres, trois portes, un lambris, une balustre, un garde-nappes, des armoires, un tableau de saint Louis payé 26 livres ; contre-autel, marchepied, tapis, deux chandeliers de bois, etc.

En 1641, on lit :

« Pour 6 livres de poudre envoyées à M. de la Ferté par ordre de M. de la Luthumière, 7 l. 10 s. ».

Outre ces dépenses extraordinaires, le compte de M. Groult enregistre les dépenses ordinaires suivantes :

Les décimes annuels varient de 23 à 27 livres.

Aumônes des pauvres, chaque année, 104 livres.

Pour le chapelain qui a dit la messe de 1647 à 1671, chaque année, 16 l. 12 s.

Pour les cierges (1647-1671), chaque année, 40 sols.

Dans le cours de six années entre 1649 et 1667, il fut délivré aux pauvres chaque année quatre douzaines de sommes de bois payées chacune 20 l.

Le compte enregistre en outre des réparations faites aux maisons et appartements de l'Hôtel-Dieu, à l'é-

table et à la grange de la Bucaille, et les frais d'un procès intenté pour faire reconnaître la rente dûe par Rozette.

Les aumônes des pauvres ne s'élevèrent à 104 l. que jusqu'en juillet 1668, « que l'on a réglé les dits pauvres, que l'on ne leur souffre plus de demander, et que le comptable n'a baillé que 30 sols la sepmaine d'aumônes publiques ».

M. Groult note qu'en 1666 il dut déduire 20 l. au fermier « pour l'herbage des chevaux des cavaliers qui estoient icy ceste année en garnison ».

A l'occasion du Compte-rendu par Me Michel Groult, il surgit une contestation entre lui et le sieur Lohier, le nouvel Administrateur. Le Prieur avait porté en dépense les frais de sa collation et prise de possession du bénéfice et ceux qu'il avait faits au Grand Conseil contre Gallot. De plus il n'avait pas cru devoir faire figurer en recette la jouissance qu'il avait eue d'un mesnage et d'un jardin de l'Hôtel-Dieu, de valeur de 50 l. de rente, d'autant qu'il employait aux besoins de la maison les 140 l., à quoi la pension du Prieur avait été fixée, du temps de Le Fillastre, par sentence du Bailly de Costentin. M. Groult pensait aussi que cette pension devait être exempte du paiement de la taxe des décimes. Deux avocats de Rouen, consultés par le sieur Lohier, répondent, le 24 juin 1674, que M. Groult n'est pas recevable à demander les frais de sa reception et de son procès, que cela est son affaire, et que d'ailleurs il a obtenu une condamnation de depends contre Gallot ; que la pension du Prieur ayant été réglée à 140 l., il est juste qu'il tienne compte de la maison et du jardin dont il a eu la jouissance; et enfin

que Lohier est fondé à contester le paiement des décimes demandés sur le dit Hôpital. Nous n'avons rien trouvé sur la conclusion de cette difficulté.

Vers 1671 une longue aile de l'Hôpital « corrua ». A la suite de cet accident la chambre et le comble de la grande salle étant en ruine, il ne resta plus à l'Hôpital que cinq ou six pauvres; les autres furent logés par charité chez les habitants où l'Hôpital les assistait.

On voit dans un Etat dressé le 24 juillet 1673 qu'il n'y avait dans l'Hôpital que six pauvres, dont un grabataire. Chaque semaine, l'administrateur, le sieur Lohier de Noiremare, leur donnalt 10, 8 ou 5 sols.

« Les autres pauvres, dit le Rapport, sont dans la Ville et fauxbourgs, parce que le d[t] Hopital est tombé depuis deux ans et est de présent en ruine et décadence; à ceux-là est faite la charité et distribution de deniers par le d[t] S[r] de Noiremare tous les mardy de chaque semaine ».

Le rôle des pauvres que l'Hôtel-Dieu logeait ou assistait contient soixante-quinze noms pour les années 1671, 1672 et 1673. On y trouve des vieillards, des enfants orphelins, des enfants de pauvres, des estropiez, des gens de métier, des fools, des grabataires, des muets, etc.

Il y eut, en 1672, une action judiciaire intentée pour obliger les prêtres de la Ville à quêter pour les pauvres dans l'église de Sainte-Trinité. Une pièce de cette procédure indique qu'à cette époque il n'y avait plus de mendiants dans la Ville.

Le 8 avril 1674, un Arrêt de la Chambre Royale fut rendu en faveur des habitants de Cherbourg contre les Commandeurs des Ordres de Notre-Dame du Mont-

Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, qui prétendaient faire revenir à leur Ordre les revenus de notre Hôpital [1].

Me Michel Groult se démit du Prieuré de l'Hôtel-Dieu, en 1676, entre les mains de l'évêque de Coutances. Au commencement de l'année suivante, il résigna la cure de Sainte-Trinité, et il mourut le 3 septembre 1679. Dans le registre des inhumations de cette année on lit : « Vénérable et discrète personne, Messire Michel Groult, ancien curé de ceste Ville, a été enterré après avoir desservi le bénéfice de ceste église et administré le bien des pauvres avec reputation générale de probité et fidélité pendant cinquante ans, par nous Messire Jacques Gaudebout, curé de ceste église et doyen des Isles ».

Me Jean GROULT.

Me Jean Groult, sieur de Grouville, neveu du précédent, fut élu par les bourgeois, le 16 août 1676, et douze jours après il reçut la collation du Prieuré. Il ne posséda ce bénéfice que trois ans et trois mois, étant mort le 22 novembre 1679, environ deux mois et demi après son oncle.

Pendant son Priorat, Me Jean Groult fut toujours en procès avec Me Jean Nelz, curé de Digosville, qui s'était fait présenter par le Grand Aumônier de France.

[1] Les revenus que revendiquait l'Ordre du Mont-Carmel étaient seulement ceux de l'ancienne Leproserie des Buttes Saint-Thomas à Cherbourg (M. Lemeslet, *Histoire manuscrite de l'Hôtel-Dieu*, 1863 et 1864). Un édit du Roy (décembre 1672) avait uni à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare les Maladreries, Leproseries, Hopitaux et autres lieux pieux. Un autre édit les désunit en 1693.

Mᵉ Jean Groult obtint une sentence favorable à ses droits, mais seulement trois mois avant sa mort. Le soin de ce procès l'ayant presque toujours tenu éloigné de Cherbourg, son oncle, libre de ses anciennes charges, ou quelque autre prêtre du lieu, remplissait les fonctions de prieur en son absence.

Le compte de MM. Michel Germain, sieur de la Fontaine, et Denis Soleil, sieur de la Bassefontaine, administrateurs de l'Hôtel-Dieu depuis février 1675 au mois d'avril 1678, nous apprend que pour ces trois années la recette s'éleva à 3.657 l. 2 s. 3 d. et la dépense à 3614 l. 16 s. 7 d.

Dans une assemblée de police tenue dans l'église, le 17 avril 1678, en présence de Mᵉ Gaudebout, alors curé, de M. le Marquis de Fontenay, des prêtres habitués, de Guillaume Le Scellierre, juge politique, vicomte de Cherbourg et Tollevast, des sieurs Échevins et bourgeois, on élut administrateur du revenu des pauvres, pour un espace de trois ans, Mᵉ Guillaume Cossin, sieur de Bristot, en remplacement de MM. Germain et Soleil.

Guillaume Cossin s'occupa aussitôt de relever les ruines de l'Hôpital et de le mettre en état de loger les pauvres.

Nous avons déjà dit que le Prieur Mᵉ Jean Groult mourut le 22 novembre 1679.

Mᵉ Jacques GAUDEBOUT.

A la mort de Mᵉ Groult, les Bourgeois ne pouvaient ignorer que Jean Nelz, curé de Digosville, « homme redoutable en fait de procès », ne manquerait pas de faire attaquer leur droit de patrona-

ge par Léon Nelz, son parent, qu'il avait fait pourvoir du Prieuré par le Grand Aumônier de France ; c'est pourquoi, réunis le 8 décembre 1679, ils élurent et présentèrent à l'Évêque M[e] Jacques Gaudebout, curé de Sainte-Trinité depuis deux ans. La collation du bénéfice lui fut immédiatement accordée. Léon Nelz ayant attaqué la nomination, M[e] Gaudebout, qui était de taille à se défendre, obtint en 1681 un arrêt qui anéantit les prétentions de son compétiteur.

Dans le compte de gestion de Michel Cossin, comprenant les années 1679, 1680 et 1681, il est fait mention que les enfants de l'Hôtel-Dieu avaient des maîtres et des maîtresses pour leur apprendre à gagner leur vie, « tant au travail de la dentelle qu'autres », et que l'on achetait des outils et rouets et laine pour distribuer aux pauvres de la Ville.

L'HOPITAL GÉNÉRAL.

A l'époque où nous sommes parvenus, l'Hôtel-Dieu ne donnait asile qu'à un petit nombre de malades indigents et à quelques mendiants considérés comme invalides. Ses faibles ressources ne lui permettaient pas de faire davantage. En 1682, il se fit à Cherbourg un changement considérable dans l'organisation de la charité en faveur des pauvres de la Ville ; nous voulons parler de la création d'un Hôpital général. Cet établissement fut fait en conséquence d'une Déclaration du Roy de 1662, d'une Lettre circulaire de Sa Majesté adressée en 1676 à tous les

Archevêques et Évêques, et d'un Arrêt du Conseil d'État de 1678. Deux religieux de la Compagnie de Jésus, les pères Chaurand et Dunod, qui avaient déjà fondé ces sortes d'hôpitaux dans plusieurs villes de la Province, furent autorisés par l'Évêque de Coutances et du consentement des bourgeois à faire le même Établissement à Cherbourg.

L'Hôpital général fut placé dans l'enclos et maison de l'Hôtel-Dieu. Bientôt les PP. Jésuites le pourvurent d'un Règlement, qui lui donnait un gouvernement distinct et développait sa mission charitable. Au lieu que l'Hôtel-Dieu n'était régi que par le Prieur ou par un ou deux Administrateurs, l'Hôpital général devait être gouverné par douze Directeurs ecclésiastiques et laïques élus, auxquels étaient adjoints quelques Directeurs-nés, tels que les sieurs curé, maire, vicomte, etc., membres de droit à raison de leurs charges ; l'Hôtel-Dieu n'était guère ouvert qu'à des malades, à des mendiants invalides et à quelques enfants, tandis que l'Hôpital général était destiné à une œuvre beaucoup plus étendue : il ne recevait pas les malades auquel l'Hôtel-Dieu devait continuer d'ouvrir ses portes, mais il se proposait de recevoir des pauvres valides et invalides, d'admettre les enfants pauvres pour les instruire et leur apprendre un métier, de venir en aide aux pauvres honteux, et d'organiser l'assistance des pauvres et des malades à domicile avec le concours d'une Assemblée de Dames. En outre, il avait pour but d'empêcher la mendicité dans la Ville, et de procurer aux pauvres des moyens de subsistance par le travail et la création de quelques manufactures.

Les Archives de la paroisse Sainte-Trinité ont conservé un manuscrit assez volumineux, intitulé : *L'Hopital Général de Cherbourg : Règlements.* Élàboré sans doute par les Pères Chaurand et Dunod, ce Règlement ne fut définitivement livré à l'Hôpital que quelque temps après sa fondation, probablement vers 1685. Ne pouvant à notre grand regret le reproduire en entier, on nous permettra d'en donner une analyse sommaire et quelques extraits, à titre de document sur l'exercice de la Charité à cette époque et pour montrer avec quelle perfection la sagesse, l'expérience et l'intérêt des pauvres présidèrent à la rédaction de ces règles éminemment chrétiennes.

L'Établissement devait être gouverné par une Assemblée ou Bureau, composé de quelques Directeurs-nés à raison de leurs charges, et de douze Directeurs ecclésiastiques et laïques, ces derniers renouvelables tous les deux ans par moitié désignée au sort. L'Assemblée se réunit tous les dimanches à l'issue des Vêpres sans rang ni préséance entre les membres. L'Hôpital doit être visité tous les jours ; « comme il est important pour le bien de l'Hôpital et pour y maintenir le bon ordre qu'on le visite tous les jours, le Bureau nommera des visiteurs avec plain pouvoir de règler ce qu'ils trouveront à propos, estant les supérieurs immédiats du jour, en renvoyant au Bureau les choses importantes et qui ne pressent pas » ; chaque visiteur avait un jour déterminé chaque semaine.

Pour le service de la maison et de son administration, le Bureau devait choisir des officiers spéciaux : un Solliciteur général du Bureau, un Procureur

général, un Secrétaire, un Avocat, un Trésorier, un Directeur des pauvres honteux, un Directeur des prisonniers, un Directeur des passants, un Directeur des malades du dehors, des Directeurs des troncs et des quêtes, des Directeurs des manufactures, des Distributeurs du pain, un Médecin, un Chirurgien, un Apothicaire, un Sergeant et des Archers ou Gardes. Nous verrons qu'à cette liste il faut ajouter un Aumônier, une Gouvernante et autres Maîtresses, un Maître d'école, etc.

« Le Directeur trésorier rendra ses comptes au Bureau de six mois en six mois et sera changé tous les deux ans, si ce n'est que son exactitude obligeât le Bureau de le continuer, ce qui doit estre rare.

» On ne recevra point à l'Hospital général les enfants, qui ne soient aagez environ de neuf ans et jamais au dessous, pour qu'ils soient capables d'instruction et de travail, parce que on secourra les pauvres en dehors. Pour les vieillards on ne les recevra qu'avec grande circonspection.

» On ne recevra personne qui soit malade,... mais surtout d'une maladie incurable ou qui se communique.

» Quand un pauvre sera malade à l'Hospital, on le portera à l'Hôtel Dieu où il sera reçu préférablement à tous autres malades.

» Les pauvres de l'Hospital, hommes et garçons, seront habillés de bleu pour la casaque et le bonnet et les filles de gris minimé.

» On pourra recevoir des petits garçons étrangers, qui ne sont point de la ville, pourvu qu'on paye leur pension de douze écus par chacun an en

payant encore l'habit bleu,... leur travail estant d'ailleurs au proffit de l'Hospital comme des autres.

» Les secours des malades du dehors qui ne seront pas à l'Hostel Dieu, soit qu'ils ne puissent pas y entrer, soit qu'ils ne veuillent pas y aller, sera remis à l'Assemblée des Dames aussi bien que le petit domestique de linge, de vaisselle, de meubles et de petites provisions de l'Hospital où les Messieurs d'ordinaire ne descendent pas, tout cela cependant sous l'autorité de Messieurs du Bureau.

» On distribuera du pain tous les samedis aux pauvres valides de la Ville et des fausbourgs dans l'église à une heure après midy au son de la cloche, selon l'ordre et la feuille du Bureau, après que les pauvres auront faict des prières publiques pour la Ville et ouy le catéchisme.

» Ceux qui demanderont l'aumosne par la Ville et aux portes seront mis en prison et ceux qui la donnent à ces mendiants payeront l'amende de cent sols au proffit de l'Hospital. Les mendiants prisonniers demeureront d'ordinaire en prison jusqu'au prochain Bureau où ils seront conduits par les gardes et réprimandez.

» Toutes les pauvres familles de present domiciliées dans la Ville et les fausbourgs seront secourues, mais à l'advenir on n'en secourra point qu'elles n'ayent demeuré dans la Ville ou les fausbourgs sans demander l'aumosne l'espace de trois ans.

» Tous les étrangers actuellement mendiants par la Ville se retireront dans leurs paroisses soubs peine de la prison dans vingt-quatre heures après la publication des ordres du Roy et des Messieurs du Bureau.

» Toutes les questes de la Ville et des églises seront remises entre les mains des Directeurs preposez pour cela par le Bureau ; les questes des pauvres honteux et malades seront remises entre les mains de la Trésorière des Dames, comme celles pour les prisonniers seront remises entre les mains des Directeurs des prisonniers.

» Nul pauvre n'ira aux enterrements qu'il ne soit de l'Hospital général; on prendra trois sols pour moins pour chaque pauvre, sy on ne donne du pain ou de l'étoffe.

» On fera mettre le nom et les armes à l'Hospital général de ceux qui auront donné trente pistoles.

» On fera la queste par la Ville de trois mois en trois mois.

» Tous les Directeurs parleront tous les mois au Bureau de leurs charges et de leurs emplois, comme le Solliciteur général de l'administration des deniers, le Distributeur du pain de ceux qu'il faudrait retrancher de l'aumosne, et ainsy des autres, estant une faute ordinaire de tous les Bureaux de plus penser à élever le fonds de l'Hospital qu'à bien faire administrer ce que l'on a.

» Tous les mois on donnera quelque chose aux pauvres de leur travail selon leur ferveur et pour les animer davantage à bien travailler.

» Le Bureau prendra soin des garçons et des filles de l'Hospital jusqu'à ce qu'ils soient logez ou qu'ils apprennent quelque mestier et qu'ils soient du moins dans un estat qu'on ne craigne plus qu'il retombent dans la mendicité. Quand on les mettra à mestier ils porteront la casaque bleue par la Ville et dans la boutique pendant huit jours pour que le monde voye ce à quoi le Bureau les destine.

» L'Hospital ne sera point une prison, mais les pauvres en sortiront avec congé pour aller en commission, en recréation, aux processions, et aux enterrements et dans les endroits où on les envoyera, l'Hospital estant un séminaire pour la Ville et pour la remplir de s^{ts} artisans et de s^{ts} valets, laquais et servantes, et non pas une prison où l'on fasse entrer le monde par force et sans en sortir, le portier devant estre pour l'ordinaire un petit bleu, et non pas un geôlier, ny des filles comme dans les maisons religieuses qui font des vœux et sont dans la closture.

» Il y aura un Bureau secret composé de deux personnes pour distribuer les aumosnes aux pauvres honteux de la Ville, sur qui le Bureau se reposera, qui prendront les aumosnes et les fonds chez la Trésorière des Dames, ou chez le Trésorier quand il n'y a pas d'Assemblée de Dames.

» Les Visiteurs écriront tous les jours leurs visites dans un Registre que l'on apportera tous les dimanches au Bureau; ils ne marqueront rien dans le Registre qui puisse offenser les autres Directeurs ny les reprendre ny les advertir.

» On n'enseignera jamais à l'Hospital que les pauvres de la Maison, les écoles au dedans de l'Hospital mettant tout en désordre, si ce n'est que les classes soient dans des appartements separez, ou qu'on enseigne des filles dans la Manufacture publique.

» Les Gardes seront revestus de couleur avec les armes du Roy; ils agiront sans cesse et seront bien payez; ils doivent estre deux, et c'est épargner que de les multiplier et de les bien payer... Ils ont une invalide d'ailleurs pour tous les mendians qu'ils conduisent en prison.

» Le nombre des pauvres de la Communauté sera fixé selon les revenus et les bâtiments où l'on recevra plutôt la jeunesse pour estre instruite que les vieux indisciplinables, qui sont d'ailleurs mieux secourus dehors que dedans, plus en liberté et plus à leur aise.

» Quand les enfants s'en iront sans permission du Bureau, ils seront incessamment ramenez par les Gardes pour y estre arrestez et traitez comme les MM. l'ordonneront.

» On n'admettra aucun malade ou infirme sur la liste pour estre secouru sans la permission du Directeur-né ou choisi des malades, ou de la Gouvernante. On portera de l'Hospital le bouillon aux malades et infirmes de la Ville; pour ceux des campagnes, si les paroisses s'étendent fort loin, ils viendront le quérir à l'Hospital ou on le portera dans une maison au bout des Fausbourgs où ils le viendront prendre.

» On établira incessamment une Manufacture pour les filles; elle dependra du Bureau, qui en remet la conduite à la Gouvernante de l'Hospital.

» On dira la messe tous les jours aux pauvres, qu'on tiendra toujours vestus et habillez proprement ».

Le Règlement s'occupe ensuite de l'Assemblée des Dames, qui devaient, comme on l'a vu, prêter leur concours à l'œuvre du Bureau.

Vers 1650, Me Michel Groult, alors curé, avait formé une Association de Dames de charité sur le modèle de l'Association fondée par Saint-Vincent de Paul. Il paraît, d'après une note annexée au Règlement de l'Hôpital, qu'à l'époque où le Règlement fut donné cette Association n'existait plus. C'est pourquoi la

création d'une Assemblée de Dames fut décidée, le 21 décembre 1684, en présence de Mgr l'Évêque de Coutances, et c'est en prévision de ce renouvellement que le Règlement de l'Hôpital expose le but qu'elle devait se proposer et trace les règles qui devaient présider à son action.

Voici le résumé de quelques articles. L'Assemblée des Dames ne se composera jamais de plus de quarante ou cinquante membres, sans compter les filles qui pourront accompagner leurs mères. L'Assemblée mise sous la protection de Notre-Dame, sous le titre de la Présentation et de la Visitation, se réunira tous les quinze jours, le lundi, à une heure, sans ordre de préséance, chez M. le Doyen ou à l'Hôpital. Les principaux objets de son zèle seront le soin des malades pauvres à domicile, le soulagement des pauvres honteux, et divers services à rendre aux pauvres dans l'Hôpital et en Ville. Elles appelleront le médecin de l'Hôpital auprès des malades, leur prêteront du linge et leur feront porter des aliments et des remèdes. La marmite pour le bouillon sera à l'Hôpital. Il y aura des filles de bonne volonté ou à gages chargées de porter les secours, sans permettre qu'on vienne les chercher dans leur maison de peur de rétablir la mendicité, et ces filles recueilleront les restes des tables en ville pour les porter à la maison où se fait le bouillon, et être distribués aux infirmes, vieillards, aveugles et demi-malades. Selon le temps ou la nature de la maladie on laisse à la prudence des Dames ou des Directeurs ecclésiastiques le choix des secours qu'il convient de fournir aux malades. En outre, les Dames se partageront divers emplois, comme de visiter les ouvrages et la Manucfacture,

laquelle existe déjà à Cherbourg, mais qu'il faudra mettre dans l'Hopital; d'avoir soin des remèdes de Paris, des confitures; de faire travailler les petites filles à la dentelle dans la Ville et leur procurer des maîtresses; de faire donner du travail à ceux qui en manquent dans la Ville, des mottes aux pauvres pour se chauffer et de la paille; de visiter les prisons; d'empêcher les procès des pauvres ou de les soutenir quand elles jugeront à propos; de visiter l'Hopital tous les jours, d'y servir les pauvres, d'y avoir soin du linge et de la vaisselle, de veiller que les pauvres soient proprement vêtus surtout les bleus; de faire faire la quête dans l'église, etc.

On trouvera encore des mesures en faveur des malades dans le Règlement de la Gouvernante de l'Hopital.

Le troisième chapitre concerne le régime intérieur de la maison, c'est-à-dire, les heures du coucher et du lever (coucher des pauvres à 9 heures en tout temps, lever à 5 heures en été et à 6 en hiver), les prières du matin et du soir, la reception des sacrements, l'assistance aux offices, le travail, le silence, la récréation, les instructions et catéchisme, la réception et le renvoi des pauvres soumis l'une et l'autre à la décision du Bureau, les punitions, la distribution des exercices journaliers, la sonnerie des cloches suivant le genre des exercices, le réfectoire, les repas, etc. L'instruction n'est pas négligée: dans les écoles des garçons et des filles on enseignera la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, le calcul, le chant, la manière de servir la messe. Certaines charges sont confiées aux enfants: chaque

mois l'Aumônier et le maître des enfants désignent parmi eux un supérieur, un inspecteur, un portier, un lecteur, un sonneur, un sacristain, des chantres à robes rouges, un maître de travail, un maître adjoint à l'école, des jardiniers, des commissionnaires; « l'exercice de ces offices tient la maison dans l'ordre et les enfants dans la soumission ». De leur coté la Gouvernante et la Maîtresse des filles doivent aussi tous les mois les mettre en charge, de manière à leur apprendre à faire la cuisine, laver la vaisselle, mettre la table, porter le bouillon aux malades, coudre, filer, blanchir, balayer, faire les lits. De plus on leur enseigne la façon de la dentelle, du point de France et d'Angleterre, du point de Hongrie pour la tapisserie et la confection des gants.

M. l'Aumônier est soumis à un Règlement concernant la Messe, les Vêpres, l'administration des sacrements, les Catéchismes et Instructions à la chapelle. Il ne doit rien faire que suivant l'intention de M. le Curé, dont il dépend en toutes choses pour le spirituel. Son devoir est de maintenir la paix et l'union parmi les domestiques et les pauvres, de veiller à l'observation des Règlements, de présider aux exercices religieux, de tenir certains registres, de choisir de bons livres pour la lecture au réfectoire; il ne permettra pas que l'on mange au réfectoire sans silence et sans lecture. Quant à lui, il mangera en particulier, ou à la seconde table au réfectoire; « son vivre sera comme des gouvernantes, c'est-à-dire, fort honneste, un peu frugal, sans pourtant vivre comme les pauvres, ny menger de leur soupe, mais aussy sans faire rostir du moins à l'Hospital ».

Vient ensuite le Règlement de la Gouvernante. On y traite de son habillement qui doit être propre et sans affectation, de son vivre qu'il faut « honneste », de ses exercices de piété, de ses visites en ville qui doivent avoir surtout pour but le bien de l'Hôpital. Elle veillera au développement du travail, à la propreté des pauvres et de la maison, au maintien des Règles. Tous les samedis elle donnera cravates, chemises, coiffes, mouchoirs blancs. Elle tiendra compte de la recette et de la dépense et le soumettra chaque mois au Bureau. Elle aura soin que la marmite soit bien servie et les malades bien soulagés. « Il faut se forcer pour contenter tous les malades et leur donner presque tout ce qu'ils demandent, quoy qu'ils veuillent comme vin, confitures, douceurs ; et on entend des malades qui sont à la marmite extraordinaire et non pas des infirmes qui sont à la marmite commune. Ceux qui sont à la marmite extraordinaire qui sont actuellement malades, on leur envoye tous les jours du consommé, de la viande, du pain blanc, du sildre et de la ptisane, s'ils veulent. Pour ceux qui sont à la marmite commune, comme sont les infirmes, vieillards décrépits, grabataires, on leur envoye tous les jours de la soupe commune des pauvres, de la viande, du sildre, et non pas du pain car ils en ont du Bureau... Pour les malades il n'y a point de règle que pour rétablir la santé... L'ordinaire des pauvres à l'Hôtel-Dieu est à desieuner un quarteron de pain et un coup de sildre, à disner c'est une bonne soupe, du pain tout leur saoul et du sildre, à souper un peu de viande ; jamais on ne leur épargne le pain ny le sildre ou le poiré, mais on y met de l'eau... Mais la gouvernan-

22

te procurera par le moïen et le service des Dames qu'ils aient de la viande les jours de feste matin et soir et tous les jours ouvriers sy cela se peut ».

Ces règles regardent aussi les maîtresses qui sont les compagnes de la gouvernante et conduisent la maison sous son autorité.

On ajoute que la gouvernante enverra les filles de l'Hôpital chez les dames et demoiselles de la Ville pour y apprendre les beaux ouvrages qu'elles savent, quand les Dames ne viennent pas à l'Hôpital. Enfin il lui est recommandé d'augmenter le linge et d'acheter de la toile avec le petit casuel qui arrive aux Hôpitaux et tombe entre ses mains, comme des enterrements, des questes des foires et marchés et autres aumônes qu'on lui fait, cela sous le bon plaisir du Bureau et à condition de lui en rendre compte.

Le dernier Chapitre du Règlement est consacré au Maître des enfants bleus. Il ne quittera jamais les enfants, les tiendra dans l'ordre, les fera travailler, leur apprendra, outre le catéchisme et les prières, à lire, écrire, chiffrer, jetter, servir la messe, chanter ; il ne pardonnera jamais rien contre la civilité, l'honnesteté, et l'éducation, formera à la bonne tenue au réfectoire, reprendra le lecteur, couchera auprès des enfants et mangera avec eux au haut bout de la table. Ce maître sera soumis à M. l'Aumônier et à Madame la Gouvernante, hors ce qui regarde la conduite des bleus, sur qui il doit avoir toute l'autorité. Les bleus ne mangeront jamais sans serviettes et sans assiettes ; ils auront une demie heure de récréation après dîner et après souper et promenade le jeudi. Les écoliers internes qui désirent voir leurs parents iront

pendant la récréation des jours de fête. Quant aux écoliers venant de la ville, ils travailleront, en dehors des récréations et des classes, mais avec liberté d'étudier; ils rentreront à leur maison rangés trois par trois, avec modestie, saluant le monde de la ville et toujours les plus propres de la maison; le supérieur de la bande et l'inspecteur rendront compte tous les soirs de la conduite des bleus. Le maître prendra garde de ne pas maltraiter les enfants, de ne tenir jamais les verges à la main, et de les punir comme il est marqué dans la manière de les corriger, se souvenant qu'il faut que les enfants soient sages, mais en aimant leur état et sa personne; il ne permettra jamais aux maîtres du travail de les châtier en les frappant, lui seul doit punir selon l'ordre marqué à l'article des pénitences. Qu'il ne frappe jamais sur le champ et dans la colère, qu'il attende au temps du réfectoire ou des pénitences. L'un des articles concernant les punitions note que la plus redoutée et dont il faut le plus se servir, c'est de priver l'enfant coupable de sortir à la récréation avec les autres pendant deux jours ou davantage suivant la gravité de la faute commise; un autre article défend d'introduire dans l'Hôpital des pénitences bizarres et ridicules, comme par exemple porter des écriteaux, des oreilles d'âne, des pièces des vases qu'on aurait cassés.

On trouvera sans doute que nous nous sommes trop étendu sur le Règlement de l'Hôpital général. La raison qui nous a fait entrer dans les détails, c'est le dessein de montrer que, au dix-septième siècle, sous l'influence et avec le concours de la Religion, on

savait comprendre les véritables intérêts de la classe pauvre, et mettre au service de la charité chrétienne un ensemble de règles éminemment sages. Notre siècle, si fier de ses progrès en matière d'assistance, trouverait dans le Règlement des PP. Jésuites plus d'une leçon à méditer et plus d'un modèle à suivre.

Le Règlement fut-il appliqué à l'Hôpital de Cherbourg dans toute son étendue? Nous verrons du moins que l'on s'y conforma dés le début sur plusieurs points : l'Assemblée du Bureau fut constituée ; on élut divers officiers ainsi que des gouvernantes, des maîtres et des maîtresses ; la visite journalière fut réglée, la mendicité empêchée et le travail organisé. Comme il fallait bien s'y attendre, la création nouvelle ne réunit pas toutes les sympathies, et ses commencements durent être pénibles. C'est du moins ce que nous lisons dans la *Vie de M. Paté*, par Trigan, mais il ajoute que, grâce à la charité et au dévouement infatigables de ce saint pasteur arrivé à Cherbourg à la fin de 1687, l'Hôpital général, objet continuel de sa sollicitude, parvint à triompher de certaines oppositions et à développer considérablement ses ressources et son action charitable avec le concours d'une Assemblée de Dames inspirées et dirigées par le zèle pieux du pasteur de Sainte-Trinité.

Conformément au règlement en voie de préparation, on pourvut, dans une réunion du Bureau et Direction de l'Établissement tenue le 12 décembre 1682, aux diverses charges de l'administration. Furent nommés : Aumônier et Chapelain jusqu'à Pâques, Nicolas Dupont ; Maître d'école, Léonard de la Planque ; Portier, Martin Roulland ; Gouvernante, Mlle du

Saussey; Maîtresse sous la Gouvernante, Catherine Cosme; Maître ouvrier, Jean Ouistre; Sœur servante, Suzanne Vincent; Procureur général du Bureau, Michel Germain, sieur de la Fontaine; Avocat, des Fontaines Robin; Médecin, M. Crisbecq; Chirurgien, M. de Prémarest; Solliciteur, M. l'Abbé de Nouainville (Messire Guill^e Jullien); Maîtresse des filles, La Poittevine. Le procès-verbal de cette séance est signé des Directeurs dont les noms suivent: Gaudebout, curé, Dupont, vicaire, Jullien (abbé de Nouainville), prêtre, Germain, Robin, Josset, Bonnissent, Roquereul, Soleil, Sanson, Fiquet, Groult, Postel.

Le nouveau Règlement obligeait les Directeurs à faire, chaque jour. à tour de rôle, la visite de l'Hôpital. En 1682 il paraît bien que l'abbé de Nouainville fut seul chargé de cette inspection quotidienne.

En janvier 1683, tous les Directeurs, nés ou d'élection, promirent de donner chacun une paire de draps de lit « pour la pressante nécessité du change des lits ». Dans une autre assemblée du même mois, des Fontaines Robin, de Basse Fontaine Soleil et de l'Épine Roquereul furent condamnés à payer l'amende convenue (3 sols 6 d.) pour n'avoir pas envoyé d'excuse de leur absence.

Le 13 février 1683, par devant Louis Corbet et Guillaume Le Cesne, notaires à Coutances, entre Messire Gaudebout, prieur de l'Hôtel-Dieu, et Michel Germain, directeur, porteur de la procuration des sieurs Maire, Échevins, Bourgeois de Cherbourg et Administrateurs de l'Hôpital général, il fut passé un accord, en vertu duquel le dit sieur Prieur consentait que le Directeur de l'Hôpital eût l'administration temporelle du dit Hôpital et la jouissance de tous ses revenus.

Toutefois le sieur Gaudebout se réservait la somme de six vingt livres, abandonnant vingt livres aux pauvres; il s'obligeait à dire ou faire dire la messe dans la chapelle aux fêtes et dimanches, à régir et gouverner les malades, à leur administrer les sacrements en qualité de curé; et enfin il se réservait la charge de premier et perpétuel Directeur et Administrateur pour présider aux assemblées du Bureau. Par cette même transaction les Prieurs furent déchargés du paiement des décimes, qui fut mis à la charge de l'Hôpital.

La fusion entre l'Hôtel-Dieu et le nouvel Établissement semble alors accomplie. Nous verrons plus tard qu'elle sera contestée.

Dans une assemblée du Bureau, le 12 novembre 1683, il fut arrêté que la ferme de la Bucaille appartenant à l'Hôtel-Dieu, y compris le pré de Tourlaville, serait louée pour cinq ans à Pierre Bertran moyennant 372 livres par chaque année.

Le même jour, les Directeurs adressent à Mgr l'Évêque de Coutances une requête, dans laquelle, remontrant que, depuis l'établissement de l'Hôpital général, les pauvres de la Ville et des Fauxbourgs n'allant plus mendier, ils demandent que les deux tiers des six boisseaux d'orge distribués chaque semaine aux portes de l'Abbaye aux pauvres de Cherbourg, d'Octeville et d'Équeurdreville fussent attribués et remis à l'Hôpital.

L'Évêque, Ch. Fr. de Loménie de Brienne, souscrit provisoirement à cette demande.

En 1683, les visites de l'Hôpital sont faites par MM. Dupont, vicaire de Sainte-Trinité; Guillaume Jullien, prêtre; Robin, Groult, Ficquet, Sanson et Postel.

A la réunion des Directeurs, le 19 décembre 1683, assistaient M. de Fontenay, Gouverneur, et Le Scellierre, juge royal, membres de droit. M. Bonnissent absent sans excuse fut condamné à l'amende.

Une nouvelle requête relativement au blé distribué par l'Abbaye est présentée, le 16 mars 1684, par les Directeurs de l'Hôpital à M. le Lieutenant du Bailly à Valognes. Ils demandent, pour les raisons déjà exposées, que le Procureur de l'Abbaye leur délivre ce blé conformément au désir de Mgr l'Évêque.

Les visites en 1684 sont faites par MM. Postel, Groult, Fiquet, Robin et Sanson.

Des élections eurent lieu le 28 janvier 1685. Les Directeurs élurent : Aumônier et Secrétaire, M. l'abbé Dallet ; Procureur général, M. Dorenge ; Directeur des pauvres honteux, M. Fouques, receveur ; Directeur des passants, M. des Roqueries ; Directeur des malades, M. de la Roque Gain ; Chirurgien, M. Soleil ; Médecin, M. Crisbec.

Dans la même assemblée on nomma un Visiteur de la maison pour chaque jour de la semaine. En outre on désigna des Questeurs chargés de faire la quête par la Ville au commencement de chaque mois : ce furent M. le Gouverneur, ou en son absence M. des Roqueries, et M. Picot; prêtre, pour les maisons des rues de la Trinité, de la Grande-Rue, et sur les Fossés ; MM. du Mesnil et Férey, prêtre, pour les rues au Blé, au Fourdrey, de la Vase et le Belle-Meslin ; MM. de la Croix Guilly et le vicaire pour le Grand Faubourg ; MM. du Marest Vastel et Noël, prêtre, pour l'autre Faubourg.

Le R. P. Dunod était à Cherbourg le 2 août 1685. Il assista à une assemblée du Bureau de l'Hôpital, à

laquelle était présent M. le marquis de Fontenay, Gouverneur de la Ville. MM. Jullien, Picot et Ferey, prêtres de Cherbourg, furent nommés membres du Bureau et Directeurs des pauvres, et l'abbé de Nouainville fut désigné pour Solliciteur général.

Cette Assemblée adopta diverses mesures; il fut réglé que la visite de la maison serait exactement faite par les Visiteurs, chacun à son jour; — qu'on donnerait le pain aux pauvres de la Ville tous les samedis, à une heure après midi, dans une des chapelles de l'église, la plus commode; — que l'on rétablirait la marmite pour les pauvres de la Ville; — qu'on habillerait les pauvres incessamment; — que M. Picot, prêtre, serait Directeur des malades avec M. Soleil; — que le Garde de l'Hôpital serait habillé avec la bandouillère aux armes de la Ville ou du Roy, et obligé de se trouver tous les dimanches, après Vêpres, à la porte du Bureau, pendant la délibération des Directeurs; — qu'on lui donnerait un écu pour ce qui lui est dû; — que la Communauté sera composée au plus de quarante pauvres, sans compter les Officiers de la Maison; — que l'on cherchera une fille capable d'apprendre à coudre aux filles de la Maison; — que l'on commencerait prochainement la construction d'une Infirmerie pour loger les pauvres malades; — que le grand Barjonas serait renvoyé; — qu'on ferait pendant un mois des prières pour M. le Gouverneur qui avait donné de l'étoffe pour habiller les pauvres, etc.

Parmi les Visiteurs de 1685 on trouve MM. Guilly, Fouques, Postel; les autres Directeurs étaient alors MM. Gaudebout, curé, Guill[e] Jullien, prêtre, Le Scellierre, juge royal, Ferey, Le Fourdrey, Couët et Soleil.

Une élection de Directeurs eut lieu, le 25 décembre 1685, dans la chapelle. Après une prière à l'Esprit-Saint, on nomma MM. Le Fourdrey, vicaire, Deleuze, prêtre, des Noettes Le Scellierre, Le Fèvre, Fossart, A. Le Lièvre, de la Croix-David, Dutot, Et. Langevin, Le Duc, de Belle-Épine, Paris.

Nous trouvons comme visiteurs en 1686 Foucques et Guilly ; en 1687, Le Fèvre, Le Scellierre, Le Lieprvre.

Me Jacques Gaudebout, curé de la paroisse et prieur de l'Hôtel-Dieu, mourut le 4 octobre 1687 [1].

Me Jean POSTEL.

Les Bourgeois de Cherbourg donnèrent comme successeur à Me Gaudebout, un prêtre habitué de leur paroisse Me François Lamy ; mais cette élection fut cassée par le Roy « comme ayant été faite par brigue et cabale ».

En conséquence de Lettres de cachet du Roy, enjoignant aux Échevins et Bourgeois de procéder à une nouvelle élection, s'étant réunis de nouveau, le 18 janvier 1688, ils choisirent Me Jean Postel, prêtre originaire de Cherbourg, bachelier en Théologie et curé d'Octeville. Le nouveau Prieur reçut sa collation le 24 mars suivant.

Le 1er janvier 1689, l'assemblée des Directeurs élut douze Directeurs nouveaux : MM. des Fossés Le Fourdrey et Laisné, prêtres, Martin Demons, Préval,

[1] Au commencement d'octobre 1687, M. Gaudebout passant dans le boël Meslin, un coup de feu fut tiré sur lui, et trois jours après, le 4 octobre, il succombait à ses blessures.



de Valaval, Groult des Croix, de Chantereyne, Boisselier, Jacques Avoyne, de Saint-Jullien, de Valcour, Avoyne Lesguillon.

L'Infirmerie, dont on avait arrêté la construction en 1685, était terminée en 1690, et l'on put y recevoir les malades, qui depuis sept ans étaient mis dans une chambre louée au dehors de l'Hopital. Le nouveau bâtiment était du côté de la *Petite Rue*. D'après une note de M. Paté (1690), la dépense de la construction, suivant le calcul dressé par M. Avoyne, alors procureur de la maison, s'éleva à 522 l. 9 s., et il n'y eut besoin d'acheter que pour 43 l. de bois.

Furent élus Directeurs, le 28 décembre 1692, MM. Deleuze et Noël, prêtres, Guilly, avocat, Le Seigneur, de Croisy, des Boullez Estace, de Prémaison, de la Petite Vallée Pinel, Le Marquand, des Gruchis Le Coutour, des Demaines de Farges, du Manoir, chirurgien ; — le 26 décembre 1694, MM. Basire et Lamy, prêtres, Boisselier, Pierre Bonnissent, Ph. Meurdrapt, La Moissonnière Girard, Valmont-Noyon, Pierre Mauger, Orange, Traversier, Longcourt Girard, La Boulardière Groult, Jean Simon.

On trouve encore le P. Dunod à Cherbourg en 1695. Le 5 octobre de cette année il assistait à une assemblée de la Direction, où il fut arrêté que, pour empêcher les nombreux mendiants qui parcouraient la Ville, « l'archer de l'Hopital marcherait incessamment et continuellement pour dissiper et empêcher les mendiants, lesquels seraient par lui saisis et retrus dans les prisons de cette maison sous la surveillance de deux Directeurs ». On augmenta les gages de l'Archer, « qui furent limités à 30 sols par mois et 2 sols par chaque mendiant qu'il accondui-

rait ». L'assemblée décida qu'il serait établi un contrôleur de l'argent de la maison, et elle pria M. l'abbé de Nouainville de chercher une dame qui voulût entreprendre le soin de la propreté et la direction de la maison.

Le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, qui avait disparu dès le temps que les Anglais occupaient Cherbourg et pour cette raison avait échappé à l'incendie de 1626, fut rendu aux Archives de l'Hôpital en 1698 par Mangon du Houguet, vicomte de Valognes, entre les mains duquel il était venu. Vers la même époque, d'autres papiers qui avaient aussi disparu des Archives furent remis la nuit et secrètement dans le confessionnal de M. des Fosses Le Fourdrey.

Furent élus Directeurs en janvier 1699, MM. des Vergez et Bazire, prêtres, de Belessert, de la Hairie, La Bufferie, des Coursières Noyon, Bonnissent, La Source, Le Quesné, Crespin du Tronquet, L'Épine des Parquets, Mosqueron. Le procès-verbal de cette élection est signé des Directeurs encore en exercice, MM. Paté, curé, Jullien, prêtre, Le Coustour, Quiévastre, Saint-Germain, Cappellain, Groult, Coué, Cossin, Lyais, Postel.

Le 14 septembre 1700, les sieurs Curé, Prêtres, Maire, Échevins et Bourgeois supplient Mgr l'Évêque de Coutances d'autoriser le projet, soumis par eux à la Communauté de la Ville et par elle adopté, de transformer un « appentif » de l'Hôpital en maison pour y renfermer les filles débauchées et scandaleuses, et de doter cette maison à leurs frais, promettant que pour dédommager l'Hôpital l'usage et le revenu de la dite maison tournerait à son profit, quand il ne serait pas occupé. Cette requête fut approuvée par

l'Évêque et par M. de Matignon, comte de Thorigny, gouverneur de Cherbourg, auquel elle fut également présentée. Quelques années plus tard, cette maison ayant été bâtie et dotée de 50 livres de rente par M. Paté, alors curé, comme il était nécessaire d'y établir une personne pour en avoir la direction, le sieur Curé proposa que Marie Catherine Girard, gouvernante de l'Hôpital, voulût bien ajouter à ses soins la direction de la maison des filles scandaleuses sous la direction du sieur Curé. Cette proposition fut délibérée et acceptée, le 8 août 1706, en présence de M. de Fontenay, lieutenant du Roy de cette ville, des sieurs Maire, Lieutenant de Maire et Eschevins. Dès l'origine du projet il avait été convenu que la maison des filles débauchées serait close de murs, sans communication avec l'Hôpital, et que lorsqu'il s'agirait d'y renfermer quelque sujet de cette espèce, ou de choisir les personnes chargées de la surveillance, le sieur Curé en conférerait avec les sieurs Maire, Échevins, Procureurs du Roy et Directeurs de l'Hôpital.

Une note de M. Paté, en date du 25 mai 1705, nous apprend que l'école des filles de l'Hôpital avait alors pour maîtresses Sœurs Louise et Jacqueline; et qu'à la chapelle de l'Hôpital se faisait le catéchisme pour les petits garçons de 9 à 10 ans et qu'il avait lieu pour les plus petites filles dans la chambre du travail. L'instruction des adultes n'était pas négligée dans l'Hôpital: outre le prône du dimanche on y faisait un catéchisme spécial : en 1685, Fleurye Pasquet avait donné 4 livres de rente pour un prêtre soit séculier soit régulier, ou pour un diacre ou sous-diacre ou autre ecclésiastique. qui ferait le catéchisme pendant l'Avent et le Carême, les mercredis et samedis,

après Vêpres, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Ce catéchiste devait être désigné par le curé de Sainte-Trinité.

Une élection faite le 20 septembre 1703 nomma comme Directeurs, pour les années 1703 et 1704, MM. Bernardin Birette et Guill^e Jullien, prêtres, de Valmarest, de Préfontaine Groult, du Parc..., de l'Épine Belhoste, de l'Oraille, Alips Du Val, Giguet de Launé, drapier, Les Essarts Couey, Dominique Vastel.

L'assemblée des Directeurs réunie le 26 décembre 1704 élut MM. Picot et Le Cappelain des Islandes, prêtres, de Denneville, du Fresne Bouillon, Longien, Marville Groult, Hervieu, Dutot, Les Varendes Lelièvre, Les Fontaines Groult, Desvergez le jeune et Caubisson.

La ferme de la Bucaille dont avait joui auparavant le sieur Commenchal, pour le prix annuel de 480 livres, lui fut de nouveau adjugée pour cinq ans, en 1705, par le prix de 400 livres.

En 1708, on construisit de nouvelles maisons à l'Hôpital.

Le Prieur, Me Jean Postel, curé d'Octeville, mourut, le 9 juin 1708, dans cette paroisse, où il fut inhumé, sans avoir résidé dans le Prieuré. M. Paté, curé de Cherbourg, le remplaçait dans ses fonctions à l'Hôpital.

Me Guillaume JULLIEN.

Me Guillaume Jullien, appelé aussi l'abbé de Nouainville, fut élu Prieur par les Bourgeois, le 30 septembre 1708, et reçut ses Lettres de collation le 5 octobre suivant.

Pendant tout le temps qu'il fut prieur, c'est-à-dire jusqu'à sa mort en 1725, le sieur Jullien fut en procès avec M. Paté, à propos de l'exercice de la juridiction spirituelle dans l'Hôpital; dès l'année 1709 il prétendit que son bénéfice était un bénéfice à charge d'âmes et que par conséquent le titulaire devait avoir et exercer le droit d'administrer les sacrements pendant le temps pascal et à l'article de la mort à toutes les personnes faisant leur résidence en l'enclave de la Maison-Dieu. Voyant dans cette entreprise une atteinte à ses droits de curé, M. Paté s'y opposa et porta l'affaire au tribunal de l'Évêque. Le vicaire-général de Mgr de Brienne, M. Douet, fit défense, le 5 avril 1710, au Prieur et à tous autres prêtres d'administrer les sacrements tant aux pauvres qu'aux autres personnes dans la chapelle de l'Hôpital pendant la quinzaine de Pâques, et d'y dire la messe du Jeudi-Saint, sans la permission du curé. L'Évêque donnait cette décision par mesure provisoire et jusqu'à ce qu'il en eût jugé autrement. Soutenu par les sieurs Maire, Échevins, et partie des Bourgeois, le Prieur appela de cette sentence comme d'abus; et la Cour du Parlement déclara, le 16 juillet 1711, qu'il avait été mal statué et ordonné par l'Autorité épiscopale, renvoya les parties plaider devant le Juge royal au siège du Bailliage, et condamna le sieur Paté aux dépens.

Ce procès traîna en longueur; MM. Jullien et Paté moururent avant qu'il fût vidé. Ils firent paraître, l'un et l'autre, notamment dans les années 1711, 1715, 1716 et 1718, plusieurs Mémoires pleins d'érudition pour soutenir leurs droits ou prétentions; on y trouve quantité de documents intéressants sur l'Histoire de Cherbourg et particulièrement sur celle de l'Hôtel-Dieu.

Il n'est pas hors de propos de citer les titres des chapitres du principal écrit de chacun d'eux.

« L'Hôtel-Dieu de Cherbourg, dit M. Jullien, est des premiers siècles d'après l'établissement du Christianisme en ce pays. Guillaume le Conquérant fit à cet Hôpital, en 1053, une donation pour cent places de pauvres, et il était autrefois très considérable dans son ancienne situation à la Bucaille.

» Le droit d'administrer les sacrements dans l'Hôtel-Dieu appartient de droit commun aux Prieurs de cette maison à l'exclusion des curés de Cherbourg;

» En effet il y eut à l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, dès la fondation de cette ancienne maison, une église ou chapelle; — un titulaire qui a toujours été prêtre et porté le nom de Prieur, et un clergé dont l'un des principaux devoirs était de chanter l'office divin avec le Prieur, et qui formait avec lui une Communauté religieuse. — Il y eut aussi dans cet Hôtel-Dieu dès sa fondation un peuple, savoir, les pauvres qui formaient avec le Prieur et les religieux une seule et même communauté attachée à l'église ou chapelle de l'Hôtel-Dieu et conférée au Prieur avec la chapelle par l'Évêque.

» Or, dans un Hôtel-Dieu où toutes ces conditions se rencontrent, ou dans lequel il s'en trouve une partie, comme chapelle, prêtre titulaire et peuple attaché à la chapelle, l'administration des sacrements a toujours appartenu par le droit commun, depuis les premiers siècles jusqu'à présent, au prêtre titulaire de cet Hôtel-Dieu, indépendamment et à l'exclusion du curé de la paroisse.

» Donc le Prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg a de

droit commun l'administration des sacrements dans cet Hôtel-Dieu ».

Le sieur Jullien fait encore voir ce qu'il croit « la bonté de sa cause » en justifiant que le titre particulier de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, dont on a, dit-il, des copies authentiques, donne la charge d'âmes au Prieur et qu'il y a titres équivalents au titre de fondation qui disent aussi que c'est un bénéfice à charge d'âmes.

Et enfin il prétend justifier que la possession qu'ont eue, quoiqu'en dise le sieur Paté, tous les Prieurs de l'Hôtel-Dieu depuis sa fondation jusqu'à présent rend des plus constants le droit qu'a le sieur Jullien d'y administrer les sacrements.

Ce mémoire de M. Jullien contient près de 200 pages de grand format.

De son côté M. Paté dans l'un de ses écrits s'efforce de prouver :

« Que l'Hôtel-Dieu de Cherbourg est du règne de Philippe le Hardy, en 1270, qu'il fut fondé par personnes pieuses, auxquelles le Roy accorda une Charte pour rendre leur établissement stable ;

» Que cet établissement fut fait sans aucune attribution de juridiction spirituelle aux Prieurs, chargés seulement de la garde et administration des biens et revenus temporels ;

» Qu'un oratoire n'y fut élevé qu'en vue d'y dire seulement la messe aux pauvres empêchés par leurs infirmités de l'entendre à l'église de la paroisse ;

» Que les Curés de Cherbourg ont toujours eu le droit et la possession de l'administration des sacre-

ments, privativement aux Prieurs, nonobstant l'érection de l'oratoire ;

» Qu'il n'y a point eu d'Hôtel-Dieu primitif fondé par les Bourgeois dès le commencement du VIe siècle au lieu de la Bucaille, que saint Scubilion et saint Clair n'ont jamais habité à l'Hôtel de la Bucaille, que Odobert n'a jamais été abbé ou prieur, etc. ;

» Que les vers de Wace sont une licence poétique ;

» Que la Maison-Dieu de Cherbourg n'est bâtie ni dans le fond ni dans la justice du Roy, mais dans le fond et justice des sieurs Abbé et religieux de Cherbourg, et que par suite le duc Guillaume ne peut en être le fondateur ;

» Que le Prieur, les Frères et les Sœurs de cet Hôtel-Dieu n'étaient ni religieux, ni chanoines, mais bien des personnes pieuses dévouées au service des pauvres ;

» Qu'il n'était pas nécessaire d'être prêtre pour être gardien administrateur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, — que Cabieul fut le premier gardien prêtre, et que néanmoins il n'y avait point encore d'oratoire élevé dans cet Hôtel-Dieu, lequel il n'y éleva que vingt ans après son élection ;

» Que tous les titulaires des Hôtels-Dieu avant le Concile de Vienne en 1311 n'avaient pas de droit commun le pouvoir d'administrer les sacrements aux pauvres ;

» Que le prieuré ou administration de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg n'a jamais eu de vicaires, mais que les Prieurs donnaient à des prêtres, en leur affermant ce prieuré, le soin de dire les messes, fêtes et dimanches, dans la chapelle ;

» Que le droit curial dans l'Hôtel-Dieu de Cherbourg

appartient de droit commun au sieur Paté, curé de la paroisse ;... »

Nous nous bornerons à faire remarquer que sur l'ancienneté de l'Hôtel-Dieu, son emplacement primitif à la Bucaille et la fondation du duc de Normandie, la thèse de M. Jullien est la mieux fondée. Quant au droit de la juridiction spirituelle, nous pensons, avec M. Demons *(Histoire manuscrite de l'Hôtel-Dieu)*, qu'il est assez probable qu'originairement le Prieur était chargé de l'administration spirituelle des pauvres, mais qu'il n'en était plus ainsi depuis un grand nombre d'années.

Nous avons trouvé le compte-rendu d'un incident, qui se rattache à la question agitée entre MM. Paté et Jullien. En 1710, un jour que M. Paté faisait le catéchisme, comme de coutume, aux pauvres enfants de l'Hôpital et autres pauvres, en présence des maîtresses, des gouvernantes et des maîtres, survint un prêtre, Pierre Simon, lequel prétendit que c'était à lui de faire le catéchisme au nom du sieur Prieur qui l'envoyait en sa qualité de pasteur des pauvres. Le Curé ayant continué d'interroger les enfants, Simon de son côté se mit à faire d'autres questions, ce qui obligea le sieur Curé de lui défendre de le troubler et aux enfants de lui répondre. Simon interpellant alors les enfants, les maîtresses et les autres personnes présentes, ceux-ci lui répondirent que le sieur Jullien était leur prieur, mais qu'ils reconnaissaient M. le Curé pour leur pasteur, et qu'il leur avait toujours fait le catéchisme. Simon prit le parti de se retirer. Ce fait est attesté par Guill[e] Cabart, prêtre, et Denis Le Roux, que M. Paté avait fait appeler et qui furent témoins de cette scène.

Le 28 décembre 1710, eut lieu à la Direction de l'Hôpital, à l'issue des Vêpres, une élection de nouveaux Directeurs établis pour deux ans. On nomma MM. de Saint-Germain et Desvergez, prêtres, des Fontaines Robin, avocat, Le Liepvre père, Les Grands Prés Le Boisselier, de la Vieville Groult, avocat, du Marais Vastel, du Mesnil Couey, de la Rivière Le Monnier, Mancel, des Ormes Postel, et Soleil le fils, chirurgien.

Parmi les nombreuses pièces d'écriture annexées aux Mémoires de M. Paté à l'occasion de son procès, se trouve un cahier où sont contenus les procès-verbaux des visites faites à tour de rôle par les Directeurs de la maison, depuis l'établissement du nouveau régime, créé en 1682, jusqu'à l'année 1712.

Nous y avons relevé, année par année, les noms de plusieurs visiteurs, à partir de 1688, ceux des années précédentes ayant déjà été cités :

1688, le vicomte Le Scellierre, David ; — 1690, Mignot, Groult ; — 1691, Darras, Noyon ; — 1692, Besnard, Le Monnier, Belhoste, Le Liepvre ; — 1693, Guilly, Farges ; — 1694, Le Coustour, Le Marquand ; — 1695, Bonnissent, Groult ; — 1696, Mauger, Simon ; — 1697, Postel, Groult, Toulorge ; — 1698, Postel, Toulorge ; — 1699 et 1700, Bellessert, de l'Épine ; — 1701, Saint-Amand, Le Duc ; — 1702, Tourainne, Le Roux ; — 1703, Delaune, Henry ; — 1704, Paté, curé, Préfontaine Groult ; — 1705, Bouillon, Groult ; — 1706, des Vergez, Viel ; — 1707, Scelles ; — 1708, Groult, Noyon, Girard ; — 1709, Groult, Tollemer ; — 1710, Tollemer, Blécourt ; — 1711, des Vergez, Mancel.

Ces Directeurs, qui firent la visite successivement dans l'Hôpital pendant une période d'environ trente ans, de 1682 à 1712, ont consigné, dans leurs procès-

verbaux, certains détails et observations, dont il nous paraît intéressant de signaler quelques-uns.

A l'égard du personnel attaché à la maison, on y trouve mentionnés : le maître d'école ; M. l'Aumônier ; le receveur ; le trésorier ; le maître ouvrier ; frère Michel, sœurs Barbe, Jacqueline, Marie et Jeanne[1] ; les confrères qui veillent sur le travail ; M. Le Seigneur, procureur de l'Hôpital (1694) ; les domestiques ; Madame du Becquet (1700) ; Jeanne Bourget, maîtresse des filles (1701) ; M[lle] de Launey, portière (1702)[2].

Il y est question de la chapelle et de sa balustre ; du dortoir des garçons ; du réfectoire ; de la salle des Invalides ; de l'appartement des garçons ; de celui des filles ; de la salle de l'infirmerie ; de la chambre de l'Aumônier ; de la salle des bonnes femmes ; de la chambre de travail des garçons ; de l'horloge de sable ; de la *champenelle* pour soutenir la cloche ; de la grange de la Bucaille ; du jardin au bout du pont ;

[1] Ces *Sœurs* étaient de pieuses filles, membres du *Tiers-Ordre*, qui, par amour de Dieu et du prochain, particulièrement des pauvres, se consacraient à leur service dans l'Hôpital. Sœur Barbe de la Place y avait passé onze ans, quand elle mourut en 1696, la tête fracassée par la chute d'un mât. Jacqueline Le Canu mourut en 1709 à l'Hôpital, où elle avait passé les dernières années de sa vie dans l'exercice de la charité. Sœur Marie Langlois, bourgeoise de Cherbourg, admise dans le *Tiers-Ordre* en 1707, termina une vie de dévouement dans la maison des pauvres, dont elle s'était faite la servante. (Registres du *Tiers-Ordre*).

[2] « Catherine de Launé, de Cherbourg, ayant fait profession dans le *Tiers-Ordre* en 1696, après avoir mené une vie édifiante et avoir servi plusieurs années dans les ospiteaux les pauvres, a fini ses jours dans l'exercice de la Règle et à tenir l'école dans une paroisse et servir les pauvres malades ». *(Ibid).*

du cellier et de la maison de la Bucaille; des maisons neuves construites en 1708; du puits de l'Hôpital; etc.

On y apprend que les filles travaillaient aux bas et filaient la laine; qu'une veille des Roys les enfants se livrèrent à quelques désordres; qu'il y avait des rouets de laine pour les garçons; que les petits garçons faisaient la quête dans la Ville; que l'on distribuait le potage tous les jours pour les pauvres de la ville; qu'il y avait distribution de pain aux pauvres du dehors; que parfois des garçons et autres se sauvaient de l'Hôpital emportant vêtements et autres objets; que MM. les Curés de Quierqueville et d'Équeurdreville avaient coutume de donner du blé aux pauvres de l'Hôpital; que le blé et les provisions manquaient le 15 juin 1704 et à certaine date de 1711; que les drapiers furent priés de donner à filer aux enfants de la laine commune plutôt que de la laine fine; etc.

La création de l'Hôpital général en 1682 et l'application d'un Règlement nouveau avaient contribué, dans une mesure considérable, à augmenter les revenus de la maison et à développer son action charitable. Mais, comme le nouvel ordre de choses apportait au gouvernement et à l'administration de l'Hôtel-Dieu des modifications importantes, il ne manqua pas d'être attaqué.

Mécontents de voir, d'un côté, que le nouveau régime « les préjudiciait dans leur préséance » aux assemblées du Bureau, et que l'on détournait l'Hôtel-Dieu du but pour lequel il avait été fondé, d'un autre côté, que le curé de Cherbourg disputait à leur Prieur la juridiction spirituelle, les Maire et Échevins avec une partie des Bourgeois entreprirent de

contester la légalité de l'établissement de l'Hôpital général.

M. Paté, qui était visé par cette attaque à cause de son procès et de la préséance dont il jouissait, et avec lui les sieurs Vicomte de Cherbourg, les Directeurs de l'Hôpital et partie des Bourgeois adressèrent, vers la fin de 1711, une requête au Roy, dans laquelle ils exposent que Sa Majesté par un Édit de 1662 et par ses Lettres de cachet de 1676 ayant ordonné et pressé l'établissement dans les villes d'un Hôpital général, Mgr l'Evêque de Coutances et le sieur Intendant de la Généralité de Caen établirent à Cherbourg un Hôpital général par le ministère des Pères Chauraud et Dunod, jésuites, envoyés pour cet effet en Normandie. Cet Hôpital, disent-ils, fut placé dans l'enclos et maisons de l'Hôtel-Dieu du consentement du Gouverneur, du Prieur et des Bourgeois ; il a prospéré sous la conduite de douze Directeurs élus parmi les principaux Bourgeois, au lieu que l'Hôtel-Dieu n'était gouverné que par un ou deux administrateurs, que l'on a vus jusqu'à vingt-neuf ans sans rendre compte et sans donner assistance aux pauvres ; leur recette annuelle ne se montait pour l'ordinaire qu'à 260 livres, la pension du prieur déduite, et l'emploite pour les pauvres à 104 livres, au lieu que les recettes de l'Hôpital général ont été jusqu'à 3 ou 4 mille livres de recette annuelle employés aux besoins des pauvres. Cet Hôpital, ajoutent-ils, s'est ainsi augmenté jusqu'à cette année présente, où des contestations ont surgi entre le premier Officier de justice de Cherbourg et les Officiers de la Mairie au sujet de la préséance dans le Bureau de la Direction du d[t] Hôpital, les officiers voulant détruire ledit Hôpital, sous

prétexte qu'il les préjudicie dans leur rang de préséance, et ils se servent du prétexte que cet Hôpital n'est point autorisé par Lettres patentes. Cette entreprise est contre le vœu de tous les habitants. En conséquence « supplient Sa Majesté de donner des ordres pour la conservation d'un Établissement qui.... »

De leur côté les sieurs Maire, Échevins, quelques habitants et le sieur Prieur adressent, en mars 1712, une requête au Roy, où ils soutiennent que la prétendue création d'un Hôpital général en 1682 n'étant pas revêtue des formes requises ne peut faire cesser l'existence de l'Hôtel-Dieu avec son caractère, son gouvernement et ses droits, et que cette union prétendue des deux Hôpitaux sous une seule et même administration suivant les Règlements des Pères Jésuites ne donne point au curé de la paroisse le gouvernement spirituel de la maison.

Les deux partis étaient, de plus, en désaccord sur les conditions posées pour admettre ou secourir les pauvres. Les Administrateurs de l'Hôpital général en ouvraient les portes et distribuaient des secours, non-seulement aux pauvres malades, mais encore aux pauvres valides et mendiants.

Ces prétentions respectives donnèrent lieu à deux élections opposées de Directeurs, l'une par les sieurs Curé et Directeurs sortant de charge, et l'autre par les Officiers de la Mairie et leurs adhérents. De là surgit un procès, qui était encore demeuré indécis au Parlement, quand on convint de faire une transaction.

Cette transaction, inspirée de part et d'autre par le désir de rétablir la paix et en vue du bien des pauvres, eut lieu le 20 octobre 1712. Laissant de côté la question de fond et renonçant à un jugement définitif, les

parties conviennent que tous les pauvres de la Ville, mais non des environs et étrangers, valides ou invalides, seront reçus dans l'Hôpital pour y être nourris, soulagés et instruits; qu'on l'appellera simplement l'Hôpital; que l'on n'emploiera le nom d'Hôtel-Dieu que quand il s'agira du Prieur ou Prieuré. Et quand il s'agira de la séance du sieur Prieur ou du sieur Curé en leur qualité de Directeurs-nés, dans les Assemblées du Bureau dudit Hôpital, il est convenu que celui d'entre eux, auquel la direction du spirituel sera adjugée, aura la préséance; que pour l'élection des douze Directeurs, outre les Directeurs-nés, et pour l'administration on se conformera au Règlement des Pères Jésuites, approuvé par Mgr l'Evêque, Mgr de Matignon, lieutenant général des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville, et M. Guinet, Intendant de la Généralité de Caen.

Cet accord est signé de l'Evêque, du Gouverneur et de l'Intendant, en présence et de l'avis desquels il avait été conclu.

Dix jours après, dans une Assemblée plénière, cette transaction fut acceptée de toutes les parties. Cependant il semble bien que d'un côté on ne se tenait pas complètement satisfait, si l'on en juge par la lettre écrite, un mois après l'accord, par M. Guinet, Intendant, à MM. les Administrateurs de l'Hôpital: il les informe que malgré la transaction passée en octobre une difficulté a encore lieu par une contestation au sujet de l'intitulé des délibérations de l'Hôpital, sur la question de savoir s'ils seront faits au nom du Vicomte ou du Maire. En attendant que cette affaire soit réglée, M. Guinet estime qu'il est à propos d'intituler seulement : « En l'Assemblée générale ou par-

ticulière de la Direction de l'Hôpital », sans y adjouter devant qui, comme il se pratique à Caen. « Quant à l'ordre de la signature quel qu'il soit, les partyes conviendront que cela ne les préjudicie en rien ». L'Intendant exhorte les administrateurs à prendre ce tempérament conforme à l'honneur et à la justice dans les intérêts de la paix et de la bonne administration de l'Hôpital.

Dans un Mémoire produit par M. Paté en 1713, on voit « que non seulement on lui dispute la juridiction spirituelle mais encore la préséance dans les assemblées, quoique ses prédécesseurs et lui en aient toujours joui comme Directeurs-nés, préférablement aux titulaires, et que d'après la transaction d'octobre dernier la question de préséance ait été tranchée en sa faveur ». Le sieur Curé appuie ses droits en cinq grandes pages de preuves tirées des jugements rendus en 1563 et 1574, qui dépouillèrent le Prieur Le Fillastre de l'administration et le condamnèrent à remettre les titres aux mains des Marguilliers trésoriers de l'église Sainte-Trinité, à la suite de quoi, dit-il, « les actes et délibérations concernant l'Hôtel-Dieu se passoient ordinairement à la table du Thrésor, ainsi que les présentations des Prieurs, en la présence des Curés ».

Faut-il attribuer à la mauvaise humeur des sieurs Maire et Échevins une autre entreprise dirigée évidemment contre le sieur Curé? Le 1er janvier 1715, une assemblée des principaux habitants était réunie dans l'église, sous la présidence de M. Paté, pour procéder à une élection de trésoriers de la paroisse; l'élection ne put avoir lieu, parce que les sieurs Maire et Officiers de la Mairie prétendirent que l'élection

devait se faire devant eux et être intitulée comme ayant été faite devant eux. Cette affaire étant étrangère à notre sujet, nous dirons seulement que l'élection eut lieu le 15 janvier suivant sous la présidence du Curé et dans les conditions accoutumées.

En 1714, à l'aide de dons s'élevant à 3.500 l. faits par diverses personnes et d'un don de 1.800 l. fait par M. Hervieu, bourgeois de Paris, natif de Cherbourg, l'Administration hospitalière acheta pour le prix de 6.750 l. le grand bâtiment qui faisait suite à la chapelle, en face de l'église.

L'Hôpital contenait une centaine de pauvres en 1718. Ses ressources surpassaicnt considérablement celles de l'Hôtel-Dieu; M. Paté nous a dit en 1711 qu'elles montaient jusqu'à 3 ou 4 mille livres de recette annuelle employées aux besoins des pauvres. On ne peut nier que cette augmentation était principalement due au zèle de ce vénérable pasteur qui se montra toujours le père des pauvres. Parmi les recettes de l'Hôpital général figurait depuis 1683 la *part des pauvres* réglée dans les contrats de fondations d'obits; M. Gaudebout, curé, avait alors consenti que cette part des pauvres, au lieu d'être distribuée comme auparavant par les sieurs curé, prêtres et trésoriers, serait à l'avenir remise entre les mains des Directeurs de l'Hôpital par les receveurs des obits.

En 1719, Pierre Bouchard était maître des enfants de l'Hôpital.

Nous avons vu qu'en 1683 et 1684 les Directeurs de l'Hôpital avaient réclamé au profit de cette mai-

son les deux tiers du blé que l'Abbaye distribuait chaque semaine aux pauvres. Cette requête fut renouvelée, le 7 avril 1723, par M. Pâté et les Directeurs. Ils demandèrent que, conformément à un Arrêt du Conseil d'État du Roy en date du 28 juin 1721, ordonnant d'attribuer aux Hôpitaux la moitié des aumônes publiques faites par les Abbayes, la moitié des six boisseaux d'orge distribués chaque semaine aux pauvres par l'Abbaye fût adjugée aux pauvres de l'Hôpital. Mgr Gouyon de Matignon, Evêque de Coutances, à qui cette supplique fut présentée, répondit qu'il estimait la chose convenable. A la suite de ces réclamations, l'Abbaye fut obligée de donner le vendredi de chaque semaine, le mois d'août excepté, quatre boisseaux d'orge moulue aux pauvres renfermés dans l'Hôpital. M. Lemeslet, receveur de l'Hospice, écrivait en 1864 que cette rente était encore payée par les acquéreurs des biens de l'Abbaye (Moulin de Quincampoix) et rapportait à l'Hôpital une somme variable de 600 à 800 fr. *(Hist. manusc. de l'Hôtel-Dieu,* par M. Lemeslet, 1863 et 1864).

Me Guillaume Jullien, prieur, mourut en juin 1725 sans avoir vu terminer le procès, pendant en Cour de Parlement entre lui et M. Paté, sur la question de la juridiction spirituelle dans l'Hôpital.

Me Mathieu CRESTÉ.

Le successeur de Me Jullien fut un ancien curé de Tollevast, Me Mathieu Cresté. Présenté à l'Évêque par les Bourgeois le 29 juillet 1725, le nouveau Prieur

reçut sa lettre de collation datée du 26 août suivant[1].

Dès le 2 avril 1726, Me Cresté faisait par ministère d'huissier signifier à M. Paté qu'il avait l'intention de reprendre l'instance d'entre le feu sieur Jullien et le sieur Paté, ajoutant néanmoins qu'il consentait à une compromission par devant l'Évêque pour être réglés par son jugement. Le Curé lui fit répondre de la même manière qu'il maintenait la possession de ses droits et qu'il acceptait toutefois le jugement du Seigneur Évêque.

L'année suivante M. Paté fit paraître un Mémoire contre les prétentions du Prieur, où il conclut à ce qu'il fût maintenu dans le droit et possession d'administrer les sacrements dans l'Hôpital et conservé dans la préséance aux assemblées concernant le gouvernement temporel des pauvres.

On trouve à la date du 29 février 1728 une lettre de l'Évêque de Coutances portant défense au sieur Cresté, prieur, de célébrer la messe le Jeudi Saint dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu et d'y administrer les sacrements, jusqu'à ce qu'il ait exécuté « le compromis fait entre lui et le Sr Curé le 25 mai précédent ». N'ayant pu retrouver ce compromis, nous ignorons en quoi il consistait.

[1] Me Math. Crestey, fils de Thomas Crestey, Sieur de Valaval, marchand bourgeois de Cherbourg, après avoir été curé de Tollevast, figurait en 1719 comme prêtre habitué à Sainte-Trinité. En 1720 fondant avec ses frères un salut solennel au nom de son père défunt, il prenait le titre d'ancien curé de Tollevast et Grand-vicaire de l'Abbaye de Cherbourg, dont l'abbé commendataire était alors M. de Vallat, chanoine d'Aleth.

Suivant une déclaration du passif et de l'actif faite en 1728, le revenu de l'Hôpital se composait alors de 800 l. 5 s. de foncier et de 548 l. 2 s. 2 d. de rentes, soit un total de 1348 l. 7 s. 2 d., non compris les quêtes et dons. Quant aux charges elles se répartissaient ainsi : Entretien de la chapelle, 130 l. ; Acquit de 264 messes fondées pour les bienfaiteurs de la maison (honoraire de chaque messe 10 sols), 132 l. ; Honoraires du Prieur pour célébrer la messe les fêtes et dimanches dans la chapelle, 140 l. ; décimes et autres charges, 33 l., 17 s.; Autres charges et dépenses. 1.711 l. Le total de la dépense s'élevant à 2.146 l. 17 s. les quêtes et dons devaient combler la différence.

M. Paté, curé de Cherbourg depuis 40 ans environ, était mort le 21 mars 1728.

Son successeur, Me Michel Le Hericey, continua de s'opposer aux prétentions du prieur ; chaque année, au commencement de la Semaine sainte, il lui faisait défendre par voie d'huissier de célébrer la messe à l'Hôtel-Dieu le Jeudi Saint et d'exercer aucunes fonctions pastorales pendant la quinzaine de Pâques. On trouve aussi la même défense faite à M. Cresté par l'Evêque de Coutances ; celui-ci auquel les deux parties déclaraient toujours vouloir s'en rapporter, les appela à Coutances en janvier 1731. Ils s'y rendirent sans doute ; et cependant l'affaire n'était pas encore réglée en 1736, et l'on ne voit pas qu'on l'ait jamais réglée depuis.

Me Cresté mourut le 13 décembre 1752, à l'âge de 77 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de l'Hôpital, où l'on mit cette épitaphe :

Hic
Matteus Cresté peccator et sacerdos mærens,
Hujus Dei domus prior insufficiens,
Nuper de Tollevastro pastor existens,
E vivis sublatus jacet obdormiens,
Orate, fideles,
Ut inter sanctos et electos
Dei respiret ressuscitatus.
Amen.
Obiit die 13ª Decembris 1753, ætatis suæ 77[1].

C'est du temps de M. Cresté, prieur, qu'un bienfaiteur insigne des Écoles chrétiennes de Cherbourg où il était né, M. Hervieu, alors bourgeois de Paris, mort en 1733, donna à l'Hôpital un grand bâtiment contigu à la chapelle, à la condition que la grande salle serait mise à la disposition des Sœurs de la Providence pour y tenir l'école.

Mᵉ François-Nicolas-Augustin DEMONS, Sʳ du Mesnil.

Quelques jours après la mort de M. Cresté, le 16 décembre 1752, les Bourgeois élurent pour Prieur Mᵉ F.-N.-A. Demons, sieur du Mesnil.

Vers 1755, M. Demons fut nommé à la cure de Monthuchon. A cette occasion, M. de Fontenay,

[1] « Ici Mathieu Cresté, pécheur et prêtre pénitent, prieur insuffisant de cette Maison-Dieu, ancien curé de Tollevast, gît dans le sommeil de la mort. Fidèles, priez, afin qu'entre les Saints et les élus de Dieu il ressuscite à la vie. Ainsi soit-il. — Il est mort le 13 décembre 1752, à l'âge de 77 ans.

qui venait d'être remplacé comme Gouverneur de Cherbourg par M. du Ferron, son frère, écrivit à M. Mosqueron, échevin, une lettre, datée du 28 décembre 1755, par laquelle il invitait les Échevins à mettre M. Demons en demeure d'opter entre la cure et le prieuré de l'Hôtel-Dieu, les deux bénéfices, dit-il, étant incompatibles. Il ajouta que, dans le cas où M. Demons choisirait la cure, il recommande au choix de la communauté M. Giot, dont « tous d'une voix unanime ont reconnu le mérite, la piété et les bonnes qualitez ».

Nous ne savons si M. Demons fut mis en demeure d'opter. Il garda certainement la cure de Monthuchon et nous croyons qu'il conserva le titre de Prieur; ce qui confirme cette opinion, c'est que 1° on ne voit pas que M. Giot ait été prieur; c'est que 2° après le décès de M. Demons, en 1787, Me Fr.-Bernardin Delacour, présentant l'état des messes fondées dans la chapelle de l'Hôpital au nombre de 303, déclare que depuis quelques années il était chapelain de la chapelle et qu'il la desservait « pour feu M. Demons, curé de Monthuchon, prieur ».

On peut donc soutenir que le curé de Monthuchon resta Prieur, et que le service religieux à l'Hôpital était rempli, en son nom, par des prêtres de la ville choisis par lui ou peut-être élus par les Directeurs. Ces chapelains, que l'on trouve quelquefois décorés du titre de prieurs, n'étaient que les suppléants et les vicaires de M. Demons. Nous trouvons en cette qualité de 1755 à 1787 :

Jean-François Lancre (1755); Louis Girard (1756); Jean-François Avoyne (1757); Guillaume Gyon (1758);

Auguste Godan (1759...); Jacques Dannery (1761-1773); Michel Guillaume Thierry (1773-1780); Léonor-Felix Postel (1780-1782); Fr.-Bernardin Delacour (1782-1787).

Il nous reste à signaler quelques faits de cette époque.

Dans l'assemblée du 1er janvier 1756, on élut pour Directeurs, MM. Girard et Avoyne, prêtres, Creté de Valaval, Dutot, Postel, Hanne, Liaiz, Delaville.

Le 25 janvier 1756, mourait Madame Charlotte Le Cappelain, supérieure de l'Hôpital. En considération des services qu'elle avait rendus à la Maison, elle fut inhumée dans l'église aux frais du Trésor. Anne Le Fillastre du Grandpré lui succéda.

Un long bâtiment fut construit (1765-1767), lequel occupa toute la ruelle appelée *Chasse des Sœurs*.

En 1769, il y eut chômage à l'Hôpital faute de fil et de laine. On eut alors le projet d'établir une filature de coton, et dans ce but de faire venir une maîtresse qui enseignerait aux enfants la manière de filer cette matière (Archiv. municipales).

La même année la Ville demanda au Roy d'ordonner la réunion des biens et revenus de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu à l'Hôpital, si cette Abbaye devait être supprimée faute d'un nombre suffisant de religieux, conformément à l'Édit de mars 1768. (Ibid.).

Le 9 février 1772, l'Hôpital se trouvait « sans provisions et sans argent, manquant de tout, ne pouvant plus fournir à la subsistance de ses pauvres ni assis-

ceux de la Ville et chargé de dettes ». La Direction décida de faire une quête extraordinaire dans la Ville; elle fut faite par MM. Le Térouilly, curé, de Garantot et Diesnis, qui recueillirent 818 l. 2 s. 9 d. La même détresse se renouvela l'année suivante; une quête faite par MM. Le Térouilly, Thierry, prêtre, et Belhoste produisit 732 livres. (Registre des Délibérations de l'Hôpital).

En 1782 mourait Pierre Lefèvre, maître des enfants de l'Hôpital.

Mᵉ Jacques-Marie VALLÉE.

Après la mort de M. Demons, J.-M. Vallée, prêtre originaire de Martinvast, vicaire de l'église de Sainte-Trinité, fut élu prieur par les Bourgeois et reçut sa collation le 25 avril 1787.

Aux yeux des Maire et Échevins, comme aux siens, Vallée était, non pas un simple chapelain, mais un Prieur. Le curé de Sainte-Trinité, M. Le Vacher, ne l'entendait pas ainsi : voyant que Vallée prenait le titre de Prieur, et que, par une délibération du 8 juin 1787, le Bureau lui destinait pour logement une salle voisine de la chapelle, le sieur Curé, en sa qualité *d'administrateur-né du temporel et de seul administrateur du spirituel,* fait signifier par ministère d'huissier aux Administrateurs de l'Hôpital et à la dame La Fontaine, supérieure, qu'il s'oppose à ce que le sieur Vallée, *prétendu prieur,* ait son logement dans la maison. Deux jours après, MM. Demons de Garantot, maire, de Fontenelle, Postel et de Chantereyne, échevins, répondent à M. Le Vacher par voie d'huissier que M. Vallée n'est point un *prétendu prieur,*

ayant été nommé à ce bénéfice par la Ville, qui en a le patronage ; que ce bénéfice a toujours eu le titre de Prieuré ; que le logement destiné à M. Vallée est seulement provisoire et qu'il en fait tous les frais ; que d'ailleurs la salle prêtée à M. Vallée ne sert à rien, etc.

Nous ignorons l'issue de cette contestation.

En 1788, la recette s'éleva à 31.569 l. 7 s. 8. d. et la dépense à 29.350 l. 19 s.

Le revenu se composait :

1° Du fermage de la terre de la Bucaille et d'autres;
2° Des rentes en argent et en grain ;
3° Des quêtes ;
4° Du privilège dont jouissait l'Hôpital de vendre seul la viande en Carême ;
5° De l'attribution de différentes amendes ;
6° De droits sur divers articles ;
7° D'un petit commerce provenant d'une filature de coton ;
8° De divers privilèges. (M. Demons).

Le 26 février 1790, dans un acte de déclaration de biens, où il prend le titre de Prieur, M. Vallée atteste que le revenu de son bénéfice représente 300 livres, sur quoi il est obligé d'acquitter 160 l. de messes fondées au nombre de 303 et que les 140 l. restant sont la pension faite au prieur du temps de Charles IX par un Édit de 1561.

Le dimanche 30 janvier 1791, M. Vallée prête le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé.

L'année suivante, le 26 mars, la supérieure de l'Hôpital, Madame Fontaine, fut invitée par le Conseil général de la Commune à se rendre à l'église le di-

manche suivant avec les maîtres, maîtresses et autres fonctionnaires de l'Hôpital pour y prêter serment en présence du Conseil, elle répondit qu'elle ne le prêterait que dans la salle du Conseil général ou dans celle de l'Hôpital, et elle ne se rendit pas à l'église, pas plus que Marie Groult, institutrice à la maison. Cependant, le soir même, elle écrivait au Conseil général pour faire sa soumission ; le Conseil trouvant sans doute cette soumission trop tardive arrêta que la dame Fontaine serait destituée. L'institutrice persévérait dans son refus.

Desquesnes était devenu curé constitutionnel de Cherbourg. En avril 1792, s'étant transporté à l'Hôpital, avec J.-M. Poittevin, son vicaire, pour examiner les enfants en état de prendre part à la Première Communion et à la Confirmation prochaines, il fut mal accueilli par les enfants et par Marie Groult, la maîtresse des filles. On refusa de répondre à ses questions et d'avoir recours à son ministère. Desquesnes dénonça ces « actes d'incivisme » au procureur de la Commune ; à la requête du procureur, le Conseil considérant « l'urgence de faire cesser la propagation des sentiments erronés dont on a aperçu les semences parmi les enfants », arrêta que M. le curé et son vicaire seraient engagés à renouveler l'examen en présence de MM. les Administrateurs de l'Hôpital. Quant à Marie Groult, elle fut destituée et remplacée par Suzanne-Charlotte Marguerie, veuve de Etienne Mi-Sol, de Valognes, à laquelle fut accordé un salaire annuel de 36 livres avec logement, nourriture et blanchissage.

La chapelle, fermée le 20 mai 1792, devient un bûcher.

Le 3 juin suivant, dans l'église, à l'issue de la Messe paroissiale, devant le Conseil général, Madame Fontaine et Germain Lair, instituteur des enfants de l'Hôpital, prêtent le serment civique, ce qui n'empêcha pas la révocation de la Supérieure deux mois après, « pour raison de négligence et de dilapidation ». On lui permit cependant d'occuper provisoirement une chambre dans l'Hôpital, si elle n'aimait mieux en prendre une autre dans le territoire de la Commune ; et c'est ce parti qu'elle adopta, car nous trouvons qu'en février 1793 le Conseil autorisa les Administrateurs de l'Hôpital à payer à la citoyenne Fontaine 15 sous par jour depuis sa sortie de la maison.

Le Conseil général, en novembre 1792, sollicite des secours pour l'Hôpital et fait faire une quête, qui produit 1.162 livres. En même temps, il appuie une demande adressée par le District du Département tendant à obtenir que l'Hôpital du District soit placé dans l'ancienne Abbaye de Cherbourg.

Le Prieur M. Vallée cesse ses fonctions en janvier 1794.

« Pendant la Révolution la terre de la Bucaille fut vendue à l'exception de dix vergées. Le désordre et la confusion s'emparèrent de l'Hôpital, et, à certaine époque, faute de ressources, on ouvrit la porte aux pauvres, qui se répandirent dans la Ville, pour demandu pain »[1]. (M. Demons. *Histoire manuscrite de l'Hopital).*

On trouve à la Bibliothèque de Cherbourg un placard imprimé sans date, mais vers 1794, qui contient

[1] Les biens aliénés de l'Hospice furent estimés à 133.650 fr.

une proclamation du Conseil général de la Commune au sujet de la pauvreté de l'Hôpital en linge et objets de literie: « Les pauvres n'ont pas changé de linge depuis huit jours », et l'on ne sait quand ils pourront en changer; quelques-uns couchent deux ensemble, d'autres sur la paille. Un appel pressant est fait aux habitants pour le prêt de lits et le don de chemises. (*Inventaire analytique*, par M. Amiot).

« Au mois d'octobre 1798, le citoyen Demons de Garantot fit don à l'Hospice de 1350 francs qu'il lui avait précédemment prêtés. La Commune fut alors chargée de l'Hospice par Arrêté du Directoire. Elle fit un Règlement par lequel elle ne gardait que neuf employés: la directrice Mlle Poulet, un receveur, un pourvoyeur, un instituteur, une institutrice, une couturière, une lessivière, une boulangère cuisinière et un jardinier. Elle supprima la pharmacie et l'élève pharmacien, l'infirmier et l'aide boulangère, la portière et le maître toilier. Cependant celui-ci trouva bientôt grâce devant l'Administration municipale, car il fut démontré que depuis 19 mois la manufacture de toile avait fabriqué pour 1.098 fr. d'ouvrage et qu'il était de l'intérêt de cet établissement d'activer ce travail de plus en plus; le citoyen Gilles fut immédiatement rétabli dans ses fonctions à 150 fr. par an, et l'Hospice autorisé à faire de la toile en faveur de ceux qui le désireraient. La Commune établit divers droits en faveur de l'Hospice, surtout dans les trois foires *franches* qui duraient trois jours et s'ouvraient le 7 vendémiaire (28 septembre), le 21 pluviose (9 février), et le 1er prairial (20 mai). Le produit de la foire du 21 pluviose fut de 191 fr. 21 ». (M. Leroy, *Le Vieux Cherbourg*).

En 1799, Le sieur Mosqueron, de Tourlaville, fit don à l'Hospice de 1.200 francs prélevés sur la vente d'une prise anglaise.

En 1800, l'Hôpital avait pour institutrice Mlle Dubrisoy : ses élèves prirent part à la distribution des prix, qui fut faite le 17 septembre, dans le Temple décadaire, aux élèves des diverses écoles de la Ville.

La population hospitalière à cette époque comptait 123 personnes : 2 malades, 55 vieillards et infirmes et 66 enfants orphelins. La Commission administrative se composait des citoyens Neubourg, président (rue Tour-Carrée) ; Crevon, économe (rue des Fossés) ; Gain (rue de l'Union) ; Philippe (rue Tour-Carrée) ; Leportier (rue au Blé) ; Postel, receveur (rue des Corderies) ; Madame Poulet, directrice.

La Supérieure recevait un traitement annuel de 150 francs ; celui de l'instituteur et de l'institutrice était de 100 francs pour chacun.

Le Conseil Municipal arrêta, en 1802, que tous les individus de l'Hospice en état de travailler seraient appliqués à la filature et à la fabrication des étoffes employées dans l'établissement. La dépense annuelle de la Maison était pour la Ville de 28.000 francs environ ; la dépense de chaque individu était estimée à 32 centimes par jour. L'Hospice avait à sa charge 133 enfants trouvés, dont 96 chez des nourrices à la campagne, et le reste à l'Hospice.

Les documents que nous avons enregistrés concernant l'époque postérieure à 1728, où cessent les Mémoires Jullien-Paté, ont été empruntés, la plupart, aux Archives de l'Église, de l'Hôtel de Ville et de l'Hôpital de Cherbourg. On trouvera, dans l'*Histoire de*

Cherbourg par M. Demons (Manuscrit de la Bibliothèque municipale), de nombreux détails sur les affaires de l'Hôpital de 1802 à 1820. Nous ne pouvons les résumer. Ce travail sur l'Hôtel-Dieu se bornera pour ce qui reste du dix-neuvième siècle aux quelques notes suivantes puisées à diverses sources.

Quelque temps après le Concordat, on se préoccupa de rétablir le culte religieux à l'Hôpital. Un prêtre distingué, M. Cabart, natif de Cherbourg, étant récemment rentré de l'exil, M. Delaville, maire, le nomma, en décembre 1802, administrateur de l'Hôpital avec la mission d'y remplir officieusement les fonctions de chapelain. L'année suivante, en octobre, l'Administration municipale demanda l'autorisation de rétablir le culte dans la chapelle, et la commission de l'Hospice arrêtait qu'un chapelain serait nommé, fixant son traitement à 300 francs et votant 300 francs pour une première dépense en vases et ornements sacrés. Le 11 août 1804, M. Cabart fut nommé chapelain titulaire, et la chapelle se rouvrit officiellement au culte le 8 septembre suivant.

En 1805, les filles hospitalières de l'Hospice étaient Le Bretteyillois, Cabart, Marguerie, Anne Cottebrune, Rose Boulanger, Julie Marvie et Augustine Quentin. Le 16 juin elles adressèrent à l'Évêque de Coutances une lettre, où elles s'applaudissaient de la faveur qui leur avait été accordée par l'Empereur lequel. par un décret du 2 germinal an XIII (23 mars 1805), avait mis toutes les sœurs hospitalières de l'Empire sous la protection de son auguste mère ; et elles priaient Mgr l'Évêque d'être auprès de Sa Majesté l'interprète de leurs sentiments.

M. l'abbé Cabart mourut à Cherbourg le 26 avril 1827.

Ses successeurs à l'Hôpital furent : M. Le Carpentier, vicaire de Sainte-Trinité, chapelain intérimaire pendant cinq mois (1827); M. Regnet (1827-1833); Fafin (1833-1884); Viel de Hautmesnil (1885); le Clergé de la paroisse de Saint-Clément depuis 1885.

Un nouvel Hôpital civil a été construit dans le quartier du Val-de-Saire. La première pierre de la chapelle fut posée, le 20 novembre 1859, par M. le comte de Bouville, préfet de la Manche, et bénite par Mgr Daniel, Évêque de Coutances. Trois ans après, le 20 novembre 1862, la chapelle reçut la bénédiction, en présence de M. Pron, préfet du Département, des mains de Mgr Bravard, Évêque du diocèse, qui faisait alors sa première visite à Cherbourg.

Depuis 1852, l'Hôpital est desservi par des religieuses de Saint-Paul de Chartres. Auparavant, comme on l'a vu, le service hospitalier était confié à des infirmières laïques, portant un costume particulier, sous la direction d'une Directrice nommée par l'Administration. Les dernières de ces directrices ont été Madame Langoulant et Madame Le Métais.

Quant à notre ancien Hôtel-Dieu, primitivement Maison de refuge fondée au commencement du quatorzième siècle par le prieur Jehan Cabieul, il a été démoli ainsi que sa chapelle. Sur l'emplacement la Ville a fait construire une vaste école de filles qui fut ouverte en 1874.

AUX CHAMPS

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de la *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers* (Hérault) : 1er prix, médaille de vermeil. — Béziers, mai 1902).

I

L'homme que Dieu forma d'une essence divine
Oublierait-il encor sa céleste origine
Et pour quelques succès croirait-il aujourd'hui
Qu'il est tout et que rien n'existe que par lui !
Sans doute des savants les travaux et les veilles
A ses yeux étonnés ont produit des merveilles :
L'air, la vapeur, le vide et l'électricité
Asservis, sont aux mains de son humanité :
Jusqu'à l'atome il a pénétré la matière,
Sur les secrets des corps il a fait la lumière
Mais pourquoi ravaler le Ciel à son niveau
Et vouloir par lui seul faire un monde nouveau ?
N'exagère-t-il pas ce que peut sa science ?
Est-ce que six mille ans d'une vaine impuissance
A tenter de créer un brin d'herbe des champs,
Un grain de sable à peine perceptible aux sens
N'auraient pas confondu sa superbe ? — Les choses
Secondes s'il les sait, en connait-il les causes ?
Cependant pour avoir par hasard découvert

Un coin dans l'infini des lois de l'univers,
Il s'en va, dédaignant la terre qui le porte
Comme en un tourbillon qui l'aveugle et l'emporte.
Pour lui plus de labeur dur, de foyer frugal ;
Son rêve est désormais de vivre d'idéal.
Penseurs des temps nouveaux, votre voix imprudente
Pousse les travailleurs sur la fatale pente
D'un avenir sans but, pour vous-même incertain.
Avez-vous bien songé pour eux au lendemain ?
Ouvrier, ne crois pas de séduisants mirages ;
Garde tes bonnes mœurs, suis les préceptes sages
Qu'aux siècles écoulés connurent tes aïeux ;
Le Franc par eux devint un peuple glorieux...
Mais au milieu du trouble et des inquiétudes
Où retrouverons-nous ces mâles habitudes
Qu'un monde efféminé dédaigne en notre temps ?
Où ? — Fuyons les cités et revenons aux champs.

II.

Oui, c'est dans ces vallons ombreux que la nature
Se révèle plus mère à chaque créature,
Là que l'homme acquiert mieux la vigueur, la santé,
Que son cœur se refait une virginité.
Ce sol que son pied foule est un vivant mystère :
Vil au premier abord, ce limon, cette terre
Se pare, s'embellit, cède aux moindres efforts ;
A qui fouille son sein elle ouvre ses trésors.
Alors que tout subit l'usure et la vieillesse
Elle est sous mille aspects l'éternelle jeunesse.
Recueillie en hiver jusqu'en ses fondements,
Impassible elle rit du choc des éléments,
Souffre qu'en ses grands bois les vents et la tempête
De ses arbres géants courbent, brisent la tête ;

Que ses champs soient couverts d'un blanc manteau de deuil
Par la neige glacée, image d'un linceul ;
Que l'air redevenant plus dense, les nuages
S'amoncellent, formant sur ses monts des orages,
Et que par les torrents que déversent les cieux
Ses plaines ne soient plus que des marais fangeux :
Puis invisiblement elle condense en elle
Ces apparents fléaux et reparaît plus belle...
Les rayons du soleil l'inondent plus longtemps,
Ils fécondent son sein. — C'est l'heure du printemps.

III.

Heureux, le laboureur quitte alors sa chaumière
Où pendant la saison froide, inhospitalière,
La pluie et les frimas l'obligeant au repos
Il employa son temps à de plus doux travaux ;
A veiller son bétail captif, et dans ses granges
A préparer ses grains, ses semis, ses vendanges,
Avec sa vigilante épouse par instants
A se plus occuper de leurs jeunes enfants,
Et les longs soirs, devant la flamme pétillante,
Pour qu'ils n'entendent pas le bruit de la tourmente
Et qu'ils puissent goûter un sommeil bienfaisant,
A leur dire un récit naïvement plaisant.
Maintenant au dehors l'air attiédi l'appelle,
La terre à ses labeurs ne sera plus rebelle,
Il sent que la nature écoute enfin ses vœux.
Il chasse devant lui ses chevaux et ses bœufs,
Et courbé sur le soc brillant de sa charrue,
Forme de longs sillons de la glèbe rompue
Où circule et qu'échauffe une douce chaleur
A quelques pas de lui s'avance le semeur
Dont la main libérale agitée en cadence

Répand dans les guérets entr'ouverts la semence.
Au souffle du zéphir tout reprend sa fraicheur,
Tout semble recouvrer une nouvelle ardeur
Et la terre s'anime et des flots de verdure
Rendent aux monts, aux champs leur aimable parure.
L'aubépine blanchit et les tendres rameaux
Se couvrent par degrés de leurs bourgeons nouveaux,
Qui, bientôt devenus un ondoyant feuillage,
Aux petits des oiseaux prêteront leur ombrage.
Déja des prés, des bois, de suaves senteurs
S'exhalent ; les vergers étincellent de fleurs
En ces mois de l'hymen où le ciel et la terre
Rivalisent d'éclat, de parfums, de lumière.
Puis succèdent aux fleurs les doux fruits de l'amour...
C'est l'été. — La nature annonce son retour.

IV.

L'oiseau prend son essor. — D'une tige flexible
En ses langes de pourpre émerge imperceptible
Ce qui sera bientôt sous les feux du soleil
La pêche savoureuse ou le raisin vermeil ;
En des feuilles de rose une pomme se forme,
Et du poirier la neige en poire se transforme ;
Le jour vient matinal et loin de sa maison
Le faucheur dans ses prés hâte la fenaison.
Le fourrage épais tombe et se range par ondes,
Il sèche et s'amoncelle en des meules profondes
Et répand un parfum champêtre dans les airs,
A peine dépouillés, les prés sont recouverts
D'un gazon renaissant, fraiche et molle verdure,
En été des troupeaux les litière et pâture.
Mais dans les champs voisins quelles sont ces clameurs
Et ces refrains joyeux ? — Ce sont les moissonneurs,

Essaim laborieux qui redoutant l'orage
Sous le midi brûlant redouble de courage :
Le blé qui fait le pain n'est-ce pas son trésor !
Sa faux passe et les champs sont jonchés d'épis d'or
Et chacun se baissant, des épis qu'il ramasse
Forme, grossit sa gerbe, et l'emporte et l'entasse
Sur la lourde charrette, et mêle à ses travaux
Mainte plaisanterie, et de malins propos...
Des gerbes est tombé ce qui fait l'espérance
Du pauvre : de glaneurs une foule s'élance :
« Qu'ils aient, dit le fermier, ce reste de moisson,
» C'est leur vie assurée en la dure saison ».
A la campagne on sait de discrète manière
D'un voisin malheureux soulager la misère.
Quand les blés sont rentrés un succulent repas,
De ces repas aux champs qui n'en finissent pas,
Groupe maître et valets, tous à la même table ;
Un lien les unit, l'amitié véritable.
Aussi point d'embarras, de morgue, de fierté,
C'est un chassé-croisé de mots en liberté.
Cependant vers le soir les accortes laitières
Crânement sur l'épaule ayant leurs cruches claires,
Vont au lait ; les bouviers soignent le gros bétail ;
Le berger reconduit ses moutons au bercail,
Et la nuit inclinant ses ombres sur la terre,
Tout demande au sommeil un repos salutaire.

V.

Ainsi de jour en jour s'écoule le mois d'août.
S'il est rude au labeur on sait qu' « *août donne goût* »[1]

[1] *Proverbe :* C'est la température du mois d'août qui fait que le vin est bon ou mauvais. — Littré. Dictionnaire, au mot « août ».



Et l'on sue et l'on peine et l'on fauche quand même :
Le travail n'est-il pas la richesse suprême !
Du reste il n'exclut point une aimable gaieté ;
Il éloigne du vice et de l'oisiveté
Que le mortel ennui d'ordinaire accompagne :
L'ennui ! mal inconnu des gens de la campagne.
Non qu'on ne doive pas parfois se reposer
Mais il faut du loisir user, non mésuser.
Rien ne délasse autant que varier l'ouvrage.
Les mœurs du paysan en sont un témoignage.
A-t-il fait l'août, il songe à ses riants coteaux,
Prépare ses celliers, ses caves, ses tonneaux ;
Le ciel d'ailleurs n'a plus sa splendeur enflammée
Et l'automne revient à l'heure accoutumée.
Dans les vergers les fruits mûris par la saison,
Des branchages chargés roulent sur le gazon ;
La nuit, sous l'action de la brise naissante
Le pommier laisse choir sa récolte odorante
Que dès le chant du coq le fermier matineux
Rassemble, et cette pomme au jus spiritueux,
Frais, actif, deviendra la liqueur pétillante
Qui flatte le palais par sa saveur piquante.

VI.

En la même saison sur un sol vigoureux
Que l'astre roi du jour abreuve de ses feux,
Du vignoble apparaît l'éclatante parure.
Les trésors de la terre et ceux de la nature
Croissent là du vallon par des versants penchés
Jusqu'au sommet des monts, même dans les rochers.
Partout le pampre cède à la grappe cachée
A peine sous la feuille à demi desséchée
Et des grains la couleur d'un rubis velouté

Légèrement blanchi dit la maturité.
Des femmes, des enfants, chacun portant sa hotte,
Suivent le vigneron dont la mule qui trotte
Poussive, les conduit par des sentiers pierreux
A sa modeste vigne en un lieu montueux.
Dans la plaine et sur les coteaux que l'opulence
A de ceps renommés plantés en abondance
Le puissant métayer avec ses gens nombreux,
Sur des chars attelés de ses robustes bœufs,
Transporte avec orgueil ce qui fait sa richesse ;
Puis au déclin du jour vers la ferme on s'empresse,
Les vendangeurs dansant, agitant dans leurs mains
Les pampres les plus beaux ornés de leurs raisins,
Tels des triomphateurs enivrés de leur gloire
Reviennent en chantant des refrains de victoire.
C'est ainsi que partout vendanges et moissons
Ne se passent jamais sans ris, jeux et chansons.
De toute part alors la grappe s'amoncelle
Et le jus écumeux dans les cuves ruisselle,
Dans les chais il fermente et par degrés mûrit,
Et lorsque son bouquet se trouve assez nourri,
Que l'instant est venu de le mettre en bouteille,
Le vigneron nous vend cette liqueur vermeille,
Qui sous tous les climats conserve la santé
Et dans tous les repas redouble la gaieté.
Heureux est le pays qui dans son héritage
Abondamment reçut ce trésor en partage ;
Ce pays n'est-il pas le nôtre ? — Le bordeaux,
Vin corsé, généreux, inonde nos coteaux
Riches, luxuriants de Guyenne et Gascogne ;
N'avons-nous pas aussi notre moelleux bourgogne,
Nos petits blancs mousseux si pétillants, si fins,
Et le champagne, roi vif et gai des festins.

VII.

Telle est du sol français l'abondance infinie.
Oh ! si disparaissait la fatale manie
Qui fait quitter les champs pour aller au hasard
Chercher je ne sais où ce qui n'est nulle part :
Le bonheur sans efforts, sans labeur la fortune,
Projets irréfléchis sans consistance aucune,
Combien vite seraient repeuplés nos hameaux :
Partout franche gaieté, plus de tristes sanglots
Cachés sous un clinquant qui farde la misère.
L'enfant crie, il a faim, et la sueur du père
Sert à payer le coût d'un inutile objet...
Mais à la ville il faut du genre et faire effet,
D'où l'ouvrier n'a plus un suffisant salaire,
D'où l'enfer au logis et l'imprudente mère
Qui méprisant ainsi le plus sacré devoir,
Néglige sa maison pour être vue et voir,
Joue avec sa pudeur et... mais cette ruine,
Père, en veux-tu savoir la cause ?... C'est l'usine,
Le bureau pour lesquels par crainte du labeur
Tu désertas les champs... il t'en coûte l'honneur...
Travailleurs désolés que ne peut satisfaire
Des docks, des ateliers, des mines le salaire,
Qui pliez sous le faix par votre volonté,
Ayez enfin souci de votre dignité,
Et retournez aux champs, c'est là qu'est le bien-être.
L'homme redevient là vraiment ce qu'il doit être.

LE MOINE MENDIANT

par M. Maurice LE GRIN.

— Mon Dieu ! Que j'ai faim ! Il fait nuit, la route est déserte, pas une ferme, pas même une chaumière où je pourrais manger quelque chose et me reposer un peu ! C'est dur tout de même de porter tant de victuailles sans avoir le droit d'y toucher !

Ainsi parlait un moine qui rentrait au couvent la besace remplie d'aumônes.

On était en l'an de Grâce quatorze cents et tant, époque à laquelle l'Église permettait aux religieux d'aller quêter leur nourriture. Notre moine, le Père Gaspard, avait dû faire une ample moisson, car son sac débordait de poulets et de quartiers de lard. On l'accueillait partout ce brave Père Gaspard, il était si bon, si aimable, toujours le mot pour rire, toujours la plaisanterie à la bouche, aussi nul n'aurait eu le cœur de lui refuser !

A midi, après avoir dévotement récité son *Angelus*, il avait déjeuné à la table d'un fermier, mais quand on a marché la journée entière, la digestion se fait vite, aussi le Révérend Père priait-il Dieu de le mettre sur le chemin d'une demeure hospitalière si modeste qu'elle fût.

Après quelques heures de marche, le Père Gaspard

vit une petite lueur à travers les ténèbres. Sans hésiter il se dirigea vers cette pâle lumière et se trouva bientôt en face d'une maison d'assez belle apparence.

— Dieu m'a exaucé! s'écria-t-il. Voici la ferme de mon ami Guillaume, je vais pouvoir réparer tranquillement mes forces.

Sans hésiter il poussa la porte, Guillaume était à table avec ses serviteurs, la journée avait été rude, aussi ces bonnes gens firent-il fête au Père Gaspard qui savait les divertir avec ses joyeuses histoires.

— Soyez le bienvenu, Père Gaspard, dit le fermier, j'ai mis de côté ces deux oies grasses, mais je ne vous les donnerai qu'à une condition, c'est que vous allez vous mettre à table et faire comme nous.

Le moine ne se fit pas répéter l'invitation. Il allongea ses membres harassés de fatigue, et se mit à dévorer avec appétit le lard que le fermier lui avait servi. Le cidre pétillait dans les verres, les joues du religieux s'empourpraient légèrement, il racontait avec enthousiasme ses plus jolies légendes, un peu grivoises peut-être, mais si peu, et mêlait parfois son rire à celui de son auditoire.

L'heure s'avançait, le Père Gaspard se leva.

— Allons! Prenez encore quelque chose, lui dit son hôte, vous avez une longue route à faire avant d'arriver au couvent.

Le moine accepta, mangea une dernière tranche de lard et s'en retourna la besace au dos après avoir béni maître et serviteurs.

Le temps était magnifique. C'était une de ces nuits de printemps où tout s'emplit de sèves nouvelles, une de ces nuits où les bourgeons s'ouvrent pour donner aux haies et aux bois leur verdoyante parure.

Tout était silencieux, seule une brise légère sifflait dans les peupliers.

Les sandales du moine résonnaient sur la route déserte, le Père Gaspard marchait vite, il n'aimait pas courir les grands chemins la nuit et craignait sans cesse d'être attaqué par les routiers où les écorcheurs qui alors infestaient la France.

Tout à coup le Révérend Père poussa un cri. A la clarté de la lune, il vit un homme sortir d'un fourré et s'avancer à sa rencontre. C'était un grand gaillard à barbe noire, vêtu d'un pourpoint déchiré en maint endroit, coiffé d'une toque jadis rouge et armé d'une longue rapière.

— Ah! çà! camarade, dit-il au moine, où allez-vous ?

— Je regagne ma demeure, répondit l'autre en tremblant.

— Et moi la mienne, s'écria alors son interlocuteur, faisons route ensemble.

Le Père Gaspard n'osa pas refuser malgré la mauvaise tournure de son compagnon. Il avait surtout des yeux brillants, si brillants qu'on aurait dit deux tisons :

— Vous êtes moine mendiant, s'écria le nouveau venu avec un singulier sourire ; les quêtes ont été fructueuses j'espère ?

— Oui, grâce à Dieu.

— Bon métier ! On est toujours sûr d'avoir bon souper et bon gîte, tandis qu'un malheureux comme moi ne sait jamais s'il mangera demain !

— Pourtant ce sac que vous portez sur vos épaules semble, comme le mien, rempli de victuailles...

Un éclat de rire retentissant interrompit le moine,

— De la victuaille ! s'écria-t-il, tu ne m'as donc pas reconnu, moinillon, tu m'as pris pour un *chercheur de pain !* Ta tournée a été bonne, la mienne aussi, crois-le bien, car dans ma besace il y a...

— Quoi ? dit le Révérend Père effrayé.

— Des âmes ! Oui, des âmes de jolies filles, de vieilles femmes, de sergents, de procureurs, de marchands, de capucins, de prêtres, et dans quelques heures, par Béelzébuth, j'en compterai une de plus.

— Laquelle ?

— Celle d'un religieux vivant encore et qui marche en tremblant à mes côtés.

— Est-ce la mienne ? s'écria le Père Gaspard. Mais je me suis confessé ce matin, j'ai récité toutes mes oraisons, en un mot, je suis sûr de n'avoir pas manqué à un seul de mes devoirs envers Dieu. L'inconnu ricanait, de petites flammes bleues sortaient de sa bouche, il s'approcha du religieux et murmura :

— N'as-tu pas tout à l'heure bu et mangé chez Guillaume ? Eh bien ! lorsque tu as achevé ta dernière tranche de lard minuit était sonné, et comme vendredi est jour de jeûne et d'abstinence, tu es en état de péché mortel, ton âme m'appartient.

Le moine effrayé prit sa course à travers la campagne, poursuivi par Satan qui criait sans cesse :

— Tu es à moi !

Ils couraient à perdre haleine à travers les bois, les collines et les halliers. Le démon gagnait cependant du terrain, déjà sa main crochue allait saisir le religieux, lorsque la lumière blafarde de la lune éclaira soudain une rivière qui déroulait son long ruban d'argent au fond d'une vallée.

Une pensée subite traversa l'esprit du moine.

— Seigneur, dit-il, faites que j'aille jusque-là et je suis sauvé !

Dieu entendit sa prière, alors, après avoir fait le signe de la croix, le moine traversa le courant à la nage et, assis sur l'autre rive, attendit son ennemi.

— A nous deux, messire Satan ! murmura-t-il en se frottant les mains.

Satan, sûr de s'emparer de sa proie qu'il voyait haletante et sans forces, déposa sa besace et se mit en devoir de gagner la rive opposée. Mais à peine eut-il pénétré dans l'eau qu'une brûlure intolérable le força à revenir sur ses pas :

— Malédiction ! s'écria-t-il et il disparut dans la nuit en hurlant.

Le Père Gaspard avait béni la rivière.

Sans perdre de temps, le religieux ramassa le sac que le diable n'avait pas eu le temps d'emporter. Pieusement il donna l'absolution aux âmes prisonnières et reprit le chemin du couvent. Au même instant des chants joyeux réveillèrent la campagne endormie, c'étaient les âmes qui montaient au ciel en entonnant à la louange du bon moine un *Te Deum* libérateur.

ÉPITHALAME

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie Paris-Province : 2e prix, médaille de vermeil. — Paris, mai 1901).

A MONSIEUR ET MADAME J. L...,
à l'occasion de leur mariage.

Presse vers l'Orient ton cours majestueux
Soleil au nimbe d'or où mille rayons brillent,
Que devant toi des nuits les astres qui scintillent
S'évanouissent dans les cieux !

Anges qui présidez à l'hymen qui commence,
Excitez en nos cœurs une allégresse immense,
Prêtez-nous vos accents pour chanter ce beau jour ;
Vibrez jusqu'ici-bas, célestes harmonies,
Inondez tous nos sens de douceurs infinies :
C'est aujourd'hui la fête de l'amour.

Amour, tout dans la nature
Cède à tes divines lois
Et le guerrier sous l'armure
Et les bergers et les rois ;
Du zéphir l'humide haleine
Aux premiers rayons du jour
Produit les fleurs dans la plaine
Et nous invite à l'amour ;

Dès l'aube la tourterelle
Par ses doux roucoulements
La suave philomèle
Nous annoncent leurs amants ;
L'aigle comme la colombe,
Le tigre dans les déserts,
Tout dans le vaste Univers
Sous les traits d'amour succombe.
En prenant ses gais ébats
L'oiseau dans le vert feuillage
Chante à l'envi sous l'ombrage
L'amour. — Qui n'aimerait pas !

Grâces, parez la fiancée ;
Couronnez son front virginal,
Et sous le voile nuptial
Fixez de l'oranger la fleur entrelacée.

Mais où tend ce regard si doux
Qui s'échappe de sa paupière ?
Il s'anime et jaillit comme un trait de lumière,
Elle aperçoit celui qui sera son époux.

Lui, les yeux dans ses yeux s'avance ;
Tel au lever du jour s'élance
Radieux dans les airs un astre matinal...
Bientôt ils entrent dans le temple
Où d'amis une foule heureuse les contemple,
Où prélude à l'hymen un hymne triomphal.

Prêtre, comme l'encens que monte ta prière
Pour eux puissante et salutaire
Jusqu'au trône de l'Éternel !

Qu'il leur donne à ta voix un bonheur sans nuage ;
Qu'un mutuel amour toujours soit leur partage,
Qu'il triomphe du temps, soit comme eux immortel !

Que sans cesse pour eux coulent des jours prospères ;
Pour eux que les hivers n'aient jamais de rigueurs ;
Que d'un printemps sans fin les effluves légères
Chaque jour sous leurs pas fassent naître des fleurs !

Qu'un jour ils voient chez eux pour égayer les veilles
Des enfants sautillants, grimpant sur leurs genoux !
La mère, en les berçant, leur dira les merveilles
Et la bonté de Dieu dont le joug est si doux ;

Et ce Dieu donnera de nombreuses années
Aux parents ; à leurs fils de nobles destinées ;
Il les fera grandir vaillants et vertueux,
Dignes de leur pays, dignes de leurs aïeux.

Tels sont les vœux ardents d'une amitié sincère,
Les vœux de tous nos cœurs en ce jour solennel ;
Qu'ils soient toujours heureux, qu'ils s'aiment sur la terre
Avec autant d'amour qu'on doit aimer au Ciel.

Bayeux, juillet 1899.

LE BANC DE DUMOURIEZ

A L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ DE CHERBOURG

par M. A. DROUET,

Avoué honoraire.

Quand Dumouriez arriva à Cherbourg, à la fin de 1778 comme colonel, il n'avait que 39 ans, mais son nom avait déjà fait quelque bruit, je dirais même quelque tapage.

On racontait de cet ancien élève des Jésuites (qui au sortir du collège avait songé à se faire missionnaire, puis avocat), qu'à 22 ans, sur le champ de bataille de Closterkamp, assailli par des hussards prussiens, on l'avait relevé le front balafré, la figure brûlée, le bras gauche fracassé et qu'il n'avait échappé à la mort que grâce aux *Lettres Provinciales* qu'il portait sur lui et contre lesquelles une balle ennemie était venue s'amortir; qu'à 24 ans, déjà chevalier de Saint-Louis, il avait voulu à la suite d'un chagrin d'amour en finir avec la vie avec quinze grains d'opium; qu'enfin après avoir parcouru l'Espagne, l'Italie, la Corse et la Pologne, au milieu des intrigues les plus diverses, une lettre de cachet l'avait interné à la Bastille, où il avait passé six mois, puis au château de Caen, où il venait de passer cinq ans.

Il avait fallu la mort de Louis XV pour ouvrir de-

vant lui les portes d'une prison qui d'ailleurs lui avait été douce.

Rendu à la liberté, ne pouvant reprendre l'épée, il avait pris la plume, et, dans un mémoire adressé au roi, développé les avantages de Cherbourg, envisagé comme port de guerre. Il est permis de voir dans cet écrit, la cause première des travaux qui furent commencés quelques années plus tard. Le roi en fut en effet tellement frappé que, de sa propre main par une note mise en marge, il nomma Dumouriez au commandement de la place.

De bons esprits ont tenté de nos jours la réhabilitation de la Bastille. Il est de fait que le roi y recevait et traitait très confortablement ses pensionnaires, que la table y était bonne et que l'on y rencontrait des gens du meilleur monde. A tout prendre, cette aristocratique maison de retraite avait sa raison d'être pour les mécontents, les prodigues et les brouillons, qui, grâce à la bonté du roi, pouvaient y réfléchir à l'aise sur leurs fredaines passées; c'était l'avis de Dumouriez.

« Qui dirait, écrit-il en prenant congé de ses hôtes, qu'on peut regretter la Bastille. Rien n'est cependant plus vrai. J'ai les plus grandes obligations à MM. les officiers de l'état-major et je me sépare d'eux avec peine.

» J'étudie, dit-il encore pendant qu'il est en prison. Je réfléchis et j'amortis ma vivacité. Je sortirai d'ici meilleur que je n'y suis entré. Ainsi donc tout est pour le mieux. Je suis maintenant incapable de haine et d'intrigue ».

Dumouriez se trompait. Il n'avait rien appris ni rien oublié. L'histoire l'a dépeint comme un aventu-

rier de talent, d'aucuns même disent de génie, riche d'expédients, plus que de scrupules, d'une ambition effrenée et résolu à tout pour sortir de la foule et monter sur la scène.

La peinture le représente comme petit, nerveux, avec une physionomie étrange, un front élevé, un œil fin et faux, une bouche grande et sarcastique, une figure enfin sur laquelle on lit un je ne sais quoi de satisfait et d'orgueilleux.

Au moral comme au physique le portrait n'est pas flatté. Mais nos ancêtres, d'il y a cent ans, y auraient sans peine reconnu l'arrogant colonel, qui rencontrant un jour, sur le quai, un paisible bourgeois lui jeta son chapeau dans le port parce qu'il ne le saluait pas.

Les marguilliers de Sainte-Trinité n'auraient pas manqué de trouver la ressemblance frappante avec le vaniteux et remuant personnage, en compagnie duquel il sont entrés dans l'histoire. Voici comment.

Dès le premier dimanche qui avait suivi son arrivée, Madame Dumouriez s'était rendue à la Grand'-Messe à l'église, à l'entrée de laquelle elle avait été reçue par M. le lieutenant-général de l'Amirauté et les marguilliers en exercice. Ces messieurs nous disent les registres de la Fabrique, l'avaient conduite dans un banc *où était anciennement celui de la Fabrique*, en face la chaire, du côté droit de l'église.

Ce banc, pour employer l'expression des marguilliers était des plus honnêtes. Il était neuf, large, pourvu de deux entrées et placé dans la grande nef, à la hauteur du petit portail contigu à la chapelle Sainte-Anne. On s'y trouvait donc à l'aise pour entendre la prédication et suivre les cérémonies du chœur. Du reste c'était là qu'anciennement était le

banc du Trésor, qui depuis deux ans seulement, avait été transporté, nous le verrons, dans l'arcade voisine.

Mais ce banc avait le grand tort de ne pas être au premier rang et il était malséant (c'est du moins ce que pensa Dumouriez) que Madame son épouse fût perdue dans la foule des bourgeois et bourgeoises de l'endroit.

« On ne devait pas plus refuser à sa femme la première place dans l'église qu'on ne la refuserait à la femme du seigneur puisqu'il représentait la puissance du seigneur du lieu ».

La première place, c'était naturellement le banc du Trésor. Il y jeta son dévolu et modifiant légèrement les vers du poète :

« C'est à moi d'y entrer, c'est à vous d'en sortir »,

dit-il aux marguilliers.

Décidément ceux-ci jouaient de malheur, avec les bancs de l'église. C'était la troisième fois que, depuis vingt ans, ils se trouvaient, à leur occasion, aux prises avec des difficultés.

La première fois, il leur avait fallu lutter contre les réclamations de quelques fidèles qui, conformément aux règlements, mais contrairement aux traditions, demandaient la fieffe générale des bancs et ils avaient dû faire appel au Parlement pour laisser les vieilles familles en possession des places de leurs ancêtres et limiter la mesure aux bancs qui, à l'avenir, deviendraient vacants.

Une deuxième fois — mais avec moins de succès, — il leur avait fallu soutenir contre les confrères de Notre-Dame, une puissante corporation qui comptait dans son sein des princes, des archevêques, un long

et retentissant procès, sur lequel nous aurons à revenir. Et voici maintenant que la malechance les plaçait en présence d'un partenaire qui, nous allons le voir, n'avait pas de leçons à prendre dans l'art de manier et d'embrouiller les cartes.

La prétention de Dumouriez était sans précédent. Elle était même contraire à tous les précédents. Jusqu'alors le Commandant avait joui d'une place personnelle dans le chœur. Quant à sa femme, on ne lui avait jamais réservé dans l'église de place privilégiée. Il suffirait pour s'en convaincre de se reporter au règlement imposé à la Fabrique par le Parlement.

Le marguillier peut se définir un être social, éminemment pacifique. C'est un brave et digne bourgeois, qui aime avant tout l'ordre et la tranquillité. S'il lui arrive de se défendre, il ne provoque jamais.

Fatigués des luttes du passé, les marguilliers de Sainte-Trinité cherchèrent à arranger les choses et proposèrent au colonel un banc *au pied même de la chaire,* c'est-à-dire *de l'autre côté de la nef.* La preuve s'en trouve dans une délibération de la Communauté, où il est dit que ce banc est assez honorablement placé pour être offert à Mgr le duc de Chartres lui-même, — qu'on fait intervenir dans la circonstance, on se demande pourquoi.

Les marguilliers ne connaissaient pas encore leur adversaire. Loin de renoncer à sa prétention, il essaya de la justifier. Il soutint que le banc du Trésor, qu'il revendiquait, lui appartenait comme Commandant de la place, qu'il avait toujours appartenu à ses prédécesseurs et que la Fabrique ne l'occupait que par suite d'une usurpation, commise deux ans auparavant, à la faveur d'un intérim du commandement.

C'est ici le moment de jeter un coup d'œil sur la

disposition intérieure de l'église il y a cent et quelques années. Pous nous en tenir à la partie qui nous intéresse, il existait au pied de chacun des quatre gros piliers, qui supportent la tour centrale, un autel.

Près du chœur étaient *du côté droit* l'autel Saint-Jean-Baptiste et du côté gauche l'autel de la Sainte Vierge.

Près des deux autres piliers, plus éloignés du chœur, étaient du côté droit l'autel Saint-Jacques et du côté gauche l'autel Sainte-Catherine.

Le spectateur, placé au milieu du transept et tourné du côté du chœur avait donc à sa droite l'autel Saint-Jean-Baptiste et l'autel Saint-Jacques et à sa gauche l'autel de la Sainte Vierge et l'autel Sainte-Catherine.

On raconte que l'autel Saint-Jacques était surmonté d'un tableau du saint qui le représentait tenant un bâton à la main, habillé en pèlerin et coiffé fièrement d'un chapeau à la Henri IV.

A l'extrémité de la grande nef, les deux dernières travées étaient occupées par des bancs disposés de façon à se faire vis-à-vis. L'un, placé face à la chaire, aboutissait à l'autel Saint-Jacques. L'autre, au pied de la chaire, aboutissait à l'autel Sainte-Catherine.

Ces deux bancs avaient, pendant trois siècles au moins, appartenu à la puissante Confrérie de Notre-Dame, établie dans la paroisse depuis 1466. Anciennement, ils se prolongeaient même jusque près du chœur, près des autels Saint-Jean et de la Sainte Vierge, quand la Confrérie plus prospère, était plus nombreuse. La menuiserie portait encore la trace du travail fait pour les raccourcir et laisser libre le milieu du transept.

Mais à la suite du procès, qui avait divisé la Fabrique et la Confrérie, l'un deux, celui de droite, face à la

chaire, était passé, en 1776, aux mains des marguilliers. C'était ce qu'on appelait le banc du Trésor.

La Confrérie de Notre-Dame n'occupait plus que celui de gauche, compris entre la chaire et l'autel Sainte-Catherine.

Ces deux bancs se distinguaient de tous les autres par leur disposition, leur structure et leur décoration.

Ils se faisaient face, tandis que les bancs des fidèles étaient tournés du côté du chœur.

On avait ménagé dans le siège et le dossier de chacun d'eux de véritables armoires pour déposer les ornements que portaient les confrères dans les cérémonies où ils avaient l'habitude de figurer.

Enfin, sur leur entablement étaient placés un crucifix et des chandeliers.

C'étaient, on le voit, les deux bancs d'honneur de l'église et l'orgueilleuse prétention de Dumouriez ne tendait à rien moins qu'à expulser les marguilliers de celui qu'ils occupaient vis à vis de la chaire, sauf à eux à prendre le banc d'en face et sauf aux confrères de Notre-Dame à aller chercher un gîte ailleurs.

La Fabrique avait les mains pleines pour établir son droit. Elle justifiait d'abord d'une délibération du 26 août 1775, par laquelle la Confrérie de Notre-Dame avait renoncé en sa faveur à la propriété du banc. Elle justifiait en outre qu'au moment de cette cession la Confrérie était en possession du banc cédé depuis trois siècles. Du reste, la structure même du banc et les inscriptions qu'il portait, témoignaient de cette possession, attestée encore par les registres des trésoriers de la Confrérie. On lisait, dans ces registres, des mentions comme celles-ci :

Année 1715. — Payé à Barbot et Deslongchamps, menuisiers, pour un banc où il est écrit : *Réédifié par la Confrérie de N.-D....*

Année 1725. — Pour avoir fait raccommoder les bancs, du côté de Saint-Jacques (or le banc tenait à l'autel de ce saint), payé aux menuisiers suivant leurs quittances des 12 et 15 février 1725....

Les preuves multiples de cette possession avaient passé sous les yeux de M. de Miromesnil, 1er président du Parlement, au cours du procès qui, quelques années auparavant, s'était élevé entre la Fabrique et la Confrérie. Dans ce procès avait été agitée la question de propriété du banc, et le magistrat, à la médiation duquel la paix s'était faite, n'avait pas hésité à consacrer le droit des confrères par une décision du 21 juin 1765.

Décision en forme ! car elle avait été agréée par une délibération générale de tous les habitants, rassemblés au Banc de l'Œuvre le 27 octobre suivant, et par une délibération de tout le corps de Ville, faite en leur hôtel le 23 novembre 1766.

De ces débats retentissants, qui avaient mis en émoi toute la paroisse, les commandants de place d'alors avaient suivi, comme tout le monde, les longues péripéties. Comment expliquer que s'ils eussent eu des droits à faire valoir, ils ne fussent pas intervenus pour les revendiquer ?

La question, on peut le dire, était jugée.

Devant la production de ces documents, Dumouriez ne se tint pas pour battu. Il répondit en ergotant, en biaisant, en raillant, en injuriant ses adversaires. — C'est le procédé usité en pareil cas.

Pendant douze ans qu'avait duré la querelle de la

Fabrique et des confrères, les bancs de ceux-ci étaient demeurés vacants et, sur ces entrefaites, le baron de Copley avait pris le commandement de la garnison, et sans que personne n'y prît garde s'était installé dans l'un de ces bancs avec sa femme et ses gens.

Lui parti, le procès subsistant encore, M. de Francy commissaire aux classes (dont les fonctions étaient essentiellement maritimes), avait profité de la même tolérance.

Cette occupation passagère se transforma tout à coup sous la plume de Dumouriez, qui ne reculait pas devant l'épithète, en une possession « mémoriale il est vrai, mais constante, successive, invoquée avant lui pour tous les commandants de place, et, en fin de cause, reconnue par ses adversaires eux-mêmes ».

La famille de Fontenay, qui avait à titre héréditaire, la lieutenance du roi à Cherbourg, possédait autrefois un banc dans la chapelle Saint-Michel, aujourd'hui Notre-Dame de Lourdes... Mais comme ce banc était assez éloigné de la chaire, les dames de Fontenay avaient l'habitude, au moment des sermons, de demander l'hospitalité aux confrères de Notre-Dame qui les recevaient, cela se conçoit, avec honnêteté et politesse. Les places où les confrères avaient accoutumé de les faire passer, étaient appelées pour cette cause, *les places des dames.* On appelait de même le *banc des capitaines,* celui qui appartenait aux confrères de Jésus, parce que de temps à autre les capitaines de la milice bourgeoise, venaient s'y asseoir.

De cet acte de courtoisie, Dumouriez se fit encore une arme contre la Fabrique, étant aux droits, disait-il (et c'était même très contestable), de la famille de

Fontenay qui, depuis longtemps, avait quitté Cherbourg.

Ce n'était pas tout.

Il ajoutait que le banc litigieux n'avait jamais pu appartenir aux confrères — puisqu'ils occupaient encore le banc situé en face, — comme si pendant des siècles ils n'avaient pas été en possession de l'un et de l'autre.

Il insinuait que Fabrique et Confrérie, tout cela ne faisait qu'un — ce qui leur permettait d'occuper deux bancs dans l'église sous deux dénominations différentes — alors que leurs différends antérieurs étaient là pour donner à cette insinuation un trop réel démenti.

Enfin, pour mettre tout le monde d'accord, il indiquait un moyen bien simple à ses yeux. C'était de placer le Banc d'Œuvre sur le banc des confrères et de donner à ceux-ci le banc qui lui était offert à lui-même et qui se trouvait derrière. De cette façon, ajoutait-il sans sourire, les marguilliers et les confrères, qui ne font qu'un, seront ensemble quoique dans des bancs séparés.

Voilà résumés en quelques mots les dires de Dumouriez, autant qu'on peut résumer toutefois les explications d'un avocat habitué à prendre la tangente.

Les marguilliers de Sainte-Trinité, plus nombreux qu'aujourd'hui, formaient à cette époque une communauté de vingt membres, où se rencontraient des gens notables, des échevins, magistrats et bourgeois. A leur tête était M. Viel de Hautmesnil.

Le 10 août 1778, la Communauté comprit qu'il fallait en finir et elle prit une délibération qui en rétablissant les faits dénaturés par le colonel, affirmait nettement le droit de la Fabrique et sa volonté de s'opposer à tout empiètement.

Il fut décidé qu'il en serait envoyé copie sur papier timbré et à M. le Garde des Sceaux et à Dumouriez.

Envoyer du papier timbré, c'était clore la période des négociations. La guerre fut déclarée.

Renvoyée devant le Procureur général du Parlement de Rouen, par le Garde des Sceaux, l'affaire donna lieu à un échange de lettres, consultations et mémoires considérable et elle menaçait de prendre des proportions inattendues, lorsque fort opportunément intervint entre les plaideurs un personnage, resté inconnu, mais qui, à en juger par le ton respectueux de la correspondance de Dumouriez, ne devait pas être sans quelque importance.

Cette médiation fut acceptée de part et d'autre et les débats, commencés devant le Procureur général, continuèrent devant lui.

Du dossier de l'affaire, il ne reste aujourd'hui qu'une délibération de la Fabrique, où sont refutées point par point les affirmations de Dumouriez et quatre lettres de ce dernier qui s'échelonnent de décembre 1778 à mars 1779. C'est à l'aide de ces documents qu'il a été possible de reconstituer l'historique et la physionomie de cet incident de notre histoire paroissiale.

Les lettres de Dumouriez sont à lire. Il faut voir la souplesse, la tenacité, l'inépuisable fécondité de ressources et d'esprit avec lesquels il essaie de tenir tête à quelques marguilliers subalternes (c'est lui qui parle), ce soldat qui, quinze ans plus tard, devait lutter corps à corps contre l'Europe et la Convention. Il faut voir l'âpreté jalouse avec laquelle il défend son prétendu privilège, ce farouche égalitaire qui, en 1789, devait un jour de parade sur la place

prendre la parole tout exprès pour prouver qu'il n'était pas noble et qu'il ne portait pas la particule.

Voici quelques extraits de ces lettres :

16 Décembre 1778.

« MONSIEUR,

» Différentes affaires m'ont empêché de répondre avant-hier à la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Ce n'est point moi qui ai porté l'affaire du banc à M. le Procureur général. Ce sont les marguilliers qui ont adressé leurs mémoires à M. le Garde des Sceaux qui a tout envoyé à ce magistrat. Je n'ai fait que répondre. Je vous prie d'attendre quelques jours pour recevoir toutes les pièces qui vous mettront dans le cas d'arbitrer. Vous jugerez le procédé et le procès. Je vous assure d'avance que tout est mensonge dans les assertions des marguilliers, et je le prouverai. Attendez et vous jugerez ».

Cinq jours après, il exécute sa promesse, et il écrit à l'arbitre (21 décembre 1778), après avoir consulté, dit-il, les gens de loy du pays :

« A mon arrivée j'ai demandé un banc pour ma femme. En supposant même qu'aucune ordonnance du lieu ne dise formellement qu'on doive un banc honorable au Commandant de la Place, parce qu'il a la place honorable dans le chœur il n'y a point de ville du royaume on l'on ait refusé un banc à sa famille. Quoique les honneurs du commandement soient personnels, cependant comme un Commandant est souvent un homme marié, à ce titre même il peut être regardé comme le premier citoyen de la Ville et on ne doit pas plus refuser la première place dans l'é-

glise ou dans les assemblées publiques à sa femme, qu'on ne la refuserait à la femme du seigneur de la paroisse puisque le Commandant représente la personne du seigneur du lieu. Il résulterait de ce refus que la femme du Commandant ne pouvant pas être dans le chœur serait placée dans l'église après toutes les bourgeoises qui ont des bancs, ce qui serait abusif et ne se voit nulle part.

» Cependant, si à ce titre seul, étranger dans Cherbourg, y trouvant tous les bancs de l'église occupés par des propriétaires légitimes, j'exigeais que les marguilliers en dépossédassent quelqu'un pour me placer avec ma famille, alors, peut-être d'après le défaut d'explication de l'ordonnance, pourrais-je souffrir une discussion et y succomber. Mais ce n'est pas là le cas.

» Je ne suis pas étranger à Cherbourg, puisque je succède à des Commandants de place qui tous ont possédé successivement le banc que je réclame. Ce n'est que depuis deux ans, pendant la vacance du commandement, que les marguilliers ont déplacé le Banc de l'Œuvre du lieu qu'il occupait pour le mettre dans la place du Commandant, malgré les représentations du Major de la place.

» ... L'affaire vous étant renvoyée par le ministre, je ne doute pas qu'on vous ai fait en même temps le renvoi de toutes les pièces, pour et contre. On a communiqué toutes mes lettres aux marguilliers, on ne m'a communiqué aucune des lettres qu'ils ont envoyées : ainsi, dans cette affaire, je combats comme Ajax contre des ennemis que je ne peux pas appercevoir.

» ... Je ne doute pas que ces pièces des marguilliers ne soient pleines de faussetés. J'en juge par celles

qu'ils ont avancées et dont vous m'avez fait part. Ils vous ont assuré que d'accord avec les principaux habitants de Cherbourg, ils se sont déterminés à m'assigner un banc qu'ils m'ont désigné. Je vous proteste que sur vingt marguilliers huit seulement ont signé la délibération et assisté à l'assemblée : que ces huit signatures se réduisent à cinq parce que trois sont un père, un fils et un gendre ; qu'aucun des habitants de Cherbourg ne s'est trouvé à la délibération ; qu'au contraire ils blâment leur conduite[1].

» Ils vous ont assuré que le banc qu'ils m'ont assigné est le premier banc de l'église, qu'il est spacieux et commode, qu'il pourrait être offert au duc de Chartres. Ce mensonge est encore plus hardy que le premier. Ce banc est derrière la Confrairie et le cinquième à gauche dans l'église, par conséquent le dixième. Voilà la place d'honneur que huit marguilliers de Cherbourg, des plus minces bourgeois, prétendent qu'ils assigneraient à Mgr le duc de Chartres. Au reste ceci est visible : un banc ne peut se cacher.

[1] La vérité est dans la note ci-dessous de la Fabrique qui répond ainsi à cette assertion : « Il n'y a point eu une seule délibération de la Fabrique où l'on ait omis de convoquer tous ceux qui ont droit de s'y trouver, aux termes du Règlement. Il est vrai qu'aux délibérations qui ont eu pour objet le banc réclamé pour Monsieur Dumouriez, plusieurs des *anciens* marguilliers n'y ont point assisté, quoique convoqués par billets. Il est vraisemblable que des affaires ou des considérations personnelles que l'on ignore les en ont empêchés. Ils sont d'autant plus éloignés de méconnaître que le banc en question est celui de la Confrérie et non celui du Commandant qu'ils ont tous délibéré et signé la délibération du 26 avril 1778 qui le constate. Au surplus, les marguilliers n'ignorent pas ce qui leur est prescrit par le Règlement pour le nombre des délibérants et on n'en fait pas une seule à Cherbourg, où il ne se trouve le nombre de marguilliers conforme au désir du Règlement. Celle concernant le banc demandé par M. Dumouriez est revêtue de toutes les formalités »,

» Je vous demande mille pardons, Monsieur, sur l'ennuy que vous cause tout ce détail dans une affaire qui ne serait qu'une bagatelle si je n'étais pas lésé et si on ne considérait pas l'influence qu'elle peut avoir étant agitée entre le Commandant et un corps aussi *subalterne* que celui des sept ou huit marguilliers turbulents qui abusent de leur place pour chicaner et tyranniser même les anciens bourgeois et propriétaires des autres bancs.

» Dernièrement encore il vient de se passer une scène indécente à l'occasion d'un banc que l'on dispute à Monsieur Ourry, ancien directeur de la Glacerie, entre Monsieur d'Orange, premier juge du Bailliage, et le sieur Dulongpré, un des marguilliers ; j'ay été obligé d'interposer mon authorité pour empêcher que le marguillier n'eut les oreilles coupées par le juge qu'il avait insulté, grièvement insulté. J'aurais pu lui dire comme dans les *Menechmes :*

« Que feriez-vous, Monsieur, du nez d'un marguil-
» lier ? »

» Je vous déclare encore que les huit marguilliers qui vous parlent sont des brouillons ; que les autres marguilliers n'ont pas voulu accéder à leurs démarches et que, ainsi que la noblesse, les juges et les honnêtes gens, ils gémissent sur toutes ces sottises. Il vous est fort aisé de vérifier tous ces faits ainsi que tout ce qui est contenu dans ma lettre et dans les précédentes. Après cette vérification vous serez à portée de mettre dans votre arbitrage tous les tempéraments que votre équité, votre prudence et votre honnêteté vous suggèreront et je serai enchanté que cet arbitrage me vienne de quelqu'un que j'aime et que je respecte autant que vous ».

A cette lettre était joint un mémoire, dû à la plume complaisante d'un magistrat du lieu.

Etait-ce ce fougueux magistrat, M. Guillaume Dorange, 1[er] juge-royal, bailli de la haute justice de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, et président aux traites foraines de la ville de Cherbourg, dont la main par trop leste avait failli mettre à mal les oreilles de M. Dulongpré, et qui me paraît avoir été au plus mal avec la Fabrique de sa paroisse ?

Quel qu'il soit il faut croire que l'auteur était resté au-dessous de sa tâche et qu'il n'avait guère réussi à faire avancer la question.

Deux mois après les choses en étaient encore au même point. La paroisse toute entière naturellement s'était divisée en deux camps, car Dumouriez avait réuni autour de lui quelques partisans parmi lesquels M. de Hautmarais, procureur du roi au bailliage, et M. de Garantot, lieutenant-général de police. Tous attendaient avec anxiété la sentence de l'arbitre, lorsque ce que j'oserai appeler un coup de théâtre, tant il était inattendu, vint tout à coup changer la face des choses.

Le 27 février 1779, le colonel demanda la réouverture des négociations. Il se déclarait prêt à transiger, en partageant avec la Fabrique le banc litigieux et pour ne pas, disait-il humblement, donner de l'humeur à ses adversaires, il offrait même de payer de sa bourse la dépense de la séparation et même de la clef.

Nous voilà loin de sa prétention primitive et hautement affichée, de reprendre *manu militari* le banc du Trésor !

Il n'y a pas d'effet sans cause. Comment concilier cette brusque volte-face avec le caractère de son au-

teur? On se le demanda alors à Cherbourg et nous pouvons nous le demander aujourd'hui.

Il est évident qu'il ne faut pas s'aventurer à la légère dans le champ des hypothèses. Mais l'histoire, par tempérament et par nécessité, est curieuse. Elle a parfois des allures indiscrètes et souvent on la surprend écoutant aux portes. Or elle nous apprend que l'hôtel de la rue des Bastions (où est aujourd'hui la préfecture maritime et où résidait le colonel) abritait un ménage qui n'était pas des plus unis et où Dumouriez ne jouait rien moins, quoiqu'il en dise, que le rôle sacrifié de Socrate, auquel il a cependant l'impertinente inconscience de se comparer. — Son mariage était un vrai roman.

Il avait 23 ans et il était cornette dans un régiment de cavalerie. Il traversait avec sa compagnie la petite ville de Pont-Audemer, lorsqu'il fit connaissance de ses cousines, les deux filles de la marquise de Belloy, sa tante. Elles étaient jeunes, jolies et bien élevées. La vieille marquise aidant, il arriva ce qui devait arriver. Il tomba amoureux de la cadette, Marguerite Estienne, qui avait 17 ans, et qui le payait largement de retour. Mais on avait compté sans M. Dumouriez père qui se montra inflexible, presque féroce. Tout fut rompu, Marguerite fut enfermée dans un couvent de Caen et le jeune cornette renvoyé à son régiment. — C'est alors qu'après avoir tenté sans succès d'enlever sa cousine et d'en finir avec ses jours, réformé de l'armée, dégoûté de tout et de tous, il avait entrepris à travers l'Europe cette odyssée tourmentée qui aboutit à la Bastille, puis au château de Caen.

Douze ans s'étaient écoulés, et tout semblait à jamais fini entre les anciens amoureux. Mademoiselle du Belloy, restée de son plein gré au couvent

où elle avait été enfermée, vivait tranquillement et dévotement au milieu des pratiques de la vie religieuse, quand, tout à coup, elle tomba gravement malade. Dumouriez qui l'apprend, accourt auprès d'elle; il obtient de s'installer à son chevet comme garde-malade et de la soigner pendant vingt-huit jours. On devine le reste et comment se termina la convalescence. Le 13 septembre 1774, après avoir, non sans peine, levé les scrupules de conscience qui arrêtaient sa cousine (il lui avait fallu se faire théologien et casuite, pour discuter avec les docteurs de Caen), il épousait sa cousine, non toutefois sans payer, avec bien du regret (c'est lui qui le dit), 3.200 livres à Rome, pour les dispenses de proche parenté.

La lune de miel ne fut pas de longue durée et à l'époque où nous sommes, Dumouriez avait déjà beaucoup à se faire pardonner de celle que bientôt il devait forcer à déserter l'hôtel de la rue des Bastions pour l'y remplacer par une sœur de Rivarol, l'intrigante baronne d'Angel, « une dame pleine de douceur et d'affabilité, dit-il, qui a voulu partager son existence et adoucir ses peines par la noblesse et la constance de ses sentiments ».

Le récit qui précède nous a menés jusqu'au mois de février 1779. On était donc à la veille du Carême et de ses prédications, à quelques semaines de la fête de Pâques, où Madame Dumouriez aurait à remplir ses devoirs religieux.

Est-il téméraire de croire que la pauvre et pieuse femme fit pour la circonstance violence à son caractère et qu'elle se décida à élever la voix plus haut que de coutume, pour réclamer la fin d'une aventure qui vraisemblablement inquiétait sa conscience timorée,

et qui lui créait en outre dans la paroisse la plus fausse des situations ?

La lettre qui suit ne paraît pas laisser de doute à cet égard :

« MONSIEUR,

» J'ai eu l'honneur de vous écrire fort au long le 21 décembre sur mon affaire avec les marguilliers de la paroisse de Cherbourg pour le banc que je réclame. J'ai cherché à prouver que ma demande n'était pas une innovation ni même une prétention fondée sur ma place, mais uniquement la réclamation d'une ancienne possession qu'on a usurpée pendant un intérim.

» J'ai joint à ma lettre un mémoire fait par un juge du lieu, qui a discuté cette affaire de sang-froid et dans la forme légale.

» Après vous avoir présenté mes droits pour repousser et éclairer toutes les fausses assertions des marguilliers, j'ai remis la décision de toute cette affaire à votre arbitrage, ma confiance égalant mon respect pour toutes les vertus que je vous connais. Voici le temps des prédications, celui de Pâque approche et je désirerais pour ma femme que cette affaire fût bientôt terminée. Vous m'avez fait l'honneur de me proposer l'usage du même banc, conjointement et en communauté avec les marguilliers. Cet arrangement ne remédiera pas à l'usurpation ; mais si vous le jugez à propos je ferai un sacrifice pour avoir la paix et terminer cette querelle. C'est à vous, et pour vous prouver mon attachement que je fais hommage de cette condescendance. Mais je vous prie de faire accepter aux marguilliers le seul moyen qui puisse rendre praticable ce partage du banc.

» C'est d'en séparer un espace de trois places ou de la moitié par une boiserie qui empêche que le peuple ou les marguilliers eux-mêmes ne se placent *pêle-mêle,* avec nous, dans la portion annexée au Commandant. Pour peu que cette dépense donne de l'humeur aux marguilliers et puisse empêcher l'effet de votre médiation, je me chargerai de la faire faire de ma bourse, ainsi que la clef de mon banc.

» Je n'ai pas besoin de vous prier que cette portion de banc soit celle qui se trouve la plus près du chœur. »

La Communauté des marguilliers n'avait qu'à son corps défendant et après avoir épuisé les moyens de conciliation, engagé la guerre. Aussi saisit-elle avec empressement le rameau d'olivier qui lui était présenté par le colonel et à la proposition de celui-ci elle répondit par l'offre de la combinaison suivante :

Au lieu de partager le banc du Trésor, on le reculerait de façon à placer en avant celui du duc de Chartres ou plutôt du colonel.

Cette combinaison était à la fois ingénieuse et sage.

Elle était ingénieuse, en ce sens qu'elle conciliait le droit de la Fabrique, qui restait intact, et l'amour-propre de Dumouriez, qui passait au premier rang.

Elle était sage. Eût-il été prudent d'asseoir l'un près de l'autre les deux adversaires encore sous le coup des vivacités de la discussion ?

C'était le 19 mars que la Communauté prenait la délibération. Le jour même elle déléguait deux de ses membres près du colonel, qui les recevait avec les égards que l'on doit aux plénipotentiaires d'une puissance amie, et dans le salon de la rue des Bastions se signait sur ces bases le traité de paix.

La lettre écrite par Dumouriez le lendemain témoigne non-seulement des conditions cordiales dans lesquelles tout s'était passé, mais encore et surtout du soulagement qu'il éprouva en se voyant enfin sorti de l'impasse où il s'était fourvoyé.

« MONSIEUR,

» Vous êtes l'ange pacificateur. En vertu de votre conciliation, les marguilliers se sont assemblés hier, la discorde qui dans ce moment était occupée dans le parlement de nos voisins avait fait place à l'esprit de paix. D'une voix unanime, avec beaucoup d'honnêteté, on est convenu de reculer le Banc de l'Œuvre et de mettre en avant celui du duc de Chartres ; ce qui me restitue dans la vraie place qu'ont occupée mes prédécesseurs sans faire aucun dérangement. On m'a envoyé deux députés pour me demander mon avis. J'ai consenti, j'ai approuvé et j'ai fait à ces messieurs les compliments sincères que réellement ils méritent par la sagesse et l'honnêteté de leur procédé et par leur condescendance à votre médiation et aux désirs de Mes seigneurs le Garde des Sceaux et prince de Montbarrey. C'est à vous que je dois ce succès, j'ajoute cette obligation à toutes celles que je vous ai déjà. Dans toute occasion, vous me faites ajouter la reconnaissance à l'attachement respectueux avec lequel, j'ai l'honneur d'être ... ».

Ainsi finit cette lutte d'il y a cent vingt ans. Lutte homérique au dire de Dumouriez lui-même, puisqu'il ne dédaigne même pas de s'y comparer avec l'un des plus fameux héros de l'*Iliade*.

Le jour de Pâques, la pieuse Madame Dumouriez

eut la joie de remplir ses devoirs religieux dans son banc. Derrière elle prit place la Communauté des marguilliers et tout rentra dans le calme et la paix, — sauf toutefois à l'hôtel de la rue des Bastions, où de jour en jour l'horizon fut en s'assombrissant.

Est-il nécessaire d'ajouter que si Dumouriez avait tant bataillé pour avoir à l'église le premier rang, ce n'était pas afin d'y donner l'exemple de la dévotion et de l'assiduité aux offices. Il avait voulu faire reconnaître ses droits de seigneur du lieu. Il avait voulu, comme toujours, être et paraître ls premier. Nous ne le retrouverons à l'église Sainte-Trinité qu'au moment des troubles de 1789, haranguant le peuple et jurant de se servir de son autorité pour punir de mort tout perturbateur. Avait-il, comme on le dit alors, suscité lui-même ces troubles en sous-main pour avoir le plaisir de les réprimer ? En tout cas, il faut, avec les *carabots* d'alors, lui rendre cette justice qu'il tint rudement parole.

En 1793, le banc, qui avait fait couler l'encre à flots, aux confrères de Notre-Dame, aux marguilliers et au colonel, fut livré aux flammes, avec tout le mobilier de la Fabrique.

A la réouverture de l'église, au commencement du siècle, les fabriciens lui donnèrent un remplaçant en face de la chaire, conformément aux traditions.

Il a disparu en 1867, lors de la restauration de l'église, sans laisser de successeur. Plus modestes que leurs devanciers, les marguilliers actuels de Sainte-Trinité se contentent aujourd'hui de prendre place dans les stalles du chœur.

NOCTURNE

par M. André-GOHÉ,
Membre correspondant de la Société à Rouen.

A M. L. SALLÉ, AVOCAT,
Président Fondateur de *La Violette Manchoise*
et des Concours poétiques de Cherbourg.

Rouen dort : l'astre des nuits blanchit les cathédrales,
Autour des croisillons, les teintes sépulcrales
Estompent d'un rictus les affreux nains muets
Dont les yeux, coutumiers des ténébreuses fouilles,
S'efforcent d'arriver aux gueules des gargouilles,
Pour en arracher les secrets.

Les regards de Stella brillent dans les ogives ;
Ce sont des glissements de formes fugitives :
Chacune d'un frisson me lutine et s'enfuit.
Les siècles écoulés passent en mascarades :
C'est comme un rendez-vous, au coin des balustrades,
De leurs fantômes dans la nuit.

Farouches unions des êtres et des choses,
Où semblent s'animer les immuables poses
A travers le fouillis bizarre des rinceaux,
Où, seul, un corbeau noir en s'éveillant croasse
Au bruit du frôlement d'un chat-huant qui passe
Sous les fantastiques arceaux !.....

..... Tout bruit cesse : l'oiseau referme ses deux ailes ;
Le silence profond des choses éternelles

Envahit le coin sombre où son œil a frémi ;
Les hiboux ont rejoint la femelle cachée,
Et la Ville n'est plus, sous l'étoile couchée,
Qu'un immense lac endormi.

C'est à peine si j'ose, égaré dans cette ombre,
Interroger le vide où l'art n'est que décombre,
Où plus rien ne paraît du travail des humains,
Où l'on sent mieux qu'au jour et sous cet œil énorme
De l'astre, l'injustice et le chaos informe
Où sombreront les lendemains.

L'azur et le néant sont pour moi les deux pôles :
Je songe à peine au froid qui m'étreint les épaules
Et je poursuis mon rêve oublieux du sommeil,
Au point qu'en déchirant les ténèbres, l'Aurore
A failli me surprendre un jour, rêvant encore,
Etonné de voir le Soleil !...

EN OCÉANIE

EXCURSION A OPOA (ILE RAIATEA)

par M. PICQUENOT,

Membre correspondant de la Société, à Tahiti

Opoa, dans l'île Raiatea (archipel sous le vent de Tahiti), fut célèbre, jadis, par son marae. Son fondateur Hiro, premier roi et demi-dieu, le consacra au dieu *Horo,* dont il descendait.

Ce Hiro était lui-même en grande vénération, surtout à Huahine, l'île voisine, où il était honoré comme dieu des voleurs. Qu'il nous soit permis, à propos de ce Mercure maori, de rapporter une anecdote recueillie autrefois par feu M. de Bovis, lieutenant de vaisseau, mais dont Cook n'a fait aucune mention.

Le charpentier de cet illustre capitaine était un jour occupé à Huahine, à la construction d'une maison destinée à *Mai,* l'ami de Cook qui l'avait suivi en Europe. Pendant que la case se construisait et que le charpentier cherchait à inculquer à ses aides indigènes les principes de son art, un vieillard vénérable vint se présenter à lui avec quelques jeunes gens comme manœuvres de bonne volonté. Les An-

glais ayant demandé à Mai qui ils étaient, il répondit que le vieillard était un homme d'une haute autorité, grand-prêtre du dieu Hiro et que les jeunes gens étaient ses acolytes. On s'empressa de les accueillir et, bientôt, la scie du charpentier disparut. Le grand-prêtre, qui l'avait dérobée avec un talent de prestidigitateur, la remit secrètement à l'un de ses acolytes. Celui-ci eut tôt fait de la déposer au *marae,* pendant que le charpentier, aidé des autres travailleurs, la cherchait vainement. Lorsque ses recherches furent terminées, la hache, les clous, ciseaux, etc., étaient allés rejoindre la scie.

Le charpentier, désolé, s'arrachait les cheveux, déclarant à Cook qu'il ne pouvait continuer à travailler à terre, car, disait-il, en montrant le grand-prêtre, à part cet honnête vieillard, je ne puis compter sur personne.

Mais ce larcin nuisit au dieu :

Après le départ des Anglais, il y eut une grande assemblée au *marae* pour décider ce qu'il convenait de faire des outils trop peu nombreux pour servir à aucun objet d'utilité publique. Le grand-prêtre, toujours inspiré, déclara qu'ils devaient se reproduire comme les fruits de la terre, par semence. On défricha un petit champ, on y sema une scie, une hache, quelques ciseaux et surtout un grand nombre de clous. On prononça des prières et on appela sur ce travail la bénédiction du dieu ; mais, ô désappointement, rien ne leva ! Cet échec et la détérioration des outils par la rouille furent attribués par certains sceptiques à l'impuissance de Hiro ; le doute entra dès lors, paraît-il, dans l'esprit de ses adeptes.

Donc, ce *marae* — il en existe encore des ruines

importantes — était célèbre ; il avait la suprématie sur tous les autres qui devaient, chaque année, lui envoyer un certain nombre de victimes. C'est sur son parvis que le grand-prêtre consacrait le roi en lui ceignant les reins d'une ceinture de plumes rouges (maroura).

Si le culte officiel rendu à Hiro est tombé en désuétude, nombreux sont cependant ses adeptes dans la colonie et surtout aux Iles-sous-le-Vent. Et avec quelle sérénité souriante le voleur pris la main dans le sac proteste de son innocence ! Aussi je comprends fort bien, je vous assure, l'étonnement du brave charpentier.

Au mois de janvier 1901, l'investiture d'un nouveau chef d'arrondissement fut le prétexte d'une fête indigène à Opoa. Devant quitter l'île quelques jours après, j'acceptai l'aimable invitation de M. Sazie, le résident de l'archipel, délégué du Gouverneur, qu'acccompagnaient encore mon successeur, l'agent spécial [1], l'unique gendarme de l'endroit et de nombreux chefs indigènes, entre autres l'ineffable et ventripotent Tavana, ex vice-roi, avec un pied chaussé et l'autre nu *(sic)*.

La belle route carrossable, commencée depuis 1897, s'arrête à 12 kilomètres environ (?) de l'immense et superbe baie de Faaroa où une escadre pourrait évoluer facilement. Le sentier à flanc de coteau qui continue la route est pittoresque au possible avec ses fougères arborescentes *(cyathea medullaris,* Sw.), ses gleicheniacées, polypodiées, ses tapis de mousses et

[1] Percepteur.

ses longues traînes de sélaginelle, tout cela poussant, s'enchevêtrant à l'ombre propice des hauts *mapé* (inocarpus edulis). Malheureusement les oiseaux font défaut; dans tous nos Établissements de l'Océanie, en effet, sauf aux Marquises où module le komako (sorte de rossignol[1]) on ne rencontre point de chanteurs dans la gent ailée.

Nous descendons de voiture car il s'agit de prendre place, pour abréger le chemin, dans des pirogues qui nous conduiront là-bas, au loin, à la pointe d'Opoa.

Le cortège est réparti dans trois *vaa ta ama* (pirogues à balancier). Pour y entrer, nous nous hissons sur le dos des pagayeurs et nous nous accroupissons ou à peu près dans la frêle embarcation; bientôt le clapotis se fait sentir, l'eau, à hauteur du bordé, embarque sournoisement et je sens une certaine fraîcheur désagréable me pénétrer. Je prends littéralement un bain de siège.

A Opoa, après un débarquement accidenté, l'on parvient à la plage et c'est à travers un sol fangeux, où poussent d'énormes touffes de fougères *(acrostichum aureum,* Lin.), que nous nous frayons un chemin jusqu'à la maison du chef. Nous sommes accueillis par des chants; on réédite à notre intention un *himene* du 14 Juillet précédent :

« Tu vois ce drapeau ?
» C'est celui de la France... ».

— A remarquer que, lors de la rébellion, Opoa était le refuge de nos ennemis les plus acharnés. —

[1] Tatare tahitensis.

Le chef de musique, debout, se démène, un petit drapeau tricolore d'un sou à la main gauche ; il le contemple en souriant, lui parle, le montre, de la main droite, à son entourage endimanché, assis à terre, et s'égosille en roulades tandis que lui répond le chœur aigu des femmes qu'accompagnent, en faux-bourdon, les hommes qui s'inclinent et se déhanchent en mesure.

Puis c'est un autre chant — étranger certainement — auquel sont adaptées des paroles maori. Cet air-là m'intrigue. Où l'ai-je donc entendu ?

Les himene prennent fin : l'ex-chef qui avait demandé un remplaçant, comptant bien qu'on le supplierait de conserver ses fonctions, a le cœur gros. Il nous souhaite la bienvenue, les larmes aux yeux, et présente à l'Administrateur, suivant la coutume, non le pain et le sel, mais des régimes de bananes, de féhii, des chapelets de jeunes cocos décortiqués prêts à être bus, des paniers d'huîtres, des oranges, des poules, des porcs de toutes les grosseurs qui grognent éperdûment suspendus qu'ils sont, avec le reste, sur des bambous supportés par les épaules de solides gaillards.

M. Sazie, l'air noble comme il sied, remercie et, comme le veut le savoir-vivre indigène, remet sur le champ les cadeaux offerts qui vont, tout à l'heure, servir au festin. Il rappelle avec éloges les services rendus à la cause française par le chef démissionnaire et présente le successeur à la population. C'est alors un défilé interminable ; tous, hommes, femmes, enfants, viennent à la file indienne nous serrer la main.

Mais voilà qu'on nous invite à monter dans la chef-

ferie, sorte de château branlant fait en bambous. Une table est dressée pour le Tavana-Hau[1] et ses invités; les chefs indigènes s'accroupissent sur des nattes et, dehors, la plèbe s'installe au petit bonheur. Huîtres, chevrettes d'eau douce, poulets sautés, superbe petit cochon de lait paraissent tour à tour sur notre table, et nous faisons honneur à l'amuraamaa[2].

Pendant que de notre côté la gaieté règne, les chefs, à croupetons devant des feuilles de bananier où sont amoncelés patates, fehii, maiore, ignames se partagent d'énormes quartiers de porc cuit au four indigène (remu), les trempent dans des bols — de vulgaires bols, hélas ! — remplis de sauce *miti*[3] et engloutissent silencieusement de telles bouchées que leurs yeux semblent prêts à jaillir de leurs orbites. Pas besoin de fourchettes ni de serviettes ! Pour boisson l'eau fraîche des jeunes cocos. Par instants, on entend un souffle précipité : c'est Tavana, l'homme à l'unique soulier, qui perd haleine.

Nous sommes au tiers du repas, nous autres, que nos voisins ont fait table nette et, *par politesse*, pour montrer qu'ils sont paia[4], c'est parmi eux, suivant la coutume espagnole et tahitienne, une série d'éructations à faire trembler la case.

Quand nous sortons de table, Tavana et consorts digèrent à plat ventre sur une épaisse couche d'*aretu*[5].

[1] L'administrateur, mot à mot : chef du gouvernement.

[2] Festin.

[3] Mélange d'eau de mer, de jus de citron et du jus exprimé de la râpure de l'amande de coco.

[4] Rassasiés.

[5] Variété d'andropogon qui sert de matelas.

Et l'air obsédant de tout à l'heure retentit à nouveau, mais nous abandonnons la chefferie pour une promenade à quelques centaines de mètres de là.

Nous revenons, il est trois heures passées ; la chaleur est un peu tombée et après quelques parauparau [1] de part et d'autre, nous nous remettons en route. La mer est unie comme un miroir et, à sa surface, sur notre parcours, nous apercevons deux belles tortues endormies. Nous arrivons sur elles tout doucement, les indigènes ont laissé les pagaies pour les harpons, mais, tout à coup — ô désillusion amère ! — les deux commères se laissent couler et nous nous regardons tout penauds.

. . . .

En rentrant à mon domicile, je pousse un cri et, à l'ébahissement de mon entourage, je me mets à fredonner tout haut l'air obsédant de tantôt, dont les paroles me reviennent subitement :

« En avant, Fanfan la Tulipe,
» Cr... mill' noms d'une pipe,
En avant !

---

[1] Discours.

STANCES

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie des Trouvères et des Troubadours de France : 1[er] prix, lyre et diplôme d'honneur. — Toulouse, mai 1902).

A MADEMOISELLE ALICE V...,
pour la fête de ses 20 ans.

Oh ! qu'ils sont charmants ces boutons de rose
Que diamante l'aube au lever du jour,
Ces lys sur lesquels doucement se pose
Le zéphir léger, présage d'amour,

Et la fleur des champs prête à l'hyménée
Quand l'heure a sonné de son gai printemps ;
Combien plus encor de candeur ornée
Tel un ciel d'azur, l'âme de vingt ans !

Vingt ans ! que d'amour ! horizon immense
D'aspirations, de saintes ardeurs,
D'inconnus sans fin vers lesquels s'élance,
Vierges de vingt ans, l'élan de vos cœurs !

Aussi quand déjà l'arbre de la vie
Incline sur nous ses rameaux pesants,

Que de souvenirs, de regrets, d'envie
Excitent en nous vos yeux de vingt ans !

Mais au loin fuyez mes sombres pensées !...
Que pour vous ce soir tout soit au plaisir
Enfant qui fêtez vos heures passées,
Recevez nos vœux d'heureux avenir.

Novembre 1901.

HEURES DERNIÈRES

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne : médaille de bronze. — Montauban, juillet 1902).

A la mémoire de ma jeune Cousine,
CHARLOTTE L...

« Enfant, voici l'aurore, espère ! »
— « Je ne veux pas mourir !... ô Mère,
» Garde-moi toujours avec toi !
» Mais non !... Je sens que je succombe !...
» Près de mon lit je vois ma tombe,
» Elle s'entr'ouve, retiens-moi ! »
Ainsi, délirante, oppressée,
Parlait à sa mère angoissée,
L'enfant en douloureux accents.
La pauvre mère à ses alarmes
Répondait, comprimant ses larmes :
— « Mais on ne meurt pas à seize ans ».
Une sueur froide ruisselle
Du front dont la pâleur décèle
La mort imminente, et tout près
Du lit de la jeune mourante
Sa mère, debout, frissonnante,
La ranime par ses baisers.
Sous cette étreinte maternelle,

L'affreux mal paraît arrêté,
C'est comme une lueur nouvelle,
Brusque retour vers la santé.
Aux baisers répond un sourire,
Bien faible ! où pourtant on peut lire :
— « Mère, toi seule es mon secours !...
» Encore, encore, bonne Mère...
» Je veux demeurer sur la terre
» Pour t'aimer, nous aimer toujours ».
Tel parmi des nuages sombres
Étendant leurs immenses ombres,
Perce un clair rayon de soleil ;
Telle aussi la nature entière
S'épanouit à la lumière
D'un nouveau jour à son réveil.
De ses paupières demi-closes
S'empare un bienfaisant sommeil,
Parsemant de teintes de roses
Ce visage au marbre pareil.
Elle respire avec aisance...
Autour d'elle, moins de sanglots.
Ne serait-ce qu'une apparence,
Que le calme trompeur des flots !
Par instants même sa parole
S'élève distincte et console
Ceux que torture sa douleur.
Souvent, hélas ! dans la souffrance
Cet étrange arrêt, ce silence
Sont un sinistre avant-coureur.
Ainsi l'heure à l'heure succède
Et sans cesse grandit l'espoir.
C'en est fait, le mal fuit, il cède,
On le croit du moins,... quand le soir

La fièvre reparaît brûlante,
La voix redevient haletante,
L'œil se voile, il fixe le Ciel…
Plus faiblement elle respire ;
Sur sa lèvre mourante expire
Un suprême adieu… l'éternel !
Fleur éphémère, à peine née,
Fraiche à l'aube, et le soir fanée,
Elle s'incline sans efforts,
Et comme une ombre fugitive
Son âme s'envole plaintive
Vers le lugubre champ des morts.

7 septembre 1900.

NOCES D'ARGENT

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

(Poésie couronnée aux Concours poétiques du Midi de la France : Mention honorable. — Agen, avril 1903).

A MONSIEUR ET MADAME F. D...,
à l'occasion du 25e anniversaire
de leur mariage.
Ad multos annos.

Noces d'argent, fête d'amour
De vingt-cinq ans de mariage,
Evoquez en nous le retour
Des émotions du jeune âge.

Je ne les oublierai jamais...
— « Ma mie, avez-vous souvenance
» Du jour où sans trop d'assurance
» Je vous dis que je vous aimais ?

» Vous m'entendites rougissante,
» Vos paupières voilaient vos yeux,
» Si vous paraissiez hésitante,
» Que votre cœur était heureux ! »

Et j'insistais : « Mon vœu suprême
» Est que vous ne refusiez pas...
» Avouez qu'il en est de même... » —
Un gros « oui », répondit tout bas,

« Je vous revois toute divine
» Le jour de l'hymen... Vers minuit,
» (J'en frissonne encore aujourd'hui,)
» Nous partîmes à la sourdine ».

Noces d'argent, fête d'amour
De vingt-cinq ans de mariage,
Evoquez en nous le retour
Des émotions du jeune âge.

« Vous souvient-il qu'à tout instant
» Au début de notre ménage
» Vos chimères de grande enfant
» Ennuageaient votre visage ?

» C'étaient l'avenir incertain,
» La crainte de l'insuffisance,
» Et ces mille soucis enfin
» Qu'inventait l'inexpérience.

» Et vos questions ! — « Voulez-vous
» Pour égayer notre ermitage
» Que nous ayons bébés chez nous ;
» C'est gentil des oiseaux en cage » ! —

— « Chaque chose vient à son tour,
» Vous disais-je, bonne espérance ;
» On n'a pas construit en un jour
» Paris et Rome, patience ». —

» Vous me boudiez à ce propos,
» Tant cela vous tournait la tête,
» Et sans me laisser de repos,
» Vous me vouliez toujours en fête », —

Noces d'argent, fête d'amour
De vingt-cinq ans de mariage,
Evoquez en nous le retour
Des émotions du jeune âge.

— « Oui, j'ai fidèles souvenirs
» De ces heures de douce ivresse
» Et de votre exquise tendresse
» Prévenant mes secrets désirs.

» Quels transports d'indicible joie
» Nous causa notre premier-né !
» Nous étions en si bonne voie
» Qu'un autre encor nous fut donné.

» Poupons, bambins, leurs gentillesses
» Nous intéressaient à leurs jeux ;
» Ils nous accablaient de caresses
» Et nous rendaient enfants comme eux.

» Leurs succès, leur anniversaire,
» Leurs plaisirs mondains ou pieux,
» Tout était bonheur pour leur mère :
» Que de fois nous fûmes heureux !

» Mais, fuyez, charmantes pensées,
» Rêves, qui me faites souffrir ;
» Vous n'êtes plus qu'un souvenir,
» Disparaissez, scènes passées ». —

Noces d'argent, fête d'amour
De vingt-cinq ans de mariage,
Evoquez en nous le retour
Des émotions du jeune âge.

— « Ma mie, oyez la vérité
» Et bannissez cette humeur sombre :
» Le temps passé n'était qu'une ombre ;
» Le présent, la réalité.

» A vos longues sollicitudes
» Succède la sécurité ;
» Aux labeurs, aux inquiétudes,
» Les loisirs, la paix, la gaieté.

» Vous avez des oiseaux en cage
» Et même de petits oiseaux
» Dont le délicieux ramage
» Rend nos jours plus riants, plus beaux ;

» Ils demandaient à Notre Père
» Des Cieux, ensemble, ce matin
» De nous conserver sur la terre,
» Longtemps pour guider leur chemin;

» Et j'ai foi dans cette prière. —
» Nous fêterons dans cinquante ans
» Noces d'or et de diamants,
» Sans être au bout de la carrière ». —

Noces d'argent, fête d'amour,
De cinq lustres de mariage
Eveillez en nous le retour
Des ardeurs de notre jeune âge.

28 septembre 1902.

A PROPOS

DE

LA FARCE DE PATHELIN

(Résumé de la Conférence faite à l'Hôtel de Ville
en janvier 1902)

par M. Léon FAVIER,

Avocat.

Notre époque se pique d'un libéralisme absolu relativement aux choses de l'esprit, et cependant on a pu constater plus d'une fois qu'il était encore impossible d'effleurer des questions touchant à notre histoire, fussent-elles vieilles de plus de cent ans, sans troubler la sérénité de certaines âmes.

J'espère éviter aujourd'hui cet écueil. Mon sujet se place au quinzième siècle, et les personnages dont j'ai l'intention de vous entretenir ont sur beaucoup d'autres — vivants ou morts — un avantage inappréciable : celui de n'avoir jamais existé.

La Farce de Pathelin est ce que le théâtre comique du Moyen-Age nous a légué de plus spirituel et de plus achevé.

Elle marque au point de vue littéraire un incontestable progrès sur les naïves réprésentations du treizième et du quatorzième siècle. Avec elle, nous

entrons de plain-pied dans la comédie, et nous pouvons, je crois, souscrire sans réserves à cette appréciation de M. Génin dans la préface de son excellente édition de 1854 :

« C'est de *la Farce* qu'est sortie la gloire réelle et » durable du théâtre français, la comédie d'intrigue » aussi bien que la comédie de mœurs. Je doute que » *Le Cid* et *Cinna* descendent du mystère de la Pas- » sion; mais je suis bien sûr qu'il y a une filiation » directe entre *La Farce de Pathelin* et *Le Légataire* » et *Tartufe* et même *Le Misanthrope* ».

Ni le nom de ce précurseur de Molière, ni la date à laquelle a été composée son œuvre ne sont connus avec certitude; je n'ai pas la témérité de prendre parti dans les controverses que ces questions ont fait naître. Je n'ai pas davantage l'intention d'étudier le mérite de cette langue si vive et si souple, ni de ce dialogue dans lequel l'auteur inconnu sème à pleines mains un sel non pas attique mais tout à fait gaulois. Cette partie du sujet pourra tenter un de nos conférenciers appartenant à l'Université; et en disserter avec une compétence que je ne me reconnais pas.

Je me propose seulement de résumer brièvement la pièce, puis de vous faire part de quelques réflexions suggérées par le caractère des personnages et, en particulier, du principal d'entre eux : un assez triste confrère dont le Barreau ne se réclame pas !

Au quinzième siècle la mise en scène était d'une simplicité très primitive. Pour jouer *La Farce de Pathelin* le fond de la scène était divisé en trois compartiments correspondant aux trois décors dans lesquels se déroulait toute l'action : d'un côté, l'intérieur de la maison de Pathelin; au centre, la place publique; de l'autre côté, l'échope du drapier Guillaume Joceaume.

La première scène se passe chez Pathelin que nous trouvons en tête-à-tête avec Guillemette sa digne épouse.

La misère est installée au logis. Avocat décrié, ayant subi la honte d'une condamnation au pilori, Pathelin attend vainement des clients. Il vante pourtant son talent et s'il faut l'en croire

» Il n'y a nul qui se cognoisse
» Si hault en avocation ».

Mais Guillemette, sachant à quoi s'en tenir, de rectifier aussitôt :

« M'aist Dieu, mais en trompacion ! »

D'ailleurs que vaut aux yeux de Guillemette, femme pratique, ce prétenda talent qui n'empêche pas le ménage de mourir de faim et qui ne trouve pas le moyen de remplacer leurs vieux habits usés jusqu'à la corde ? — tant il est vrai, par parenthèse, que ce principe philosophique « il n'y a pas d'effets sans causes » peut devenir une réalité cruelle pour les avocats !

Piqué au vif Pathelin jure d'être habile et de rapporter à la maison sans bourse délier une belle pièce de drap qu'il paiera... au jugement dernier !

Oui, mais le drap coûte cher. Comment s'en faire livrer quand on ne possède ni argent ni crédit?

Pathelin sort en méditant ce redoutable problème.

Sur la place publique il avise l'enseigne de Guillaume Joceaume, drapier.

Résolument il entre dans la boutique : son plan est fait.

Le drapier est avare et défiant; mais Pathelin, fin psychologue, l'a deviné sensible à la louange et ami de la bonne chère, surtout quand elle ne coûte rien. C'est par la porte de la vanité qu'il entrera dans la place et c'est par un appel à la gourmandise qu'il achèvera de s'en rendre maître.

Cette scène, la meilleure de la pièce, est un petit chef-d'œuvre. Il est vraiment dommage de ne pouvoir la citer ici toute entière; mais ce serait trop long et, du reste, souvent inintelligible pour les personnes qui ne sont pas un peu familiarisées avec ce français archaïque.

Tout le monde sait par cœur la fable du renard et du corbeau. Pathelin aussi la connaissait bien avant La Fontaine et il la met en action en jouant supérieurement le rôle du renard.

Pour se concilier les bonnes grâces de Guillaume, il commence par louer les vertus de feu Joceaume, le père, qu'il feint d'avoir intimement connu et auquel le drapier ressemble, d'après lui, trait pour trait. Il insinue que le brave homme, serviable s'il en fut, était toujours heureux d'obliger ses amis.

Puis quand il voit son interlocuteur attendri par ce flot de souvenirs, d'un air distrait et comme par hasard il palpe une pièce de drap à portée de sa main,

il admire en connaisseur la force et la souplesse de l'étoffe.

Oh l'habile comédien ! Il était venu, croyez-le bien ! pour le seul plaisir de faire plus ample connaissance avec le fils d'un vieil ami ; il n'avait pas du tout l'intention d'acheter du drap. Mais celui qu'il voit là le tente, le séduit ; il ne partira pas sans avoir satisfait son caprice ; bref, déclare-t-il en employant une métaphore hardie et toute féminime :

« Je suis gros de cette pièce ! »

D'ailleurs n'a-t-il pas chez lui — toujours s'il faut l'en croire, — une somme importante mise de côté dans l'intention d'amortir une rente ? Il en distraira bien quelques écus et il paiera Guillaume non pas en monnaie, certes ! mais en or. — Comment résister a de pareils arguments ?

Guillaume donne un dernier prix. Pathelin s'exclame que c'est trop cher ; mais il cède vite : est-ce que l'on marchande avec des amis, — surtout quand on est bien décidé à rester éternellement leur débiteur !

Et il se déclare très heureux de n'avoir pas apporté d'argent. Guillaume sera bien forcé ainsi de venir se faire payer ; à cette occasion il ne pourra refuser une invitation à dîner. Justement Guillemette est en train de rôtir une oie ! Dans une heure on va se mettre à table pour sceller cette grande amitié.

« Et nous beurons bien, je me vante ! »

affirme Patelin en emportant le drap sous son bras.

Resté seul, le drapier se félicite d'avoir fait une « bonne affaire » en vendant le drap beaucoup plus

cher qu'il ne valait et en se faisant inviter par dessus le marché !

Pathelin de son côté apporte triomphalement son butin au logis où il n'y a, bien entendu, ni oie à la broche, ni bon vin, ni écus... Il se réjouit en pensant que le drapier a été bien naïf de se dessaisir de sa marchandise, et il avise avec Guillemette au moyen d'esquiver le quart-d'heure de Rabelais.

Ce qu'ils ont imaginé, nous allons le voir tout de suite, car voici l'heure du dîner et Guillaume arrive alléché par l'idée des belles pièces d'or qui vont lui être comptées et du repas plantureux qu'il savoure d'avance.

Il frappe à la porte.

Quel accueil ! C'est Guillemette qui vient ouvrir toute éplorée.

Jouant l'étonnement, elle lui demande ce qu'il désire ; une stupéfaction profonde se peint sur son visage quand il parle de drap vendu et d'argent qu'il vient chercher ; elle le regarde avec pitié comme si elle le croyait fou quand il s'enquiert de l'oie et quand il raconte que Pathelin était il n'y qu'un instant dans sa boutique.

Et Guillemette, le priant de parler tout bas, lui montre sur le lit son mari étendu avec une mine d'agonisant :

« . . . . Il garde la place
» Où il est, le povre martyr,
» Unze semaines sans partir ; »

Guillaume sent qu'il est berné : il se fâche ; Guillemette l'invite doucement au calme, lui disant avec

tristesse que le moment est mal choisi pour plaisanter.

Cependant Pathelin s'agite sur son lit; il divague, feint de prendre le drapier pour maître Jean le médecin et lui décrit avec des détails plutôt crus ses douleurs atroces causées par une constipation opiniâtre : jugez, une constipation de onze semaines !

Bientôt, simulant un violent délire, il débite des propos incohérents dans tous les patois et dans toutes les langues.

Guillemette et lui jouent si bien la comédie que Guillaume a peur de voir le prétendu mourant expirer sous ses yeux. Pour s'épargner un aussi pénible spectacle il s'en va, persuadé que le diable en personne, sous les traits de maistre Pathelin, est venu lui dérober son drap.

Il est toujours vexant d'être volé: mais quand on croit être la victime de Satan on n'a même pas l'espoir consolant de la vengeance.

En proie à ces réflexions amères, Guillaume trouve chez lui, en rentrant, son berger Thibault Agnelet que précisément il a fait ajourner devant le juge pour l'audience de l'après-midi.

Thibault Agnelet chargé du soin de son troupeau lui vole depuis longtemps la laine de ses moutons et lui tue périodiquement les plus gras d'entre eux pour en manger les côtelettes, mettant leur disparition sur le compte d'une prétendue épidémie de clavelée.

Mais il a été pris sur le fait : de là procès.

Le berger vient demander arrangement. Le moment ne pouvait être plus mal choisi ! Son maître, qui n'est pas ce jour-là d'humeur conciliante, l'éconduit avec indignation : on s'expliquera devant le juge.

Thibault Agnelet se met en quête d'un avocat. Le hasard — terrible ironiste parfois — le conduit chez Me Pathelin. L'avocat sera digne de la cause!

Agnelet expose son cas avec une franchise que n'ont pas tous les plaideurs; il ne dissimule à son défenseur ni le vol de la laine ni le massacre des moutons; il reconnaît avoir été surpris par des témoins en flagrant délit.

« Je sçais bien qu'il a bonne cause, »

dit-il, en parlant de son maître,

« Mais vous trouverez bien telle clause,
» Si voulez, qu'il l'aura mauvoise ».

On ne saurait être cynique avec plus de simplicité!

Mais qu'importe à Pathelin?

Il se charge avec empressement d'une affaire qui promet un double profit:

« Son bien premièrement et puis le mal d'autrui »,

car c'est aux dépens du drapier qu'il essaiera de gagner ce mauvais procès, et, naturellement, il lui souhaite du mal: certaines gens ne pardonnent jamais à ceux qu'ils ont offensé!

Il a vite échaffaudé son système de défense, et le berger est un bon élève auquel il n'est pas besoin de faire deux fois la leçon.

Voici maintenant l'heure de l'audience. Le juge tenant ses assises en plein air comme saint Louis, s'est installé sur la place publique.

Devant lui sont Guillaume Joceaume, Thibault Agnelet et Pathelin, lequel, simulant un violent mal de dents, se cache le visage dans les mains.

Le drapier commence à exposer sa plainte; mais tout-à-coup il reconnaît Pathelin. Pathelin qu'il croyait mort ou mourant!

Alors il se trouble, il comprend qu'il a été joué par le moribond de tout-à-l'heure; dans son indignation il l'apostrophe, lui réclame son dû et constamment entremêle l'histoire du drap avec l'objet du procès en un galimatias inintelligible pour tout autre que Pathelin et d'une irrésistible drôlerie.

En vain le juge essaie de le ramener au fait par cette interruption restée proverbiale « mais revenons à ces moutons ». Guillaume ne revient aux moutons que pour retourner aussitôt à son drap.

Agnelet de son côté, suivant les conseils de son avocat, feint de ne pas savoir d'autre langage que celui de ses bêtes et répond comme un idiot « bée » à toutes les questions qui lui sont posées.

Le magistrat n'y voit goutte: il en perd la tête. Pathelin lui persuade sans peine que demandeur et défendeur

« Tous deux sont folz et sans cervelle;
» Par saincte Marie la belle
» Eux deux n'en ont pas un quarat ».

Le juge ahuri ne songe plus qu'à s'en aller:

« . . . . J'ai affaire ailleurs,
» Vous êtes de trop grands railleurs;
» Vous ne m'y ferez plus tenir:
» Je m'en voys. . . . . »

Et il acquitte le berger.

Cependant, l'audience finie, Pathelin réclame ses honoraires.

Hélas ! Thibault Agnelet a trop bien profité des leçons du maître qui ne peut à son tour en tirer autre chose que « bée ».

Pris à son propre piège Pathelin prie, puis se fâche, et enfin menace son client de le faire arrêter par un sergent : mais le berger recouvre l'usage de la parole pour lui crier :

« S'il me treuve je luy pardonne ! »

et il se sauve à toutes jambes.

Cette pièce a joui jusqu'à la fin du Moyen-Age d'une très grande popularité ; au dix-huitième siècle même une adaptation, certainement inférieure à l'original, a fait la fortune de Brueys et Palaprat.

Aujourd'hui elle aurait encore du succès, j'en suis convaincu ; tout le monde serait gagné par un rire irrésistible. Mais les esprits délicats qui, la représentation finie, voudraient se rendre un compte exact de leurs impressions s'apercevraient que la gaîté à laquelle ils auraient payé un large tribut n'était pas toujours de très bon aloi, et qu'elle laissaif en eux un résidu de tristesse.

Certaines écoles littéraires nous abreuvent de tant de psychologie raffinée et perverse, de tant d'élucubrations épicées et malsaines dont par malheur la liste n'est pas close, même après « Les Maritimes », qu'à la fin nous avons soif de simplicité.

Il nous est venu le besoin de lire des pages qui soient tout bonnement, ou si vous voulez tout « bêtement » honnêtes ; nous avons envie de voir enfin de

braves gens ; ou si l'auteur préfère nous présenter des cas de pathologie morale, nous voulons qu'il les montre sous un jour vrai et les propose à notre curiosité et non pas à notre admiration.

Or ce n'est pas *La Farce de Pathelin* qui apportera à nos esprits cette fraîcheur de sentiments dans laquelle ils aspirent à se retremper.

Après l'avoir lue on éprouve la sensation de manquer d'air, de manquer de lumière, de manquer d'espace parce que l'horizon intellectuel et moral est fermé de tous côtés par cette bassesse de sentiments au-dessus de laquelle l'auteur ne s'élève jamais.

Vous chercheriez vainement dans la pièce entière l'expression d'une pensée délicate ou simplement honnête, et les personnages qui s'y meuvent, tous sans exception, se complaisent dans leur vulgarité. Ils ne semblent pas avoir la moindre idée de ce qui s'appelle le respect de soi-même; ils ne soupçonnent même pas qu'on puisse avoir une conception plus haute de la vie.

Voyez Pathelin.

Pathelin est malhonnête avec délices, je dirai même avec coquetterie. Il se meut tout naturellement dans le mal comme l'oiseau dans l'air et le poisson dans l'eau.

Le plupart des hommes, même les plus éloignés de la vertu, entendent encore une petite voix intérieure obstinée à leur donner de bons conseils. Bien souvent ils ne veulent pas l'écouter, mais alors ils subissent une lutte intime, au moins une hésitation, et ils éprouvent le besoin de se faire à eux-mêmes de beaux raisonnements pour se donner l'illusion qu'ils

ont raison et que la petite voix a tort. C'est que la *conscience* chez eux n'est pas tout à fait abolie.

Dans l'âme de Pathelin ii n'en reste plus de traces.

Il ment avec une superbe inconscience pour obtenir du drap à crédit; il se fait gloire de sa fourberie quand, par un grossier stratagème, il s'est dispensé de le payer.

Tromper son prochain lui paraît si naturel que dupé à son tour par Thibault Agnelet il ne se défend pas à son égard d'une secrète admiration :

« Par sainct Jean — lui dit-il — tu as bien raison :
» Les oysons mènent les oës paistre.
» Or cuidois-je être sur tous maistre
» Des trompeurs d'icy et d'ailleurs
» . . . .
» Et un bergier des champs me passe! »

Du moins, comprend-il mieux son rôle d'avocat que son devoir d'honnête homme?

C'est ce que nous allons examiner

Parmi les carrières libérales, la profession d'avocat est une de celles qui peuvent le mieux procurer l'affranchissement de l'esprit et l'indépendance de la vie.

C'est pour cette raison que les vrais avocats, si modeste que puisse être leur sphère, aiment leur profession et lui demeurent invariablement fidèles.

Mais tant vaut l'homme, tant vaut l'avocat.

Pathelin ayant l'âme d'un escroc restera escroc sous la toge: escroc particulièrement malfaisant car il faussera sciemment le ressort de la justice.

L'avocat est en réalité le premier juge de la cause et ne doit apporter à l'audience que des prétentions

qu'il croit fondées ou tout au moins sérieusement défendables. Je fais cette restriction sans embarras, car par la complexité des faits et la difficulté des controverses juridiques la solution paraît souvent incertaine aux meilleurs esprits.

L'avocat doit dans ce cas exposer les raisons qui lui paraissent faire pencher la balance en faveur de sa thèse, laissant au juge la responsabilité périlleuse de décider. Mais jamais, sous peine de manquer à sa conscience et de forfaire à l'honneur professionnel, il ne peut donner pour vrai ce qu'il sait être faux.

Pathelin, lui, ne s'embarrasse pas de ces vains scrupules !

Certain de la culpabilité de Thibault Agnelet, puisqu'il en avait recueilli l'aveu, il devait se borner à faire valoir les circonstances atténuantes s'il en découvrait, et à combattre les réclamations de Guillaume Joceaume dans la mesure où elles pouvaient paraître exagérées.

Souvent, en effet, la partie qui a raison voudrait retirer de son bon droit des avantages excessifs.

Pathelin n'hésite pas cependant à plaider l'innocence de son client : première faute professionnelle. Et il obtient l'acquittement grâce à une indigne comédie, en suggérant au berger de contrefaire l'idiot : deuxième faute qui aggrave encore lourdement la première car il n'est pas permis d'user de moyens déloyaux même pour assurer le triomphe de la meilleure des causes !

Pathelin ne saurait donc être jugé plus favorablement au point de vue professionnel qu'au point de vue purement humain.

Faisons maintenant l'examen de conscience des personnages qui l'entourent.

Guillemette, il faut l'avouer, ne vaut guère mieux que lui.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de s'en étonner : les femmes sont le plus souvent ce que leurs maris les ont faites ; aussi les maris ont-ils généralement les femmes qu'ils méritent.

Quand Pathelin revient au logis avec la pièce de drap, Guillemette, avant toute explication, déclare que cette acquisition n'a certainement pas une origine honnête. Mais là n'est pas ce qui l'effarouche : elle est inquiète seulement parce qu'elle a peur qu'on poursuive son mari et que leur mobilier soit saisi. Sa probité ne va pas au delà de la crainte du gendarme et de la terreur de l'huissier. — Mais n'est-ce pas le commencement de la sagesse ?

Elle éconduira Guillaume Joceaume sans remords et elle portera sa robe neuve aussi légèrement que sa mauvaise action.

Le drapier, lui, est un avare dont le seul idéal est d'entasser de l'argent dans quelque mystérieuse cachette ;

« Ils ne verront soleil ny lune
» Les escuz qu'il me baillera, »

dit-il avec une jouissance intime en pensant à la somme qu'il croit recevoir de Pathelin.

Et ce pingre est doublé d'un marchand sans conscience qui exploite ses acheteurs. Ecoutez-le au moment où Pathelin vient de sortir de sa boutique :

« Ce trompeur-là est bien bec-jaune
» Quand pour vingt et quatre solz l'aulne
» A prins drap qui n'en vaut pas vingt ».

Mais quand il est dupé ne songe-t-on guère à le plaindre.

Quant à Thibault Agnelet, c'est un voleur et un voleur endurci, car ses vols de laine et ses massacres de moutons ont duré trois ans.

Il dissimule ses larcins par des mensonges en inventant l'épidémie de clavelée; quand il est pris, loin de faire amende honorable, il saisit avec empressement, pour se tirer d'un mauvais pas, le moyen que lui suggère un défenseur taré.

Ce mauvais berger n'a même pas le point d'honneur spécial qui distingue les malandrins de la bonne école; ceux-ci, d'accord pour molester les honnêtes gens, observent cependant entre eux une loyauté parfaite. Lui, au contraire, il traite Pathelin son compère et son sauveur comme un vulgaire honnête homme en ne le payant que d'ingratitude.

Aux yeux de Cartouche, Thibault Agnelet serait un malfaiteur déshonoré !

Le juge reste le seul qu'on puisse supposer digne d'estime, sans doute parce que son rôle des plus effacés ne laisse rien apercevoir de son caractère.

Encore apparaît-il que sa préoccupation dominante soit moins de poursuivre la vérité fugace que d'expédier l'audience au plus vite pour courir à ses affaires personnelles, à moins que ce ne soit à ses plaisirs.

Tels sont les cinq personnages que l'auteur a mis

en présence, et dont quatre au moins luttent pour la vie avec l'arme discourtoise de la mauvaise foi et du mensonge.

Appréciant *La Farce de Pathelin* au point de vue de sa valeur morale, Michelet l'a caractérisée d'un mot dur : elle est pour lui « l'épopée d'un âge de fripons ».

Il serait imprudent de juger une société d'après le portrait qui en est tracé par un auteur comique, et de croire, par exemple, que tous les contemporains de Pathelin avaient une âme façonnée sur le modèle de la sienne. Mais quand un spectacle a enthousiasmé une époque il constitue, à n'en pas douter, un document précieux sur l'état d'esprit de ceux qui formaient alors le grand public.

Incontestablement, *La Farce de Pathelin* a plu et devait plaire au public du temps de Louis XI.

Jamais siècle, en effet, ne fut plus que le quinzième dépourvu de poésie et d'idéal.

La féodalité qui devait se survivre longtemps encore comme institution civile finissait de mourir comme puissance politique après une longue agonie, et avec elle s'étaient évanouies les nobles et poétiques fictions dont s'était bercé le Moyen-Age.

Les exploits héroïques de Charlemagne et de Roland, le cycle d'Arthur, le chevalier du Saint-Graal, poursuivant sa mystique chimère, étaient oubliés ou tournés en dérision dans quelques grotesques parodies.

En vain Jeanne d'Arc était apparue transfigurée par sa mission divine. Quand elle tombe au pouvoir des Anglais, son procès, sa condamnation et son sup-

plice se perpètrent sans une révolte de la conscience populaire, sans qu'une parole vraiment émue vienne saluer son martyre. Les trésors de poésie qu'elle léguait à la France n'avaient rien réveillé dans l'âme des successeurs dégénérés des Trouvères, incapables de comprendre cette belle et pure vision.

Comme on l'a fait observer très justement, l'avènement d'une classe inférieure à la place d'une aristocratie — si féconde d'ailleurs que puissent être ses résultats historiques — ne va pas sans un certain abaissement momentané de l'esprit et des mœurs.

Après l'effondrement de cet idéal chevaleresque et religieux dont avaient vécu tant de générations, il ne reste au quinzième siècle que ce qu'il est convenu d'appeler « l'esprit gaulois ».

On parle beaucoup de « l'esprit gaulois » et généralement avec un sourire; il évoque la pensée d'un mauvais sujet toujours alerte et joyeux, pas trop méchant au fond, mais dont les fredaines ne peuvent se raconter qu'entre hommes. Si l'esprit gaulois était seulement un peu libre, on le lui pardonnerait bien volontiers; mais il a de plus graves défauts qui sont d'être totalement dépourvu de sérieux et d'élévation et d'ignorer la distinction élémentaire du bien et du mal.

Renan, avec sa finesse habituelle, le trouve « fort » avisé pour les choses de ce monde et moraliste à » sa manière — mais, ajoute-t il, — à condition qu'on » entende par moralité l'art de réussir ici-bas [1] ».

Cette moralité-là est bien la seule qui se dégage de

[1] RENAN. *Essai de morale et de critique.*

La Farce de Pathelin. La sympathie évidente de l'auteur va à celui-ci tant que ses fourberies tournent à son avantage.

On finit, il est vrai, par rire aux dépens du trompeur trompé, et c'est là du meilleur comique et du plus sain; il semble alors que la vraie morale va prendre sa revanche..... pas du tout! car aussitôt Thibault Agnelet devient le héros applaudi de la pièce parce qu'avec son apparente bêtise il trompe tout le monde, son maître, le juge, l'avocat, et que seul il n'est trompé par personne.

Conclusion: voulez-vous réussir en ce monde? Soyez sans scrupules. Voulez-vous réussir mieux encore? Faites en sorte qu'on vous prenne pour un imbécile; vous ferez d'autant plus facilement des dupes qu'on ne se défiera pas de vous!

Aux yeux du moraliste cette morale sans moralité est une évidente hérésie. Au point de vue de l'art elle ne vaut pas mieux. Son esprit obstinément terre-à-terre et — me permettez-vous un néologisme à la mode? — si vulgairement « arriviste » condamnent cette pièce d'un mérite littéraire réel, très habilement et très spirituellement conduite, à n'être cependant qu'une œuvre inférieure.

Ce qui caractérise toute œuvre d'art c'est qu'au delà de la forme sensible elle ouvre à l'esprit des horizons infinis et fait naître un désir d'élévation intellectuelle.

L'art véritable est donc essentiellement moral. Mais entendons-nous! Il ne l'est pas dans le sens étroit qui fait de ce qualificatif un synonyme de « prude » et d'« ennuyeux ».

L'art n'est pas emprisonné dans les sujets innocents à l'usage de la jeunesse.

Son domaine, au contraire, est aussi vaste que le monde, car il n'y a pas à son point de vue de sujets immoraux : il n'y a que des auteurs moraux ou immoraux par rapport aux sujets qu'ils traitent.

Parmi les modernes, Manet et Beaudelaire, par exemple, ont dépeint presque exclusivement les vices les plus abjects. Ils n'en sont pas moins de vrais artistes parce que leurs descriptions sont sincères et font apparaître l'irrémissible déchéance de leurs modèles.

Vous avez pu remarquer au Musée du Luxembourg, dans la petite salle où sont réunies les toiles de la collection Caillebotte, *L'Olympia et le Buveur d'absinthe*[1], de Manet, d'un réalisme si précis.

Olympia, toute jeune comme Rolla est comme elle une pauvre marchande d'amour. Le buveur d'absinthe porte dans ses yeux troubles et sur sa face ravagée les stigmates de sa passion.

Et pourtant ces deux figures attirent : non pas que le peintre ait commis l'erreur de présenter sous un jour séduisant les vices personnifiés dans la prostituée et dans l'ivrogne ; mais il a fait passer dans son œuvre l'immense pitié qu'il a ressentie pour ces êtres déchus, et cette pitié, sentiment juste, sentiment moral, suffit pour ennoblir le sujet.

Baudelaire est le poète des rêves pervers et des sensations morbides ; mais la vision du mal qu'il analyse lui arrache des cris de révolte et de souffran-

[1] Ce dernier tableau n'est plus au Musée ; les œuvres exposées dans cette petite salle étant renouvelées fréquemment.



ce, et de cette révolte et de cette souffrance jaillit la beauté de son œuvre.

« Si Baudelaire a souvent traité des sujets hideux,
» répugnants et maladifs, c'est — écrit Théophile
» Gautier — par cette sorte d'horreur et de fascina-
» tion qui fait descendre l'oiseau magnétisé vers la
» gueule impure du serpent ; mais plus d'une fois
» d'un vigoureux coup d'aile, il rompt le charme et
» remonte vers les régions les plus bleues de la spi-
» ritualité ».

Ce coup d'aile libérateur, l'auteur de Pathelin ne l'a jamais tenté.

Il lui eût suffi cependant pour être « juste par rapport à son sujet » de laisser entrevoir que la fourberie est une tare et non pas un titre à l'admiration.

Il n'a pas fait briller cette lueur de la conscience qni eût éclairé et purifié son œuvre : par là même il s'est exclu de l'art.

La Beauté ne s'anime qu'illuminée par le Bien et toute infraction au Beau moral blesse plus particulièrement les esprits sensibles à l'harmonie car elle est, suivant l'expression même de Baudelaire, « une espèce de faute contre le rythme et la prosodie universels ».

Je ne veux pas terminer par une critique ; on ne manquerait pas de me prêter un pessimisme dont je ne suis pas affligé.

Il est certain que *La Farce de Pathelin* n'a qu'une faible valeur morale ; mais son auteur nous dirait, sans doute, pour sa défense qu'il a voulu seulement amuser son public.

Il a parfaitemeni atteint ce but.

Ses contemporains avaient le palais d'une délicatesse contestable ; il a dû, pour les satisfaire, accommoder un plat selon leur goût : rendons-lui cette justice qu'il l'a fait avec esprit et avec habileté.

Ses défauts sont donc en réalité ceux du temps où il vivait plutôt que les siens propres.

Or, sommes-nous bien qualifiés pour juger le quinzième siècle avec une sévérité inflexible ?

Les Français d'aujourd'hui prennent encore, si je ne me trompe, un plaisir parfois excessif à fronder toutes les autorités sans en excepter la morale, même celles qu'au fond ils jugent les plus légitimes et les mieux établies.

Tous, peut-être inconsciemment, nous éprouvons les effets de cette irrévérence atavique. N'est-ce pas elle, par exemple, qui nous faisait trépigner de joie quand à l'âge heureux nous allions voir Guignol battre sa femme et rosser le commissaire ? La femme de Guignol symbolise la famille comme le commissaire de police symbolyse l'autorité.

Le théâtre de Guignol existe toujours : il répond chez nous à un besoin social. Maintenant, à notre tour, nous y conduisons nos enfants, et (faut-il l'avouer ?) bien que n'ayant plus l'excuse d'une extrême jeunesse, nous sentons se réveiller en nous l'irrévérence de nos pères du temps de Pathelin, et Guignol nous amuse encore presque autant que les tout petits.

SONNET

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de Sonnets du journal *Le Progrès:* 2e prix. — Vincennes-les-Paris.

Heureux temps que le nôtre où fleurit la licence !..
Du Parnasse on bannit le rythme et la cadence ;
Du bizarre et du faux pour modèle on fait choix
Et de la prosodie on méconnaît les droits :

Exemple : le sonnet, strict en son ordonnance.
Qui donc semble en avoir conservé la science ?
De partout il en pleut des milliers à la fois,
Tous aussi mal bâtis que nos modernes lois.

Quelque parfait qu'il soit, il ne vaut un poème
Sans doute, mais il sied à sa rigueur extrême
De ne point s'amoindrir au gré d'un goût nouveau.

Règle : un double quatrain, deux tercets à la suite,
Vers égaux, rime exacte, et pas une redite
Dans les mots, au surplus tel que le veut Boileau.

19 janvier 1902.

CONSEILS DE L'AÏEUL

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

Mes petits enfants,
Demeurez aux champs,
Ainsi faire sera sagesse.
Là vous trouverez
Et conserverez
Santé, paix, bonheur et richesse.

Pourquoi déserter nos campagnes!
Regardez donc autour de vous ;
Voyez ceux qui dans nos montagnes
Reviennent l'été parmi nous.
Quelle pâleur sur leur visage
Auprès de vos fraîches couleurs !
Les villes ont tari leur sang et leur courage,
Ils retrempent aux champs leurs forces et leurs cœurs.

Une foule avide s'entasse
Fiévreusement dans les cités,
Elle y languit sans air et passe,
Comme l'onde aux flots agités.
Oh ! ne vous forgez pas de chaînes ;
Enfants, restez dans nos vallons ;
Humez l'arôme pur des vergers, des moissons ;
Ici, vous vieillirez puissants comme nos chênes.

Dans ces centres tumultueux
On se heurte, on se fait la guerre,
On se jalouse, on est haineux ;
Pourrait-il autrement se faire ?
A chaque instant un coudoiement
Provoque aussitôt la critique ;
Un hargneux vous observe, un caustique vous pique ;
Rare s'achève un jour sans quelque froissement.

Sous nos silencieux ombrages
Nous circulons plus librement,
Sans souci des gens, des usages,
Des modes, de l'accoutrement.
Nous nous plaisons dans nos chaumières,
Ne nous occupant du prochain
Que pour le consoler et lui tendre la main,
Partager avec lui ses peines, ses misères.

Dédaignant la simplicité
Et les bonnes mœurs de nos pères,
La saine médiocrité,
Sauvegarde des jours prospères,
Les villes rêvent de grandeur,
De luxe, de bruit, d'apparence,
Vains fantômes, chimère, ombre sans consistance...
Là ne réside pas, fils des champs, le bonheur.

Le bonheur n'est point ce qui brille...
Il se complaît sur nos coteaux :
C'est l'heureuse vie en famille,
Et les fêtes de nos hameaux.
Notre existence en paix s'écoule,
Il nous suffit du jour venu,

Et nous n'aspirons pas après un inconnu,
Que les déceptions accompagnent en foule.

Entendez-vous ces lourds marteaux,
Ces burins, ces limes mordantes ?
Quelle atmosphère en ces fourneaux
D'où coule la lave brûlante !
Que vois-je dans les profondeurs
De ces mines ! — Ce sont nos frères !...
Insensés, ils ont fui, préférant ces labeurs
D'esclave à nos labours ; — l'enfer, à nos clairières.

« Ils souffrent, mais sont gorgés d'or ! »
— Erreur ! quel que soit leur salaire,
Leurs besoins sont plus grands encor ;
A peine ont-ils le nécessaire.
Ecoutez leurs gémissements,
Leurs murmures et leur colère...
C'est la grève affamante, impie, incendiaire,
Qui sape le pays jusqu'en ses fondements.

Enfants, ne vous laissez séduire
Par les discours fallacieux
Des hommes qui viendraient vous dire :
« Quittez les champs pour être heureux ».
Autre est la voix de la sagesse ;
Mais on n'obtient rien sans effort :
La terre dans son sein renferme la richesse,
Le travail assidu découvre ce trésor.

21 février 1903.

LA PREMIÈRE COMMUNION

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

A MA NIÈCE MADELEINE,
à l'occasion de sa Première Communion,
25 juin 1903.

Argentins carillons, quelle imposante fête
Nous annoncent vos sons et dans nos murs s'apprête,
Qu'est ce jour solennel :
Des gloires d'ici-bas, un des anniversaires,
Un hymne suppliant, de votives prières,
Cri de la terre au ciel ?

Où vont, les yeux baissés modestement, ces vierges
Et ces jeunes enfants en main tenant des cierges
Comme des séraphins ?
Telles sur les flots bleus flottent de fraîches voiles
Ou dans l'ombre des nuits scintillent les étoiles,
Devant le Saint des saints.

Auprès de chacun d'eux s'achemine sa mère,
Et leurs anges gardiens guident au sanctuaire,
Invisibles, leurs pas.
Mystérieusement l'Homme-Dieu les appelle,
Pour ses fils bien-aimés, sa bonté renouvelle
Son suprême repas.

Avec eux je franchis du temple les portiques.
Là deux cœurs alternant modulent des cantiques
Aux suaves accents.
L'autel aux reflets d'or, lumière étincelante,
Le balsamique encens et la fleur odorante
Enivrent tous mes sens.

Alors succède aux chants le plus profond silence...
Puis émue une voix plane sur l'assistance,
Celle du bon Pasteur :
« Approchez, recevez la Sainte Eucharistie,
Mais gardez souvenir que cette blanche Hostie
Est le corps du Sauveur.

» C'est le corps et le sang de Dieu qui s'est fait homme,
Du Dieu que l'univers adore et que l'on nomme
Du doux nom de Jésus ;
Nom terrible au superbe ; au damné, redoutable ;
Aux humbles, aux petits, à l'âme pure aimable ;
Nom béni des Élus.

» C'est le Verbe fait chair dont la Toute-Puissance
Créa le firmament et sa magnificence,
Et l'astre radieux
Dont l'éclat illumine et la chaleur féconde
Les espaces sans fin, les océans, le monde
Inondés de ses feux.

» C'est par Lui, c'est en Lui, que nous avons la vie,
Lui qui fit du néant l'être et le vivifie,
Lui qui tient en sa main
Les générations, multitude innombrable,
Qui devant son regard, sont moins qu'un grain de sable,
Atôme du chemin.

» Chef d'œuvre du Très-Haut, sa rayonnante image,
L'homme avait la raison et l'amour en partage,
Aussi la liberté.
Son souverain domaine était la terre entière ;
Satan, l'ange maudit, d'un souffle délétère,
Brisa sa royauté.

» L'orgueil fit naître en lui la désobéissance;
Et comment expier l'infini de l'offense,
Et son immensité !
L'homme ne peut offrir (fût-ce tous ceux qu'il aime)
Que la chair de sa chair, et que s'offrir lui-même ;
Mais qu'est-il ? — Vanité !

» Vanité dans son corps : ombre, fleur éphémère ;
Dans son âme qu'un rien agite, trouble, altère :
Vanité dans son cœur.
Oh ! Dieu, voudrais-tu donc perdre ta créature ! —
Elle implore humblement sa grâce, et Te conjure
D'envoyer un Sauveur.

» Et Dieu se fait petit Enfant, notre Victime ;
Sur la croix, Il expie et l'offense et le crime
De notre humanité.
Et le Verbe incarné jette dans la balance
Son mérite infini, l'oppose à la vengeance
De sa Divinité.

» Il fera plus, ce Dieu ; n'est-Il pas notre Père !
Ce nom ! Il nous l'apprit, enseignant la prière ; —
Ses derniers entretiens
Furent des mots emprèints d'ineffable tendresse :
— » Jem'en vais, mais pour quoi vos pleurs, cette tristesse ;
Serez-vous orphelins ?

Au festin de l'époux tout est à l'allégresse,
Et mes délices sont de demeurer sans cesse
Jusqu'à la fin des temps
Avec vous; que mon corps soit votre nourriture ». —
» Et du pain et du vin il change la nature,
Se donne à ses enfants.

» A chaque heure depuis deux mille ans, Il s'immole
Quand son prêtre consacre et redit sa parole ;
Acte prodigieux!
Et le chrétien reçoit sous le blanc pain azyme,
Le Christ, comme l'Agneau, symbolique victime,
Nourrissait les Hébreux.

» Dieu pénètre nos sens, nos pensers, notre vie ;
Partout Il est caché mais dans la Sainte-Hostie,
Il se montre à nos yeux.
Sa Majesté revêt une forme sensible :
Oh ! merveille d'amour qui nous rend accessible
Le Dieu qui règne aux Cieux !

» La Sagesse éternelle a créé ce mystère,
Comme à l'aube des temps Elle créa la terre,
Uniquement pour nous.
Dans ce banquet sacré l'homme se purifie,
Sa raison s'illumine et Dieu le déifie :
Mes enfants, à genoux ». —

Il dit. — Sous les arceaux et les voûtes antiques
L'orgue accompagne encor d'harmonieux cantiques
Pour le Christ immortel,
Et les jeunes enfants, pieuse théorie,
Que contemple une foule aimante et recueillie,
S'avancent vers l'autel.

Bientôt le Pain des forts habite dans leurs âmes,
Il embrase leurs cœurs de ses divines flammes ;
O mystique union !
Anges, révélez-nous leurs sentiments intimes,
Leurs élans de bonheur, effusions sublimes,
Dans la Communion !

« Et maintenant allez, quittez le sanctuaire :
A vos foyers portez la joie et la lumière,
L'ardente charité.
Aujourd'hui votre foi peut faire des miracles ;
Ramenez à Jésus, au Dieu des Tabernacles,
Par votre piété ». —

Heureux qui se souvient de ce jour plein de charmes,
Et, voyant ces enfants, verse de douces larmes !
Instant délicieux !
La vérité renait dans un cœur qui sommeille,
Et vers lui le Sauveur s'incline et le réveille
Pour le conduire aux Cieux.

LE PRINTEMPS

par M. Louis SALLÉ,
Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de la *Revue Picarde et Normande :* mention honorable. — Rouen, juillet 1903.

Printemps, saison de l'espérance,
Des rêves dorés et des fleurs,
Des prémices de l'abondance,
Viens, ranime nos corps ; viens, réchauffe nos cœurs.

L'aube plus hâtive éclaire,
Moins tôt décline le jour,
L'hirondelle, messagère
Des zéphirs, dit leur retour ;
Les bois, les prés, la clairière
Rivalisent de fraicheur,
La nature tout entière
Célèbre son Créateur.

C'est l'heure où dans le bocage,
Petits oiseaux font leur nid ;
L'heure où sous le vert feuillage
L'amour doucement unit ;
L'heure où notre âme élancée
Par un bond mystérieux
Au ciel ravit sa pensée,
Ses accents mélodieux.

Une divine harmonie
Vibre en les ondes des airs,
Et sa douceur infinie
Charme au printemps l'univers.
De l'astre immense à l'atôme
C'est un sublime hosanna,
Que couronne, tel un dôme,
Notre chant : l'Alleluia.

L'ABBÉ JEHAN DE TOURLAVILLE

par M. A. DROUET,

Avoué honoraire.

Au seizième siècle, le domaine seigneurial de Tourlaville était divisé en deux fiefs : le fief Aubert l'Hermite et la Fiefferme.

Le 22 janvier 1556, mise en vente, sur injonction du fisc, la Fiefferme fut adjugée au prix de 250 livres tournois à la duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol.

Arrière petite-fille de Louis d'Estouteville, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, — celui-là même qui cent ans auparavant avait associé son nom à l'héroïque défense du Mont Saint-Michel — veuve de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, la nouvelle châtelaine de Tourlaville n'était pas inconnue dans la contrée. Elle y possédait déjà le château de Bricquebec, dont elle était baronne et où elle avait accoutumé de faire de temps à autre de longs séjours.

« Le 7 janvier 1553, dit le seigneur du Mesnil-au-Val, Gilles de Gouberville, nous allâmes à Bricquebec. Je trouvai *Madame à la sortie de la Gallerie.* Elle allait à la messe où je fus tout du long... Après dîner, je parlai à Madame.

» 29 août 1854. — J'envoyai Lajoye à Bricquebec porter deux levraulx à Madame de Saint-Pol.

» 29 octobre 1558. — Nous allâmes à Bricquebec, faire la révérence à Madame qui était dans la Gallerie ».

Une invitation, c'était le moins que pût faire la noble baronne pour répondre à ces prévenances réitérées du petit gentilhomme campagnard. Elle ne se fit pas attendre.

» Le 28 décembre même année, ajoute-t-il, j'allai à Bricquebec, je trouvai Madame à la Gallerie, avec plusieurs de ses demoiselles. Elle se riait des pages et des filles qui s'étaient entrebattues la nuit précédente. A l'occasion de la fête des Innocents, je dînai à la table du Conseil. Y étaient M. de Saint-Martin (JEHAN DE RAVALET), secrétaire, Senoville, le curé de Surtainville, Cantepie, Marencourt, Hugues Trenel et plusieurs autres ».

Des nombreux convives, qui se pressaient ce jour-là au château des Galleries, autour de la table de la comtesse de Saint-Pol, il en est un : Jehan de Ravalet, avec lequel le lecteur ne regrettera pas d'avoir fait connaissance.

La famille de Ravalet était originaire de Bretagne. Elle portait à la fasce d'argent chargée de trois croix de gueules, accompagnées en chef de trois croissants d'argent et en pointe d'une rose de même.

Un testament du 25 août 1524 fait comparaître devant Jehan Guiffard, tabellion héréditał « gisant dans son lit malade, Charles Ravalet, âgé de 90 ans à ce qu'il dit, cy devant archier de la garnison de Cherbourg, fils légitime de Jehan de Ravalet, écuyer de la duché de Bretagne ».

Ce testateur fut l'aleul — mais je dois ajouter l'aleul illégitime — de Jehan de Ravalet.

Entre le père de ce dernier, Michel de Ravalet et sa mère restée inconnue, il est constant que l'Église n'intervint pas pour bénir une union qui pour être irrégulière n'en fut pas moins féconde puisqu'il en sortit quatre enfants.

« Remarquons, dit à ce propos M. l'abbé Tollemer, que ces naissances illégitimes n'inspiraient pas alors les sentiments que de nos jours nous avons contre elles. Il n'y avait rien de plus commun, dans toutes les conditions de la vie, depuis les familles princières jusqu'aux simples manants et même là où nous pourrions le soupçonner le moins ».

Il faut croire que Jehan de Ravalet ne professait pas la casuistique accommodante de son époque. Au mois d'août 1559 nous le voyons, en effet, dans une requête où il se qualifie de curé de Saint-Martin-la-Champagne, solliciter du roi des lettres de légitimation qui lui sont d'ailleurs octroyées.

Vingt ans plus tard (18 décembre 1779) et dans le but évident d'effacer entièrement le souvenir de la tache originelle, nous le voyons encore solliciter et obtenir d'Henri III des lettres patentes contenant « permission pour lui, son frère, son neveu et leur postérité de souscrire et signer dorénavant du nom de Tourlaville tout ainsi qu'ils faisaient auparavant du nom de Ravalet ».

Qu'on ne s'étonne pas de la facilité avec laquelle les requêtes de Jehan de Tourlaville parvenaient ainsi jusqu'aux marches du trône. C'est qu'à côté de l'humble signature du pétitionnaire, le roi en lisait une qui lui était connue, et à laquelle il n'avait rien à refuser.

Lorsqu'en 1559, Jehan de Tourlaville sollicitait la

régularisation de son état-civil, il y avait déjà vingt ans qu'il était attaché à la famille d'Estouteville, en qualité de secrétaire, puis de conseiller et d'intendant. Il y avait vingt ans qu'il concentrait dans ses mains le gouvernement des affaires de cette maison, dont l'importance peut se mesurer à l'étendue de sa fortune, qui était immense, princière. Comme ces vieux serviteurs du temps passé, dont la race est perdue, il faisait partie de la maison.

Ce dévouement trouva bientôt sa récompense.

La paroisse de Hambye, dont Marie d'Estouteville était dame et patronne, possédait une abbaye de Bénédictines fondée par l'un de ses ancêtres... A la mort de François de Lautrec, elle intervint près du roi pour faire donner sa succession à Jehan de Tourlaville. C'était en 1561.

Mais ce magnifique bénéfice, qui donnait à son titulaire une situation considérable dans le clergé, sans compter qu'il lui assurait bien au-delà de la portion congrue, ne parut pas encore à la noble dame suffisant pour acquitter la dette contractée par sa famille.

Un an après, le 1er mai 1562, Pierre Badère, garde des sceaux du Bailliage et Comté de Clermont, constatait la comparution en personne en son étude de « très » haute et puissante princesse Madame Marie duchesse » d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, veuve du haut » et puissant prince François de Clèves duc de Nevers. » Laquelle en considération des grands et recomman- » dables services faits tant à elle qu'à feues de bonne » mémoire, hautes et puissantes princesses et dames, » Jacqueline et Adrienne d'Estouteville, ses mère et » aïeule, par Jehan de Ravallet, abbé de Hambye, son » secrétaire et conseiller et pour aulcunement récom- » penser les dits services, donnait et délaissait audit

» messire Jehan de Ravallet, par donation entrevifs et » irrévocable, la Fiefferme et le droit de Champart et » tout ce qui à elle pouvait appartenir en la paroisse » de Tourlaville ».

Ce royal cadeau de la châtelaine de Tourlaville honorait tout ensemble et la donatrice dont il constatait la munificence et le donataire dont il constatait le dévouement sans réserves.

Mais il avait en outre l'avantage de réunir tous les droits seigneuriaux du domaine de Tourlaville, y compris le patronage honoraire de l'Église, sur la tête de Jehan de Tourlaville et de son frère Jacques.

Dix ans auparavant, ils avaient conjointement acquis le fief Aubert L'hermite, qui formait le surplus de la Seigneurie.

Devenu avec son frère, seigneur et châtelain de Tourlaville, Jehan dont l'ambition était de faire du château l'assiette du fief des Ravalet, mit immédiatement la main à l'œuvre pour le reconstruire.

Le fait est qu'il ne répondait plus à la situation nouvelle, faite aux descendants du petit archer de la garnison de Cherbourg, mort vingt-huit ans auparavant. La guerre de Cent-Ans, qu'il avait traversée, avait rassemblé plus d'une fois l'ennemi autour de ses fossés et ses donjons, qui élevaient dans les airs leurs créneaux démantelés, ne témoignaient que trop des rudes assauts qu'il avait eus à subir.

« Le dimanche 20 septembre 1562, dit le Sire de Gouberville, Philippin Pergeaulx, sieur de la Venourye, serviteur *de M. de Hambye,* vint céans (au Mesnil) pour avoir des harnois de cette paroisse mardi pour aller à Yvetot quérir du carreau pour son bâtiment à Tourlaville. Nous fûmes à la messe ensem-

ble et après le service fait, je dis aux paroissiens, le Sieur de Venourye présent, qu'il fallait qu'ils allassent à Yvetot pour le dit Sieur de Hambye, — ce qu'ils accédèrent volontiers ».

Il ne fut pas donné à l'abbé de Hambye (ce devait être la tâche du propriétaire actuel) d'achever l'œuvre qu'il avait entreprise. Mais nous qui avons vu, il y a trente ans, le château tel qu'il est sorti de ses mains, nous nous souvenons que malgré l'injure du temps, bien qu'il n'abritât alors que des fermiers, il avait encore grand air, sous son enveloppe épaisse de lierre, avec ses fenêtres à croisillons, ses lucarnes à piliers et volutes, ses trois tours ronde, octogone et triangulaire et enfin sa vieille potence défendant le pont jeté sur les fossés.

Cependant l'église de Coutances traversait une crise terrible, peut-être unique dans son histoire. Les protestants avaient poussé l'audace, enhardis par leurs succès, jusqu'à s'emparer de la personne de l'évêque Arthus de Cossé et jusqu'à lui faire subir les derniers outrages, après avoir saisi son temporel, dévasté et profané sa cathédrale.

Pour rétablir dans le diocèse l'ordre et la paix, Arthus de Cossé, qui avait pu apprécier Jehan de Tourlaville à l'œuvre et dans le gouvernement de son abbaye et dans la direction des affaires de la Maison d'Estouteville, fit appel à son dévouement et l'appela près de lui en qualité de vicaire-général.

Il n'est pas resté de traces de l'administration diocésaine de l'abbé de Tourlaville. Il semble que les écrivains ecclésiastiques aient voulu faire le silence autour de son nom. Il lui a fallu attendre jusqu'au milieu du dernier siècle pour obtenir, grâce à Monsei-

gneur Daniel et à M. Asselin, une place ou pour mieux dire une mention dans nos annales. Il a fallu fouiller dans les archives des notaires pour révéler, pièces en main, ce qu'a été ce prêtre, qui, pendant sa longue et laborieuse carrière, n'eut d'autre but (on va le voir) que la gloire de Dieu, le salut des âmes, l'instruction du peuple et le soulagement des pauvres.

Et c'est ici que j'entre véritablement dans mon sujet, en passant rapidement en revue les innombrables fondations, dues à son inépuisable générosité.

Sa première pensée est pour Cherbourg, sa ville natale, comme il l'explique lui-même. Par acte du 21 septembre 1577 il aumône à l'église Sainte-Trinité un herbage nommé la Bucaille, situé en la vallée de Cherbourg, aux enclaves de la bourgeoisie du dit lieu proche la pièce, le Prieuré ou Hôtel-Dieu, à charge de trois obits solennels en l'honneur de la Sainte-Trinité.

Le 21 septembre 1579, il donne aux frères prêcheurs de Coutances une rente de 20 livres pour « notamment dire chaque lundi une messe basse en l'honneur de sainte Madeleine, messe qui se dira et se sonnera à telle heure que se dit et se sonne la messe matutinale au jour du dimanche en l'église du Couvent pour que les gens de métier et artisans qui désirent ouïr la messe au commencement de la semaine puissent le faire avant d'aller à leur travail ».

Les 27 et 29 novembre 1579 et le 15 juin 1580, il constitue six rentes foncières au bénéfice du chapitre de la cathédrale et des églises Saint-Pierre et Saint-Nicolas de Coutances, pour que les fêtes de sainte Barbe et de la Visitation y soient célébrées « avec sonnerie, musique et orgues ».

Le 15 novembre 1580 il crée une rente de froment au profit des six vicaires du grand autel de la Cathé-

drale pour dire alternativement deux messes en l'honneur de la sainte Vierge, de sainte Anne et de saint Joachim.

Enfin en 1581, 1583 et 1588 nous relevons encore trois donations, aux Cordeliers de Bayeux, aux Augustins de Barfleur et aux prêtres et élèves du petit Collège de la cathédrale à charge de services religieux.

Toutes ces fondations sont faites par l'abbé de Tourlaville pour le salut de son âme, celui de ses parents et amis, vivants et trépassés, « en l'honneur et culture de notre Dieu, la louange d'icelui en ses saints, par augmentation du service divin et le désir de venir en aide aux églises et monastères éprouvés par nos discordes civiles ».

C'est l'œuvre du prêtre.

Voici maintenant celle du citoyen et on va voir que Jehan de Tourlaville pour n'avoir pas porté l'habit d'échevin n'en a pas moins droit à une place de choix dans la galerie de nos bienfaiteurs.

Nous manquons d'eau à Cherbourg... Il en était de même il y a trois cents ans et cela non-seulement ici, mais encore dans plusieurs autres places fortes du Cotentin.

Tour à tour emportées d'assaut par les ligueurs et les huguenots, elles avaient vu les canaux de leurs fontaines rompues par les assiégeants, qui voyaient là le moyen le plus simple en même temps que le plus expéditif de hâter la capitulation des assiégés : au lieu de les prendre par la faim on les prenait par la soif.

A Cherbourg spécialement, les aqueducs en maints endroits étaient démolis et ne pouvaient plus rendre aucun service. Tout était à refaire et la Communauté ne faisait rien, malgré les plaintes des habitants,

parce que la caisse commune était vide, parce que la difficulté était grande, « qui s'offrait en la levée et collecte des deniers nécessaires ». Le contribuable demandait grâce.

Dans cette situation critique les bourgeois et en particulier les « povres » eurent (et n'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'abbé de Tourlaville ?) la pensée d'aller frapper à la porte du châtelain leur compatriote et leur voisin et de faire appel « à la bonne amour qu'il portait à sa ville natale ». La réponse ne se fit pas attendre.

Nous la trouvons consignée dans un acte solennellement dressé le 24 novembre 1587 par Delamer et Laudrin, tabellions du roi à Cherbourg, en présence des notables de la cité, au nombre de soixante, parmi lesquels le Gouverneur et le Curé de Cherbourg.

En voici les dispositions essentielles :

« Du 24e jour de novembre, l'an 1587, à Cherbourg, avant *midy*.

» Comme il soyt ainsy que plusieurs prières et remontrances *eussent été faites* à noble et discrète personne Messire Jehan de Tourlaville, abbé de Hambye, Sieur du Rozel, par aulcuns des bourgeoys et habitants de la ville de Cherbourg, spécialement par les *povres* de la dicte ville, *qui sont en grand nombre*, sur le défault qui estoyt au cours de leur fontaine qui avait accoutume venir et fluer en plusieurs et divers endroits de la dicte ville, lequel cours de longtemps avoyt cessé et estoyt démoli et discontinué en plusieurs et divers endroits, avec indigence de grandes réparacions, pour la difficulté qui s'offrait en la levée et collecte des deniers nécessaires en grand nombre, pour restablir le dit cours et le maintenir

en état deu, chose très nécessaire pour le bien et utilité du publicq.

» Iceluy de Tourlaville pour remedyer à telle nécessité en faveur *spécialement des povres et indigents et pour la bonne amour qu'il porte aux sieurs habitants de la dicte ville.*

» A donné compte et nombré comptant la somme de 1.000 livres de laquelle il sera mis et employé par l'économye probité et intelligence de Messire Philippe Pergeaulx, grand-maître des eaux et forêts de Bricquebec, la somme de 500 livres aux réparations nécessaires en toutes choses au rétablissement du dit cours d'eau, en tous les endroits nécessaires et accoutumés de la dite ville ».

Les autres clauses de l'acte ont pour objet de spécifier l'emploi des 500 livres de surplus qui devaient être consacrées :

1° à la constitution d'une rente de 40 livres, destinée à gager et appointer un maître de l'estat de *fontenyer,* chargé à l'avenir de l'entretien de la conduite des eaux ;

2° à la fondation d'une rente de 10 livres au profit du clergé de la Ville, à charge par lui de chanter chaque dimanche, une antyenne à la Vierge Marie, avec le verset et l'oraison de *Monsieur Saint-Sébastien* et un *De Profundis* à l'intention du fondateur et des assistants.

Nous nous engagerions volontiers à chanter cette antienne pour le généreux donateur qui ferait aujourd'hui jaillir de nos fontaines l'eau pure et fraîche que buvaient nos pères, au bon vieux temps de l'abbé de Tourlaville...

Ajoutons que l'année précédente, la ville de Coutances avait reçu du même donateur et dans le même but la somme de 400 livres.

Jehan de Tourlaville était-il un lettré ? Nous n'avons de lui aucun écrit qui permette de le dire, mais ce que nous pouvons affirmer c'est que l'instruction publique et les belles lettres trouvèrent en lui le protecteur le plus éclairé ; c'est qu'il devança de trois siècles les modernes inventeurs de l'école gratuite.

Coutances possédait un collège fondé par Messire Jehan Hélye, chapelain de la cathédrale, qui, en 1579, manquait de tout : ressources, personnel et logement.

L'abbé de Tourlaville, alors vicaire-général, ému de cette situation, fit un premier don de 4.000 livres pour la construction des classes et de la chapelle.

En témoignage de leur gratitude, les nobles de Coutances et les professeurs promirent de faire chanter tous les dimanches à perpétuité dans la chapelle une messe à *note*, à l'intention du donateur, de ses parents et amis, vivants et trépassés.

A cet acte de reconnaissance, l'abbé répondit par la constitution d'une nouvelle rente de 20 écus.

Il ne s'en tint pas là.

Le 10 juillet 1587 « désirant, dit l'acte de fondation, l'avancement de la piété chrétienne et le meilleur établissement des bonnes lettres, sciences et doctrines et pour cette fin la diligente érudiction et instruction de la jeunesse en sa patrie » il donne encore six vingt écus de rente pour instituer cinq régents.

» A la charge qu'ils ne pourront demander, callenger en justice (assigner) en justice, poursuivre, n exiger directement ni indirectement aucun salaire, ni toile, ni chandelle, ni landit (honoraires) des disciples qui voudront venir pour être enseignés soit

riches ou pauvres, nobles ou roturiers, réguliers ou séculiers, domestiques (internes) ou externes ».

Ce n'est pas tout. Quelques années plus tard, le 15 juin 1593, nous enregistrons encore une nouvelle libéralité de 500 écus pour l'agrandissement du Collège.

Nul n'est prophète en son pays. Il était réservé à l'abbé de Tourlaville d'en faire la triste expérience. Cet homme bon entre tous, non-seulement resta incompris des témoins de sa vie journalière, mais encore vit se former contre lui une véritable coalition, dans laquelle se donnèrent rendez-vous les plus mauvaises passions.

Un aveu du 15 mars 1564 nous renseigne en termes précis sur le nombre et l'importance des fiefs de la seigneurie de Tourlaville et nous apprend que cet immense domaine s'étendait sur six communes, Tourlaville, Digosville, Bretteville, Octeville, Équeurdreville et même Cherbourg.

Il est regrettable que le manque d'espace m'empêche de reproduire ce document dans lequel on voit notamment « que si le roi est au Château de Cherbourg, il lui est dû par le seigneur de Tourlaville une charretée de bois sec et un homme d'armes à la porte du dit château pendant quarante jours, — que ledit seigneur doit au roi une corde pour lier et pendre les larrons qui seront pris entre les portes du château de la Ville, — et que s'il est à la chasse, le même seigneur lui doit apprêter un homme d'armes, tenant un chien à la main avec un arc et une trousse ».

On n'avait pas assisté sans un certain sentiment de jalousie, parmi les vassaux du château, à Tourlaville et dans les lieux circonvoisins, à l'accroissement rapide et presque prestigieux de la fortune des deux

frères de Ravalet. On n'avait pas vu sans quelque dépit ce petit intendant, d'origine obscure et même équivoque, la veille encore perdu dans la foule et maintenant marchant de pair avec les premiers seigneurs de la contrée.

De l'envie à l'inimitié et de l'inimitié à la guerre, d'abord sourde puis déclarée, la distance n'est pas longue. Elle fut bientôt franchie.

Les hostilités commencèrent et comme on était en basse Normandie, le pays classique de la procédure, on plaida.

De connivence avec les adversaires du château, le receveur des Domaines porta les premiers coups. Sous prétexte de rachat perpétuel, il essaya de faire remettre aux enchères la Fiefferme, donnée à l'abbé par Madame d'Estouteville. Heureusement une sentence de la Vicomté de Valognes intervint fort à propos pour rappeler à la raison cet agent du fisc et l'inviter à mettre une sourdine à son zèle intempestif. Ne pouvant exproprier les châtelains, on se résolut à les diminuer, à les amoindrir.

Les vassaux, on le sait, étaient tenus à époques périodiques de souscrire à leur seigneur une reconnaissance précisant l'hommage auquel ils étaient assujettis.

C'était l'aveu, c'est-à-dire la prérogative, qui, aux yeux du seigneur, primait toutes les autres parce qu'elle établissait son droit de suzeraineté. Les propriétaires de fiefs mouvant du château prétendirent faire cet aveu directement au roi, à la Vicomté de Valognes. Cette protestation qui, en termes non déguisés, voulait dire et disait à MM. de Tourlaville qu'ils n'étaient que des intrus, n'était rien moins que fondée, puisque le roi, qui avait échangé la terre de

Monceaux contre la Fiefferme, n'avait fait aucune réserve ni pour la juridiction ni pour les droits d'aveu.

Un jugement du 2 mai 1565 donna encore gain de cause à MM. de Tourlaville. Mais leurs vassaux ne se tinrent pas pour battus et en appelèrent au Parlement de Normandie, — à quoi Jehan de Tourlaville et son frère répondirent en portant le débat directement devant le roi, qui l'évoqua et qui en fin de compte leur octroya, le 27 janvier 1556, des lettres patentes confirmant les châtelains dans tous leurs droits.

Toute cette guerre, à laquelle avaient pris part, soit d'une façon occulte, soit à visage découvert, tous les ennemis du château, ne s'était pas déroulée sans donner lieu à de regrettables excès. Les choses en vinrent au point que Jehan et sa famille furent injuriés, violentés même et qu'il leur fallut demander aide et protection à la duchesse d'Estouteville.

La lettre suivante, qu'elle écrivit à chacun des juges, témoigne de l'acharnement déployé contre ses protégés.

« MONSIEUR,

» L'abbé de Hambye, intendant des affaires de notre Maison et un de nos principaux serviteurs est empêché à la jouissance de la terre et Fiefferme de Tourlaville, au gage-pleije et droits d'icelle qu'il tient en don de notre Maison, pour récompense de bien longs et grands services faits depuis vingt-sept ans, tant à Mesdames feues mère et aïeule qu'à moi. Et se poursuit le dit empêchement par aucuns sujets de la dite terre *par haine et inimitié,* comme *envieux* de le voir habiter au dit lieu, encore qu'ils n'aient intérêt ni raison et ne soient recevables à troubler les dits droits

baillés par le roi à titre onéreux d'échange contre la terre de Monceaux, auquel échange le roi et la reine ne veulent rien moins que contre dire comme il a plu à leur Majesté sur ce décreter plusieurs déclarations. Davantage les dits sujets pour démonstration de leur plus mauvaise volonté et en haine d'une sentence prononcée contre eux ont bien osé commettre *grands excès, outrages et félonies* contre le dit abbé de Hambye, son frère, amis et serviteurs audit lieu de Tourlaville, que mon seigneur mon mari et moi avons juste occasion de ressentir, étant adressés à l'un de nos premiers serviteurs, — qui est cause que nous en demandons raison par la voie permise de la justice — Par quoi si vous assistez au jugement du dit procès, je vous prie de toute ma volonté que vous y vouliez garder notre droit et celui de l'abbé de Hambye et de son frère, qui sont de bons et fidèles serviteurs. Dont nous nous serons tellement tenus, mon d. seigneur et moi, que s'il vous plaît nous employer, assurez vous que vous nous trouverez à votre commandement. Priant Dieu, Monsieur, vous donner ce que vous désirez. Votre bonne amye : M. de Touteville ».

La paix fut signée, apparemment du moins, avec les vassaux. Mais le fisc, avide et rapace comme toujours, ne lâcha pas prise et revint à la charge quinze ans plus tard, sans plus de succès d'ailleurs.

Ces mauvais procédés n'avaient pas été sans indisposer, sans aigrir même l'abbé de Tourlaville contre la paroisse. Il ne faudrait pas connaître le cœur humain pour s'en étonner. Ce prêtre, libéral jusqu'à la prodigalité, qui distribuait sans compter ses générosités à Cherbourg, à Barfleur, à Carentan. à Bayeux,

partout où il trouvait quelque bien à faire, ne versa pas un denier pour l'église de Tourlaville dont il était le patron — ni quand il fallut relever le chœur qui s'effondrait, ni quand il fallut reconstruire la tour qui tombait en ruines. Le trésor de l'église étant épuisé, il préféra laisser vendre les biens communaux pour couvrir la dépense.

De cette atmosphère d'hostilité jalouse qui enveloppe (nous venons de le voir) le château des Ravalet à la fin du seizième siècle, à la légende qui s'est plus tard formée autour de leur nom, la transition est toute indiquée.

Chose étrange ! Il n'est pas de gens dans notre région qui aient été maltraités par l'histoire comme les Ravalet de Tourlaville. Il semble que les écrivains locaux se soient tous donné le mot pour flétrir leur mémoire et pour nous les réprésenter comme des bandits dignes tout au plus de la potence qu'ils avaient fait, dit-on, dresser à la porte de leur manoir. Leur seul nom suffit pour provoquer encore aujourd'hui les pires malédictions.

Écoutez le portrait saisissant qu'en fait, dans une page d'histoire, l'auteur de l'*Ensorcelée :*

« La famille qui vivait là, dit-il, à la fin du seizième siècle portait, sans le savoir, un nom fatidique. C'était la famille des Ravalet. Et de fait elle devait un jour le *ravaler* ce nom sinistre. Le caractère le plus marqué de leur terrible race, avait été une atroce impitoyabilité. C'étaient des gens qui croyaient le monde créé pour eux et qui pour faire cuire seulement l'œuf de leur déjeuner auraient incendié toute une ville. Quand ils s'avisaient un jour d'être débauchés, c'était de la débauche jusqu'au sang et jusqu'à la mort. »

Ce n'est pas le moment de reprendre l'un après l'autre tous ces Ravalet et de démontrer, pièces en main, que le peintre n'a fait poser devant son chevalet aucun de ses prétendus modèles. C'est une étude qui nous mènerait trop loin.

Bornons-nous à dire que l'histoire vraie, celle qui remonte aux sources, a revisé le jugement porté contre les Ravalet de Tourlaville et l'a cassé.

De cette autre tour de Nesle, aux murailles rougies de sang et devant laquelle les manants ne passaient qu'en se signant avec effroi, elle a fait table rase et sur ses ruines elle a élevé un paisible petit château, habité par de pacifiques gentilshommes, vaquant sans bruit à leurs affaires et remplissant ponctuellement les devoirs de leurs charges.

Elle a démontré que tout est fiction d'un bout à l'autre dans ces récits, transmis de bouche en bouche, où l'on ne rencontre ni une date, ni un prénom, ni une désignation qui permette de retrouver les incendiaires et les assassins et *auxquels aucune chronique du temps ne fait même allusion.*

Elle a établi qu'il en est des méfaits des Ravalet de Tourlaville, comme de l'histoire du moine — leur infidèle gérant — qui avait vendu son âme au diable et dont on voyait, il y a cent ans encore, rôder la nuit le blanc fantôme sur les bords de la Saire.

Mais quelle est donc, dira-t-on, l'origine première de cette légende ?

On a vu la défaveur et l'hostilité avec lesquelles, dans le pays, on avait vu Jehan de Tourlaville et son frère, ces deux parvenus de la veille, prendre la place des anciens seigneurs.

On a vu que, pour débarrasser la contrée de ces deux petits hobereaux de Bretagne, il s'était formé

une véritable cabale, qu'on avait épuisé contre eux toutes les munitions de la procédure; qu'on n'avait reculé ni devant les outrages, ni même devant les violences.

Serait-il illogique d'aller chercher dans cet état des esprits, que l'on constate autour du château dans les dernières années du seizième siècle, l'explication de la légende, qui a fini à la longue par prendre place dans l'histoire.

L'envie qui avait creusé si profond le fossé entre la paroisse et le château, est un adversaire tenace qui ne désarme pas aisément et qui, à l'occasion, ne recule pas devant la calomnie.

Fama crescit eundo, a dit le poète, et à quelques années de là la besogne était facile aux ennemis des Ravalet, aux survivants des anciennes luttes, qui avaient pour ainsi dire jeté la paroisse à l'assaut du château.

Il leur suffisait d'exploiter la confusion que la similitude du nom permettait de faire entre les châtelains de Tourlaville et *les Ravalet de Sideville* (leurs cousins) *qui,* il faut bien le dire, *avaient, eux, sur la conscience plus d'un méfait et que la légende* (chose inexplicable) *a cependant épargnés.*

N'étaient-ils pas d'ailleurs servis presque à souhait par l'infamante condamnation qui avait frappé les petits-neveux de Jehan : Julien et Marguerite de Ravalet.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, il y a là un point d'histoire locale qu'il serait intéressant d'élucider sous ce titre : « De l'histoire d'une légende ».

Jehan de Tourlaville vivait encore quand éclata la terrible et sanglante catastrophe, à laquelle je viens de faire allusion.

En 1575, il s'était dépouillé en faveur de Jehan son neveu, fils unique de son frère Jacques, de tous ses droits sur le domaine de Tourlaville et il s'était retiré au loin dans le calme de la solitude.

Il s'était fixé au manoir du Rozel, qu'il avait acquis plusieurs années auparavant de la dame de la Bazoche et qu'il avait arrondi par diverses acquisitions sur Saint-Germain-le-Gaillard, Pierreville, Flamanville, Tréauville et Benoistville.

Du fond de ce manoir, il suivit les péripéties et le dénouement de ce lamentable épisode, qui devait infliger à son blason une tache désormais ineffaçable.

Ce fut le 2 décembre 1603 qu'en place de grève, le frère et la sœur montèrent à l'échafaud, en présence, dit un auteur du temps, d'une innombrable foule, émue jusqu'aux larmes de la noble attitude, la beauté et la jeunesse des deux condamnés.

Trois mois après, le 24 février 1604, brisé par le chagrin plus encore que cassé par les ans, l'infortuné vieillard, qui avait épuisé la coupe jusqu'à la lie, rendait le dernier soupir.

Il fut inhumé dans l'église du Rozel, provisoirement.

On lit en effet dans le registre mortuaire de cette paroisse :

« Le 8 juillet 1630, à la requête de Jehan et Philippe de Tourlaville, ses petits-neveux, le corps de noble et scientifique personne Jehan de Tourlaville, abbé de Hambye, qui décéda le 24 de février 1694, fut levé de dedans l'église du Rozel par Bourget, curé du dit lieu, et conduit à Valognes, dans l'église du couvent des Cordeliers, où le dit s[r] abbé avait élu sa sépulture par une donation au monastère et par son testament ».

A l'église des Cordeliers, son corps fut déposé dans le chœur, au bout du grand autel, devant l'image de saint Louis, à trois pieds de distance de la muraille.

Il avait espéré y dormir en paix son dernier sommeil. Il s'était fait illusion.

Il était écrit, si l'on peut ainsi parler, qu'il ne trouverait même pas dans la tombe le repos et le calme qui avaient fui ses cheveux blancs. Le siècle suivant n'était pas achevé que le monastère. sous le toit duquel il avait cherché un asile, était vendu aux enchères comme bien national et que le soc de la charrue passait sur le lieu de sa sépulture.

Jusqu'à la Révolution, on lisait son nom gravé sur une plaque de cuivre dans la cathédrale de Coutances, à la restauration de laquelle il avait apporté sa large contribution.

Des mains sacrilèges l'ont arrachée de la muraille où elle était fixée et avec elle a disparu l'unique monument qui perpétuait le nom et le souvenir de cet homme de bien, que la ville de Cherbourg peut revendiquer, sinon comme l'une de ses gloires, du moins comme l'un de ses plus généreux bienfaiteurs.

MESSIDOR

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Poésie couronnée au Concours de l'Académie Paris-Province : 1er prix, médaille de vermeil. — Paris, juin 1904)

Gars Normand, debout ! dès l'aube à l'ouvrage !
Le coq a sonné la diane fort.
Debout ! tes blés mûrs redoutent l'orage ;
Aux champs appelle Messidor.

Le matin se lève et la plaine immense
Déjà retentit de refrains joyeux,
Et dans les sillons fauchent en cadence
De vaillants essaims aux bras vigoureux.

Hardi, gars Normand ! un petit nuage
Voile du Levant le beau nimbe d'or ;
Gare à tes moissons ! sauve de l'orage
Les doux présents de Messidor.

Midi ! le soleil déverse en la terre
Ses feux à torrents ; nul n'y peut tenir ;
Mais le grondement d'un lointain tonnerre
Enfièvre et l'on veut quand même en finir.

Gars Normand, debout ! allons, du courage !
— « J'en ai, fallût-il rompre sous l'effort.

» En meules nos blés ! sauvons de l'orage
» Les richesses de Messidor ».

Et tel jusqu'au soir, la poitrine nue,
Le corps chaque jour baigné de sueur,
Quinze heures durant, la saison venue,
Travaille en ses champs l'ardent moissonneur.

Puis le gars Normand ramène au village
Ses lourds chariots chargés d'épis d'or,
Fier de vous avoir sauvés de l'orage,
Dons précieux de Messidor.

. . . .

Albion connaît sa valeur guerrière
Et prudente n'ose à lui se frotter ;
Que sa flotte un jour lorgne la frontière,
Avec les Normands il faudra compter.

Car le gars Normand relevant l'outrage
Comme au temps jadis bouterait encor
L'Anglais ; en ferait aussi grand carnage
Que de blés mûrs en Messidor.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE CHERBOURG

SOUS LE DIRECTOIRE[1]

par M. A. GALLAND,

Docteur ès Lettres, Professeur au Lycée de Cherbourg.

Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), fut proclamée, à Cherbourg, la Constitution de l'an III, qui organisait le gouvernement du Directoire.

En vertu de cette constitution, le district de Cherbourg disparaissait pour faire place à des municipalités collectives de canton, qui, indépendantes les unes des autres, communiqueraient, sans aucun intermédiaire, avec l'administration centrale du département.

Par suite, Cherbourg et sa banlieue formèrent deux municipalités. L'une, dite du *canton rural*, comprit les agents municipaux des communes d'Octeville et d'Equeurdreville. L'autre fut spéciale à la ville même

[1] Sources : « Registre des délib. du Cons. général et du Corps municipal de la commune de Cherbourg », à partir de vendémiaire an IV (Biblioth. et Mairie de Cherbourg).

De ces registres, quelques extraits, relatifs surtout à la question des subsistances et aux fêtes, ont été publiés, en 1875, par M. l'abbé Leroy *(Le vieux Cherbourg*, 1875, in-8).

de Cherbourg. C'est cette dernière que nous nous proposons d'étudier.

Le 15 brumaire (6 novembre), au « Conseil général de la Commune », composé d'environ vingt membres, succédèrent les sept « officiers » ou « administrateurs municipaux »[1] que venaient d'élire les assemblées primaires. Ils se constituèrent de suite en nommant leurs président et vice-président, et choisirent un « commissaire provisoire du Gouvernement », auquel le Directoire substitua, le 23 décembre, un commissaire définitif, l'ingénieur Noël, ami du directeur Letourneur[2].

Tous les ans, le sort désignait tantôt les trois, tantôt les quatre officiers municipaux à remplacer, en Germinal, par les assemblées primaires. On déposait dans une urne sept bulletins, dont trois ou quatre portaient le mot *sortant* et les autres le mot *restant*; puis chaque membre de l'administration venait tirer un de ces bulletins.

Les administrateurs en fonctions l'an V étaient sans doute entachés de royalisme, car le coup d'état du 18 fructidor ne parut leur inspirer aucun enthousiasme. Réunis, le 24 fructidor (10 septembre 1797), pour prendre connaissance du courrier du jour, et, notamment, de la proclamation du Directoire, ils décidèrent, à vrai dire, de faire afficher cette proclamation, mais ils donnèrent pour tout motif que « la stricte et entière exécution des lois est la prin-

[1] Savoir : Crevon, Baudin, Mancel, Vittrel, Debout, Deriencourt et Michel. — De ces sept administrateurs, Crevon seul faisait partie de l'ancien Conseil général.

[2] Letourneur avait représenté la Manche à la Législative et à la Convention.

cipale base de la prospérité publique ». Des sept officiers municipaux, quatre avaient vu récemment renouveler leurs pouvoirs. Obéissant à la loi du 19 fructidor, ils démissionnèrent ; mais les trois membres restants, sous prétexte que la loi « ne prescrivait pas de mode particulier de remplacement », les réélurent de suite à l'unanimité. Ils s'applaudissaient peut-être de ce bon tour joué au Gouvernement, lorsqu'un arrêté du 18 septembre les révoqua tous en bloc.

Sans plus insister sur ces changements de personnes, examinons comment fonctionna, sous le régime de la Constitution de l'an III, la municipalité de Cherbourg.

Ce qui frappe tout d'abord en parcourant ses registres, c'est la fréquence de ses délibérations. Elle tient séance, en moyenne, tous les trois jours, en présence du commissaire du Directoire, dont elle doit prendre l'avis avant toute décision. En outre, ses sept membres, assistés d'un secrétaire-trésorier et de six commis, ont résolu de se répartir entre cinq bureaux, savoir :

1° Secrétariat, police, instruction publique ;

2° « Office public pour constater l'état-civil des citoyens » ;

3° Contributions ; domaines nationaux ;

4° Établissements et secours publics ;

5° Service militaire ; travaux publics, fêtes.

La précaution n'est pas inutile. Car, outre que Cherbourg, malgré sa faible population d'alors (dix à douze mille âmes [1]), est déjà la ville la plus importante du département, sa municipalité a hérité d'une

[1] Abbé Leroy, *Le vieux Cherbourg*, pp. 22-23.

partie de la besogne administrative dévolue au « ci-devant district ». Et comme les lois de décentralisation de la Constituante n'ont pas été rapportées, il en résulte que l'État va continuer à se décharger, sur les administrations municipales, de la plupart de ses attributions essentielles. Par suite, nombreuses et diverses sont les affaires que la municipalité cherbourgeoise devra régler quotidiennement, et quelquefois de sa propre initiative, l'administration départementale ne répondant pas toujours à ses demandes d'avis [1].

Son premier devoir, c'est d'assurer une bonne police. Elle s'y applique, secondée par deux commissaires spéciaux qu'elle a nommés, et qu'elle paie sur son budget. Mais ce n'est pas, à cette époque, une besogne aisée, que de maintenir l'hygiène et l'ordre publics.

L'hygiène, à Cherbourg comme ailleurs, est encore dans l'enfance. On en jugera par ces extraits d'arrêtés municipaux : Défense aux bouchers de rien jeter dans les rues qui puisse causer « des exhalaisons nuisibles ». Défense à toute personne d'y laisser exposés des comestibles « gâtés ou corrompus », des matières fécales, « des cadavres d'animaux morts ». Nul ne pourra faire « vuidanger ses latrines » qu'après la retraite sonnée ; on y emploiera « des banaux bien étanches, bien joints, et assez garnis de sable pour éviter la diffusion des matières, dont les rues sont infectées et salies plusieurs jours après l'opération ». — Et nous ne parlons pas de tout ce qui menace la sécurité des passants : vieilles maisons sur le point

[1] « Il sera écrit [au département] que son silence aux différentes lettres qui lui ont été écrites entrave [notre] service ». (Reg., 30 frimaire IV).

de « corruer », trappes de caves empiétant sur la chaussée, où « divaguent », en toute liberté, des porcs, des chevaux entiers et autres « animaux dangereux » [1].

Quant à l'ordre public, les partis en lutte ne cessent de le troubler. La municipalité voudrait les voir se rallier autour du « tricolor national », cette « robe faite pour réjouir tous les bons citoyens » [2]. Mais, le 30 septembre 1797, au lendemain du 18 fructidor, un club s'est formé dans la ville sous le nom de « cercle constitutionnel », et il se signale par son « anarchique fureur ». Plus dangereux sont les chouans : d'accord avec les émigrés, ils favoriseraient volontiers une descente des Anglais soit à la Hougue, soit à Cherbourg même. En attendant, ils jettent ou font jeter le discrédit sur les lois de la Révolution. Vient-on présenter des nouveau-nés à la « maison commune » ? aussitôt, comme sur un mot d'ordre, accourent en foule des garnements qui « poursuivent avec indécence le cortège, poussent des cris aigus, se portent même à des voies de fait », si bien que les citoyens « n'osent plus venir, en plein jour, remplir ce premier devoir de la société » : l'inscription de leurs enfants aux registres de l'état-civil [3]. La nuit, ce ne sont qu'allées et venues mystérieuses, et, le lendemain, on constate que toutes sortes d'inscriptions ont été « crayonnées » aux portes de certains citoyens.

Des patrouilles régulières empêcheraient ces désordres. Mais qui les fournira ? La garnison ? elle est

[1] Reg., 23 messidor IV, 8 pluviôse VI, etc.

[2] Reg., 23 pluviose V.

[3] Reg., 8 Nivôse VI.



trop peu nombreuse, et absorbée par le service de la place. D'ailleurs, les soldats sont mal disciplinés : plusieurs ont installé, dans les casernes, des femmes de mauvaise vie. — La garde nationale ? elle ne compte que deux bataillons, le Directoire ayant exempté de ce service les ouvriers de l'arsenal. Et il n'est pas rare que des gardes nationaux manquent à l'appel, ou refusent d'obéir.

Alors l'administration, pour faire le vide autour des chouans, s'efforce d'ôter aux catholiques pratiquants tout sujet de plainte ; elle veille à ce que ni le bruit de la rue, ni les assemblées décadaires ne troublent l'exercice de leur culte dans l'édifice qu'ils ont choisi [1]. — D'autre part, elle décrète des mesures rigoureuses de sûreté. Les quatre corps de garde établis aux « barrières » de Cherbourg devront prendre par écrit les noms de tous les étrangers arrivant dans la ville, et vérifier tous les passeports. Nul ne pourra circuler dans les rues sans lumière après dix heures du soir. Interdiction, pendant le carnaval, de se promener masqué ; outre que les masques favorisent « l'incognito et l'intrigue des malveillans », ils sont contraires « au bon ordre d'une place forte », les chefs militaires ayant besoin de reconnaître tous les citoyens « à leurs traits naturels ». Avec l'autorisation du département, on a numéroté les 1591 maisons de la ville, ce qui facilite les visites domiciliaires de la police et de la municipalité.

Aux suspects, on applique la prison préventive. Mais les maisons d'arrêt de la ville sont mal closes, ou mal gardées ; souvent il faut sévir contre des gardiens négligents ou coupables. Et voilà que le Direc-

[1] L'église de la Trinité.

toire décide, le 14 juin 1797, d'interner à Cherbourg, « sous la surveillance » de sa municipalité, plusieurs prisonniers d'état : l'ex-conventionnel Vadier et cinq complices de Babeuf : Buonarotti, Mauroy, Germain, Cazin et Blondeau [1]. Il n'indique à la municipalité « aucune maison, aucun mode de détention » : à elle de se tirer d'affaire. Très embarrassée, elle prend le parti de faire conduire les condamnés au « Fort National » de l'île Pelée ; elle nomme un « concierge » et un commissaire qui, de concert avec le commandant du fort, devront les garder à vue ; elle règle, en dix-neuf articles, le régime à leur appliquer (29 juin 1797). Mais si Vadier et Buonarotti ont près d'eux leurs femmes, qui partagent leur captivité, les quatre autres détenus, absolument isolés, tombent malades tour à tour, et bientôt, sur les rapports des médecins, il faut les ramener à Cherbourg : d'abord à l'hospice civil, puis à l'hospice de la marine, où la surveillance est plus facile [2]. N'empêche que la municipalité se passerait fort bien de ce surcroît de préoccupation.

De même pour les finances. C'est déjà un gros souci, pour la municipalité, d'avoir à équilibrer son budget particulier. En l'an IV, les traitements de son personnel lui coûtent, au total, 18.700 francs [3]. En

[1] Condamnés à la déportation par la Haute-Cour de Vendôme le 7 prairial an V (21 mai 1797).

[2] Reg., du 1er messidor au 16 ventôse VI, *passim*. — Vadier sortit de l'île Pelée en 1799, et les complices de Babeuf en 1800.

[3] En voici le détail :

« Au secrétaire en chef	2.400 fr.
» Au concierge et commis du bureau de l'état » civil....	1.350
A REPORTER.....	3.750 fr.

l'an VII, elle doit débourser 3.619 francs pour payer l'intérêt de ses dettes. Une loi du 11 frimaire VII a ajouté aux charges municipales l'entretien de l'hospice civil: or, celui de Cherbourg, manquant de pain, se voit à la veille de renvoyer ses orphelins, ses vieillards et ses malades, ce qui serait « une banqueroute honteuse envers l'humanité ». Aussi l'administration municipale s'efforce de réaliser des économies. Elle supprime un de ses bureaux ; elle n'aura plus que quatre commis au lieu de six. Elle rogne sur le personnel de l'hospice. D'autre part, au « droit de passe » établi, en 1798, sur les denrées qui entrent dans la Ville, elle ajoute une taxe sur les marchands forains. Elle sollicite les souscriptions des particuliers. Faisant argent de tout, elle vend du fer, du savon, de l'indigo.

Et c'est lorsque ses propres finances lui donnent tant de mal, qu'il lui faut encore s'occuper de faire rentrer, pour ce qui concerne Cherbourg, les recettes de l'État. D'après les lois de 1790 et de 1791, elle doit, assistée de « jurés » ou de « commissaires », apprécier la nature et la contenance des propriétés, évaluer les revenus, dresser les rôles des contribu-

REPORT.....	3.750 fr.
» A chacun des cinq autres commis : 1.600 fr....	8.000
» Aux citoyens Constant, Marion et Fernagu, » chacun 250 fr....................................	750
» A chacun des commissaires de police : 1.200 fr.	2.400
» Au commissionnaire..................	600
» Au trésorier des subsistances................	2.400
» Au commis du bureau des subsistances	800
TOTAL.....	18.700 fr.

(Reg., 8 prairial IV). — Ces traitements varièrent plusieurs fois.

tions foncière et mobilière, et en organiser la perception. A elle de dénombrer les citoyens sujets à la patente, et de faire visiter les immeubles que frappera le nouvel impôt des *portes et fenêtres* (novembre 1798).

Il s'en faut que le gouvernement lui facilite la tâche. Pour le remboursement d'un emprunt forcé, la loi du 10 décembre 1795 a décidé que les « prêteurs » recevraient, dans les trois mois, un récépissé composé de 10 coupons. Or, sept mois se sont déjà écoulés, que Cherbourg compte plus de trois cents « prêteurs » n'ayant pas encore touché leur récépissé, malgré mainte réclamation au ministre des Finances [1].

Toutes ces taxes sont recouvrées par le percepteur de la Ville. A qui de surveiller sa gestion ? A la municipalité, dont le contrôle s'étend même sur tous les comptables. A deux reprises, le « receveur des impositions du ci-devant district », les receveurs d'enregistrement, des domaines, des douanes, le directeur des vivres de la marine et le trésorier des invalides, reçoivent chacun, à l'improviste, la visite d'un officier municipal, qui, sur l'ordre du Directoire, vient vérifier leur caisse [2].

Le régime monétaire, à cette époque, soulève bien des difficultés. Et la municipalité, le voudrait-elle, ne peut s'en désintéresser. Le 28 floréal IV (17 mai 1796), elle détermine, d'après les mercuriales des denrées, le rapport des assignats avec les valeurs fixes. A Cherbourg, les commerçants n'acceptent les

[1] Reg., 26 messidor IV.

[2] Reg., 5 nivôse V et 2 ventôse VI.



anciennes pièces de billon qu'avec une dépréciation d'un quart ou même de moitié. Ils enfreignent ainsi un arrêté directorial du 2 fructidor IV, qui a stipulé que ces pièces devraient passer telles quelles, à condition d'avoir gardé quelques vestiges de leur empreinte. Et ils portent préjudice aux employés, aux ouvriers, aux braves « défenseurs de la patrie », qui reçoivent, pour leur valeur réelle, ces monnaies des caisses publiques, où elles sont ensuite reportées, en paiement des impôts, par « ceux-là même qui aujourd'hui les rejettent ». Donc, la municipalité décide que les contrevenants seront traduits en justice de paix [1].

A la question financière se lie celle des subsistances. Le 2 frimaire IV (23 novembre 1795), quelqu'un demande le prix du pain ; la municipalité lui répond « qu'il ne s'en vend pas dans la commune, et depuis longtemps ». Voici pourquoi. En 1793, comme « l'oscillation des assignats » livrait « la nourriture de Cherbourg à la cupidité de quelques particuliers », on a établi, pour le froment, l'orge et le sarrazin, un « magasin public », couvert et « rigoureusement clos ». Ce magasin est alimenté à l'aide de réquisitions sur cinq cantons ruraux du voisinage [2], affectés par le département à la subsistance de Cherbourg, et qui doivent lui fournir, au total, 2.200 quintaux de grain par mois. Si les paysans refusent, on loge chez eux, à leurs frais, des soldats ou des gardes nationaux. A Cherbourg, un « trésorier des subsistances »,

[1] Reg., 19 germinal et 10 fructidor V.

[2] Digosville, les Pieux, Martinvast, Beaumont et Saint-Pierre.

assisté d'un commis, leur paie les grains « d'un prix uniforme et fixe ». Les citoyens sont munis de « livrets » où est inscrite, à chaque distribution, la quantité de blé qu'ils reçoivent.

Veiller à l'approvisionnement du magasin n'est pas un des moindres soucis de l'administration municipale. Ne pouvant, malgré tout, compter absolument sur l'exactitude des cultivateurs, elle se tient à l'affût de toutes les aubaines. Ainsi, un navire plein de farine et de fèves a été pris sur « l'Anglais » et amené à Cherbourg; de suite la municipalité envoie tout exprès à Paris le commissaire du Directoire, pour qu'il obtienne du directeur Letourneur l'autorisation d'acheter de gré à gré ces vivres. Elle invite « fraternellement » les citoyens qui ont pu, à force de numéraire, se procurer des grains, à en faire la déclaration. Elle décide de n'en délivrer aux nouveaux arrivés dans la commune qu'après trois mois de domicile [1].

Vient enfin le jour où il semble possible de revenir à un régime normal. La loi du 18 mars 1796 a créé les mandats territoriaux; on espère [2] que « l'émission de valeurs fixes » va rendre aux marchés la liberté, et au commerce « des bases solides ». En conséquence, le 30 mai 1796, la municipalité supprime tout marché clos de céréales. Elle décrète que les grains, apportés librement, pourront être achetés par tous les citoyens; elle taxe le prix du pain de ma-

[1] Reg., brumaire à floréal IV.

[2] Vain espoir ! bientôt l'agiotage recommence; les « courriers de la malle », par exemple, vont apporter à Cherbourg quantité de « promesses de mandats », qu'ils échangeront contre « du numéraire effectif » (Reg., 16 prairial IV).

32

nière qu'il soit accessible à tous, et que les boulangers réalisent un bénéfice « suffisant »[1].

Mais la « pénurie » générale persiste. La garnison, par exemple, n'a en magasin ni pain, ni vivres, ni bois de chauffage, ni souliers. Et c'est à la municipalité que soldats et marins s'en prennent. Un jour d'hiver, ils viennent en nombre, à la Maison commune, proférer « les injures les plus menaçantes » ; même ils forcent la porte de la cave au bois, dont ils enlèvent la clef. Sous le coup de cette échauffourée, les officiers municipaux appellent en consultation le commandant de place, les directeurs de l'artillerie et du génie, l'inspecteur des vivres, le payeur général et le « receveur du ci-devant district ». Sans doute, on pourrait faire venir, de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des grains et du bois. Mais les voituriers, qui, depuis longtemps, ne sont pas payés, refusent de marcher, à moins qu'on ne leur verse « quelques faibles à compte ». Prié, supplié, le receveur de Cherbourg consent à prêter mille « livres ». Peu de temps après, « la subsistance des deffenseurs de la patrie » étant encore compromise, le receveur se refuse à tout nouveau versement. Alors l'administration municipale décide un coup d'autorité : deux de ses membres requerront « du commandant de place toute force nécessaire pour *s'emparer* des fonds qui pourraient se trouver dans la caisse du receveur »[2].

[1] Voici un relevé de la taxe à deux dates différentes :

	19 juin 1796	14 septembre 1797
Prix du pain blanc :	4 sous 3 liards,	2 sous 8 deniers la livre,
— du pain bis :	3 sous 3 liards,	2 sous.

[2] Reg., 4 frimaire, 27 nivôse et 1er pluviose V.

Mais si, s'autorisant d'un tel exemple, des « malveillans » allaient « se faire justice, par leurs mains », des créances que leur doit la République ! Aussi, sur de nouvelles plaintes du commissaire des guerres, la municipalité juge préférable de lui faire avancer, par son trésorier, 600 livres à prendre sur ses recettes locales, et dont elle attendra encore, quatre mois plus tard, le remboursement [1].

Comme si ces causes de mécontentement ne suffisaient pas, il faut encore assurer l'exécution de lois impopulaires : par exemple, celle de conscription (19 fructidor VI, ou 5 septembre 1798). Dans une proclamation, qui est lue à tous les carrefours, par son président, la municipalité explique en détail le mécanisme de cette loi : « Toute tentative pour s'y soustraire, dit-elle, serait inutile. Il s'agit de faire un dernier effort pour obtenir enfin la paix ». C'est elle qui nomme le jury d'examen » [2] chargé de prononcer sur les aptitudes physiques des conscrits. Et lorsque ceux de la première classe partent pour Saint-Lô, elle les conduit jusqu'à la « barrière » de la ville, où elle leur donne « l'accolade fraternelle » [3].

A ses fonctions administratives, la municipalité joint une sorte de mission éducatrice. Ainsi, pour les écoles primaires, son rôle ne se borne pas à installer dans leurs postes les instituteurs et institutrices, à leur fournir locaux et logements, à leur délivrer, s'ils quittent la ville, des certificats de « vie et mœurs ». Elle entend aussi les rapports des com-

[1] Reg., 1er fructidor V et 27 frimaire VI.

[2] Composé d'un médecin et de cinq « pères de défenseurs de la patrie ».

[3] Reg., vendémiaire à nivôse VII.

missaires que le Directoire, par arrêté du 5 février 1798, a chargés de visiter les écoles. Elle fait imprimer à ses frais des traités de morale et des *Déclarations des droits de l'homme* à distribuer dans les classes ; elle achète, pour les élèves indigents, des abécédaires, des grammaires de Lhomond, des géographies, des exemplaires de la Constitution. Enfin, c'est son président qui, le 30 mars, jour de la fête de la jeunesse, distribue les prix. S'adressant aux instituteurs : « Apprenez enfin, leur dit-il, à connaître toute l'importance et la dignité de vos fonctions. Songez que dans un gouvernement où les emplois ne sont plus le patrimoine de quelques familles privilégiées, les écoles primaires sont le berceau des citoyens utiles ». Puis il proclame le nom des enfants que le « jury d'instruction » a déclarés dignes de récompenses [1].

Le décadi est consacré à l'instruction civique du peuple. Ce jour-là, les officiers municipaux se sont d'abord contentés de donner lecture, à la Maison commune, des lois et arrêtés reçus dans la décade. Mais à partir de décembre 1797, et surtout de la loi du 30 août 1798, on fête le décadi régulièrement, et en grande pompe. A 10 heures du matin, la cloche de la commune appelle tous les citoyens au « temple

[1] Pour chaque prix, on donne une couronne de chêne ornée de rubans tricolores, et un volume relié, portant, avec le nom de l'enfant, celui de l'instituteur ou de l'institutrice. Pour chaque accessit, on donne une palme également enrubannée. Il y a des prix de lecture, d'écriture, d'orthographe, d'arithmétique et de « mémoire ». Les prix et accessits sont décernés sans distinguer entre garçons et filles. Ainsi, en lecture, une fille remporte le prix, un garçon le premier accessit, etc... (Reg., 10 germinal VII).

décadaire ». L'Administration municipale s'y rend, dûment escortée, avec les autorités civiles et militaires, les instituteurs et institutrices et leurs élèves. La musique de la garde nationale joue «les airs chéris des républicains ». Le président, après une allocution de circonstance, lit le Bulletin des lois, les « papiers publics », les actes de naissance et de décès enregistrés dans la décade; puis il reçoit, sur « l'autel de la patrie », les engagements mutuels des nouveaux époux.

A l'éducation nationale doivent aussi contribuer les fêtes proprement dites. A ces fêtes, qui ont lieu sur la place d'Armes, entre deux haies de « soldats-citoyens » et de « citoyens-soldats [1] », c'est encore le président de l'administration municipale qui joue le premier rôle. N'est-il pas « le principal fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel » ? [2] Comme tel, c'est lui qui, le 21 janvier, fait prêter le serment de haine à la royauté par tous les « fonctionnaires... et salariés de la République » (y compris le général de brigade). — Il préside :

Le 20 mars, la fête de la souveraineté du peuple;

Le 30 mars, celle de la jeunesse;

Le 29 avril, celle des époux;

Le 29 mai, celle des victoires, ou de la Reconnaissance;

Le 28 juin, celle de l'agriculture; (à lui se joint, pour la circonstance, le président du « canton rural, » et tous deux, tenant chacun le manche d'une char-

[1] La troupe de ligne et la garde nationale.

[2] Reg., 30 ventôse VII.

rue, tracent un sillon dans un champ de la commune d'Octeville)[1];

Le 26 messidor, il préside la fête du 14 juillet;

Les 9 et 10 thermidor (27-28 juillet), celle de la Liberté;

Le 26 thermidor, celle du 10 août;

Le 27 août, celle de la vieillesse;

Le 4 septembre, celle qui rappelle le « jour bienfaisant » du 18 fructidor;

Le 22 septembre, l'anniversaire de la fondation de la République.

A chacune de ces fêtes, le président prononce un discours « analogue »; quelquefois même, il récite des vers de sa composition. Le commissaire du Directoire ne prend la parole qu'à la fête des Victoires.

Mais quoi que puisse faire la municipalité, ces cérémonies laissent froide la masse de la population. Tantôt ce sont des instituteurs, tantôt les gardes nationaux qui négligent les fêtes décadaires. A deux fêtes consécutives de la jeunesse, on attend que les jeunes gens de 16 ans viennent recevoir les armes et « le caractère de garde national »; pas un ne se présente. A deux fêtes consécutives des époux, ne figure aucun des couples unis dans la commune le mois précédent. Pour la fête de la vieillesse, en l'an IV, la municipalité a désigné quatre vieillards: tous allèguent leurs infirmités[2].

[1] L'Administration du canton rural se joint encore à celle de la ville : le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797), pour la cérémonie en l'honneur de Hoche: — le 20 nivôse VI (9 janvier 1798), pour fêter le traité de paix « avec l'empereur » (traité de Campo-Formio).

[2] Reg., 10 germinal, 10 floréal IV et V, et 10 fructidor IV.

Pareille indifférence se manifeste, dès 1797, aux élections. « Telle est, dit la municipalité, l'insouciance d'un grand nombre de citoyens à se rendre [aux assemblées primaires], qu'on les croirait étrangers au territoire de la France, de leur département et de leur propre commune... Si vous voulez, citoyens, vivre sous des autorités de votre choix, prenez du moins la peine de choisir »[1].

D'élections en élections, s'accusera toujours davantage cette sorte de scepticisme politique. Diverses raisons peuvent l'expliquer : la faiblesse et les violences du Directoire, le défaut de sécurité, la détresse financière, la misère générale. Ajoutons : l'anarchie administrative. Pour ce qui concerne l'organisation municipale, on a fait ressortir avec raison l'impuissance des commissaires du Directoire, qui requéraient sans avoir la faculté de contraindre. Mais il faut aussi observer que les municipalités, outre leurs affaires locales, devaient régler une foule de questions d'ordre général ou politique, et qui ne regardent que l'État. Aussi succombaient-elles sous le faix, quel que fût leur bon vouloir. Par suite, se trouva compromise, dès le début, l'institution des municipalités cantonales, une des meilleures innovations du législateur de l'an III.

---

[1] Reg., 13 nivôse V.

L'ANNONCIATION

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

En ce temps là
Se dévoila
Le doux mystère
De Dieu venant
Et corps prenant
Pour nous sur terre.

— « De par Dieu notre Sire et Roi
» Je te salue et viens à toi,
» Marie ».
— « Messire Ange, c'est trop d'honneur ».
— « Nenni, car tu plais au Seigneur,
» Ma Mie ».

Elle, à ces mots,
A ses travaux
Fait prompte trêve,
Se trouble et croit
Ce qu'Elle voit
L'effet d'un rêve.

— « Or, lui dit l'Ange, ne crains pas,
» Entre les femmes tu seras
» Bénie.
» Voici que bientôt concevras
» Un Fils que Jésus nommeras,
» Marie.

» Il sera grand, s'appellera
» Fils du Très-Haut et recevra
» De David le trône en partage ;
» Sur Jacob il dominera
» Et son règne éternel n'aura
» Limite d'espace ni d'âge ».

Elle reprit : — « Point ne sera,
» Nul homme ne me connaîtra
» De vie ».
Mais lui : — « L'Esprit Saint pourvoira
» Et sa vertu t'obombrera,
» Marie.

» Celui qui naîtra de ton sein
» Sera saint, Être surhumain,
» Fils-Dieu par son droit de naissance ;
» Elisabeth en preuve vois :
» Elle a conçu depuis six mois
» Malgré de l'âge l'impuissance.

» Il n'est chose impossible à Dieu
» Et tu sais de toi ce qu'il veut,

» Marie ».
— « Servante suis de mon Seigneur ;
» Soit ainsi », dit-elle, en son cœur,
Ravie.

L'Ange Gabriel radieux
Reprit jusqu'au sommet des cieux
Son envolée ;
Et les anciens temps finissaient
Quand ces mystères se passaient
En Galilée.

LA TEMPÊTE

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

(Sonnet couronné au Concours de l'Académie des Trouvères et des Troubadours de France : 1re mention. — Toulouse, 10 mai 1903).

L'astre du jour s'éteint sous de sombres nuages,
Noirs titans précurseurs de sinistres orages,
Dont l'écho répercute, affreux mugissements,
Le fracas du tonnerre aux stridents grondements.

Leurs flancs s'ouvrent frayant aux torrents des passages ;
Les flots vont, débordés, au loin sur les rivages
Et les vents déchaînés mêlent leurs sifflements
A ce chaos confus de tous les éléments.

Il n'est plus qu'une voix : celle de la tempête.
Devant elle, impuissant, l'homme courbe la tête...
L'heure a-t-elle sonné de son dernier sommeil ?

. . . .

Non. — Le calme renaît ; — dans la nature entière
La tourmente s'apaise. — On respire ; on espère.
L'ouragan gît, vaincu par les feux du soleil.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET LIBRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

BUREAU

(Art. 8 des Statuts)

		MM.
1883	5 décembre	JOUAN, O. ✱, ✿ I., Directeur ;
1899	4 octobre	SALLÉ, ✱, ✠, Secrétaire ;
1895	2 octobre	LE GRIN, ✿, Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

(Art. 2 des Statuts)

		MM.
1858	4 juin	JOUAN (Henri), O. ✱, ✿ I., Capitaine de vaisseau en retraite, Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique ;
1882	2 août	DUTOT (Alphonse), ✿ I., ancien Greffier du Tribunal de Commerce, ancien Adjoint au Maire ;
—	8 novembre	AMIOT (Gustave), ✿ I., Bibliothécaire-Archiviste honoraire de la Ville ;
1884	2 janvier	CORBIÈRE (Louis), ✿ I., Professeur de Sciences naturelles au Lycée, Président de la *Société d'Horticulture ;*
—	3 décembre	LE GRIN (Adrien), ✿, Avocat, ancien Adjoint au Maire ;

MM.

1886	5 mai	MENUT (Henri), ✿ I., ✠, Conseiller d'arrondissement, Président de la *Société Artistique et Industrielle;*
1889	1er mai	LEFÈVRE (l'Abbé), Aumônier du Lycée;
1890	5 novembre	LE MAOUT (Émile), Imprimeur-Éditeur;
1891	4 février	ANDRIEU (Paul), O. ✻, Capitaine de Frégate;
—	6 mai	NOEL (Maurice), O. ✻, Capitaine de Frégate en retraite;
—	3 juin	LE GOUPIL (Gustave), Notaire honoraire, Suppléant du juge de Paix;
—	—	LE GOUPIL (Auguste), Propriétaire;
—	2 décembre	MARION (Auguste), Notaire;
1892	3 février	LANGLOIS (Alexandre), ✿, Président de la Chambre de Commerce;
—	—	FÉRON (Gustave), Avoué, Conseiller d'arrondissement ✿ I.;
—	2 mars	RENAULT (Charles), ✻, ✿, Docteur-Médecin, ancien Maire;
—	6 avril	THÉRY (Georges), ✻, ✿ I., Président honoraire du Tribunal civil;
—	—	VAUTIER (Adolphe), Archiviste-Paléographe;
—	1er juin	DROUET (Alphonse), Avoué honoraire;
1893	1er mars	LE ROUX (Henri), ✻, ✿ I., Proviseur honoraire;
1897	3 février	ALTEMER (Émile), ✻, Agent du Commissariat de la Marine en retraite;
—	—	SALLÉ (Louis), ✷, ✹, Avocat, Président de la Société littéraire *La Violette manchoise* et des *Concours poétiques de Cherbourg;* Vice-Président de la *Société Artistique et Industrielle;*
1898	7 janvier	ROUXEL (Georges), Agent du Commissariat de la Marine;
—	6 juillet	BÉNARD (François), O. ✻, Sous-Intendant militaire en retraite;
1899	4 avril	YGER (Paul), Publiciste, Rédacteur en chef du *Phare de la Manche;*

		MM.
1900	4 juillet	MARSEILLE (Arthur), Publiciste, Secrétaire de la Société littéraire *La Violette manchoise* et des *Concours poétiques de Cherbourg ;*
—	7 novembre	COUPARD (Albert), ancien Chef d'Institution ;
1902	16 avril	FAVIER (Léon), Avocat ;
1903	4 mars	SALLÉ (Jules), ✻, Commissaire principal de la Marine ;
1904	6 janvier	COLLIGNON (René), O. ✻, I., Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique ;
—	1er juin	QUONIAM (Camille), Capitaine au Long-Cours ;
—	2 novembre	GALLAND (Alfred), I., Docteur ès-lettres, Professeur agrégé au Lycée ;
1905	1er février	TOULLEC (Lucien), Publiciste ;
—	—	EMMANUELLI (François), Bibliothécaire-Archiviste de la Ville.

MEMBRES HONORAIRES

(Art. 3 des Statuts)

		MM.
1869	1er mars	BERTIN (L. E.), C. ✻, I., Directeur des Constructions navales ;
1873	1er avril	LEFRANÇOIS (Charles), , I. Juge au Tribunal civil de Rouen ;
1890	5 mars	LEROUX (le Chanoine), Vicaire-Général de Coutances.

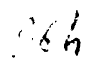
MEMBRE LIBRE

(Art. 4 des Statuts)

		M.
1894	5 décembre	VOISIN (Auguste), Secrétaire de la *Société Artistique et Industrielle.*

TABLE

PAGES



Imprimerie LE MAOUT, 25, rue Tour-Carrée, Cherbourg.





